This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

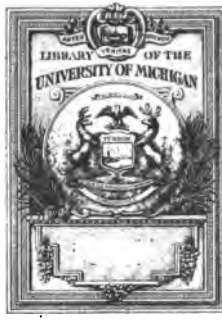
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AP
25
.B582

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE,

Pour ſervir de ſuite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME XXIV.

POUR L'ANNE'E MDCCXXV.

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,

Chez les FREKES WETSTEIN

MDCCXXV.

Hierophyticon sive Commentarius in Loca Scripturæ Sacræ quæ Plantarum faciunt mentionem, distinctus in duas Partes, Quarum prior de Arboribus, posterior de Herbis dicta complectatur. Auct. Mat. Hillero. Cui Accedit Præfatio S. Pfefferi. Continens B. Auctoris Vitam, Merita, & Libros tam editos quam MSstos. 4.

Les Essais de Michel, Seigneur de Montaigne, donnez sur les plus anciennes & les plus correctes Editions : augmentez de plusieurs Lettres de l'Auteur, où les Passages Grecs, Latins & Italiens, sont traduits plus fidelement, & citez plus exactement, que dans aucune des précédentes. Avec des Notes, & de nouvelles Tables de Matieres beaucoup plus utiles que celles qui avoient paru jusqu'ici, par Pierre Coste. Nouv. Edit. plus ample & plus correcte que la derniere de Londres. 4. 3. tom. Paris 1725.

Nouvelle Mecanique ou Statique, dont le projet fut donné en 1687. par Mr. Varignon. 4. 2. tom. avec fig. Paris 1725.

Recreations Mathematiques & Physiques, par Mr. Ozanam. 8. 4. Tom. avec fig. Paris 1725.

Nouvelle description de la Ville de Paris, & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par G. Brice. 8. Edit. revue & augmentée de nouveau. 12. 4. tom. avec fig. Paris 1725.

Les Loix Civiles dans leur ordre naturel, le Droit Naturel, le Droit Public, & le Legum Delectus. Nouv. Ed. augm. du Droit Public, qui ne se trouvent point dans les Editions précedentes. Fol. 2. tom. Paris. 1723.

Essai sur la Santé & sur les Moyens de prolonger la Vie, par Mr. Cheyne 12. Paris 1725.

Veritez Satiriques en Dialogues. 12. Par. 1725.

La Bibliotheque des Philosophes & des Savans, tant Anc. que Mod., avec les merveilles de la Nature, où l'on voit leurs Opinions, sur toutes sortes de matieres Physiques, &c. 1723.

TABLE

Des Livres & des Articles contenus dans la I. Partie du Tome XXIV. de la *Bibliotheque Anc. & Mod.*

I. HENRICI CANISII *Thesaurus Ecclesiasticus &c. Tomus* III. & IV. p. 1.

II. HIEROPHYTICON, *ou Plantes de l'Ecriture S. par* MATTHIEU HELLER 58

III. BIBLIOTHECA FABRICIANA. 88

IV. RESOLUTIONS *des* Etats de Hollande. 95

V. LETTRES *& Negotiations* de JEAN DE WITT, de GUIL. BOREEL, de CONR. VAN BEUNINGEN & de PIER. DE GROOT. 103

VI. LETTRES de PIERRE CUNE'US. 151

VII. SERMONS de Mr. le Dr. SAMUEL CLARKE. 166

VIII.

VIII. OEUVRES de Mr. DE CROUSAZ. 187

IX. L'Hiſtoire du Foïe par Mr. BIANCHI. 212

X. Mémoires de Mr. BURNET. 224

XI. Mouvement extraordinaire de la Mer à Marſeille. 227

XII. Eſſai pour prouver la Verité de la Religion Chrétienne par le V. T. par Mr. SYKES. 229

Libr.
Thin
3-10-25
11201

AVER-

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

I. THESAURUS MONUMENTORUM ECCLESIASTICORUM & HISTORICORUM, sive HENRICI CANISII Lectiones Antiquæ, ad sæculorum ordinem digestæ, variisque Opusculis auctæ; quibus Præfationes Historicas, Animadversiones Criticas & Notas in singulos Auctores adjecit JACOBUS BASNAGIUS, cum Indicibus copiosissimis. Tomi IV. Pars II. & III. MDCCXXV. Chez les Freres Wetstein, in folio, pagg. 762.

ON peut, si l'on veut, nommer ce Volume *le Tome III.* de ce grand Recueil; comme nous l'avons dit, à la fin du I. Article de la 2. Partie du Tome XXIII. de cette *Bibliotheque*.

I. Ce Tome de *Canisius*, commence par quatre Opuscules, dont le premier est de l'Incarnation, & les trois autres sont en faveur du culte des Images, par *Nicephore* Patriarche de Constantinople; de la Version du P. *François Turrianus*, qui auroit bien fait d'y joindre l'Original Grec. Mais il faut se contenter de ce qu'on a; puisque les Originaux aussi bien que les Versions ne servent qu'à nous faire voir, combien les Chrétiens avoient dégeneré en ce tems-là.

Nicephore a vécu au commencement du IX. siecle. On trouve son nom, dans le Martyrologe des Latins & dans le Ménologe des Grecs. Son Pere se nommoit *Theodore*, & étoit l'un des Secretaires de Constantin *Copronyme*. Il fut accusé d'adorer les Images, & envoyé, pour cela, en exil, à Nicée, où il mourut, après avoir beaucoup souffert. Son fils *Nicephore* fut aussi entre les Secretaires de l'Empereur, mais il abandonna ce poste & se retira dans un Monastere au delà du Bosphore, où il s'appliqua à l'étude. L'an DCCCVI. *Tarase* Patriarche de Constantinople étant mort, il fut élu en sa place. L'an DCCCXIV. l'Empereur Léon *l'Ar-*

me-

menien défendit le culte des Images, pour lequel *Nicephore* s'étoit déclaré, depuis long-tems, & qu'il avoit défendu, avec chaleur, au second Concile de Nicée. Il s'opposa encore, autant qu'il put, à l'Empereur; qui fit ce qu'il put, pour lui faire changer de sentiment, & qui lui ôta le Siege Patriarchal, & le bannit. Il se retira d'abord au même Couvent, duquel il étoit sorti, pour être Patriarche, & ensuite en un autre qui étoit dans l'Isle de Proconnese, dans la Propontide, où il mourut le 2. de Juin de l'an DCCCXXVIII. Il y a sujet d'être surpris que des Chrétiens vouluſſent rien souffrir, pour l'adoration des Images; puis qu'il est bien certain qu'il n'y a aucun commandement dans l'Ecriture, où ce culte soit imposé aux Chrétiens & qui, si l'on pouvoit dire qu'il n'étoit pas défendu, n'étoit assurément point nécessaire.

Le premier des Opuscules de Nicephore, par lequel ce Volume commence, n'est pas, comme les suivans, contre les *Iconomaques*, ou ennemis des Images, ainsi que Mr. *Cave* le dit, après *Canisius*, sans l'avoir lû; mais contre quelques erreurs sur l'Incarnation. Il maltraite *Eusebe* de

Cesarée, comme ennemi des images, & ne voulant pas qu'on en fît de Jesus Christ. Il l'accuse d'Arianisme & cela avec justice, quoi que M. *Cave* ait osé soûtenir le contraire, faute d'avoir bien lû *Eusebe*, ou par une fraude pieuse, qui le faisoit parler autrement qu'il ne pensoit. Mais *Nicephore* dit qu'il étoit pire que les Ariens, & avoit plus mal parlé du Fils, qu'ils ne le faisoient; surquoi il cite une Lettre d'*Eusebe* à Constantie, femme de Licinius, qui avoit demandé à *Eusebe* une image de Jesus-Christ, & à qui l'Evêque de Césarée répondit qu'il n'avoit aucune image de Jesus-Christ chez lui, tel qu'il étoit sur la terre, ni tel qu'il étoit *incirconscript*, en Grec ἀπεριγράπτος, c'est à dire sans figure, qui soit terminée par des lignes, comme celle des Corps grossiers, parce qu'elle étoit changée en une lumiere, que l'on ne peut pas décrire, parce qu'on ne l'a point vûe. Le II. Concile de Nicée ne cite que le sens de cette Lettre, dont on verra une bonne partie, en ses propres termes, dans les Notes de Mr. *Boivin*, sur *Nicephore Gregoras*, pag. 795.

Le P. *Turrianus*, dans une Note,

qu'on

qu'on a miſe après cet Ecrit de *Nicephore*, cenſure *Brentius*, Théologien fameux, parmi les Lutheriens, d'avoir renouvellé cette héreſie d'*Euſebe*, qui avoit été rejettée par toute l'Antiquité. Le dogme de l'*Ubiquité* de Jeſus-Chriſt, après ſon aſcenſion, reſſemble en effet à l'opinion d'*Euſebe*. Mr. *Baſnage*, dans une remarque qu'il a miſe au devant de ces Pieces de *Nicephore*, témoigne d'être perſuadé qu'il faiſoit tort aux Iconomaques, en les accuſant de nier l'Incarnation. En effet *Euſebe* lui-même ne la nioit pas, puis qu'il reconnoît que Jeſus-Chriſt avoit un corps, comme celui des autres hommes, avant ſon aſſomption, après laquelle ſeulement il diſoit que l'Humanité avoit été comme abſorbée, par la lumiere inacceſſible, dans laquelle elle habite. Il eſt certain qu'un Corps glorifié eſt autrement fait qu'un Corps mortel; mais le Corps de Jeſus Chriſt ne laiſſera pas d'être reconnoiſſable; puiſque *ceux qui l'ont percé le verront*. Zach. XII, 10. Jean XIX, 37. Quoi qu'il en ſoit, Mr. *Baſnage* a de la peine à ſouffrir que l'on diſe que la penſée, que l'Humanité glorieuſe de Nô-

tre Seigneur ne peut pas être renfermée dans les bornes d'une peinture, soit pire que tout l'Arianisme. A parler, à la rigueur; il n'est pas plus possible que le fini devienne sans bornes; qu'il n'est possible que l'infini devienne borné. Mais ces idées étoient trop abstraites, pour les uns & pour les autres.

Le I. Ecrit de *Nicephore*, touchant les Images, roule sur la difference qu'il y a entre une image de Jesus-Christ & celle de la Croix; sur quoi il soûtient que les Images de Jesus-Christ sont plus respectables que celles de sa Croix; ce qu'il prouve par dix argumens. La verité est que la figure n'a rien de respectable, en elle-même; ou parce qu'une Croix a été l'instrument de la passion de Jesus-Christ; puis qu'elle a aussi été celui du juste supplice d'une infinité de Brigans. Si l'on avoit une Image veritable de Jesus-Christ tel qu'il a été, dans les jours de sa Chair; ce seroit, sans doute, une piece très-curieuse, & qu'il faudroit garder avec beaucoup de soin. Mais il n'y a aucun commandement, dans les Livres du Nouveau Testament, de rendre un culte religieux à aucune Image; ni aucun

exemple

exemple de cela, dans la premiere Antiquité. Comme Dieu son Pere défendit de faire aucune Image de lui-même & de rendre aucun culte à une Image de cette sorte; de peur que cela ne donnât une fausse idée de la Divinité, à qui l'on auroit à la fin attribué une figure humaine, comme il étoit arrivé parmi les Payens: Jesus-Christ n'a point ordonné qu'on fit des images de lui, dans son état d'infirmité, & il n'y en eut aucune du tems des Apôtres. Pour l'état de gloire, où il est depuis son ascension au Ciel, c'est une chose, qui ne peut pas être représentée, parce que c'est un état dont nous n'avons aucune idée.

On dit que ces Images, telles qu'elles soient, servent à rappeller au peuple quelque mémoire de Jesus-Christ, à l'adorer à l'occasion du portrait qu'il en voit. Les Juifs étoient sans doute, du tems de Moïse, & pendant les siecles suivans, jusqu'à la venue de Jesus-Christ, aussi grossiers pour le moins, que les Chrétiens l'ont été, depuis lui; & cependant Moïse ne fit point, par précaution, faire des Images, quelles qu'elles fussent, pour représenter le Dieu d'Israël; ni même des Patriarches,

dont la memoire étoit en bénédiction parmi eux. Jesus-Christ ni ses Apôtres n'innoverent rien en cela, & n'ordonnerent point que l'on fît des Images d'eux ; pour s'en mieux ressouvenir. Ils n'ordonnerent point, que l'on adorât Jesus-Christ, à genoux devant ses Images, ni que l'on rendît un culte subalterne à la Ste. Vierge & aux Apôtres devant les leurs, & encore moins de rendre un culte de Latrie à l'Image de la Croix, comme les Scholastiques prétendent qu'on le doit faire.

On peut encore dire, sans crainte d'être convaincu, par l'Histoire, du contraire, que le Peuple ne demanda point d'avoir des Images aux Conducteurs de l'Eglise, comme en ayant besoin. Ce furent ses Conducteurs, qui s'aviserent de ce nouvel ornement, des Eglises pour y attirer la populace, & ceux qui n'étoient pas plus éclairez qu'elle. Après vint en suite diverses d'Images miraculeuses, en faveur de ceux, qui avoient implore le secours du Ciel, à genoux devant ces mêmes Images ; ce qui attira un nombre infini de monde dans ces Eglises, & augmenta leurs richesses, ou, pour mieux parler, celles

les des Eccleſiaſtiques, à qui ces Egliſes appartenoient. C'étoit là ce que l'on ſe propoſoit, en rempliſſant les Egliſes d'Images, & non l'édification prétendue des Peuples.

Ceux qui ſont verſez dans l'Hiſtoire des Images, & qui voyent encore ce qui ſe paſſe à préſent, dans les Egliſes, par rapport aux Images miraculeuſes, ne peuvent pas en diſconvenir, pour peu qu'ils aient de pénetration & de ſincerité. On a cru devoir mettre ici ces réflexions, afin que ceux, qui liront les Pieces en faveur du Culte des Images, voyent d'où venoit ce zèle exceſſif pour les Images; que l'autorité de pluſieurs Empereurs Iconoclaſtes & la force des Traitez qu'on oppoſa à l'Iconolatrie, ne purent pas diminuer, quoi qu'on ne pût produire aucun commandement de Dieu, ou de Jeſus-Chriſt, ni de ſes Apôtres qui l'autoriſât.

La Piece ſuivante de *Nicephore*, pour les Images, roule ſur les Cherubins, qu'il dit avoir été des Images d'autres Images, que Dieu avoit préſentées à Moïſe, & qui étoient des images ſymboliques, qui repréſentoient les Anges, qui ſont des Etres Ipirituels.

On peut admettre cela, mais il ne s'enſuit pas de là que les Cherubins corporels, que Moïſe fit pour couvrir l'Arche, duſſent être honorez conſiderez en eux-mêmes, ou comme les Images des Anges. Moïſe ne les fit point, pour les honorer, non plus que l'Arche. Tout l'honneur religieux, qu'on rendoit dans le Temple, le viſage tourné vers le lieu très-ſaint, s'adreſſoit uniquement & directement à Dieu, qui donnoit des marques de ſa preſence particuliere en ce lieu-là. Auſſi n'eſt-il pas dit un mot, qui faſſe comprendre que Dieu voulût qu'on rendît aucun culte religieux à ces figures ſymboliques. *Nicephore* ne le prouve nullement.

Il dit, en troiſiéme lieu, que les Images des Cherubins étoient *ſaintes*, ce qui eſt une mauvaiſe maniere de parler, au lieu de dire *ſacrées*, c'eſt à dire miſes dans un lieu conſacré à Dieu, comme tout ce qui étoit dans le lieu ſaint & le lieu très-ſaint. Non ſeulement il n'eſt dit nulle part qu'il falloit adorer les Anges dont les Cherubins étoient des Images ſymboliques; mais tout le contraire étoit ordonné. Auſſi n'adreſſoit-on point des prieres aux Anges, mais à Dieu ſeul.

seul, comme il paroît par toutes les prieres qui se trouvent dans l'Ancien Testament, & en particulier dans les Pseaumes. On ne fléchissoit les genoux, que devant Dieu seul, qui y étoit présent d'une maniere invisible, sans se figurer dans son imagination aucun phantôme corporel, qui le représentât.

Nicephore soûtient quatriémement que le culte, que l'on rendoit aux Cherubins corporels, rejaillissoit sur ceux qu'ils représentoient. Mais on ne rendoit aucun culte, aux Cherubins corporels, ni aux Anges invisibles, qu'ils représentoient, mais à Dieu seul, *qui habitoit entre les Cherubins.* Il n'y a aucun exemple dans les Livres Sacrez que les Anges, ou leurs symboles aient été l'objet du culte des Hebreux, en quelque maniere que ce soit.

Le Patriarche débite en cinquiéme lieu, un discours métaphysique de la liaison, qui est entre la cause & son Effet, duquel il prétend conclurre, qu'il y a une liaison entre l'Original & son Image; & que cette liaison fait qu'en honorant l'Image, on honore l'Original.

Il s'ensuit, de là, selon lui, qu'en méprisant l'Image de Jesus-Christ,

on méprise l'Original même. C'est la sixiéme chose, qu'il prétend prouver. Si Jesus-Christ avoit ordonné qu'on lui fît des Images, & que les Apôtres, ou eussent eux & les eussent adorées, ou auroit offensé l'Original en négligeant les Images. Mais comme il n'y a aucun commandement semblable de Jesus-Christ, & que l'usage d'honorer les Images étoit entierement inconnu, pendant plus de trois cens ans après Jesus-Christ, c'est se moquer que de croire, qu'il approuve de nouvelles institutions qui n'ont été mises en usage, que pour enrichir ceux qui s'en sont avisez.

Nitephore se propose cette question en septiéme lieu, comment on peut faire une image de Jesus-Christ comme Dieu & Homme, & sa réponse revient à dire qu'on ne peint que son corps, dans lequel sa Divinité habite. Mais depuis on a bien osé peindre la premiere Personne de la S. Trinité, qui n'a jamais paru, sous aucune figure.

Enfin il traite de la *circonscription* de Jesus-Christ, & après bien des distinctions scholastiques, il répond que l'Humanité de Jesus-Christ est *circonscrite* par le lieu & par le lieu.

L'Au-

L'Auteur embarraſſe ici tout ce qu'il dit de diſtinctions ſouvent obſcures & inutiles, pour étaler ſon érudition Scholaſtique, & pour donner le change à ſes Lecteurs.

Il y a encore un fragment tiré de ſon Livre des Images, où il ſoûtient qu'on peut peindre Jeſus-Chriſt, ce qui ne regarde que ſon Humanité. Le Patriarche ne fait qu'obſcurcir ſon ſujet, par une exactitude ſcholaſtique, qui n'aboutit à rien. Il n'eſt pas néanmoins inutile de lire ces Traitez, parce qu'on voit que les Iconolatres n'ont pas même pû donner un tour plauſible à leur ſentiment, qui eſt directement oppoſé à l'Ecriture Sainte, qu'ils devoient avoir ſuivie, pour s'épargner cette peine, qui n'a ſervi qu'à gâter la ſage ſimplicité de la Religion Chrétienne, & à lui ſubſtituer un Syſtême abſurde, & chargé de vaines diſtinctions.

2. On voit après cela une Piece intitulée : *Benedictio Dei*, qui n'eſt autre choſe, qu'un recueil tiré principalement de *Caſſiodore* & d'*Iſidore*, par où l'Auteur vouloit apprendre aux Eccleſiaſtiques de ſon tems, comment il faut louer Dieu & le benir par des Pſeaumes. On ne ſait pas

qui est l'Auteur de ce Recueuil. *Strewart* conjecture que c'étoit un Moine de Ratisbone. Il est au moins assuré que cette Piece est dédiée à *Baturic*, Evêque de cette Ville, l'an DCCCXIV. Il a copié la Préface de *Cassiodore* sur les Pseaumes, où il appelle S. *Augustin*, *Apostolicus Pater*. Cela a donné lieu à *Baronius* de dire que *Cassiodore* avoit fait cet Ouvrage, par l'ordre d'un Pape, comme si le titre qu'on vient de rapporter n'appartenoit qu'au Pape, au lieu qu'on le donnoit à tous les Evêques, comme Mr. *Basnage* le remarque. Il n'y a rien au reste de recherché, pour expliquer la lettre des Pseaumes. Ce n'étoit pas l'usage des Peres de ce tems-là de s'arrêter à la lettre de l'Ecriture Sainte. Ils ne font que déclamer sur le sens mystique, qu'ils y trouvent, comme on le peut voir dans S. *Augustin*, que *Cassiodore* louë excessivement dans la Préface, et il y a dans cette Préface une Etrange expression, qui se trouve aussi dans les MSS. & dans les éditions de *Cassiodore*: *Cornuscus liber*, sermo lampabilis, *cum sanctuli cordis*. Je croirois que *Cassiodore* avoit dit *lampadis similis*, & que les dernieres lettres du

pre-

premier mot, & les premieres du second étant effacées, quelque Copiste a fait *lampabilis*, que je ne saurois me persuader fabriqué par *Cassiodore*, quoi que dans un tems, auquel la Latinité étoit fort en décadence. On pourroit aussi soupçonner *lampas pedis*, qui est une expression des Pseaumes même.

3. Ce Livre est suivi d'un Fragment des Annales de France, depuis l'an DCCXL. jusqu'an DCCCXIII. que *Regino* de Prum, dit qu'il a suivi dans son Histoire; C'est à dire depuis la mort de Charles-Martel. *Du Chêne* en a publié la suite, jusqu'à l'an DCCCXIV.

4. On voit, après cela, quelques Poesies de *Theodulfe*, Abbé de Fleuri, & depuis Evêque d'Orleans; qui sont des Elegies écrites en un exil, où il avoit été envoyé, à *Maudoin*, & à *Aigulfe*. Elles sont suivies d'une réponse de *Maudoin*, dans la même sorte de Vers. On verra dans les Préfaces de *Canisius* & de Mr. *Basnage* ce que l'on sait de ces gens là, qui vivoient au commencement du neuvième Siecle. Ces vers sont tout à fait prosaïques; mais ils peuvent servir à éclaircir & à suppléer l'Histoire de

ce

ceux-là. Bibliothèque, [illegible] encore quelques autres Poëtes du même Théatre & de quelques autres.

5. On trouve encore plusieurs Pénitentiaux, dont le premier est un Ouvrage d'Halitgaire Evêque de Cambrai, intitulé *De vitiis & Virtutibus & ordine Pœnitentiæ Libri V.* que Hincmar Archevêque de Reims fit imprimer par ses ordres. Il publia cet Ouvrage du Monastere de S. Médard, vers l'an DCCCXXXV.

Dans les premiers temps il n'y avoit aucuns réglemens entre les Chrétiens, touchant la réparation publique, qu'on devoit faire à l'Eglise, après qu'on avoit commis quelque faute scandaleuse. Il paroît par quelques endroits de S. Paul, que cet Apôtre avoit livré *Satan* quelques pécheurs scandaleux, comme l'Incestueux de Corinthe, Hymenée & Philete. Mais c'étoit une punition miraculeuse, par laquelle les pécheurs étoient frappés de quelques maladies, dont ils n'étoient délivrez, que lorsqu'ils se repentoient sérieusement de leurs fautes. Voyez 1 Cor. V, 5. 2 Cor. II. 1 Tim I, 20. Depuis comme l'on remarque, sous la persécution de Decius, que plusieurs Chrétiens

tiens avoient eu la foiblesse de promettre de bouche, ou autrement, qu'ils rentreroient dans le Paganisme, ou même jetté de l'encens sur les Autels des faux Dieux, & que la persécution ayant cessé, ils vouloient être admis à la Communion de l'Eglise Chrétienne; on ne trouva pas à propos de les y recevoir, à moins qu'ils n'eussent témoigné leur repentance, en demandant, pendant quelque tems, avec humilité la Paix de l'Eglise. On fit divers réglemens là-dessus, comme on le peut voir, par les Epîtres de S. *Cyprien*, comme Mr. *Basnage* le remarque dans sa Préface. On en usa de même, dans la suite, & il y eut divers Evêques & divers Conciles, qui en dirent leur sentiment; mais on ne fit aucun *Penitentiel*, par autorité publique, & chaque Eglise en usa, comme elle le trouva à propos.

Quand l'Eglise Chrétienne eut la dessus, les réparations publiques ne regarderent pas seulement l'idolatrie, mais aussi toutes sortes de pechez, pour lesquels on imposa diverses *penitences*; comme on peut voir ce qu'il falloit dire de certaines peines que les pénitents devoient subir, avant que d'être

d'être reçus de nouveau à la Communion.

Au septiéme siécle, on commença à écrire des *Pénitentiaux*, en Occident, comme en Orient, & particulierement dans la Grande Bretagne. Il n'y avoit rien que d'assez confus en France, sur ces matieres. Ce fut ce qui engagea *Ebbon*, Evêque de Rheims, qui étoit très-célebre en ce tems-là, à exciter *Halitgaire*, Evêque de Cambrai, homme savant & versé en ces sortes de choses, d'écrire sur cette matiere, comme on le peut voir par la Lettre, qui est à la tête du Pénitentiel que l'on voit ici. Mr. *Basnage* montre, par de bonnes raisons, que cet Ouvrage a été fait, vers l'an DCCCXXV.

Halitgaire l'a divisé en cinq Livres, dans le I. desquels il traite des huit principaux Vices, que l'on a depuis reduit à sept. En effet le vice de l'*Orgueuil* & celui de l'*Amour de la vaine Gloire*, qu'il distingue, ne sont proprement qu'un même vice envisagé de differens côtez. Il ne décrit pas mal ces sept Vices, ni leurs remedes, & il tire ces derniers de l'Ecriture & des Peres. Quoi que son style ne soit pas formé sur la meil-

leure

leure Latinité, il ne laiſſe pas d'être meilleur, que celui de la plûpart des Auteurs de ſon tems. Mais il a peu de méthode.

Dans le II. Livre il traite de la Vie Active, de la Contemplative, de la Foi, de l'Eſperance, de la Charité, de la Vertu en général, de la Prudence, de la Juſtice, de la Fermeté, de la Temperance. Il y a ſujet d'être ſurpris, qu'en un tems où l'on avoit les Oeuvres Morales de *Ciceron* & de *Seneque*, qui ne ſont pas difficiles à entendre, & qu'on avoit peut-être encore plus completes, que nous ne les avons aujourd'hui, on ne les imitât pas, dans la nobleſſe des ſentimens; dont la Morale Chrétienne eſt infiniment plus capable, que ne l'étoit celle de ces Illuſtres Payens.

Le III. Livre de la *Pénitence* en traite tant par rapport à ceux qui l'impoſoient, qu'à ceux à qui elle étoit impoſée. Le mot ſe prend ici non pour la Repentance, ou pour le retour d'une mauvaiſe vie à une meilleure; mais pour des peines canoniques impoſées à ceux qui avoient commis quelque crime. Pour la premiere ſorte, qu'on nomme *Repentance*, on n'a que faire de Gens d'Egli-

se, pour l'avoir ; mais on doit croire en Dieu, & en son Evangile, & changer de vie & de mœurs, en sorte qu'on fasse ce que Jesus-Christ & ses Apôtres ont commandé, & que l'on évite, avec soin, ce qu'ils ont défendu. C'est ce qui seul obtient le pardon du passé, & nullement la pratique de quelques austerités, qui ne changent rien dans le cœur.

Habigant décide ici que la pénitence (ou les *œuvres pénales*) doit être longue, à proportion du péché, qu'il ne faut refuser à personne la *dernière pénitence* ; c'est à dire, ici le pardon des pechez à l'heure de la mort. C'est une grande question de savoir si l'absolution demandée, par un mourant, peut servir de rien. Au moins on ne peut rien promettre à ceux qui attendent si tard, & qui par la simple peur de la mort recourent à l'absolution, que Dieu n'a promise qu'au changement de vie. Aussi l'Auteur dit-il au Ch. II. qu'il n'y a que Dieu, qui sache si cette repentance est valable. Il est néanmoins d'avis dans le IV. de donner l'absolution, & le Viatique à un malade, qui vient à perdre la parole, & qui fait signe qu'il le souhaite. Il décide aussi au V. qu'on peut

peut differer de demander la pénitence, non par mépris; mais de peur de pecher plus grievement; si l'on vient à pécher, après avoir reçu l'absolution. Ces bonnes gens-là auroient dû savoir, par la lecture de l'Ecriture Sainte, que la pénitence salutaire est un changement actuel de vie, dès que l'on a compris le dangereux état où l'on se trouvoit; & non une douleur, qui vient uniquement de la peur. *Halitgaire* dit assez bien au Ch. V. que ceux qui veulent obtenir le pardon des choses illicites, qu'ils ont commises, doivent même s'abstenir de celles qui sont licites, comme il le montre par quelques exemples. Au Ch. VIII. il dit que ceux, qui, après avoir fait pénitence de voluptez défenduës, & en avoir obtenu l'absolution, y retombent doivent être privez de la Communion; quoi qu'il leur soit permis d'assister aux prieres de l'Eglise; sinon à l'article de la Mort.

Dans le Liv. IV. où il est parlé des Homicides faits à dessein, & d'autres crimes scandaleux & criants, *Halitgaire* paroît avoir quelquefois trop d'indulgence, & d'autrefois trop de severité. Il veut au Ch. I. que celui qui aura

aura commis un homicide de propos déliberé, devoit être perpetuellement sous la Pénitence, dont il n'obtienne la perfection qu'à l'article de la mort; ce qui est tiré du Concile d'Angouri. Mais cet homme doit avoir auparavant grace du Souverain, autrement la pourſuite d'un crime comme celui-là appartient à la Puiſſance Civile. Il prétend encore que les meurtres commis involontairement étoient d'abord ſujets à une Pénitence de ſept ans; mais qu'elle avoit enſuite été réduite à cinq ans. C'eſt ce qu'il dit au Ch. II. Si quelcun tue un autre, malgré lui, & ſans le vouloir faire, ne doit que vérifier que la choſe eſt, comme il la dit; après quoi étant déclaré innocent par le Souverain, il n'a pas beſoin de faire pénitence d'un crime qu'il n'a pas commis.

Au Ch. VII. il condamne le crime de Beſtialité & le crime contre la Nature à être long-tems exclus de la Communion. Aujourd'hui en bien des lieux, ces crimes ſont punis de mort, & avec raiſon.

Dans le Ch. XII. tiré d'un Concile de Tolede, il eſt permis à ceux qui n'avoient point de femme, de te-

mir une Concubine, comme s'il avoit été indifferent qu'un homme eût une femme légitime, ou une concubine, pourvu qu'il n'en eût qu'une à la fois.

Le Livre V. contient des Regles, qui concernent les Ecclesiastiques, & elles commencent par une défense aux Prêtres & aux Diacres de se marier, sous peine d'être dépossez de la Prêtrise & du Diaconat, sans pouvoir être admis à la Pénitence. Mais s'ils n'avoient commis un Adultere, ou une Fornication, ils pouvoient être reçus à la Pénitence.

Il y a ensuite le Pénitentiel de l'Eglise Romaine, ou au moins une partie. Il y est dit, entre autres choses, *que si un Clerc avoit commis une fornication, comme faisoient les Sodomites, il devoit être soumis à une Pénitence de dix ans, durant trois desquels il seroit obligé de vivre de pain & d'eau.* Ils avoient sans doute bien mérité cette peine; mais on ne devoit pas l'imposer aux Clercs, qui, après leurs vœux, devenoient séculiers. Si c'étoit un crime, il n'étoit pas comparable à celui de la Sodomie. Mais le but de ces Canons n'étoit que d'établir l'autorité de l'Eglise.

Il y a encore un autre Pénitentiel de l'Eglise Romaine, dont *Haltigarre* avoit profité, pour former le sien, & d'autres Ecrits de la même nature, auxquels nous ne nous arrêterons pas. Tout cela est utile, pour la connoissance de la Discipline Ecclésiastique de ces tems-là, & fait connoître le bonheur de ceux, qui ont pris l'Ecriture Sainte, pour la Règle de leurs sentimens & de leur conduite.

6. Après cela vient la Vie d'un Abbé Anglois nommé *Gola*, dont on nomme le Monastere *Silenhoven*. Il vivoit vers le milieu du IX. siecle.

7. Les Pieces, qui concernent cet Abbé, sont suivies des Poesies de *Walafridus Strabus*, ou *Strabo*, sur lequel on pourra consulter *Canisius* & Mr. *Basnage* dans leurs Préfaces. Les vers de *Strabus* sont meilleurs que la plupart de ceux des Auteurs de ce tems-là, mais les sujets sont des Vies, ou des Visions des Moines, lesquelles n'interessent guère de gens. Il en est de même des autres sortes de vers, qui y sont joints. Il y a enfin un Discours sur la ruine de Jerusalem.

8 Il y a ensuite un Pénitentiel de *Rhabanus Maurus*, Archevêque de Ma-

Mayence tiré d'un MS. du Monastere de Weingart. Il fut Abbé de Fulde, mais il fut chaſſé de ſon Abbaïe, par les Moines, enfermé en une Cellule du Mont S. Pierre, d'où il ſortit pour être Archevêque de Mayence, l'an DCCCXLVI. Il mourut en cette dignité, neuf ans après. On l'accuſa, de ſon tems, d'être *Stercoraniſte*, comme l'on parloit; ce qui vouloit dire qu'il croyoit que la ſubſtance du Pain Euchariſtique s'en alloit, après ſa digeſtion, où s'en vont les autres alimens. Le P. *Mabillon*, Bénedictin, tâche de l'excuſer de cette prétendue Héreſie; mais M. *Baſnage* fait voir dans ſa Remarque préliminaire, que ç'a bien été le ſentiment de *Rhabanus Maurus* & réfute le P. *Mabillon*, mais ſans aucune aigreur; de ſorte qu'on n'aura pas ſujet de ſe plaindre de lui, à cet égard. Ce Pénitentiel eſt adreſſé à *Heribald*, que Rhaban nomme *Antiſſiodorenſis Antiſtes*, & non *Alexandronenſis*; comme il eſt nommé, dans l'Edition de *Stewart*. Le Ch. XXXIII. contient la réponſe que *Rhaban* fit à *Heribald*, qu'il ne faut que lire, pour ſe convaincre que l'Archevêque de Mayence étoit en effet de ceux, qu'on

appelloit ridiculement *Stercoraniſtes*. Il ne faut pas s'imaginer, qu'on ſoit venu tout d'un coup, à digerer les difficultez de la Tranſſubſtantiation.

On verra enſuite le Martyrologe du même *Rhaban*, diſpoſé ſelon les jours de l'année, auxquels on ſuppoſe que les Martyrs ont ſouffert. Il auroit mieux été, ſi on les avoit rangez, ſelon l'ordre du tems, pour ceux qui cherchent à s'inſtruire de l'Hiſtoire; mais ces Martyrologes étoient faits, pour inſtruire le peuple du jour de l'année, auquel on célebroit les fêtes des Martyrs.

9. Le Synode de Pavie, tenu au milieu du IX. ſiécle. On a mis au devant une fauſſe date comme *Marc Veſſer* le fait voir en partie, dans un petit Avertiſſement, qui eſt à la tête. Mais Mr. *Baſnage* a examiné cette date, avec plus d'exactitude & fait voir qu'il a été aſſemblé l'an DCCCLV. Il fait encore quelques remarques, ſur quelques-uns des Prélats, qui y aſſiſterent. Ses Canons regardent les mœurs du Clergé & du Peuple. Il y a auſſi une Ordonnance des Empereurs *Lotaire* & *Louis*, ſur divers deſordres de ce temps là. Il y a de plus quelques autres réglemens de *Louis*.

10. Ce-

10. *Canisius* ayant trouvé une Généalogie de *Charles-Magne*, écrite au delà du milieu du IX. Siecle, n'a pas voulu qu'elle se perdit, & l'a insérée, pour la conserver, dans un de ses Volumes. Cette Généalogie met la mort de *Charles* à la XV. année du IX. Siecle, quoi qu'on la rapporte communément à l'année précedente.

11. *Canisius* avoit publié en Latin une Lettre du Patriarche *Photius*, à *Michel* Roi des Bulgares, avec six Dissertations, concernant la Divinité & l'Incarnation. Elle n'étoit qu'en Latin de la Version du P. *Turrianus*, qui n'a traduit qu'une partie de cette Lettre. Comme *Photius* a été fort mal traité par *Baronius*, Mr. *Basnage* a pris ici sa défense, contre ce Cardinal, qui le censure à divers égards. L'Apologiste fait voir que *Photius* ne fit rien, qui ne fût assez en usage de son tems, & qu'on lui auroit facilement pardonné, s'il n'avoit choqué le Siege de Rome.

Il fait quelques remarques sur l'Epître de *Photius* au Roi, ou au Chef des Bulgares, qui avoit embrassé la Religion Chrétienne. On verra ici cette Lettre, en Grec & en Latin,

ſur l'Edition de *Montaigu*, au lieu que *Canſius* ne l'avoit publiée qu'en Latin. Elle traite des devoirs d'un Magiſtrat, à ce que dit le Titre; mais la plus grande partie de ce Livre, concerne la doctrine des ſept premiers Conciles, que *Photius* expoſe, en repouſſant les opinions, ou les erreurs de ceux, qui s'y ſont oppoſez. Enſuite il donne à *Michel* de bons avis, pour bien ſoûtenir la dignité, dont il étoit revêtu. Un Barbare devoit être inſtruit plus en détail, qu'un Prince élevé dans le Chriſtianiſme; auſſi *Photius* s'étend-il plus qu'il n'auroit fait, s'il avoit eu à faire à un Prince né de parens Chrétiens. S'il faut dire la verité, bien des Princes, nez dans le milieu de la Chrétienté, auroient grand beſoin qu'on leur donnât de ſemblables leçons.

La I. Diſſertation eſt ſur cette queſtion: *Comment Dieu eſt par tout, & comment on peut ſoudre les difficultez que l'on objecte à cela.* Elle n'eſt qu'en Latin de la Verſion du P. *Turrianus*; mais Mr. *Caperonnier*, Docteur en Théologie & Profeſſeur en Langue Greque, dans l'Univerſité de Paris, qui la euë en Original, y a fait quelques petites Notes, qui font bien

bien voir, qu'on ne peut guère se fier à ce Jesuïte; qui commet de grosses fautes, en des endroits assez clairs. Tel est le tître, où l'on demande *comment on dit que Dieu est en tous l'Univers*; ἐν τῷ πάντι, qu'il a traduit *in omni re.* Mais τὸ πᾶν signifie constamment l'*Univers*; & il s'agit ici de la Toute-Présence, ou de l'Immensité de Dieu; matiere impénetrable à l'Esprit Humain, & que ni *Photius* ni aucun autre Théologien, n'étoit pas en état d'éclaircir. On la peut prouver, par la Raison & par l'Ecriture, mais on n'en sauroit donner aucune idée claire.

La II. est intitulée περὶ θεολογίας ζητήματα τῷ αὐτῷ, que *Turrien* traduit peu exactement, *Theologiæ Hypotyposis*, id est, *informationes notionis fidei.* Il falloit aussi lire τῶ αὐτῶ, & traduire: *Quæstiones Theologicæ ejusdem.* Il y a à tous momens une mauvaise paraphrase, au lieu d'une Version exacte, & des fautes, qui font voir que *Turrien* n'entendoit souvent ni la matiere, ni le langage de l'Auteur qu'il traduisoit. Cela fera que le Monde Savant souhaitera, encore plus qu'il ne faisoit, de voir paroître un *Photius* revu par Mr. *Capperon-*

rennier & augmenté des nouvelles pieces, qu'il en a découvertes. Il s'agit, dans cette Dissertation, de l'existence de Dieu, & de la maniere dont on peut venir à la connoissance; mais il est difficile de comprendre ce que *Photius* veut dire.

La III. recherche pourquoi il y a trois Personnes dans la Divinité, & pourquoi il n'y en a que trois. Il vaut mieux ne point rechercher ce qu'on ne peut pas trouver, que d'en donner de mauvaises raisons, qui ne sont propres qu'à faire naître une infinité de doutes, qu'il n'est pas possible de soudre. Mais on peut voir, par ces Dissertations, que ce n'est pas seulement, dans nôtre Occident, qu'on a cherché tant de subtilitez dans la Théologie; puis que les Orientaux en ont fait tout autant. Comme ni les uns, ni les autres ne savoient pas assez bien les règles du bon raisonnement & la maniere de chercher la Verité; ils sont tombez en mille sophismes, ils se sont querellez, sans s'entendre; & ont fait de la Théologie une science pleine d'absurditez, & très-propre à remplir ceux qui l'étudient, d'un esprit de contention, & de chicane; surtout sur des matie-

res

res abſtruſes & qui ſont les moins connues, ſur leſquelles il valoit beaucoup mieux ſe taire.

Il y a une grande addition à cette Diſſertation, en Grec & en Latin, que Mr. *Caperonnier* a communiquée à Mr. *Baſnage*.

Dans la IV. *Photius* traite proprement de la Ste. Trinité, conſideré en elle même, & entreprend d'apprendre à ſes Lecteurs, comment on peut dire qu'il n'y a qu'un Dieu, & qu'il y a néanmoins trois en ce Dieu. Il répond *que nôtre Théologie dit, en ſon ſacré langage, que la Divinité eſt une & trois, dans le Principe Divin, qui eſt fort au deſſus de la Nature; mais qu'elle ne prend pas* un, *ni* trois; *comme ils ſont dans les nombres, ſelon la nature, & dans les choſes, que l'on compte, en un ſens propre, comme dans les choſes qu'on peut compter proprement & naturellement; car ce bon Principe, qui eſt au deſſus de tous autre Principe, ſurmonte entierement, par une ineffable meſure, tout nombre & toutes unitez, qui rempliſſent les parties d'un nombre, & de toute autre quantité.* Il ſemble que cela veut dire que l'unité & la pluralité, quand il s'agit de la nature & des perſonnes

divines, ſont quelque choſe de toute autre unité, & de tous autres nombres, en quoi que ce ſoit. *Photius* auroit, ce me ſemble, mieux fait de dire que l'Ecriture Sainte nous apprend d'un côté qu'il n'y a qu'un Dieu, & de l'autre qu'il y a un Pere, un Fils & un S. Eſprit, ſans que la Divinité ſoit multipliée; mais que perſonne ne peut expliquer ce myſtere, que nous croyons, ſans le comprendre, ſur l'autorité de l'Ecriture Sainte. Mais en eſſayant de l'expliquer, il ſe jette en des ténebres, dans leſquelles perſonne ne voit goute, & qu'il n'étoit nullement capable d'éclaircir. Cette méthode des Théologiens de l'Orient & de l'Occident n'eſt propre qu'à faire naître des doutes, des héreſies, des diſputes & des perſecutions; comme la ſuite des tems l'a fait voir.

La V. Diſſertation roule ſur cette queſtion, *comment il eſt poſſible de concevoir, en quelque maniere, comment la Divinité a été incarnée.* Cela ne veut dire autre choſe ſinon que la Divinité a été unie à l'Humanité, en Jeſus Chriſt, ſans aucun changement, ni mêlange de ces deux Natures, auſſi étroitement qu'il a été poſſible; mais

mais que Dieu ne nous a pas révelé la maniere de cette Union ; sur laquelle il n'eſt pas permis, par conſéquent, de philoſopher.

Photius cherche dans la V. Diſſertation *pourquoi Dieu s'eſt incarné.* Il y répond fort bien, ce me ſemble, que c'eſt 1. afin que ceux qui ne conçoivent, que ce qui frappe les ſens, puſſent s'élever en quelque maniere aux choſes immaterielles: 2. parce que *le Fort n'auroit point été lié*, ſi un plus fort que lui ne fût entré dans ce combat: 3. parce qu'une maniere d'inſtruire, qui frappe les yeux & les oreilles a plus de force, & d'exactitude, & que l'on imite plus facilement ce que l'on voit.

Le ſtyle de *Photius* eſt dur & embarraſſé dans ces Diſſertations, qui roulent ſur des ſujets obſcurs & abſtraits. Mais il ne l'eſt pas moins dans le livre ſuivant, qui eſt ſur cette queſtion : *quelles volontez peuvent être nommées des volontez* gnomiques (γνωμικὰ) *en Jeſus-Chriſt, & quelle volonté peut être nommée humaine, hypoſtatique*, &c.

Après avoir donné des diſtinctions des ſens, auxquels on prend quelques mots Grecs qui ſignifient *volonté*;

lonté; il dit que ce qu'il appelle *Gnomé*, ou *Volonté Gnomique*, est une volonté que l'on a de la disposition, ou du penchant à avoir. Il dit „ que „ dans les hommes, qui n'ont qu'u„ ne nature, il n'y a auſſi qu'une „ *Volonté naturelle*, qu'il appelle le „ deſir naturel qu'on a du bien en „ général, que chacun deſire; mais, „ que les perſonnes *des hommes* ſont „ diſtinctes, en tems, en lieu, dans „ la diſpoſition qu'ils ont pour cer„ taines choſes, & en autres choſes, „ ils ont à cauſe de cela diverſes *gno„ mes*; c'eſt à dire, des penchants „ particuliers; & que dans nôtre Sei„ gneur Jeſus-Chriſt, parce qu'il y „ a deux differentes natures, il y a „ diverſes volontez (θελήσεις) de ſa „ Divinité & de ſon Humanité; mais „ que comme il n'y a qu'une ſeule „ Hypoſtaſe, & un ſeul qui veut, il „ n'y a qu'une *volonté gnomique*, par„ ce que la Nature Humaine ſuit la „ volonté de la Nature Divine.“ Il ſemble que la diſpute que les Orthodoxes avoient avec les *Monothelites*, qui ne reconnoiſſoient qu'une volonté en Jeſus Chriſt, donnerent occaſion aux ſubtilitez, que débite ici *Photius*. Ce fut ainſi que l'eſprit de

dis-

dispute parmi les Orientaux, produisit une infinité de vaines subtilitez, qui changerent la Théologie Chrétienne en un Art litigieux, qui les jetta en mille disputes futiles & en des contestations de mots; dans lesquelles on voit éclater un esprit de chicane & d'orgueuil bien different de l'esprit de l'Evangile, qui ne respire que la paix, & l'humilité.

Stewart, qui a le premier publié ce Traité en Latin, dont le Grec a été depuis rendu public, sur un MS de la Bibliotheque de l'Empereur, a ajoûté une Dissertation de sa façon, où il explique d'abord le sentiment de *Photius* & le réfute ensuite. Ceux qui voudront être instruits de ces subtilitez, qui ne font point d'honneur à *Photius*, n'ont qu'à y avoir recours. Il y a néanmoins une utilité, que l'on peut tirer de cette sorte de Traitez; c'est qu'on peut comprendre par-là quel avantage il revient aux bons Théologiens des derniers siecles d'avoir reduit la Théologie à l'étude de l'Ecriture Sainte, & de ne parler que son langage; puis que par-là ils évitent tant de vaines disputes, très-éloignées de l'esprit de l'Evangile. Un Poëte a dit, avec raison:

Felix quem faciunt aliena pericula cautum!

Mais nous pouvons dire, avec autant de verité:

Felix quem faciunt Veterum deliria cautum!

12. On trouve, après ces Ouvrages de *Photius*, trois pieces de *Theodore d'Hagiopolis*, 1. touchant le nom de Dieu; 2. de Dieu & de la Deïté; 3. du Neſtorianisme; traduites en Latin, par le Jeſuite *Turrien*. On ſoupçonne que ce *Theodore* eſt le même, qui porte le ſurnom d'*Abucaras*; mais on ne peut rien affirmer là-deſſus, non plus que de la Ville, qu'on nomme *Hagiopolis*. On pourra voir là-deſſus la remarque que Mr. *Baſnage* a faite ſur le titre de ces pieces. La premiere renferme quelques propoſitions ſcholaſtiques ſur le nom nom de Dieu, & les deux autres ſont des Dialogues très-courts entre un Héretique qui interroge & un Orthodoxe qui répond, ou au contraire où l'Orthodoxe interroge & l'Héretique répond. Tout cela n'eſt qu'en Latin, & de la Verſion du Jeſuite, qu'on a pluſieurs fois nommé.

Il y a enſuite un Traité, qui paroît véritablement être d'*Abucaras*, de

l'Union

l'Union des deux Natures de Jeſus-Chriſt, & *de ſon Incarnation*. Cette petite piece avoit été publiée par Mr. *Arnold* de Nuremberg, en MDCLXXIV. ſur un MS. de la Bibliotheque d'Oxford, & comme c'étoit un Ouvrage très-court, qui n'avoit été joint à aucun recueuil, Mr. *Baſnage* a crû, avec raiſon, le devoir joindre à celui-ci, de peur qu'il ne ſe perdît. Il y a ici beaucoup de ſubtilité ſcholaſtique; mais dont le langage eſt bien different de celui de l'Ecriture Sainte, qui ne fournit nullement les mots néceſſaires pour exprimer les idées trop rafinées, que les Disputes, entre les Chrétiens, ont fait naître.

13. La ſuite de ce Tome eſt intitulée *Partie* III. *du* 2. *Tome*, afin d'égaler, autant qu'il étoit poſſible, les Volumes. Mais ces diviſions ne font rien à la choſe même. On trouve donc ici d'abord le Martyre de S. *Didier*, Evêque de Vienne en France, ſur la fin du IX. ſiecle. C'eſt *Adon* Evêque de la même Ville, qui eſt l'Auteur de cette piece. Ce n'eſt pas que Didier ait ſouffert le Martyre, pour la Verité. Il n'a été nommé Martyr, que parce qu'il fut condamné injuſtement par les Evêques,

le *Brunehaut* contraignit, par ſon
utorité, de le condamner à la mort,
n DCCCLXX.

14. On voit, après cela, un Traité
un Abbé, nommé *Anaſtaſe*, contre
s Juifs, avec un Recueuil d'un A-
onyme des raiſons qu'on employoit
our gagner cette même Nation à la
eligion Chrétienne. On ne ſait qui
été cet *Anaſtaſe*; mais on peut re-
ueuillir probablement, de ce qu'il
t, qu'il y avoit, de ſon tems,
CCC. ans que Jeruſalem avoit été
truite, qu'il a vécu pour le moins
CCCLXX. après Jeſus-Chriſt,
mme Mr. *Baſnage* l'a remarqué.
a raiſon de dire que toutes les
euves, qu'il apporte contre les
uifs, ne ſont pas concluantes. Pour
en raiſonner, contre les Juifs, il
ut néceſſairement ſavoir l'Hebreu,
ns quoi il n'eſt pas poſſible de pres-
r, comme il faut, divers paſſages
: l'Ancien Teſtament, contre eux,
de ne pas en preſſer d'autres, qui
: prouvent rien. Dans le tems, au-
uel *Anaſtaſe* écrivoit, il n'y avoit
eut-être pas un ſeul Chrétien, qui
ntendît cette Langue; à moins que
: ne fût quelque Juif converti. Il
y en a que peu, qui changent de
Reli-

Religion, parce qu'ils ne raiſonnent point ſur la Religion, non plus que les Turcs. Il n'y avoit d'ailleurs, en ces tems-là, que peu ou point de Chrétiens, qui raiſonnaſſent ſolidement, & d'une maniere à faire paroître la Religion Chrétienne raiſonnable, comme elle l'eſt en effet. Il ne faut que lire les Traitez, qu'il y a dans ce Tome & le ſuivant, pour s'en aſſurer.

Il eſt ſurprenant qu'il diſe qu'une grande preuve de la verité de la Religion Chrétienne eſt que l'on n'a jamais pû ôter la figure de la Croix, qui étoit ſur la Monoie. Il aſſure, mal à propos, pag. 15. qu'aucun Empereur Chrétien n'eſt tombé entre les mains des Barbares, ni n'a été tué, par ces gens-là, & lors qu'il dit un peu plus bas que ces mêmes Barbares *n'ont jamais pu ôter l'image & la figure de la Croix de la Monoie des Chrétiens, quoi qu'un grand nombre de Tyrans euſſent tâché de le faire.* Il défie même les Juifs de le faire. Il y a apparence que dans l'Orient les Barbares ſe ſervoient de la Monoie des Chrétiens, faute d'avoir l'adreſſe d'en battre; mais qui ſe perſuadera qu'on ne pût pas à coups de mar-

marteau effacer l'empreinte d'une Monoie?

Comme l'adoration apparente des Croix & des Images choquoit les Juifs, *Anastase* ne manque pas de leur dire, (p. 77.) qu'ils adoroient eux-mêmes le Livre de la Loi, & que s'ils avoient encore l'Arche & les Cherubins, ils ne manqueroient pas de les adorer. Si les Juifs répondoient qu'ils n'adoroient point le Livre de la *Loi*, mais ce qu'elle contenoit, & que s'ils disoient qu'ils n'adoreroient pas non plus l'Arche ni les Cherubins, mais Dieu, qui avoit commandé qu'on les fît; il prétendoit leur faire une réponse semblable, en faveur du culte des Images. Mais Dieu avoit défendu qu'on fît aucunes Images pour se mettre à genoux devant elles, sans aucune distinction; parce que le Peuple s'imagine facilement que l'Image a je ne sai quoi de sacré, & même de miraculeux; puisque celui, que l'Image représente, fait des miracles, en faveur de ceux qui s'adressent à lui devant elle. Les Payens même protestoient qu'ils n'adoroient point les statues des Dieux; mais les Dieux même qu'elles représentoient.

Mr.

Mr. *Baſnage* remarque auſſi qu'*Anaſtaſe* cite le paſſage de *Joſeph*, où cet Hiſtorien parle avantageuſement de Jeſus-Chriſt; d'où il recueille que Mr. *le Fevre* a mal à propos conclu de ce que *Photius* n'a pas parlé de ce que nos exemplaires de *Joſeph* ont de Jeſus-Chriſt, il n'y en avoit rien dans les ſiens; puisque ce paſſage ſe trouvoit dans ceux d'*Anaſtaſe*. Mais il faut remarquer que ce dernier ne cite pas les termes de *Joſeph* tels qu'ils ſont dans les nôtres; puis qu'*Anaſtaſe* dit en parlant aux Juifs: *Joſeph, vôtre Auteur & vôtre Hiſtorien, dit de Jeſus-Chriſt, qu'il a été un homme juſte & un homme de bien, que Dieu a montré & manifeſté, par ſa grace, qui a aidé pluſieurs, par ſes ſignes & par ſes miracles, dont les Juifs partagerent les habits, comme un Prophete l'avoit prédit, & jetterent le ſort ſur ſes habits, & à qui ils donnerent du fiel & du vinaigre, dans ſa ſoif.* Si l'on compare ces mots avec ceux de *Joſeph*, dans ſes Antiquitez Judaïques Liv. XVIII. Ch. 4. on verra qu'il parle autrement que ne fait *Anaſtaſe*. Il ſe pourroit faire que ce paſſage eût été ſuppoſé de diverſes manieres.

Il y a enſuite un recueuil des raiſons,

ſons, que l'on avoit accoûtumé d'employer, pour ramener les Juifs, & qui étoient, pour la plûpart, trop foibles, pour convertir un peuple obſtiné, comme celui-là. Cependant on en lit de ſemblables dans les Ecrits de pluſieurs Modernes.

15. On voit, après cela, un recueuil des erreurs de quelques Héretiques, ainſi qu'on les nomme, comme des Armeniens, des Ariens, des Macedoniens, des Neſtoriens, de *Philoponus* & des Tritheïtes, d'*Eutychès*, de *Dioscore*, de *Severe*, d'*Apollinaire*, des Iconomaques &c. Leurs opinions y ſont exprimées en très-peu de mots.

Cet Auteur étoit dans le même ſentiment que *Photius* ſur les Volontez Gnomiques de Jeſus-Chriſt.

16. On trouve enſuite les actions de Charles-Magne, en deux livres, adreſſez à l'Empereur Charles le Gros, fils de Louïs Roi de Germanie, petit-fils de Louïs *le Débonnaire*, & arriere-petit-fils de Charles-Magne, par un Moine de l'Abbaïe de S. Gal, dont on ne ſait pas avec certitude le nom. Mr. *Baſnage* place la compoſition de cette piece à l'an DCCCLXXXIV. & ſoupçonne qu'elle

qu'elle pourroit bien être de *Notker*, qui vivoit & écrivoit, en ce tems-là. Quoi que le Titre promette une Histoire de Charles-Magne, il n'y en a presque rien, dans le I. Livre, où il n'est quasi parlé, que de la mauvaise vie des Evêques de ce tems-là, & des desordres des Eglises. Le II. ne contient que diverses particularitez de sa conduite & de sa réputation, parmi les Peuples voisins, ou de sa Posterité.

16. La piece suivante est assurément de *Notker*, à qui on avoit donné le surnom de *Balbulus*, ou de *petit Begue*. Il étoit Moine, dans l'Abbaie de S. Gal. Il y a eu, dans le même tems, divers autres *Notkers*, comme on le verra dans la Remarque de Mr. *Basnage*, qui y parle aussi de ses autres Ouvrages. Mais le principal est son *Martyrologe*, que l'on voit ici, & qui est disposé selon le tems des Fêtes des Saints, desquels il y est parlé. On en peut tirer quelques lumieres, touchant les Martyres, qui sont les moins éloignez de son tems; mais pour les plus anciens, on ne peut guère s'y fier. Il y a une faute, qui est commune aux Martyrologes, où l'on a

pris

pris plus de ſoin de multiplier les Martyrs, que de s'aſſurer de ce qu'on en a avancé; d'où vient que les plus récens ſont plus chargez de Martyres, même des premiers tems, que les plus anciens de ces Recueuils; ſurquoi l'on peut conſulter feu Mr. *Dodwel*, dans ſa Diſſertation *de Paucitate Martyrum*, de laquelle quelques Savans ſe ſont, ce me ſemble, un peu trop ſcandaliſez.

17. Le Martyrologe eſt ſuivi d'un Recueuil de Poëſies faites par des Moines de l'Abbaïe de S. Gal, & de quelques autres. Une bonne partie ſont des Hymnes, qui ſont fort au deſſous de ceux de *Prudence*; quoi que ceux de ce Poëte ſe ſentent beaucoup de la décadence de la Latinité. Il ſemble que ces bons Moines aient ſuivi pour modele des gens qui n'avoient guère lu les anciens Poëtes Payens; comme ſi on ne pouvoit pas les lire, ſans diſpenſe. On auroit fait peu de perte, ſi les Moines de S. Gal les avoient ſupprimez.

18. On voit après la Vie de S. *Gregoire le Grand*, par un Auteur dont le nom n'eſt pas connu, quoi que le P. *Mabillon* ait cru qu'elle étoit la pro-

production de *Paul* Moine du Mont *Caſſin*; mais Mr. *Baſnage* montre qu'on ne peut pas regarder cela, comme aſſuré; & qu'on peut ſeulement dire que c'eſt un Auteur du IX. Siecle. Il n'y a en effet rien qui ne ſoit digne de ce Siecle ténebreux, où l'on débitoit des Fables, ſans pudeur; telle qu'eſt celle qu'on raconte du Bon Ange de S. *Grégoire*, qui lui parut plus d'une fois ſous la forme humaine. C'eſt une pure legende.

19. Il en eſt de même de la Vie de Ste. *Walpurge*, Religieuſe Angloiſe, que S. *Boniface*, l'Apôtre d'Allemagne, y fait venir. Elle a été écrite, par *Wolfhard*, Moine d'Haſenrict. Le ſecond Livre de cette Vie, où l'Auteur raconte les miracles de la Sainte, n'eſt pas complet; mais la perte en eſt facile à ſupporter. On ne pourroit pas croire qu'il ſe fût trouvé tant de gens, qui euſſent débité tant de fables, ſi on ne les avoit pas conſervées à la Poſterité. Mais il eſt deſormais tems de dire: *Obe jam ſatis eſt, obe fabellæ!*

II. The-

II. THESAURUS *Monumentorum Ecclesiasticorum & Historicorum, sive* HENRICI CANISII *Lectiones Antiquæ, ad sæculorum ordinem digestæ, variisque Opusculis auctæ, quibus Præfationes Historicas, Animadversiones Criticas & Notas in singulos Auctores adjecit* JACOBUS BASNAGIUS. *Cum Indicibus locupletissimis*, Tome III. Partie I. in-folio, chez les Freres Wetstein. Pagg. 522.

LA I. piece de ce Volume est la Vie de S. *Burchard*, Evêque de Wirtsbourg, par un Anonyme, tirée par *Canisius* des Parchemins du Couvent des Dominicains d'Aichstadt. L'Auteur vivoit au commencement du X. Siecle, qui appartient encore au *tems fabuleux* des Eglises d'Occident. On verra, dans la Préface de Mr. *Basnage*, que ce *Burchard* étoit un Anglois, qui vint en Allemagne du tems de S. *Boniface*, & fut le premier Evêque de Wirtsbourg, & ordonné par le Pape Zacharie. *Burchard* fut un Saint à miracles, si l'on en croit l'Auteur de sa Vie.

2. Les

2. Les Canons du Concile d'Engilheim tenu l'an DCCCCXLIX., regardent 1. la guerre, qui étoit entre *Louis le Debonnaire*, & *Hugues*, Comte de Paris, qui lui contestoit la Couronne: 2. la querelle, qui étoit entre *Ebbon* & *Hugues*, touchant l'Evêché de Rheims. Le second avoit été comme Evêque de cette Ville là, depuis l'âge de dix ans. Le Nonce du Pape & les Peres du Concile condamnerent les deux Hugues. Ils firent encore quelques Ordonnances Ecclesiastiques.

3. On voit, après cela, les Canons d'un Concile d'Augsbourg, tenu l'an DCCCCLII., où il est défendu, entre autres choses, aux Evêques, aux Prêtres, aux Diacres & aux Sousdiacres, de se marier, après avoir reçu les Ordres, sous peine de déposition: de tenir des Chiens de Chasse, ou des Faucons, à peine d'être suspendus de toutes fonctions Ecclesiastiques: de jouër à des jeux de hazard, sous la même peine; de garder une Concubine, que le Canon appelle *subintroducta*, sous peine de la voir tondre & fustiger.

4. Il y a ensuite une Vie de S. *Willibald*, Evêque d'Aichstadt, que quel-

quelques-uns ont attribuée à *Reginold*, le *Chryſoſtome*, comme on diſoit, d'Allemagne. C'eſt une pure Legende écrite en ſtyle fort enflé.

15. Le Fragment de la Chronique d'*Hippolyte*, Evêque de Thebes, qui ſuit, ne doit pas être confondu avec les Chroniques d'*Hippolyte*, Evêque de la Ville qu'on appelloit *Portus Romanus*, à l'embouchure du Tibre. Ce dernier a vécu au troiſiéme ſiecle, & celui de Thebes au dixiéme; & les deſſeins de leurs Chroniques étoient tout differens, comme on le verra dans la Préface de Mr. *Baſnage*, où il releve avec raiſon, les fautes de divers Auteurs ſur ce Fragment, qui a été tiré d'un Ouvrage plein de fables, ſelon l'uſage du tems auquel il a été compoſé; où l'on ſuppléoit, d'imagination, ce qui manquoit à l'Hiſtoire Apoſtolique, & ce qui avoit été ignoré, pendant pluſieurs ſiecles. Il n'eſt nullement néceſſaire que nous nous y arrêtions.

16. On voit après cela la Vie & le Martyre de S. *Adalbert*, Evêque de Prague, & Martyr, qui avoit été familier avec l'Empereur Otton III. & l'Apôtre des Pruſſiens, des Bohemiens, des Polonois & des Hongrois.

L'Au-

L'Auteur de cette piece vivoit du tems d'*Adalbert*. *Canisius* l'a publiée, ſur un MS. du Monaſtere de Windberg, en Baviere, ſur les frontieres de la Boheme. Il a été loué, par pluſieurs Auteurs, & ſa Vie embellie de fables, ſelon l'uſage du tems, qui étoit environ l'an M. depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Outre la Vie, où la Légende de cet Evêque eſt racontée plus au long; on voit ici des fragmens d'autres Auteurs du même goût.

17. La piece ſuivante contient la Vie d'une Princeſſe fort dévote, à la mode de ce tems-là, & en faveur de laquelle il ſe fit auſſi bien des Miracles, ſi l'on en croit l'Auteur de ſa Vie. C'eſt d'*Adalhaide*, Epouſe d'Otton I. Empereur, Mere d'Otton II. & Ayeule d'Otton III. tous deux Empereurs. Cette Imperatrice voyagea beaucoup, & il eſt dit au Ch. III. qu'entre les lieux, qu'elle viſita, elle ſe rendit à Geneve, pour y voir la Maiſon du trés-victorieux Martyr *Victor*. Il y avoit en effet autrefois un Faux-bourg, au haut de cette Ville, qu'on appelloit *le Faux-Bourg de S. Victor*, où il y avoit une Egliſe, qui lui étoit conſacrée, avec un College de Chanoi-

noines, à qui pluſieurs terres en Savoie appartenoient.

18. On trouvera enſuite diverſes pieces, qui concernent la Vie du *B. Emmeram*, dont on voit 1. une Vie, compoſée par *Meginfred*, Prévôt de Magdebourg: 2. quelques Lettres du même: 3. un Ouvrage d'*Arnolfe*, de la Maiſon des Comtes de Cham & de Vochbourg, Moine, où il raconte les Miracles d'*Emmeram*, en deux Livres.

19. On voit après un Panegyrique en vers d'Henri III. Empereur, écrit par un homme qui s'appelloit *Wipo*, qui étoit un Poëte de ce tems-là, ou qui vivoit l'an MXLV. & qui faiſoit des vers, à la mode du ſiecle. Ceux qui travailleront à l'Hiſtoire de ce tems-là, pourront peut-être y trouver quelque choſe, qui ſerve à l'éclaircir.

20. On pourra lire enſuite la Vie & le Martyre de S. *Kilien*, Evêque de Wirtsbourg, avec les Martyres de *Koloman* & de *Totnan*, qui ont vécu au milieu du XI. Siecle.

21. La Vie de S. *Gunther* de Thuringe, Moine d'Altahen, & enſuite Ermite dans une forêt de la Boheme, où Rinchnach, où il avoit vécu

où trente-sept ans, & où il mourut, en la présence de *Brecislas*, Duc de Pologne, dont *Gunther* avoit été Parrain. Cette Vie fut publiée par un Anonyme.

22. Ceux que tant de Vies de Saints auront fatigué (si tant est qu'il y ait quelcun, qui se donne la peine de les lire) trouveront de quoi se délasser en feuilletant la Chronique d'*Hermannus Contractus*, beaucoup plus complette que dans les Editions Vulgaires & même que dans celle d'*Urstisius*. *Canisius* l'a tirée d'un MS. d'un Monastere d'Augsbourg. Elle avoit d'abord été imprimée par *Canisius*, mutilée de tout ce qu'il y a, concernant tout ce qui s'est passé depuis le commencement du Monde jusqu'à Jesus-Christ; comme il paroissoit par le commencement de la Chronique, où elle est divisée en six âges dont le sixiéme commence à la Naissance de Jesus Christ.

Canisius & *Urstisius* ont cru qu'*Herman* lui-même avoit publié son Ouvrage d'abord très-court, mais que depuis il l'avoit fort augmenté lui-même.

Mr. *Basnage* croioit que ces Additions sont une production de ce que

divers Savans y avoient ajoûté, pour le rendre plus complet; parce qu'il s'y trouve ſouvent les mêmes choſes, repétées en differentes paroles.

Herman paroît, ſelon ce ſentiment, n'avoir écrit, que depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, jusqu'à ſon tems, quoi qu'il n'ait pu aller jusqu'à l'an MLIV. auquel il mourut. L'Edition de *Caniſius* n'alloit que jusqu'à l'an MLI: Mais il ſemble que quelcun y a ajoûté quelque choſe à la fin, & en effet *Berthold de Conſtance* y avoit joint quelque choſe; telles que ſont ces paroles ſur l'année MLIV. *Hermannus, Wolferadi Comitis filius, ab infantia omnibus membris contractus, ſed omnes tunc temporis viros ſapientiâ & virtutibus præcellens, in Aleshuſæ prædio ſuo defunctus ac ſepultus eſt.* Il paroît donc que, depuis ces paroles, qui ſont ſur l'année de la mort de Herman, tout le reſte eſt de *Berthold de Conſtance* ou de quelque autre. Au reſte, on ne peut pas faire grand fonds, ſur cet Auteur, pour ce qui regarde l'Hiſtoire ancienne; mais il ſemble qu'on peut plus s'y fier, quand il s'agit de ce qui regarde l'Allemagne, dès que

les

les Allemands furent maîtres de l'Empire d'Occident, parce qu'il en pouvoit mieux être instruit, étant surtout Homme de Qualité, & fort studieux. Les additions s'étendent jusqu'à l'an MLXVI.

23. Il y a ensuite quelques pieces concernant les controverses, qui étoient l'an MLIV. entre les Latins & les Grecs. On voit d'abord une réponse d'*Humbert*, *Evêque de la Forêt Blanche*, *Cardinal de l'Eglise Romaine*, & *Légat de Leon IX. à l'Empereur de Constantinople*, *aux Calomnies de Michel Patriarche de Constantinople*, & *de Leon Archevêque d'Achrida en Bulgarie*. On trouve après cela un autre Livre du même *Humbert*, contre *Nicetas Pectorat*, Prêtre & Moine du Monastere Studien de Constantinople. Il y a enfin une courte relation de ce que firent les Légats du Siege Apostolique à Constantinople. Ils étoient brouillez ensemble sur l'usage du Pain sans Levain dans l'Eucharistie, sur le Jeûne & sur la question si la participation à l'Eucharistie rompt le Jeûne, & sur le Célibat des Prêtres, que les Grecs rejettoient. Ils s'échaufferent là-dessus d'une maniére étrange, &

disputerent avec beaucoup de confusion, en déclamant d'une maniere pitoyable les uns contre les autres; sans poser nettement l'état des questions controversées, & sans exposer distinctement leurs raisons de part & d'autre. Les Légats du Pape ayant excommunié le Patriarche de Constantinople & les siens; les Orientaux firent la même chose contre les Latins; ce qui causa un long schisme, entre les deux Eglises.

Il y a un endroit dans la réponse d'*Humbert*, *pag.* 319. contre Pectorat, où il le traite de *perfide Stercorianiste*, parce qu'il croyoit *que par la fidele participation du Corps & du Sang du Seigneur, les jeûnes quadragesimaux & Ecclesiastiques étoient rompus; se persuadant que la viande celeste, aussi bien que la terrestre, descendoit par le canal puant & sale du retrait.* Voici les paroles Latines: „ O perfide Stercorianista, qui putas „ fideli participatione corporis & „ sanguinis Domini, quadragemalia „ atque Ecclesiastica dissolvi jejunia, „ omnino credens cœlestem escam, „ velut terrenam, per aqualiculi „ fœtidam & sordidam egestionem, „ in secessum demitti." Si cela étoit vrai,

vrai, il faudroit que l'Eglise Greque, en ce tems-là, eût cru que la substance du pain demeurât dans l'Eucharistie, & par conséquent qu'il n'y avoit point de Transsubstantiation. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'arrêter sur cela.

24. Après cela on voit la Vie de *Henri de Zwifaltach*, Prieur d'un Couvent en Suabe; & celle de S. *Boniface* l'Apôtre d'Allemagne, par *Othlon* de Fulde, qui vivoit vers l'an MLXXIV.

25. Ces Vies sont suivies d'un Livre qu'*Anselme*, Evêque de Luques, a écrit contre *Wibert*, ou *Guibert*, Antipape, en faveur de *Gregoire* VII. l'an MLXXXII. Cette Défense est suivie d'un recueuil de passages, qui favorisent, ou semblent favoriser la doctrine d'*Anselme*, touchant l'indépendance de l'élection du Pape, par rapport à l'Empereur.

26. On voit, après cela, un recueuil de Canons, touchant les devoirs des Prêtres, tiré du grand Recueuil des Canons par *Burkhard*.

27. Enfin il y a ici le *Menologe* des Grecs que *Canisius* avoit tiré de la Bibliotheque du Cardinal *Sirlet*, qui l'avoit lui-même traduit en Latin,

ſur l'Original Grec. Mr. *Baſnage* auroit dû traiter des Ménologes, ſi d'habiles gens ne l'avoient pas fait avant lui, & ſur tout Mr. *Jean Albert Fabricius*, dans le dernier Tome de ſa *Bibliotheqae Greque*, auquel il renvoye ſes Lecteurs.

Les Grecs ont deux ſortes de livres, qui renferment les Vies des Saints, qu'ils honorent. Ils nomment les uns *Menæa* & les autres *Menologia*. Les premiers ſont au nombre de douze, comme les Mois de l'année. On y trouve non ſeulement les Saints, châcun à ſon jour, avec l'Office de châcun, qui conſiste en onze Cantiques, & qui répond à celui des Latins. Il y a auſſi des *Menées*, qui n'ont que deux Volumes, dont châcun contient ſix mois.

Les *Menologies* reſſemblent aux Martyrologes des Latins, comme ceux de *Rabanus*, & de *Notker*, dont nous avons parlé. Il y en a un exemplaire dans la Bibliotheque Vaticane; que l'on dit avoir été un Ouvrage de l'Empereur *Baſile le Macedonien*; & qui ſeroit du IX. Siecle ſi cela étoit vrai. Mais comme il y a des Saints, qui ont vêcu depuis

cet

cet Empereur, on le renvoye au Siecle XI. & au tems de *Basile le Jeune*, surnommé *Porphyrogenete*. C'est le Menologe, que le Cardinal *Sirlet* a eu & qu'il a traduit. Il y a encore un Menologe, qui a été fait sur les Menées, & qui a été imprimé à Venise, au siecle passé.

Le Menologe publié par *Canisius* est d'autant plus estimable, que le Basilien n'a pas encore paru complet. L'Abbé *Ughelli* n'en a mis que la moitié, dans son *Italia Sacra*. Mr. *Basnage* ne laisse pas d'y trouver à redire, 1. à cause des Fables, qui s'y trouvent; 2. à cause des Saints qui y sont: que personne ne connoît 3. à cause des retranchemens que le Cardinal *Sirlet* y a faits. Mais, quoi qu'on en dise, les Latins n'ont guère à reprocher aux Grecs, pour les fables; & ils se les doivent passer civilement les uns aux autres; à la maniere des Arabes, qui ne contredisent jamais les mensonges, que quelcun raconte, & cela par pure politesse. Sinon il faudroit s'accommoder des Liturgies des Protestans, où l'on n'adresse qu'à Dieu seul ses priéres.

ARTICLE II.

HIEROPHYTICON, *sive Commentarius in loca Sacræ Scripturæ, quæ Plantarum faciunt mentionem. Auctore* MATTHÆO HILLERO *Serenissimi Wirtembergiæ Ducis Consiliario & Abbate Regisfontano.* A Utrecht chez Broedelet. MDCCXXV. in 4. en deux Parties, dont la premiere a 490. pag. & la seconde 328. avec la Préface & les Index.

ON n'avoit guère vû, en ces Provinces, d'autres Livres de Mr. *Hiller*, que celui *de Arcano Kethib & Keri*, imprimé à Tubingue en MDCXCII. & son *Onomasticum Sacrum*, qui parut au même lieu en MDCCXI. Cependant on pouvoit comprendre, par ces Ouvrages, que c'étoit un homme, qui s'étoit fort apliqué à l'étude des Langues Orientales, & sur tout de celle des Hebreux. Quoi que ces Livres ne fussent pas de l'usage de tout le monde, & que l'Auteur y soit, sur tout dans le premier, peut-être

être trop attaché aux ſentimens de *Buxtorf*; on ne laiſſoit pas d'y voir un génie propre à approfondir les matieres, qu'il traite. Ceux qui voudront ſavoir quels ſont ſes autres Ouvrages, & quels ont été ſes emplois à Tubingue, & dans le voiſinage, juſqu'à ce qu'il fût devenu *Abbé des Monaſteres de la Fontaine Royale*, qui eſt une Dignité conſiderable au païs de Wirtemberg; le trouveront dans la Préface de Mr. *Pfiſter*, Profeſſeur à Bubenhaus, qui a épouſé une fille de la ſeconde Femme de Mr. *Hiller*, où l'on verra auſſi un abregé de ſa Vie. Il eſt mort le 1. de Fevrier de cette année MDCCXXV, âgé de près de quatre vingts ans, après avoir vu cet Ouvrage, imprimé à Utrecht, mais ſans y pouvoir mettre de Préface, ni de Dédicace.

Pour commencer à dire ce que c'eſt, le titre même fait comprendre qu'il a entrepris de faire à l'égard des Plantes, dont il eſt parlé dans l'Ecriture Sainte, ce que *Bochart* avoit fait ſur les Animaux, dont elle fait mention; deſquels il a traité fort au long, dans ſon *Hierozoicon*, comme tout le monde le ſait. Il auroit été à ſouhaiter que Mr. *Hiller*

eût été muni de quelque bon Herbier, en Langue Arabique, où l'on vît les noms que les Orientaux donnent aux Plantes & ce qu'ils croyent de leurs proprietez; afin de comparer cela avec ce que l'Ecriture Sainte nous en dit. Un célebre Auteur Arabe nommé *Damir* a infiniment ſervi à *Bochart*, pour expliquer les noms & les proprietez des Animaux, dont il eſt parlé dans l'Ancien Teſtament. Mais peut-être n'y a-t-il point de ſemblable Livre, parmi les Arabes; ou s'il y en a, on ne l'a point apporté en Europe, à moins qu'il ne ſoit caché en quelque Bibliotheque, dont on ne l'a pas encore tiré, pour le publier. Nôtre Auteur a fait ce qu'il a pû, pour y ſuppléer, en recherchant l'origine des noms Hebreux, dans leur Langue, ou dans les voiſines; ou en examinant, avec ſoin, ce que l'Ecriture en dit, & en le comparant à ce qu'on en trouve dans les Auteurs Profanes Grecs & Latins. C'eſt tout ce qu'on peut faire, ſur ce ſujet, avec les ſecours, que nous avons. L'Auteur ajoûte partout les ſignifications métaphoriques des mots Hebreux, qui ont du rapport à ſa matiere. C'eſt

une

une coûtume des Orientaux, d'employer, au lieu d'une ſimilitude complette, un ſeul mot, qui marque que la choſe, dont ils parlent, reſſemble, à quelque égard, à la choſe que ce mot ſignifie proprement. Cela ſe fait auſſi, plus ou moins, dans toutes les Langues, quoi qu'on n'y prenne pas garde, à cauſe qu'on y eſt accoutumé. Mais quand il s'agit de quelque expreſſion de l'Ecriture, à force de rafiner ſur les termes, & de preſſer plus qu'il ne faut les mots, dont elle ſe ſert, ſous prétexte que tout y eſt myſterieux, on en forme des dogmes, & l'on en tire des conſéquences outrées, qu'on fait, mal-à-propos, paſſer pour des dogmes révelez. On en pourroit donner des exemples très-remarquables, ſi c'en étoit ici le lieu; mais on ſe contentera d'en toucher quelques-uns, en ſuivant nôtre Auteur.

Ayant que de parler des eſpeces d'Arbres, dont il eſt parlé dans les Livres Sacrez, il traite des Arbres en géneral & de toutes leurs parties. Il en uſe de même à l'égard des Herbes. On en donnera ici quelque idée, aux Lecteurs; car on ne peut

pas s'engager en un Extrait de tout ce qu'il y a ici. Tout l'Ouvrage eſt compoſé de deux Parties, dont la premiere traite des Arbres, & la ſeconde des Herbes. Je mettrai ici quelques exemples des remarques de l'Auteur, par où l'on comprendra mieux l'utilité de cet Ouvrage.

I. 1. On parle d'abord des Arbres conſiderez, par rapport à ce qu'ils ont de commun, & enſuite à leurs differentes ſortes. On mettra les mots Hebreux, non dans leurs caracteres, mais en lettres Capitales, que ceux, qui ne ſavent pas la Langue, pourront lire, & auxquels ceux qui l'entendent pourront ſubſtituer facilement les lettres Hebraïques.

L'Auteur définit un Arbre, en ces termes : *Quidquid ab radice ſtatim ſimplici caudice brachiatum, ramis ſurculoſum, diſſolutúque contumax adſurgit* : „ Tout ce qui s'éleve d'abord d'une racine, qui n'a qu'un „ ſeul tronc, mais d'où il ſort des „ branches comme des bras, pleins „ de moindres rameaux & qu'il n'eſt „ pas facile de diſſoudre. „ Cette définition n'eſt pas telle, qu'un Phyſicien la pourroit donner; mais comme il s'agit d'une choſe, qu'on voit,

on

on ne laiſſe pas de l'entendre. On l'appelle en Hebreu HETS, qui ſignifie *du bois*, parce que les Arbres ſont en effet *du bois*. Le mot Grec *Xylon*, par lequel les LXX. Intt. l'ont traduit, eſt auſſi équivoque dans leur Verſion, dont les expreſſions imitent celles des Hebreux.

Il y a des Arbres ſauvages, & des Arbres cultivez. Les Rois, ſelon la remarque de l'Auteur, ſont nommez *les Arbres d'Eden* Ezekiel C. XXX. 16. *& ſuiv. Tous les Arbres d'Heden*, dit le Prophete, *ſeront conſolez, au deſſous de la Terre*; c'eſt-à-dire, ſelon l'Auteur, *dans les Enfers*. Par ces *Arbres d'Heden*, il entend les Rois d'un païs qui ſe nommoit *Heden*, comme Merodac-Baladar, & d'autres; dont les Aſſyriens, ou les Babyloniens, avoient envahi le Royaume. On voit là que les Rois ſont déſignez par le mot d'*Arbres*. Si l'on vouloit pouſſer ce langage figuré, il faudroit nommer leurs Sujets DESCHE *de la menue herbe*, ou de quelque autre mot, qui ſignifiât des *broſſailles*, qui ne deviennent jamais auſſi hautes que les Arbres; ou marquer les Rois, par les noms de quelques Arbres fruitiers,

&

& cultivé, & les peuples par ceux d'Arbres ſauvages, comme Cant. II. 3. où l'Epouſe dit : *Tel qu'eſt un Pommier, parmi les arbres des bois : tel eſt mon Amant entre les Fils des Hommes.*

Pour ce qui regarde l'Origine des Arbres, outre la premiere, qui vient de Dieu, qui forma dans la Terre les graines deſquelles ils ſortirent, par le moyen de l'humidité de la Terre & de la chaleur du Soleil; Mr. *Hiller* croyoit qu'il y a des Plantes, qui naiſſent ſans graine, ſur la foi de quelques gens, qui lui dirent que des herbes étoient nées dans un lieu, où il y avoit eu des Faux, ou des Hêtres abbatus, pendant plus de vint ans, dès qu'on les eut ôtez. Mais il ſe peut faire facilement que le vent y jettât des graines, qui germerent en peu de tems en ce lieu-là, par le moyen de la Chaleur & de l'Eau, impregnée du Nitre le plus ſubtil de la terre. Mais on ne perſuadera jamais aux Phyſiciens, qu'il naiſſe aucune plante ſans graine; ſi on en excepte les champignons, ou autres excreſcences ſemblables; puis qu'on ne voit ni les eſpéces s'augmenter, ni des plantes étrangeres

croi-

croître d'elles-mêmes, dans des lieux, où il n'y en ait jamais eu : non plus que des Insectes des Indes naître en Hollande, ou ceux des Indes naître ici de la bouë des marais. On ne voit pas non plus paroître des Insectes nouveaux, auxquels on n'en avoit vu aucuns semblables auparavant. Tous les corps organisez, & qui se provignent, sont des Ouvrages d'une Intelligence, qui en forme les organes, avec beaucoup d'art. Sans cela, on verroit des raisins naître sur des Epines, & des Vignes produire les fruits qui ne naissent que des Epines. On doit ici écouter ceux qui savent raisonner, & non le peuple ; d'autant plus, que cela meneroit, de degré en degré, à dire que tout a été formé par le hazard, comme les Epicuriens le disoient. Si des Etres organisez se formoient, sans qu'aucune Intelligence s'en mêlât ; on pourroit aussi s'imaginer que d'une Intelligence, il se peut faire un rocher, ou tel autre corps, qu'on voudroit ; ou que des rochers il peut sortir des Intelligences, & des Animaux douëz de sentiment.

L'Auteur parle aussi des Plantes, dans lesquelles on croit avoir distin-

gué

gué des Mâles & des Femelles, & qui ne provignent que les unes auprès des autres; ſur quoi je ne ſai ſi l'on a des experiences bien aſſurées. La multiplication des Plantes ſe fait auſſi, par diverſes manieres de les enter les unes ſur les autres; & il y a dans cette maniere, de mêler divers arbres enſemble, quelque choſe de merveilleux, qui nous convainc, qu'il y a des ſemences dans un bouton, par exemple, d'une infinité de plantes & de fruits de ſa ſorte; qui ne peuvent être des effets que d'une Puiſſance Infinie, ſoit qu'elle agiſſe, par elle-même, ou par d'autres cauſes ſubalternes, quelles qu'elles puiſſent être. Les Hebreux, dont la Langue, telle qu'elle eſt parvenue juſqu'à nous, eſt très-pauvre, ont un mot qui marque un arbre originaire d'un certain Païs; ſavoir EZRAHH. Voyez Pſ. XXXVII, 35, 36.

Les *Arbres verds* marquent chez les Hebreux les gens de bien; & les *ſecs* les méchants. Voyez Ezek. XX. 47. & XXI, 3. Nôtre Auteur croit auſſi que ces paroles, Luc XXIII, 31. *ſi l'on fait cela au bois* (ou, ſelon lui, *à un arbre*) *vert, que ne fera-t-on,*

ton, au ſec? En ſorte que Jeſus-Chriſt ſe nomme lui-même *un arbre vert*, & les Juifs *des arbres ſecs*. Je croirois plûtôt que c'eſt une eſpece de Proverbe, dont Jeſus-Chriſt ſe ſert, & qui eſt tiré de ce que font ceux qui brûlent du bois ſec, en brûlent auſſi du vert, quoi que le feu n'en ſoit pas ſi agreable, & qu'il veut dire que ſi les Romains faiſoient mourir un innocent, ils feroient à plus forte raiſon perir les Juifs, qui, par leurs ſeditions, s'attireroient leur colére. Cela ne veut pas dire qu'un *arbre vert* ſignifie un innocent, & un *ſec* un coupable. Il ne faut pas trop preſſer les termes d'un Proverbe.

Il eſt dit Job, XIV, 7. *& ſuiv.* qu'un arbre, qui paroît ſec, ſe renouvelle & jette des branches & des feuilles, s'il arrive qu'il y ait de l'eau qui raffraichiſſe ſes racines; mais qu'il n'en eſt pas ainſi d'un homme, qui après ſa mort ne revient point. Sur cela Mr. *Hiller* rapporte de fort jolis vers de *Moſchus*, où il dit la même choſe des herbes. Il y a auſſi une ſemblable penſée, dans une des Elegies de *Pedo Albinovanus*, qui dit que les Arbres perdent leurs feuilles, & qu'ils les recouvrent le printems

ſuivant, au lieu que les hommes ne recouvrent jamais la jeuneſſe, après l'avoir perdue.

S. Paul, Phil. IV, 10. employe le mot de *reverdir* pour renouveller l'amitié, & l'eſtime, qu'on avoit euë pour quelcun.

On voit dans Ezek. XVII, 24. les hommes repréſentez ſous l'image d'arbres, que Dieu abat, qu'il releve; qu'il deſſeche & qu'il reverdit.

Au Pſeaume CIV, 16. il eſt parlé des *Cedres, que le Seigneur a plantez*, pour dire qu'ils n'ont point été plantez, par les hommes, quoi qu'il l'ait fait ſans miracle, mais en ſuivant l'ordre qu'il a établi dans la nature.

Dans le Pſ. I. où l'homme de bien eſt comparé à un arbre planté ſur un canal d'eau & qui à cauſe de cela ne perd point ſes feuilles, nôtre Auteur l'explique d'une maniere toute ſpirituelle *des petits ruiſſeaux des graces & des conſolations, que le S. Eſprit donne à ceux qui méditent continuellement ſa parole.* Le dogme, qu'il débite, eſt très-vrai, ſelon les principes de la Religion Chrétienne; mais on ne penſoit pas ſi ſpirituellement, ſous l'ancienne Loi. Il eſt

néan-

néanmoins permis d'en faire des applications figurées, pourvu qu'on ne rejette pas le ſens litteral.

Il remarque que dans Eſaïe, Ch. LVI, 3. ce Prophete ne veut pas qu'un Eunuque diſe, *je ſuis un arbre ſec*; ce qui veut dire, ſelon lui, qu'il n'étoit pas digne d'être cenſé être du Peuple de Dieu. Il me ſemble que cela n'eſt qu'une plainte que les Eunuques pouvoient faire, parce qu'ils n'avoient point, ni ne pouvoient avoir des Enfans; ce qu'on regardoit comme une benediction, ſous l'ancienne Loi, & qui l'étoit en effet, quand il arrivoit qu'on avoit des Enfans vertueux. Quand le ſens propre & naturel eſt bon, il n'eſt nullement néceſſaire de recourir à l'allegorie, qui eſt incertaine.

Il y a pluſieurs paſſages, dans l'Ancien Teſtament, où les Arbres ſont exhortez à louër Dieu, & à chanter; ce qui marque figurément le grand ſujet que les Iſraëlites avoient, ou auroient de louër Dieu. Voyez Pſ. XCVI, 12. CXLVIII, 9. Les Poëtes Payens ſe ſervent auſſi de cette figure, & en donnant, pour ainſi dire, de la connoiſſance, aux Montagnes & aux Forêts, ils mon-

montrent la grandeur de ce dont il s'agit.

Nôtre Auteur dit que ſouvent des lieux, qui n'avoient point de noms particuliers, étoient déſignez par le voiſinage de quelque forêt, comme Jug. IV, 5. où il eſt dit que la Propheteſſe Debora *demeuroit ſous la forêt de Palmiers*, qui portoit ſon nom, *entre Rama & Bethel, dans la montagne d'Ephraïm*. Mais il ſemble que ceux, qui demeuroient près des Forêts, & qui étoient illuſtres, comme Débora, donnerent leur nom à l'endroit, où ils habitoient.

Enfin Mr. *Hiller* remarque qu'un Arbre étoit un Emblême des Rois des Chaldéens; parce que l'Empire de Babylone fut repréſenté en ſonge à Nabuchodonoſor, ſous la figure d'un Arbre, Dan. IV, 17. *& ſuiv.* Ezek. XXVII, 7. Je ne ſai s'il a voulu dire que les Rois des Chaldéens prenoient cette figure pour leur emblême, dans leurs Seaux, ou autrement; ou s'il a voulu dire que dans les deux Prophetes, que nous avons nommez, ils ſont préſentez ſous cette image; & le dernier paroît le plus vrai-ſemblable.

Il examine de même toutes les par-

parties des Arbres & explique tous les passages de l'Ecriture, où il en est parlé; ce qui peut servir à entendre un grand nombre de passages du Vieux & du N. Testament. Nous ne pouvons pas nous y arrêter. Mais nous mettrons ici deux ou trois exemples, de ses sentimens sur des noms de Plantes ou de fruits, qui ont embarrassé les Interpretes.

I. 13. Dans le Ch. XIII. il traite de ces sortes de bois, qui sont nommez *Almugim*, ou *Algummim*, que Salomon fit venir d'Ophir. Voyez 1. Rois X, 11, 12. 2. Chron. II, 8. Après avoir réfuté les sentimens des autres, il conjecture que c'est un nom général de tous les arbres qui portent de la *Gomme*, ou de la *Resine*; & la premiere syllabe du mot AL, pourroit être l'Article Arabique. Il y a en effet divers Arbres aux Indes, qui portent de la Gomme. L'arbre, qui porte le *Camfre*, est fort beau, & les Indiens en font de belles cassetes & des coffres. Son tronc est quelquefois si épais, que deux hommes ont de la peine à l'embrasser. Tel est encore l'Arbre, qui produit le *Benjoin*. La Gomme que l'on nomme *Laque*, & dont on

on ſait la Cire à cacheter, vient auſſi des Indes. Le *Bdellium* vient encore des mêmes lieux. L'arbre d'où coule la Gomme *Goutte* en eſt auſſi. Il en eſt de même de celui duquel coule la Reſine, qu'on appelle *Sang de Dragon*, & de *Santal Citrin*. Ainſi Salomon pouvoit faire venir des Indes pluſieurs Arbres, qui portoient des Gommes ou des Reſines. Mr. *Hiller* croit qu'ALGUMMIM eſt compoſé d'AGAL & de GUMMIM, qui veulent dire des *goutes de Gomme*, d'où en tranſpoſant les lettres on a fait ALMIGIM. En effet, toutes les eſpeces de Gomme ſont des liqueurs, qui deſcendent goute à goute des arbres ; & qui enſuite ſe durciſſent. Les Arbres qui portent la Gomme ſont très-propres à faire des Inſtruments de Muſique, des Caſſetes, des Armoires & autres meubles. Si l'on explique, ce mot, de la ſorte, on ne ſera pas ſurpris ſi l'on dit que l'on apportoit des bois d'Algummim du Liban, auſſi bien que des Indes, parce qu'il y avoit auſſi ſur cette montagne des arbres, qui rendoient de la Gomme. Ainſi il y a beaucoup d'apparence que les bois d'*Algummim*

gummim étoient des Arbres gommeux, & que *Gummi* étoit un mot Oriental.

l. 15. Nôtre Auteur traite au long des Palmes, dont il eſt très-ſouvent parlé dans l'Ecriture Sainte. On l'appelle en Hebreu THAMAR, que Mr. *Hiller* croit venir du mot THADMOR, qui vient du verbe Chaldéen DMAR, c'eſt-à-dire, *admirer*; de ſorte que le D eſt comme élidé après TH. qui eſt une Conſone *du même organe*, comme parlent les Grammairiens. Il le prouve par 1. Rois IX, 18 où il y a THAMAR dans le Texte, mais avec les Points de THADMOR; d'où vient que le Paraphraſte Chaldéen appelle la Ville de *Thadmor Thamra*; & que *Joſeph* nous apprend que la Ville de *Thadmor* étoit nommée par les Grecs *Palmyra*; & le déſert pochain les ſolitudes *Palmyrenienſes*. Mais il n'y a point de rapport entre le nom Grec de la *Palme*, qui eſt φοῖνιξ, avec le nom de *Palmyre*. Mr. *Hiller* croit auſſi, que cet Arbre, qui porte des Dates, s'appelle d'un nom qui ſignifie *admirable*, à cauſe de ce que la Palme a de ſingulier, ſi on la compare avec les autres Ar-

bres, dont elle differe, par la racine, par le tronc, par ſes feuilles & par ſes fruits. Elle nait dans un terrein ſablonneux, pour la plus grande partie, & plein de Nitre. Elle ne laiſſe pas de venir en des lieux arroſez de quelque eau. Elle n'a la racine ni profonde, ni étendue fort au large; d'où vient que *Proſper Alpinus* n'a pas pû s'empêcher d'être ſurpris qu'un Arbre ſi grand, & qui a un tronc ſi gros, peut ſe ſoûtenir debout contre la violence des vents. On voit, par cette partie de la deſcription; qu'il y a en effet bien des choſes ſurprenantes dans les Palmes; & on le comprendra encore plus, ſi l'on en lit la ſuite dans l'Auteur. On peut bien comprendre que cet Arbre, ſi fréquent & ſi remarquable, a fourni aux Orientaux bien des alluſions; à quoi l'on ne prend pas garde, faute d'être inſtruit de la nature de cette plante.

15 L. 27. Il y a ici un grand Chapitre, ſur les fruits que l'Ecriture nomme DOUDAIM. Il en eſt fait mention en trois endroits Gen. XXX, 14 Cantiq. VII, 14. & Jeremie XXIV, 1, 2. Dans les deux premiers endroits c'eſt le nom d'un fruit,

fruit, ou d'une fleur, & au troiſiéme celui d'un panier.

Nôtre Auteur réduit à certaines propoſitions ce qu'on peut nier, ou aſſurer des *Dudaïms*. Ce ſont des plantes, ou des fleurs, ou des fruits fort agréables, car le nom, que nous venons de dire, vient d'un verbe qui ſignifie *aimer*. C'eſt un fruit, qui pouvoit non ſeulement plaire à Ruben, qui n'avoit que ſept ans, mais encore à des Dames, qui, ſelon nôtre Auteur, n'étoient nullement des ſottes. Il croiſſoit en un païs, où il faiſoit froid la nuit & chaud le jour. Il jettoit de l'odeur, avant que les Vignes fleuriſſent, & que leur fleur eût quelque odeur. Son odeur ne venoit ni de la racine, ni de la plante. Il fut donné par Jacob au commencement du Printems, & au tems de la Moiſſon. Il étoit commun à la Syrie & à la Paleſtine. Les Dudaïms étoient auſſi propres à faire des paniers, où l'on pouvoit mettre des fruits d'Eté, comme il paroît par Jeremie, qui a donné le nom des fruits à l'Arbre qui les portoient. Ce n'étoient pas des fruits rares, puis que Léa & Rachel les reconnurent d'abord. C'é-

toient des fruits d'un Arbre, puis que dans le Cantique des Cantiques, il eſt parlé de l'odeur de leurs fleurs. C'étoient auſſi des fruits qu'on pouvoit garder, comme il paroît par le même endroit.

Ces Propoſitions étant admiſes, nôtre Auteur en conclut qu'aucun des Interpretes n'a entendu ce que c'étoit que ces *Dudaim*, que ce ne ſont, ni des Mandragores, ni des Lis, ni des Trufes, ni des Violettes, ni du *Sampſuchum*, ni du *Jaſmin*, ni du *Solanum veſicorium*, ni du *Satyrion*, ni des *Mures* ſauvages, ni du *Solanum* ſomnifere, ni une ſorte de petit *Melon*, ni les fruits des *Cormilleſs*, ni un fruit que les Arabes nomment *Maizon*, ni des *Noiſettes*, ni des *Philtres*.

Après avoir refuté toutes ces opinions, Mr. *Hiller* rapporte la ſienne, qui eſt que les *Dudaim* ſont des *Ceriſes*, auxquelles il croit que tout ce qui en eſt dit convient très-bien. Les fleurs des Ceriſiers ont une odeur très-agréable, leur fruit eſt très-bon à manger, ſur tout pour les femmes & les enfans; cet arbre vient aſſez bien par tout, mais principalement là où il ne fait pas fort

chaud

chaud, d'où vient qu'on nomme ſes fruits d'un nom, qui en Syriaque ſignifie *froid*; il fleurit au commencement du Printems, & les fruits en ſont mûrs, au commencement de l'Eté; il y en a en Syrie & en Paleſtine, mais il ne réüſſit pas en Egypte, comme *Pline* l'a remarqué; l'écorce des Cerifiers eſt très-propre à faire des paniers, ou des corbeilles, pour y mettre des fruits; les Ceriſes enfin ſe peuvent ſecher au Soleil, & au feu, & ſe garder ſeches aſſez long-tems.

Voilà, en abregé, ce que Mr. *Hiller* dit pour réfuter les ſentimens, qui ont été publiez, avant lui, touchant les *Dudaïm*. Nous ne connoiſſons pas aſſez bien les fruits de la Meſopotamie en général, ni du païs de *Charan*, où étoit Jacob, en particulier; pour ſavoir s'il n'y a point d'autres fruits, ni d'autres Arbres, à qui ce que l'Ecriture dit des *Dudaïm* convienne auſſi bien, ou mieux qu'aux Ceriſes. Ainſi nous n'avons pas trouvé à propos de changer le nom Hebreu, ou Chaldéen dont l'Ecriture ſe ſert. Mr. l'*Abbé Garofalo* eſt du ſentiment de ceux qui

croyent que c'étoit un fruit nommé en Arabe *Mauds*.

La ſeconde Partie de l'*Hierophyticon*, ou de l'Herbier Sacré roule ſur les Herbes. L'Auteur y produit tous les paſſages de l'Ancien Teſtament, où il eſt fait mention des Herbes, & les explique ; ſoit pour ce qui regarde la Botanique, conſiderée en elle-même, ou par rapport à leurs ſignifications figurées ou allegoriques.

II. 8. Dans le Ch. VIII. il traite de l'*Hyſſope* & de la Menthe. Il a raiſon de dire que le mot d'Hyſſope n'eſt nullement dérivé du Grec, quoi qu'en diſent les Etymologiſtes Grecs, qui n'ont point ſû que quantité de mots ſubſtantifs de leur Langue étoient venus des Langues Orientales. Mais je doute fort ſi c'eſt avec raiſon qu'il dit que le mot d'*Hyſſopus* ne vient pas du mot Hebreu Ezob. Il ſoûtient que l'*Aleph* ne ſe change jamais en l'Eſprit âpre; mais on ne peut pas douter que l'*Aleph* & le *He* qui tient lieu de l'Eſprit âpre, ne ſe changent ſouvent dans les Langues Orientales. Les mots Hebreux terminez par un *He*, en Hebreu ſe changent très-ſouvent en

en un *Aleph*, comme on le voit en comparant la Langue Chaldaïque avec l'Hebraïque. Ainſi il eſt facilement arrivé que ces lettres ſe ſoient mêlées au commencement des mots, auſſi bien qu'à la fin. Cependant le *He* fait le même effet que l'Eſprit âpre des Grecs. Il nie auſſi que le *Beth* ſe change en *Pe*, ou *Phe*, changement qui ſe fait à tous momens, entre les deux Langues Orientales, dont je viens de parler. C'eſt une choſe que Mr. *Hiller*, ſavant, comme il l'étoit, dans les Langues Orientales, ne pouvoit pas ignorer. Ainſi ſi ces deux lettres, qui ont tant d'affinité enſemble, ont été ſouvent confondues dans les Langues Orientales; qui peut trouver étrange que les Phéniciens, de qui les Grecs ont tiré tant de mots, leur aient porté le mot *Heſop*, ou *Heſoph*, dont ils ont fait *Hyſſopos*? Pour le changement du *Zain* en un double *Sigma*, perſonne n'en peut être ſurpris. Ceux qui veulent voir des exemples de ces ſortes de changemens de lettres, en des mots de Langues, qui ont du rapport les unes avec les autres, n'ont qu'à conſulter les Index du *Phaleg*, du *Chanaan* &

de l'*Hierozoïcon* de *Bochart*. Il y a ſujet d'être ſurpris que Mr. *Hiller* n'ait pas pris garde à cela, lui qui étoit d'ailleurs très-verſé dans les Etymologies Orientales, comme on le peut voir par ſon *Onomaſticum Sacrum*, où il découvre heureuſement la ſignification & l'origine de quantité de noms propres, & cela ſelon des regles conſtantes, qu'il y établit. Il paroît qu'il n'avoit pas vû les *Diſſertations mêlées* de Mr. l'Abbé Garofalo, imprimées à Rome en MDCCXVIII. où ce ſavant homme ſoûtient que l'*Ezob* des Hebreux eſt l'*Origanum* des Latins.

Comme nôtre Auteur ne traite pas ſa matiere ſimplement en Grammairien, mais auſſi en Théologien, il cherche pourquoi Moïſe inſtitua de faire un Aſpergès, avec de l'Hyſſope, pour purifier ceux qui étoient ſouillez. Nomb. XIX, 18. Levit. XIV, 6, 7. Nous avons conjecturé que cela étoit fondé ſur une opinion des Egyptiens, qui croyoient que l'Hyſſope avoit une vertu purgative. Comme ce qu'on appelloit *ſouillure*, quand il ne s'agiſſoit ni d'ordures corporelles, ni de vices de l'Eſprit, n'étoit qu'une idée Egyptienne

tienne fondée ſur le caprice de quelques Prêtres Egyptiens, gens tout pleins de myſteres arbitraires, pour tenir le peuple en un reſpect religieux, en matieres de Religion; la maniere de purifier d'une ſouillure imaginaire, avoit été inventée, par les mêmes gens. Moïſe s'accommoda au genie groſſier des Iſraëlites, qui s'étoient entêtez des Ceremonies Egyptiennes, & leur donna des Lois cérémonielles ſemblables à celles qu'ils avoient remarquées, parmi les Egyptiens; ſans y mêler néanmoins rien qui fût contraire à la Pieté & à la Vertu. Si l'on y cherche d'autres Myſteres, on ouvre un champ vaſte à des imaginations allegoriques, qui n'ont aucun fondement, que le caprice des Allegoriſtes. Cependant nôtre Auteur conjecture qu'un Aſpergès compoſé d'Hyſſope, de Cedre & de Laine teinte en écarlate, plongé dans le ſang d'un Oiſeau, marquoit hieroglyfiquement la parole de Dieu, par laquelle le prétieux ſang, qui nous purge de tous les pechez, nous eſt offert. Le Cedre & la Laine ſignifioient auſſi la même choſe. Comme tout cela ſe dit, avec une bonne in-

tention, pour édifier le peuple, en donnant un tour mystérieux à tout; on ne le doit pas censurer, comme quelque chose d'illicite. Si l'on en usoit ainsi, on condamneroit la plus grande partie de l'Antiquité Chrétienne, qui est pleine de ces mystères hiéroglyphiques, qu'on a appellez *allegories*, dans lesquelles on dit toute autre chose, que ce qu'on pense, si l'on en croit les Allegoristes.

Mais si on leur permet de parler ainsi à cause de l'usage des Anciens, ils doivent savoir que ce n'est que par condescendance, & par égard pour l'Antiquité; mais nullement parce qu'on croit que ces explications arbitraires sont bien fondées. Cela donneroit trop de licence à l'imagination des Allegoristes.

Nôtre Auteur vient en suite, à ce qui est dit de Salomon I. Rois IV, 33. *qu'il avoit parlé des plantes, depuis le Cedre, qui est sur le Liban, jusqu'à l'Hyssope, qui sort de la muraille.* Mr. *Hiller* dit que les Interpretes sont d'accord entre eux, touchant la version de ce passage; mais qu'ils ne sont pas d'accord du sens. La raison de cela est que ni l'Hyssope, ni les plantes, qui s'y rapportent,

tent, ne croiſſent point dans les murailles; & qu'il n'y en a point dans les murailles, qui reſſemble à l'Hyſſope. Il le fait voir, en parcourant les ſortes d'Hyſſope, qu'on croit être dans le Thargum; & en parcourant les herbes, qui croiſſent entre les pierres des anciens murs. Nôtre Auteur croit qu'on peut traduire les paroles du Livre des Rois de cette maniere, l'*Hyſſope, qui eſt près de la muraille*; car la prépoſition BETH, qui eſt employée par l'Hiſtorien Sacré, en cet endroit, ſignifie auſſi *près*; comme il le fait voir. Mr. *Hiller* aſſure qu'il a éprouvé cela dans l'*Hyſſope à fleurs blanches*, qui ayant été ſemé, près d'une muraille, à la diſtance d'une coudée, s'approcha peu à peu vers la muraille, où il s'arrêta.

Cela pourroit être, mais il y a un ſavant homme, dont nous avons parlé ailleurs, dans cette *Bibliotheque*, qui croit qu'il ne s'agit ici d'aucune eſpece d'Hyſſope, mais d'une autre plante. Mais comme il y a pluſieurs ſortes de plantes, dont la ſemence ayant été portée par les vents, dans les fentes qui ſont entre les pierres des anciens murs, il eſt

difficile de choisir celle qui est ici exprimée par le mot Ezob, qui pourroit être l'Hyssope, mais qui pourroit aussi ne le pas être, comme l'a montré Mr. l'Abbé *Garesalo*, dans une Dissertation dont nous avons parlé, au Tome XVIII. de cette *Bibliotheque Anc. & Mod.* p. 447. Il y a des lieux, en Europe, où les anciens murs exposez au midi sont chargez de la Plante qu'on appelle *Violier jaune*, qui a une odeur assez forte, & néanmoins agréable. Mais c'étoit aux Anciens Chrétiens, qui demeuroient dans la Palestine, ou dans les Provinces voisines, à s'informer des noms qu'on donnoit aux herbes, qui sortent-là des vieilles murailles. Mais comme la Langue Grecque s'étoit introduite en ces Provinces, ils mépriſoient l'étude de la Langue Syriaque & des autres Orientales, à l'étude desquelles ils auroient infiniment mieux fait de s'appliquer, que de disputer de Mysteres, qu'ils n'entendoient point, & dont ils ne pouvoient dire que des absurditez, pour peu qu'ils s'éloignaſſent des expressions de l'Ecriture Sainte.

Nôtre Auteur traite ensuite de l'Eponge trempée dans du Vinaigre,

au bout d'une branche d'*Hyſſope*, à ce que dit S. Jean XIX, 29. au lieu que dans S. Matthieu XXVII, 48. & S. Marc XV, 36. il eſt dit que cette Eponge fut miſe autour d'un roſeau. *Saumaiſe* a cru que le mot *calamus*, qu'on traduit un *roſeau*, n'eſt autre choſe que la tige d'une branche d'Hyſſope, qui en Judée eſt plus grand, qu'il ne l'eſt dans nos Jardins de l'Europe. *Bochart* a cru que le mot de *calamus* ne convient pas à une branche, qui n'a rien de creux, comme les roſeaux. Mais nôtre Auteur juge qu'il faut entendre la choſe, en joignant les deux narrations enſemble, en ſorte qu'un des aſſiſtans ait pris une éponge plongée dans du vinaigre, dont il environna le bout d'un roſeau, à quoi il ajoûta encore de l'Hyſſope, & l'offrit ainſi à Jeſus Chriſt. Comme cela pouvoit être, il ſe peut auſſi que la tige un peu longue d'une plante d'Hyſſope ſoit nommée improprement *calamus*, parce que le dedans de cette plante, dès qu'elle étoit grande, ſe trouvoit un peu creux, ou ſpongieux.

II. 10. Nôtre Auteur traite d'une Marchandiſe que les Tyriens tiroient

des Juifs, & qui eſt nommée PANNAG, ou PHANNAG, dans Ezekiel XXVII, 19. *Vos Marchands*, ô Tyr, *négotioient, en vos marchez de bled de Minnith, de Panag, de miel, d'huile & de reſine.* Les LXX. Intt. ont traduit le mot *Panuag*, comme ſi c'étoit la même choſe, que *Caſia*; S. *Jerôme* & d'autres, *Balſamum*, ſentiment que *Bochart* a approuvé; le Paraphraſte Chaldéen *Kolija*, qui eſt un mot Grec qu'*Heſychius* explique je ne ſai quels mets faits avec du miel. *Junius*, *Tremellius* & *Piſcator* ont entendu des confitures de Phénicie. Nôtre Auteur a raiſon de rejetter toutes ces manieres de traduire, qui ne ſont fondées ſur rien de ſolide. Ce n'eſt pas de la Caſſe, qui auroit été nommée *Caſia*; ni du Baume, qui ne ſe trouvoit, que dans les Jardins des Rois & qu'on ne vendoit pas communément aux Marchez, outre qu'il ſe nommoit proprement TSERI; ni des mêts faits avec du miel, que les Tyriens pouvoient faire chez eux, ni la Phenicie, puis qu'Ezekiel diroit que les Iſraëlites porteroient *du bled de Phenicie*, en Phénicie, pour l'y vendre, dans les Marchez

chez des Tyriens. D'ailleurs ce mot ne ſe trouve nulle part, pour ſignifier la Phénicie. Mr. *Hiller* croit que le mot original, que les Grecs & les Romains ont traduit *Phœnice*, en ſous-entendant *terra*, eſt un mot compoſé de PHEH & d'HANAK, qui veut dire *le pays des Anakites*; comme il l'a déja dit dans ſon *Onomaſticon*, avec aſſez de vrai-ſemblance. Il croit auſſi fort probablement que *Pannag* n'eſt autre choſe, qu'un arbriſſeau que *Dioſcoride* & *Pline* ont décrit ſous le nom de *Panax*, ou *Panaces*, à quoi ils ajoûtent l'épithete *d'Heracleum*, parce qu'il croiſſoit dans le territoire d'*Heraclée*. On s'en ſervoit, pour la guériſon de diverſes Maladies, comme on le verra dans ces Auteurs. C'étoit proprement le ſuc de cette Plante, & non la Plante même, dont on ſe ſervoit dans la Médecine.

Voilà quelques échantillons des ſentimens de l'Auteur, ſur des choſes aſſez difficiles, dans leſquelles ſi l'on trouve des difficultez, on ne peut pas diſconvenir, qu'il n'y ait de la vraiſemblance, & même ſouvent de la verité. Ceux qui auront à expliquer ou dans les Auditoires,

ou

ou dans les Chaires des passages de l'Ecriture, où il est parlé des Plantes, ne pourront guére s'en passer.

ARTICLE III.

HISTORIA BIBLIOTHECÆ FABRICIANÆ, *quâ singuli ejus libri eorumque contenta & si quæ dentur variæ Editiones, Augmenta, Epitomæ, Versiones, Scripta adversa & his opposita Apologiæ, item Defensiones Auctorum, & Vitæ, Doctorumque Virorum de Auctoribus illis eorumque libris judicia & alia ad Rem Litterariam facientia, recensentur, Scriptorésque Anonymi & Pseudonymi, nec non Scripta spuria indicantur Auctore* JOANNE FABRICIO. Enfix Volumes 4°. dont le premier est imprimé à Wolfenbuttel, l'an MDCCXXIII. & le sixieme l'an MDCCXXIV. dans la même Ville.

ON verra, dans une petite Préface, qui est à la tête de ce grand Recueil, qui contient une nombreuse Bibliotheque, ce que l'Auteur s'est proposé. C'est de faire connoître

tre les Livres de ſa Bibliotheque, & même ce qu'il a pu découvrir des Auteurs de ſes Livres. Il dit leurs ſentimens, & ce qu'il a pu ſavoir de leurs perſonnes & de leurs Ecrits, & je croi qu'il s'eſt aquité de cela, avec ſincerité, & ſans avoir deſſein de nuire à perſonne. Mais il n'eſt pas facile, ou il eſt peut-être même impoſſible, que l'on connoiſſe un ſi grand nombre d'Auteurs, avec exactitude.

Je n'entreprendrai nullement de relever les endroits, où Mr. *Fabricius* peut s'être trompé à l'égard des autres; mais ſeulement les erreurs qu'il y a à l'égard de moi-même. Comme je ſuis perſuadé qu'il n'a aucun ſujet de me vouloir aucun mal; je déclare que je n'ai auſſi aucun deſſein de nuire à ſa réputation, en relevant quelques endroits qui me regardent moi-même. Je l'aurois plûtôt fait, s'il ne m'étoit arrivé de perdre, ou d'égarer trois Volumes de cette Bibliotheque, quoi que l'Auteur m'ait fait l'honneur de m'envoyer, les uns après les autres, ſavoir, le I. le II. & le V. que je ne trouve point chez moi. Comme j'ai publié des Ouvrages de differentes grandeurs & de divers formats, je me trouve en pluſieurs endroits

droits de ce grand Ouvrage ; desquels je dirai ici quelque choſe, non pour faire des reproches à un vénerable Vieillard ; mais afin que d'autres ne répetent pas après lui de certaines choſes, qui ne s'accordent pas exactement avec la verité. On ſait que, parmi les Allemands, Nation curieuſe de Livres, & de tout ce qui regarde l'Hiſtoire Litteraire, ſi jamais il y en a eu, c'eſt la coûtume de s'entretenir des Livres & de leurs Auteurs. C'eſt ce qui a fait que l'on a publié en Allemagne tant de Journaux de toutes les façons, & une infinité d'Ouvrages, pour faire connoître les Anciens & les Modernes. Il ſeroit à ſouhaiter que ces Livres fuſſent exacts, mais c'eſt ce qui eſt difficile, & même preſque impoſſible, à cauſe de la quantité des Auteurs, qui ont été publiez, depuis l'invention de l'Imprimerie. Mais je ne parlerai ici, que de ce qui me regarde.

I. Mr. *Fabricius*, en parlant de la premiere Edition des *Peres Apoſtoliques*, faite à Amſterdam, a pris occaſion pag. 56. du premier Tome, de parler de l'Editeur de ce Recueuil. Il dit 1. *que j'ai été diſciple*, *pour*

pour les Langues Orientales, de David Le Clerc *mon Oncle*; en quoi il ſe trompe, car ce ſavant homme étoit mort, avant que je nâquiſſe: 2. Je n'allai point à Saumur, pour y étudier; cette Academie n'étoit pas alors pourvue de Théologiens, qui y puſſent attirer perſonne: 3. Je n'allai pas à Londres avec feu Mr. *Leti*. Il y étoit établi, long-tems, avant que j'y arrivaſſe: 4. Je ne *revins* pas de Londres à Amſterdam, car je n'avois jamais été en Hollande, avant que d'aller en Angleterre: 5. Mr. *Fabricius* loüe trop mes Ouvrages: 6. Je n'enſeigne pas la Théologie chez les Rémontrans, ſinon autant qu'elle ſe trouve jointe, avec l'explication de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Je ſuis d'ailleurs obligé à Mr. *Fabricius* des éloges qu'il me donne, & du ſoin qu'il a de marquer ceux qui ont bien parlé de moi. Ils me font trop d'honeur, mais c'eſt un bouclier, que je puis oppoſer aux traits malins, que certaines gens ont trouvé à propos de jetter ſur moi, ſans que je l'aye mérité.

V l. En parlant des Fragmens de *Menandre* & de *Philemon*, pag. 262. Mr. *Fabricius* m'attribue un petit Livre

vre intitulé *Infamia Emendationum in reliquias Menandri.* Cet Ouvrage eſt dû à feu Mr. *Jaques Gronovius*, qui n'étoit pas meilleur Ami de *Philaleutherus Lipſienſis*, que le mien. L'Auteur qui s'eſt caché ſous le nom de *Philargyrius Cantabrigienſis* n'eſt pas non plus feu Mr. *Joſué Barnes*, comme nôtre Auteur le dit. Il n'eſt pas même Anglois. C'eſt d'ailleurs un habile homme, qui n'a pas voulu ſe découvrir, quoi qu'il le pût faire, avec honneur, à cette occaſion.

Nôtre Auteur parle auſſi de mes Ouvrages Philoſophiques, à la pag. 279. du même Tome, où il remarque que Mr. *Struvius* dit, dans ſa *Bibliotheque Philoſophique* p. 92. de la Partie de la Philoſophie, que j'ai nommée *Pneumatologie*, ou doctrine des Eſprits, que *c'eſt la Pneumatique de Heereboord, imprimée à Leide* en 1659. J'avouë que j'ai d'abord douté de ce que veulent dire ces paroles, parce que je n'ai point le Livre de Mr. *Struvius*. Cela pourroit ſignifier que j'aurois copié *Heereboord*, mais ce ſeroit un cas, auquel on n'en auroit vû aucun de ſemblable; car il ſe trouveroit que j'aurois copié un Livre,

que

que je n'avois jamais vû que je ſache, ou que je n'avois certainement jamais lû. J'ai eu la curioſité de vouloir examiner cet Ouvrage, qui a été en effet imprimé à Leide en 1659. en un petit in 12. Cet Auteur étoit un Péripateticien, qui ſuivoit les ſentimens des Scholaſtiques qui ont regné pluſieurs ſiecles dans les Ecoles; mais qui ſont tout differens de ceux, que j'ai ſuivis. Sa maniére de raiſonner n'a preſque rien de commun avec la mienne, & ſa Méthode eſt très-éloignée de celle que j'ai ſuivie. Ses ſentimens ne ſont nullement les miens. On le verra en le liſant, & il n'eſt pas beſoin, que j'entre en aucun détail, pour le montrer. Ainſi je ne crois pas que Mr. *Struvius* me veuille accuſer de Plagiat, puisque la choſe parle d'elle-même, & que la moindre connoiſſance de Philoſophie ſuffit, pour s'aſſurer du contraire.

Je m'imagine qu'il a voulu dire que comme *Heereboord* a cru qu'il faloit traiter à part de la nature des Eſprits, & qu'il l'a fait dans ſa Pneumatique; j'ai fait la même choſe, dans ma *Pneumatologie*. Mais je puis dire très-ſincerement que je n'avois jamais

mais vû ce petit Livre, & que je ne me ſouviens pas même d'en avoir jamais ouï parler. Des penſées de cette ſorte peuvent facilement tomber dans l'eſprit de divers Hommes de Lettres, ſans qu'il ſoit beſoin que celui, qui les a eu le premier, ſoit la ſource, de laquelle les autres les ont puiſées. Quand il s'agit de découvertes amenées de loin ou tirées, d'une ſuite certaine de propoſitions, qui ne ſont pas communément connues; on peut ſoupçonner que ceux qui les ont débitées, les derniers, ont profité des lumieres de ceux, qui les ont précedez. Mais l'impoſition du nom de *Pneumatologie*, à la Science, qui ne traite que des Eſprits, eſt une choſe, pour laquelle on n'a beſoin des lumieres de perſonne; non plus que pour appeller la Science de l'*Etre* en général *Ontologie*, comme j'ai fait.

Il y a encore un autre Endroit, dans la Bibliotheque de Mr. *Fabricius*, que je n'ai pas ſû retrouver; où il rapporte les diſcours de quelques perſonnes dont les unes parloient mal de mes ſentimens, touchant la Religion, & les autres au contraire avantageuſement. Cela n'eſt pas difficile

ficile à concevoir, dans la diverſité des ſentimens, où les Proteſtans eux-mêmes ſont ſur la Théologie. Ceux qui ſe tiennent fortement attachez à l'Ecriture Sainte & à la Droite Raiſon, ſans laquelle la Révélation eſt inintelligible, doivent néceſſairement paroître de mauvais Théologiens à ceux, qui entendent l'Ecriture conformément à la doctrine des Ecoles, où ils ont étudié. Mais c'eſt de quoi ils ſe conſolent facilement. Il ne s'agit pas de s'accommoder à des Syſtêmes formez par des Hommes, qui en ont puiſé une bonne partie, hors des ſources uniques de la *Verité*, qui ſont la Révelation & la Droite Raiſon; il eſt queſtion des Regles, qui ne trompent jamais.

ARTICLE IV.

RESOLUTIONS IMPORTANTES *de leurs Nobles & Grandes Puiſſances les* ETATS DE HOLLANDE & de WEST FRISE, *pendant le Miniſtere de* Mr. JEAN DE WIT *Conſeiller Penſionnaire de cette Province. Traduites du Hol-*

Hollandois. A Amſterdam, chez les Freres Waesberge 1725. in 12. pagg. 482.

ON a imprimé, il y a quelques années, en Langue Flamande, trois Volumes in 4. des Réſolutions ſecretes priſes par leurs N. & G. PP. les Etats de Hollande, pendant le Miniſtere de *Jean de Witt.* Voici une partie de ces Réſolutions en François, ſans que l'on y voye aucune Préface, qui faſſe connoître ſi on continuera à les traduire, & ſi on a deſſein de les traduire toutes. On voit ſeulement, à la fin, *Tome I.* ce qui ſemble promettre quelque continuation.

Toutes ces Réſolutions ne ſont pas de la même importance, mais il y en a quelques-unes, qui ſont aſſurément de conſequence, & principalement l'Apologie des Etats de Hollande, qui, pour avoir la Paix avec Cromwel & la République d'Angleterre, s'engagerent d'exclurre, à perpetuité, le Prince d'Orange *Guillaume* III. & ſa Poſterité, s'il en avoit, des Charges, que ſes Prédeceſſeurs avoient euës, dans la République, de *Stadhouders*, & de *Capitaines*

taines & Amiraux Géneraux des Provinces Unies. On verra l'Hiſtoire de toute cette affaire, dans le II. Tome de l'*Hiſtoire des Provinces Unies*, ſur l'année MDCLIV. Les Etats de Hollande, après avoir vû que Cromwel ne vouloit pas faire la paix avec les Provinces Unies, qui ne ſoûtenoient la guerre qu'avec peine, qu'à condition qu'elles exclurroient le jeune Prince d'Orange, pour jamais, des Charges qu'on vient de nommer; pour s'aſſurer lui-même dans l'autorité, qu'il avoit uſurpée en Angleterre, & la laiſſer à ſa poſterité; les Etats, dis-je, de Hollande réſolurent ſecretement d'accorder cela, à Cromwel, à l'égard de leur Province; parce qu'ils ne pouvoient pas perſuader aux autres de le faire, pour toute la République. Elle le fit & Cromwel fut content, parce que, ſans la Hollande, les autres Provinces ne pouvoient rien faire, contre l'Angleterre. Comme cela fut executé ſecretement, & ſans le conſentement des Provinces; ces dernieres en firent un grand bruit, & prétendirent que la Hollande avoit rompu, en cela, l'Union d'Utrecht. On cria ſur tout contre le Penſionnaire De Wit,

comme s'il avoit voulu ſe venger par-là de ce que le Pere du jeune Prince avoit envoyé *Jacob de Witt*, ſon Pere, à Louveſtein, avec quelques autres Membres des Etats de Hollande. Il prétendoit, au contraire, qu'il ne faiſoit rien en cela, qui ne fût néceſſaire pour conſerver la liberté de la République, & que ſa paſſion, contre la Maiſon d'Orange, n'avoit aucune part, en cela.

Ce fut à cette occaſion que lui & ſes Amis compoſerent & publiérent l'Apologie, dont j'ai parlé, & que l'on verra ici à la pag. 42. de ce Volume, ſous ce Titre: *Deduction, ou Declaration des Seigneurs Etats de Hollande & de Weſtfriſe, contenant un Examen ſincere & veritable des Maximes fondamentales du Gouvernement des Provinces Unies libres; & particulierement du Droit, que chaque Province de l'Union a, en ſon particulier, tant à l'égard des Affaires, qui ont relation avec les Royaumes, Républiques, Etats & Pais, & qui doivent être traitées avec le Souverain; que par rapport à celles, qui arrivent dans le reſſort de chaque Province, & qui ſont néceſſairement diſtinctes des affaires dépendantes de la Generalité, conſor-*

formément au Traité d'Union, conclu à Utrecht en 1579 ou qui, par quelque conceſſion particuliere ont été déferées à la diſpoſition de tous les Alliez, en commun; laquelle Déduction a été dreſſée, pour juſtifier l'Acte d'Excluſion du Prince d'Orange, paſſé le 4. Mai 1654. dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande & de Weſtfriſe; de la conduite gardée, dans cette circonſtance, & en même tems à réfuter ſolidement ce que quelques Provinces ont allegué, au contraire.

Le ſtyle de cette Déduction eſt un peu long, comme on le peut voir par le titre, & par la ſuite. Mais elle eſt bien rangée & les preuves des Faits que l'on y avance, ſont auſſi rangées en bon ordre à la fin. On ne peut pas en donner ici un Abregé ſuivi, mais on indiquera la matiere en général. On raconte d'abord le Fait, & en quelle maniere on ſe trouva engagé, par force, à donner à Cromwel l'Acte d'excluſion qu'il demandoit; & on vient en ſuite à réfuter en détail les objections que l'on faiſoit contre la conduite des Etats de Hollande.

On prétendoit prouver deux choſes contre les Etats de Hollande, l'une qu'ils n'avoient pas eu droit de

paſſer l'Acte d'Excluſion ; & l'autre que, quand ils auroient eu ce droit, ils n'auroient pas dû s'en ſervir, pour pluſieurs raiſons importantes.

Pour prouver la premiere de ces deux propoſitions, on s'étoit ſervi de raiſons, qui regardoient l'excluſion, conſiderée en elle-même. C'étoit 1. que cette Excluſion étoit contraire à l'Union d'Utrecht ; ſuivant laquelle toutes les Provinces devoient déliberer là-deſſus, ſans prévention, & ſans leur ôter la liberté d'opiner, ſelon leurs lumieres: 2. que cette Excluſion étoit contraire à la déclaration verbale & par écrit, faite par tous les Alliez, dans l'Aſſemblée extraordinaire de 1651. 3. que les E.E. de Hollande n'auroient pas dû paſſer cette Excluſion, d'une maniere péremptoire, ſans avoir auparavant entendu l'avis de la Zelande, ou au-moins ſans la leur avoir communiquée.

Outre cela, on ſoûtenoit 1. que cela s'étoit fait de concert avec la République d'Angleterre, & que cette conduite étoit contraire à l'Union, & particulierement à l'Article X. 2. que cette réſolution n'avoit pû être priſe, ſans la connoiſſance & ſans

le

le conſentement des autres Provinces: 3. que cela étoit contraire à une réſolution de leurs H. H. P. P.

A l'égard de la ſeconde propoſition, on ſoûtenoit 1. qu'en paſſant cet Acte, on attaquoit la liberté de la République & la Souveraineté & les Droits des autres Provinces: 2. qu'il y avoit eu, dans cette conduite, une lâcheté, qui rendroit la République mépriſable aux autres Etats: 3. que l'Excluſion pouvoit cauſer de grands troubles, entre les Membres de la République.

On alleguoit auſſi, en faveur de la Maiſon d'Orange 1. que le Prince & ſes deſcendants étoient dépouillez, par cet Acte, des prérogatives de leur naiſſance: 2. que c'étoit une très-grande ingratitude, envers cette illuſtre Maiſon.

Ce ſont là les choſes, que les Etats de Hollande ont réfutées dans leur Déduction; où ils n'avancent rien, qu'ils ne prouvent, par des faits & par des Actes inconteſtables; qui ſont rapportez tout au long, à la fin des raiſonnemens. Ceux qui les examineront, ſans prévention, trouveront que les raiſons de la Province de Hollande ſont appuyées de manie-

re qu'il n'eſt pas facile de leur rien oppoſer de ſolide. C'eſt une piece très-utile pour ceux, qui voudront s'inſtruire à fonds de la conſtitution de la République des Provinces Unies; que les gens du Païs ont ſouvent mal compriſe & laiſſé même violer, contre leurs propres intérêts.

On croyoit, dans les autres Provinces, que *Jean de Witt*, qui étoit l'ame des réſolutions de la Hollande, n'agiſſoit que par paſſion, contre la Maiſon d'Orange; comme ſi les intérêts de cette Maiſon pouvoient contrebalancer ceux de la République, & qu'on la lui dût ſacrifier. Si les hommes prévoyoient l'avenir, ils pourroient s'épargner bien de la peine. La mort de Cromwel & le rétabliſſement de Charles II. Roi d'Angleterre délivrerent la République de bien des frayeurs qu'elle avoit alors; & l'extinction de la Maiſon d'Orange, dans la perſonne de Guillaume III. avec ce qui eſt arrivé depuis, ont été un dénouëment, auquel on ne pouvoit pas s'attendre. Cela fait voir qu'il ne faut pas trop ſe brouiller, ſur l'Avenir. *Euripide* a mis à la fin de quelques-unes de ſes Tragedies, cette belle ſentence: *Ce qu'on croyoit de-*

voir

voir arriver, n'a point été, & ce qu'on ne croyoit pas a été executé; ce qu'il attribue à la Providence.

ARTICLE V.

I. LETTRES & NEGOTIATIONS *entre Mr.* JEAN DE WITT *Conseiller Pensionaire & Garde des Seaux des Provinces de Hollande & de Westfrise & Mrs. les Plenipotentiaires des Provinces Unies des Pais-Bas, aux Cours de France, d'Angleterre, de Suede, de Danemarc, de Pologne &c. depuis l'an 1652. jusqu'à l'an 1669. inclus; traduites du Hollandois. Tome I. contenant les Négotiations de Mr.* GUILLAUME BOREEL *en France, depuis l'an 1653. jusqu'à l'an 1659.* A Amsterdam MDCCXXV. chez les Freres Wasberge.

ON avoit déja vû le contenu de ces quatre Tomes de Lettres en Flamand, en deux Tomes in 4. Ceux qui les ont données au Public, dans la Langue du Païs, ont jugé qu'il seroit utile, pour ceux qui ne l'entendent pas, de lire une Version

Françoiſe de ces Lettres. On a en effet remarqué que celles du Comte *d'Eſtrades*, qui fut depuis Maréchal de France, où il s'agit d'affaires qui ſont arrivées en même tems, & dans la même République, ont été très-bien reçuës du Public. Il eſt certain qu'on ne peut mieux apprendre l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de ce tems-là, dans la République; qu'en liſant ce qui nous reſte de ceux, qui ont eu part aux affaires, qu'elle avoit alors avec la France, l'Angleterre & les Couronnes du Nord; ſur tout lors qu'on peut comparer enſemble des Lettres écrites, ſur les mêmes choſes, par les Miniſtres de divers Etats: comme on le peut faire à l'égard de celles de d'Eſtrades & de De Witt, qui ont non ſeulement vécu en même tems, mais qui ont négotié enſemble, l'un pour la France & l'autre pour la République des Provinces Unies. On voit même, dans les Lettres du premier, de grands éloges de l'habileté du Penſionaire, non ſeulement parce qu'il étoit dans la penſée que la République devoit demeurer alors unie à la France, & avoir beaucoup d'égard pour elle; à cauſe des conjonctures, où elle ſe trou-

trouvoit; mais à cauſe de la conſtance, avec laquelle il refuſa les préſens, que *Louis* XIV. lui vouloit faire, & qu'il ne voulut jamais accepter. Il paroit même, par les Lettres de l'Ambaſſadeur de France, qu'après le mariage de Louïs, avec *Marie Thereſe d'Autriche*, qui donna occaſion à ce Prince de prétendre avoir droit de ſe ſaiſir des Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas; le Penſionaire ſe donna beaucoup de peine, pour prévenir cela, par un Traité, qu'il changea pluſieurs fois, afin de tenir la France éloignée de la Frontiere de l'Etat, & de fortifier cette frontiere, en laiſſant une ſorte de République indépendante, entre cette Barriere, & ce dont la France pourroit s'accommoder. Cette Couronne le laiſſa ſe repaître de cette idée, mais en ſuite elle renvoya la concluſion du Traité, juſqu' après la mort de *Philippe* IV. qui lui donna lieu d'occuper une partie de ces Provinces, qui lui étoit la plus proche. On fit, avant cela, une Alliance, avec une Garantie réciproque; qui fut utile à l'Etat, dans la guerre, qu'il eut à ſoûtenir contre *Charles* II. Roi de la Grande

Bretagne. Pendant cette guerre, la France fut pour les Provinces Unies; quoi qu'elle témoignât très-souvent qu'elle craignoit qu'elles ne s'opposassent à ses desseins, sur les Païs-Bas Espagnols, ce qu'elle appelloit une ingratitude. Les Ambassadeurs de la République eurent bien de la peine, pendant tout ce tems-là, à ôter au Roi & à ses Ministres cette crainte. C'est ce qu'on voit dans plusieurs des Lettres de D'Estrades & des autres Ministres du Roi, & dans celles de *Van Beuning* au Pensionaire, pendant l'Ambassade du premier en France. Ces deux Puissances s'embarrassoient réciproquement, par des soupçons, qui n'étoient que trop bien fondez; & elles ne pouvoient pas néanmoins rompre ensemble, sans donner de l'avantage à leurs Ennemis communs. Si la France avoit abandonné les Etats, il étoit dangereux qu'ils ne succombassent sous l'effort des Anglois, qui étoient plus forts qu'eux sur Mer; ou qu'ils ne fissent une Alliance, avec l'Espagne, pour se soutenir contre la France. Il étoit même dangereux qu'ils ne fissent la paix avec l'Angleterre, à des conditions desavantageuses, pour avoir

du

du ſecours des Anglois, contre elle. Ces raiſons engagerent Louïs XIV. à ſecourir les Etats contre l'Evêque de Munſter, que l'Angleterre avoit ſuſcité, contre eux; & à s'entremettre entre Charles II. & la République, pour les aider à faire la paix. D'un autre côté, les Etats faiſoient faire en France de grandes proteſtations, qu'ils ne ſe détacheroient point de ſes interêts, & que le Roi ne devoit pas craindre, qu'ils s'oppoſaſſent à ſes juſtes prétenſions. Ainſi les deux Puiſſances s'entre-ſoupçonnoient réciproquement, & cela avec beaucoup de raiſon, & ne ceſſoient pas néanmoins d'être alliées; parce que les conjonctures ne leur permettoient pas de faire autrement. Elles demeurerent donc masquées, pendant qu'elles furent obligées de paroître amies, pour leurs communs interêts; & jetterent en ſuite le maſque, dès que la conjoncture demanda qu'elles le jettaſſent; de peur de ſe nuire, ſi elles continuoient à joüer le rolle qu'elles avoient joué auparavant. Les Etats firent la triple Alliance en M DC LXIX. dès qu'ils virent que, s'ils n'y mettoient ordre, la France alloit devenir leur

plus proche voiſine ; & le Roi de France envahit ce qu'il pût dans les Païs-Bas, avant qu'on l'en pût empêcher. C'eſt là une Comedie, que deux Puiſſances Amies jouërent, pendant le tems que le Penſionaire de Witt fut dans le Miniſtere, & dont on verra les differents Actes, dans ces quatre Volumes ; mais auxquels il faut joindre les Lettres de *D'Eſtrades*, & même celles du Chevalier *Temple*. Si ceux qui ont publié les quatre Tomes des Lettres des négotiations, dont on va parler dans cet Extrait, publient auſſi, comme ils le promettent, quatre autres Volumes des Lettres d'autres Ambaſſadeurs des Etats, pendant le Miniſtere de De Witt, avec celles de ce Penſionaire ; on verra encore d'autres intrigues, auxquelles néanmoins il faudra auſſi joindre celles des Miniſtres de France & d'Angleterre.

Après ce Préambule, on ne fera autre choſe, que rapporter quelques endroits remarquables de ces quatre Volumes, avec de petites reflexions. On trouvera l'Hiſtoire de ce tems-là, dans la ſuite de celle *des Provinces Unies des Païs-Bas*, dont le Volume III. eſt déja ſous la preſſe.

On

On conviendra, après cela, ſans peine, que *la Verité & la Franchiſe* ne ſont pas des Plantes, qui croiſſent dans les Jardins des Souverains; dans l'état, où ſe trouve le Genre Humain ici bas. Plût à Dieu qu'on les trouvât au moins, dans ceux des Particuliers! Mais ils n'ont que faire de s'en vanter, pas même dans les Païs, où il ſemble qu'on s'imagine le contraire. Il n'y a que les *Bonnes Hiſtoires*, dans leſquelles on les peut voir, lors que l'on ne s'y intéreſſe plus. Pour revenir au Recueuil de Lettres dont on a mis le titre, on ne fera pas mal de lire la Préface de celui qui les publie. Il ſe plaint que feu Mr. *Basnage* a dépeint, dans ſes *Annales des Provinces Unies*, le *Penſionaire de Witt, comme Miniſtre de la France, au préjudice de ſa Patrie.* L'Auteur de la Préface prétend *que c'étoit un Perſonnage, qu'il paroiſſoit revétir, dans toutes les affaires, où il y alloit de l'intérêt de la République.* Il veut dire, comme je crois, qu'il faiſoit l'homme paſſionné, pour la gloire du Roi, dès que cela étoit avantageux à la Patrie. Mais il croit *que le Roi de France, qui connoiſſoit toute ſon integrité, s'en eſt ſouvent dé-*

défié & que ce Prince ne put se persuader que le Pensionaire agît sincerement, dans la négotiation, qu'il avoit, avec le Ministre de sa Majesté. Il y a en effet des endroits dans les Lettres de D'Estrades, où De Witt paroit être fort attaché au Roi; si l'Auteur des Lettres a rapporté fidelement ses paroles. *Mais le Roi de France*, dit-on, *qui connoissoit toute son integrité, agit sincerement avec son Ministre. Mr. D'Estrades, qui véritablement étoit la dupe, faisoit son possible, pour guérir le Roi de sa méfiance. De-là vient qu'il se trouve plusieurs passages, dans les Lettres de cet Ambassadeur, capables de donner une mauvaise idée de De Witt à ceux, qui ne connoissoient pas le ressort, qui le faisoit agir.* Cette pensée m'étoit venue long-tems avant que d'avoir lu cette Préface; mais j'ai aussi soupçonné que le Pensionaire avoit voulu se ménager un asyle en France, en cas que le Parti du Prince d'Orange vînt à avoir le dessus, tout d'un coup, & qu'il fût hors d'état de se soûtenir contre lui, & de vivre, en sûreté, dans sa Patrie. Il n'y a rien, ce me semble, que de probable dans cette pensée; ni rien qui blesse la fidelité

qu'il

qu'il devoit à ſes Maîtres ; & la maniere, dont la populace de la Haie le traita, eſt une forte preuve de la haine du Parti contre lui, quoi que le Prince d'Orange n'y eût perſonnellement aucune part.

On avoit parlé, depuis la paix de Munſter, de renouveller l'ancienne Alliance avec la France ; mais cette Couronne, irritée de ce que les Etats avoient conclu la Paix, en cette Ville, avec les Eſpagnols, malgré elle, avoit toûjours differé de renouveller cette Alliance. Les Etats cependant avoient envoyé *Guillaume Boreel* à Paris, pour propoſer un nouveau Traité, ſans lui donner néanmoins le pouvoir de le conclurre. Cet Ambaſſadeur étoit auſſi chargé de porter les plaintes de l'Etat, touchant la maniere dont les Vaiſſeaux Hollandois étoient traitez dans la Mediterranée, où les Armateurs François les attaquoient, les prenoient & les pilloient ; comme s'ils avoient été ennemis, ainſi qu'on le verra dans l'Hiſtoire de ces tems-là. *Boreel* eut ordre de s'oppoſer à ces Brigandages, & il le fit, avec aſſez de vigueur. Mais comme il ne s'agit pas de faire ici l'Hiſtoire de ce qui arriva alors, nous

ne

ne nous y arrêterons pas. Nous mettrons ſeulement ici quelque peu d'endroits remarquables de ces Lettres.

Dans la 1. datée du 15. d'Août M DC LIII. De Witt écrit à Boreel, pour lui donner avis qu'il avoit été élû (lui De Witt) Penſionaire de Hollande, & pour commencer à entretenir, avec lui, le commerce, que ceux qui occupent cette Charge entretiennent avec les Ambaſſadeurs de l'Etat. Le Penſionaire leur écrit ce dont il croit qu'on les doit informer, pour les mettre en état de répondre à ce que les Miniſtres des Cours, où ils ſont, peuvent leur propoſer, ou leur demander, conformément aux intérêts de l'Etat. De Witt, après avoir parlé de l'Emploi, dont les Etats l'avoient chargé, dit que la République (qui étoit alors en guerre avec Cromwel) auroit remporté un grand avantage ſur la Flotte du Parlement d'Angleterre, „ ſi un „ fatal coup de Canon n'avoit pas „ privé l'Etat du plus grand homme „ de Mer, qui eût jamais été, & „ qui peut-être ſeroit jamais. Il entendoit parler de *Tromp* le Pere, qui a été, en effet, l'un des plus grands

grands Amiraux que la République ait eus. „ Il dit encore, que le Vice-„ Amiral, *Corneille de Witte*, étoit „ rentré dans le Texel, avec plus de „ quatre-vint-dix Vaisseaux de Guer-„ re, dont la plûpart étoient très-„ peu endommagez. Mais il ne dit pas que ces derniers avoient mal fait leur devoir, comme on le verra dans la Vie de Ruiter, qui n'étoit alors que Commandant. Ce dernier, qui s'étoit très-bien aquité de son devoir, fut obligé de se faire remorquer, par un autre Vaisseau. *Jean Ewerts*, Vice-Amiral, en fit autant, aussi bien qu'un autre Capitaine.

Dans cette même Lettre, De Witt rapporte une sédition avenue à la Haie; & qui fut bien tôt étouffée, par la diligence qu'on y apporta. C'étoit un essai, que quelcun de la populace voulut faire, pour voir si l'on ne pourroit point faire installer dans les premieres Charges de l'Etat, un Enfant, qui étoit encore au Berceau; en lui établissant, en même tems, un Lieutenant, pour les exercer.

Dans la Lettre du 21. d'Août, il rapporte ce que *Nieuport* & *Jongueſtal* avoient proposé à l'Etat, au nom de *Cromwel*; & qui consistoit à ne faire qu'une

qu'une seule République de la Grande Brétagne & des Provinces Unies. C'est ce que les Anglois appelloient en Latin *coalitio*. Comme les Envoyez des Etats dirent qu'ils ne comprenoient pas ce que les Anglois vouloient dire, ces derniers s'expliquerent, en disant qu'ils *entendoient que les deux Républiques n'en fissent qu'une, que ce Corps ainsi uni ne fût sujet qu'à un seul & même Gouvernement Souverain, qui seroit composé de gens pris également des deux Nations, comme on en pourroit convenir aisément dans la suite; & que les deux Nations, tant les naturels que les étrangers, qui y seroient habituez, jouiroient, sans aucune distinction, des mêmes privileges & immunitez, tant de logemens francs, maisons, Cours, commerces, ports & pêches, que de toute autre commodité, quelle qu'elle pût être.* Les Envoyez Hollandois jugerent que cette proposition renfermoit plusieurs absurditez, nouveautez & impossibilitez; comme ils le firent voir d'abord de bouche, & ensuite par un Ecrit. Ils trouvérent néanmoins à propos d'envoyer les deux d'entre eux, que l'on a nommez, en Hollande, pour consulter les Etats, qui

ne

ne manquerent pas de dire que cette propoſition n'étoit nullement praticable.

Le reſte de la Lettre eſt pour faire voir que les Hollandois avoient eu le deſſus dans le combat, que les Anglois avoient plus perdu qu'eux & que dans peu la Flotte remettroit à la voile, pour aller chercher les ennemis. Les Anglois perdirent auſſi un de leurs Amiraux, nommé *Dean*, & prétendirent d'ailleurs que les Hollandois avoient perdu plus de vint Vaiſſeaux & laiſſé plus de mille Priſonniers, entre les mains des Anglois ; comme on le verra, dans l'Hiſtorien Anglois de la Vie de Charles II. que l'on dit être Mr. le Dr. *Kennet*, qui a été depuis Evêque. De Witt ſoûtient, au contraire, que les Hollandois n'avoient perdu que treize Vaiſſeaux. Mais chaque Nation diminue ordinairement ſes pertes & groſſit ſes avantages, & la paix, qui ſuivit, fit aſſez comprendre que les Anglois avoient eu le deſſus, en cette guerre.

Pendant que les Anglois jouïſſoient de leurs victoires; les François n'avoient garde de leur faire aucune avanie; mais comme les Etats ne pouvoient

pas

pas alors rien faire, contre la France, leur Ambaſſadeur à Paris avertit le Penſionaire, dans une Lettre du 3 d'Octobre, qu'il avoit donné avis, par une autre du 26. de Septembre, *que l'Amiral de France donnoit encore des Commiſſions aux Vaiſſaux, qui alloient en courſe, contre ce qui lui avoit été promis.* Il demande au Penſionaire ſi leurs HH. PP. ne trouveroient pas à propos de s'en plaindre par des Lettres écrites exprès au Roi, à la Reine, & au Cardinal Mazarin; puis que le Cardinal & le Comte de Brienne lui avoient promis, de la part du Roi, que cela n'arriveroit plus, & même l'avoient chargé de l'écrire aux Etats Généraux. Il y a bien de l'apparence que ce ne fut que la Guerre, qu'ils avoient avec l'Angleterre, qui les empêcha de faire ces plaintes à la France, qu'ils apprehendoient d'offenſer. La négotiation du Traité de Paix, avec la même Puiſſance, que Boreel avoit commencée, s'avançoit auſſi, comme il le dit dans la même Lettre, fort lentement, quoi que les Miniſtres du Roi en uſaſſent fort civilement avec lui; ce qu'il attribuoit, avec raiſon, à la peur que le Cardinal avoit de Cromwel.

Dans

Dans une Lettre du même Ambaſſadeur, écrite le 8 d'Octobre, il dit qu'on lui avoit donné ordre le 26. de Septembre, de prendre le pas, ſur les Miniſtres des Electeurs de l'Empire, & immédiatement après ceux de la République de Veniſe. Il avertit là deſſus le Penſionaire que cela ne ſe pouvoit faire, dans la Cour de France, que par le moyen des Amis, que les EE. y avoient, ou y devoient avoir, & qu'il avoit ſouvent propoſé à leurs HH. PP. d'imiter les autres Puiſſances, en gagnant quelques-uns des Miniſtres; en leur faiſant tous les ans quelques préſens, ſoit en argent, ou en curioſitez des Indes, ou en Livres; & ſur tout à ceux, qui avoient du credit à la Cour, par rapport à ces ſortes de choſes. Je ne ſai ſi l'on eut alors quelque égard à cet avis de l'Ambaſſadeur; mais les Miniſtres étrangers diſoient aſſez ouvertement ailleurs, qu'il le falloit faire, dans la République même. Il paroit, par la ſuite de ces Lettres, qu'on n'eut pas beaucoup d'égard à cet avis. Il ſe plaint auſſi, en ſa Lettre du 28. d'Octobre, que ſes Lettres étoient ſouvent ouvertes, ou interceptées, ce-

qui

qui empêchoit qu'il ne fût rien de ce qui se passoit.

On voit encore, dans la Lettre du 31. d'Octobre, qu'il croyoit qu'il falloit nécessairement faire quelques présens à la Cour; & il marque la somme, dont il auroit besoin, pour cela. Ce qu'il y a de fâcheux, dans cette sorte de choses, c'est qu'on ne peut pas toûjours s'assurer de la fidelité de ceux, qui distribuent l'argent, ou de ceux qui le reçoivent, & qui n'ont garde d'en donner des quittances.

Dans une Lettre du 14. de Novembre, l'Ambassadeur écrit au Pensionaire, qu'alors la France „ étoit disposée à faire avec l'Angle„ terre un Traité d'amitié, à des „ conditions honorables, s'il étoit „ possible; ou autrement de conclu„ re avec les Provinces Unies une „ ligne offensive & defensive; & „ pour ne pas laisser trainer cette af„ faire, d'employer tous les moyens „ les plus efficaces, qu'ils pourroient „ mettre en usage, par eux-mêmes „ & par d'autres en Irlande, en Ecos„ se, & en Angleterre, à qui l'on „ fourniroit du secours, même jus„ qu'à donner une Flotte au Roi „ d'An-

„ d'Angleterre (*Charles II. que le*
„ *Cardinal obligea de ſortir de Fran-*
„ *ce, à l'inſtance de Cromwel*) & à
„ inviter d'autres Rois & Princes, qui
„ ſeroient admis dans la Ligue, d'un
„ commun conſentement. On de-
„ mandoit à Boreel. (*à qui l'on pro-*
„ *poſoit ces chimeres*) ſi le Roi de
„ Danemarc ſuivroit cela; & on
„ l'aſſuroit, qu'on y feroit entrer le
„ Portugal, qui, avant toutes cho-
„ ſes, donneroit aux EE. GG. & à
„ la Compagnie de l'Oüeſt une ſatis-
„ faction raiſonnable. En parlant
„ du Roi d'Angleterre, on n'enten-
„ doit pas de le rétablir, mais de s'en
„ ſervir, pour l'avantage de la Ligue.

C'eſt ce qu'on propoſoit à Boreel, qui jugeoit là-deſſus, „ que le point
„ de vuë étoit d'unir la France & les
„ Provinces Unies, pour traiter &
„ conclurre, ou rompre avec Crom-
„ wel & le Parlement, & faire en-
„ ſemble la Paix, ou la Guerre avec
„ eux. Les François diſoient que les
„ EE. GG. devoient être perſuadez
„ qu'elle n'avoit d'autre but, que de
„ ſe mettre en repos de ce côté-là.

Mais ni le Cardinal, ni la Province de Hollande, en particulier, n'avoit aucun deſſein de faire la guerre à Crom-

Cromwel, que le Cardinal craignoit plus qu'aucune Puiſſance de l'Europe; & qui avoit réduit les Etats à faire, à tout prix, la paix avec lui; comme *l'Hiſtoire des Provinces Unies* l'apprendra aſſez.

On diſoit néanmoins „ que, ſi la „ France pouvoit agir de concert, „ en cela, avec les Provinces Unies; „ on avoit deſſein d'envoyer, de la „ part des deux Puiſſances, au Général Cromwel, & au Parlement, „ pour leur communiquer la Ligue „ & ſes conditions, & leur deman- „ der en même tems la réparation „ des pertes, qu'ils avoient cauſées „ aux Confédérez, & leur offrir là- „ deſſus de faire avec eux un Traité „ d'Amitié ferme & honorable; &, „ au cas de refus, leur déclarer la „ guerre.

Sur cela, l'Ambaſſadeur ajoûte ces mots: *Si l'on me trompe, je ne trompe point; c'eſt à la République à y refléchir.* Si l'on en croit le Comte de *Clarendon*, Boreel étoit dans le parti du Prince d'Orange, & favoriſoit le Roi Charles II. Au reſte le Cardinal, qui avoit toûjours été le ſimple ſpectateur de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre, ſans entreprendre rien

en

en ſa faveur, ne penſoit à rien moins, qu'à employer le même Roi Charles II. Mais un Ambaſſadeur doit rapporter à ſes Maîtres tout ce qu'on lui dit, de la part des Cours, où il eſt; ſoit qu'on lui parle ſérieuſement, ou qu'on ne faſſe que de vaines propoſitions.

II. LETTRES ET NEGOTIATIONS, &c. *Tome II. concernant les Négotiations de Mrs. Boreel & van Beuning, en France, depuis l'An* 1660. *jusques à l'An.* 1664. *pagg.* 614.

LE volume précedent ne contient que des Lettres de l'Ambaſſadeur *Boreel* & du Penſionaire *De Witt.* Celui-ci eſt compoſé en partie de Lettres de Mr. *van Beuning*, écrites au Penſionaire depuis le 19. de Novembre 1660. jusqu'au 26. d'Avril de l'an 1662. & des réponſes de De Witt; & de Lettres de Boreel à ce même Miniſtre, avec les réponſes, depuis le 3. de Mai 1662. jusqu'au 4. de Decembre 1664. Nous mettrons auſſi quelques endroits remarquables de ces Lettres, par où l'on verra que l'on n'a pas mal fait de les publier.

On ne peut pas faire d'autres Extraits de cette ſorte de Livres. Van Beuning écrivit le 26. de Novembre 1660. au Penſionaire, que ce qu'il avoit oüi dire, touchant une négotiation, qui étoit, comme on le diſoit, ſur le tapis, touchant le mariage du Roi d'Angleterre, avec une Niéce du Cardinal Mazarin, qui pouvoit paſſer, ſelon toutes les apparences, pour une nouvelle certaine. Il ajoûtoit qu'il ſavoit que les premieres ouvertures en avoient été faites, de la part des Anglois, mais dans le tems auquel ce Prince n'étoit pas rétabli, & qu'il ſe trouvoit obligé de rechercher la protection du Premier Miniſtre de la Couronne de France; ſur tout auſſi puiſſant & auſſi riche, que le Cardinal Mazarin l'étoit.

Van Beuning croyoit que les Etats recevroient en droiture d'Angleterre les meſures, que le Cardinal prendroit; pour empêcher que le rétabliſſement du Roi d'Angleterre, ſur le thrône de la Grande Bretagne ne le fît changer de volonté. Il y avoit des gens à Paris, qui croyoient & qui vouloient perſuader aux autres, que cette affaire réüſſiroit, à la ſatisfaction du Cardinal. Ils ſe fondoient

doient ſur les derniers avis du Comte de Soiſſons; qui mandoit, diſoient-ils, que le Roi d'Angleterre avoit reçu très-favorablement toutes les propoſitions, qu'il lui avoit faites de la part de la Cour de France. Mais il y avoit, comme le dit van Beuning, à la même Cour, des Raiſonneurs, qui étoient d'un autre ſentiment & qui ſoûtenoient qu'on ne devoit pas faire fonds ſur la bonne mine, que faiſoit la prétendue Reine d'Angleterre; ni ſur des marques exterieures de diſpoſition favorable, que le Roi avoit laiſſé entrevoir. Selon ces gens-là, Charles faiſoit traîner cette affaire en Angleterre, pour en tirer tout l'avantage qu'il pourroit; mais ils jugeoient qu'il ne viendroit jamais à la concluſion; & que la Famille Royale, les Miniſtres du Roi & toute la Nation ne verroient qu'avec indignation, que le Roi ſe meſalliât de la ſorte. C'eſt ainſi que Van Beuning raiſonnoit ſûr la nouvelle, dont il s'agiſſoit. L'on a aſſuré depuis que Charles II. étant en France, ſans eſperance de ſe pouvoir rétablir, par le moyen de ceux qui le favoriſoient, dans la Grande Brétagne, avoit fait offrir à Mazarin d'épouſer ſa Niéce; pourvû que ce-

Cardinal le rétablît ſur le Thrône de ſes Peres, avec les forces de la France, & qu'il donnât un Mariage à ſa Niéce, proportionné à la dignité de celui qui l'épouſeroit; mais que le Cardinal craignoit trop la puiſſance & la conduite de Cromwel, & avoit trop peu d'eſtime pour Charles II. pour s'embarquer dans une ſi grande entrepriſe; où il courroit risque de perdre ſon honneur & ſon argent.

Dans une autre Lettre du même jour, *Van Beuning* dit, au nom des Ambaſſadeurs, qui étoient alors à Paris, avec lui, pour y traiter de l'Alliance, qui ne fut conclue qu'en MDCLXII. „ qu'à leur arrivée à „ Paris, ils avoient trouvé un Gen„ til homme d'âge & d'experience; „ qui au rapport de ceux, qui le con„ noiſſoient, & autant que l'on avoit „ pu en juger par ſes discours, avoit „ une parfaite connoiſſance du com„ merce de France; qui fréquentoit „ ceux qui étoient dans les affaires, „ & paroiſſoit fort intrigant, pour „ découvrir ce qu'on ne pouvoit ſa„ voir, que de ces gens là; qui étoit „ enfin tel, qu'il ſembloit à *Van Beu„ ning*, qu'on en pourroit tirer de „ grands ſecours, dans cette Ambas-

„ ſade

„ ſade & en d'autres occaſions; que
„ cela avoit déterminé les Ambaſ-
„ ſadeurs de leurs HH. PP. de le
„ mettre en œuvre ; d'autant plus
„ qu'il ne prétendoit d'autre récom-
„ penſe, que d'être dédommagé des
„ dépenſes, qu'il ſeroit obligé de fai-
„ re à Paris, plus qu'ailleurs.

Sur cela Van Beuning demandoit ſi l'on pourroit l'autoriſer ſecretement à débourſer quelque argent, pour cela. Enfin il diſoit au Penſionaire que cet homme ſe nommoit *Wertilot*. Peut-être qu'il faut lire *Gentillot*, qui étoit un Gentil-homme, qui rendit en effet quelques ſervices à l'Etat, comme on le verra dans *l'Hiſtoire des Provinces Unies*.

Ce n'eſt pas d'aujourdhui qu'on a commencé, chez les Nations Voiſines, à envier aux Hollandois le négoce, qu'ils faiſoient aux Indes Orientales; qui étoit alors plus lucratif, qu'il ne l'eſt à préſent. Sur la fin de l'année MDCLX. auquel *De Thou* étoit Ambaſſadeur de France à la Haie, quelques Avanturiers François avoient fait équipper un Vaiſſeau à Amſterdam, pour l'envoyer à la Chine ; & l'Ambaſſadeur demanda aux Etats un Paſſeport, pour quelques

Habitans de Hollande, afin qu'ils puſſent ſervir ſur ce Vaiſſeau; apparemment parce qu'il n'y avoit alors, en France, perſonne qui eût été à la Chine. On refuſa l'Ambaſſadeur, qui ſe réduiſit à demander une permiſſion pour ce Vaiſſeau de ſe rendre au Havre de Grace; apparemment dans l'eſperance d'y envoyer, par terre, les Matelots, pour qui il avoit demandé un Paſſe-port. L'Ambaſſadeur avoit fait entendre que ce Vaiſſeau n'étoit que pour mener quelques Miſſionaires à la Chine; mais on découvrit que le veritable deſſein de ceux, qui avoient fretté ce Vaiſſeau, étoit d'établir un nouveau commerce, ſous le nom François, en des Païs dépendants de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales. „ Il y a apparence, *dit* „ *le Penſionaire de Hollande, dans une* „ *Lettre à Van Beuning du 2. de De-* „ *cembre*, que le premier plan en a „ été fait ici & que ce ſont des Hol- „ landois, qui y ſont le plus interes- „ ſez; d'autant plus que le Pilote & „ les principaux Officiers ſont tous „ Hollandois; ce qui eſt défendu par „ les Ordonnances de leurs HH. „ PP. ſous peine de la vie, & de la

„ con-

„ confiſcation de tous les biens. Les Etats tant Géneraux, que de Hollande, refuſerent de conſentir à ce que l'Ambaſſadeur de France demandoit; parce que cela étoit directement contraire aux Privileges de la Compagnie, & à la pratique; qui ne permettoient nullement que qui que ce fût, excepté la Compagnie, navigât dans les lieux, compris dans l'Otroi de cette même Compagnie. Voilà pourquoi les Etats s'oppoſerent ſi ſouvent à de ſemblables projets, dont on trouvera des exemples, dans les Lettres d'Eſtrades.

On voit, par une Lettre du 16. de Decembre, du Penſionaire à Van Beuning; ſur la demande qu'il faiſoit, comme on a dit, qu'il lui fût permis de faire quelque dépenſe, pour l'entretien d'une ſorte d'Eſpion, à la Cour de France, que leurs Nobles, & Grandes Puiſſances „ avoient trouvé, par experience, & „ ſur tout par ce qui s'étoit paſſé „ dernierement en Pruſſe & en Angleterre, que ces ſortes de correſpondans rendent peu de ſervice à „ l'Etat, & que l'argent employé à „ leur entretien étoit une dépenſe „ inutile. Il entroit, comme il

ſemble, un peu de l'économie du Païs, dans ces ſentimens; qui ont empêché plus d'une fois que l'on ne fût des choſes de conſéquence. Il vaut mieux perdre quelque choſe, pendant quelque tems, & être averti à propos de ce qui ſe paſſe, dans le voiſinage.

Une Lettre de Van Beuning, écrite le même jour, au Penſionaire, fait voir la peine, où ſe trouverent les Ambaſſadeurs de l'Etat à Paris, parce qu'on tardoit trop à les recevoir, & à leur donner audience; pour ne pas ſavoir que ce retardement ne venoit que d'une incommodité du Cardinal; & nullement de quelque mauvaiſe volonté, comme on le ſoupçonnoit. Les Ambaſſadeurs en furent avertis, par un billet, que l'on voit à la fin d'une Lettre de Van Beuning du 17. de Decembre, & par d'autres.

Dans une Lettre du même, du 14. de Janvier MDCLXI. le Penſionaire apprit qu'il n'y avoit perſonne à la Cour de France, qui fût plus favorable à la République, que le Maréchal de Turenne, qui étoit très-bien vû du Roi & du Cardinal, & qui entroit dans tous les Conſeils. Dans cette même Lettre, il eſt dit que le Maréchal

té-

témoigna que les EE. lui feroient beaucoup de plaiſir, s'ils vouloient donner au Cadet des Fils du Marquis de *Duras*, ſon neveu, la premiere Compagnie d'Infanterie, qui viendroit à vaquer, dans les troupes de l'Etat. Van Beuning, qui ſavoit les difficultez, qui ſe rencontrent dans une ſemblable choſe, repréſenta au Maréchal que les Etats étoient occupez à deliberer ſur une réforme de leurs Troupes; ce qui lui faiſoit douter qu'il y eût de long-tems des Places vacantes. Il ne laiſſa par de ſe charger de récommander cette affaire au Penſionaire De Witt; afin que s'il venoit quelque Compagnie Françoiſe à vaquer, après la réforme, on en gratifiât De Duras, en faveur du Maréchal ſon Oncle. Il ne manqua pas d'en écrire, & le Penſionaire lui répondit, le 20. de Janvier MDCLXI. que toutes les Provinces, excepté celles d'Utrecht & de Groningue, avoient dit leur ſentiment, ſur la propoſition ordinaire du Conſeil Etat, & qu'on ne pourroit pas ſauver de la Réforme un grand nombre de Compagnies étrangeres vacantes, & qui étoient ſur la répartition de la Hollande: Qu'on ſeroit même obligé

de caſſer quelques Lieutenans, qui avoient commandé des Compagnies, avec beaucoup de conduite, & de bravoure, en des occaſions très-dangereuſes, comme à Coppenhague; de ſorte qu'au lieu de favoriſer quelque nouvel Officier, on auroit bien de la peine à recompenſer ceux, qui avoient rendu de bons ſervices à l'Etat. Cependant De Witt s'engagea de ne pas laiſſer paſſer l'occaſion de faire plaiſir au Maréchal de Turenne. On ne ſait s'il le fît, ou non; mais on voit par une Lettre du 1. d'Avril, que les Etats de Zélande aſſurerent à ce Gentil homme l'expectative de la premiere Compagnie, qui viendroit à vaquer dans les Troupes de leur répartition.

Une des choſes, que l'on devoit demander le plus inſtamment à la France, c'étoit d'ôter un Droit par Tonneau; qu'elle avoit impoſé, ſur les Vaiſſeaux Hollandois. Pour le faire ôter, les Ambaſſadeurs des Etats montrerent que les innovations, que l'on avoit faites, en France, là-deſſus, étoient ſi ruineuſes pour les habitans des Provinces Unies; que, pour y remedier, les Etats ſeroient obligez d'impoſer les mêmes Droits, ſur

ſur les Vaiſſeaux François, qui viendroient ; „ que les dernieres innovations, qui n'avoient pour but, que „ de ruiner la navigation des Hollandois & procurer quelques avantages aux François, avoient été „ introduites de maniere, qu'elles „ pouvoient ruiner les uns, ſans que „ les autres en tiraſſent aucun avantage ; en ſorte qu'on pouvoit dire „ qu'elles étoient pernicieuſes aux „ uns & aux autres. On prouvoit „ cela, par les rémontrances des Villes Marchandes de France ; qui „ demandoient, avec inſtance, nou „ pour l'interêt des Sujets des EE. „ GG. mais pour le leur propre, „ qu'on abolît le droit impoſé, par „ Tonneau, & toutes les autres nouveautez. Ils montroient encore „ que cela détruiroit la bonne correſpondence & l'amitié des deux „ Etats. Il y a d'autres raiſons, qui rendoient la choſe évidence, auxquelles on ne s'arrêtera pas. Enfin les Hollandois obtinrent ce qu'ils demandoient, comme l'Hiſtoire l'apprendra. La connoiſſance de tout cela eſt très-utile, quand il arrive quelque cas ſemblable. Le premier principe du commerce eſt le beſoin réciproque

que les hommes ont les uns des autres ; parce qu'il n'y a aucun païs, qui ait tout ce qui lui eſt néceſſaire, & que pour l'avoir, il faut qu'il y ait quelque profit des deux côtez ; car ſi l'un gagnoit toûjours, pendant que l'autre perdroit, il ſeroit impoſſible au dernier de négotier plus long tems. Mais on ne peut pas s'arrêter à cette ſorte de choſes, ni mettre ici tout ce qui peut être remarquable, dans ces Lettres.

Le ſtyle de Van Beuning eſt plus étendu, que celui du Penſionaire, parce que le premier devoit rendre raiſon de la conduite de l'Ambaſſade ſolennelle, qui avoit été envoyée en France. Il étoit naturellement grand parleur & prolixe en toutes ſes déductions, & en tous ſes raiſonnemens ; mais ils ne laiſſoient pas d'être ſolides, comme on le verra dans ſes Lettres.

Celles de *Boreel* ſont depuis le 5. de Mai MDCLXII. juſqu'au 4. de Decembre MDCLXIV. Nous ne nous y arrêterons pas.

III.

III. LETTRES & NEGOTIATIONS &c. *Tome III. contenant les négotiations de Mr. C. Van Beuning, en France, depuis l'an* 1664. *juſqu'à l'an* 1667. *pag.* 710.

CE III. Volume contient plus de choſes remarquables; parce que Van Beuning étoit alors ſeul employé, comme Ambaſſadeur Extraordinaire, avec Boreel, qui étoit ſeulement Ordinaire; pour engager la France à donner aux Etats le ſecours, auquel elle s'étoit obligée, dans le Traité d'Alliance & de Garantie réciproque, qui avoit été conclu en MDCLXII. à Paris. Il paroît que la France differoit de donner ce ſecours & de déclarer la guerre à l'Angleterre, le plus qu'il lui étoit poſſible; dans l'eſperance d'accommoder les Parties. Mais les avantages, que les Anglois eurent par mer, ſur les Hollandois, pendant quelque tems, la déterminerent enfin à ſe déclarer; ce qui ne ſervit pas peu à obliger l'Angleterre à écouter les propoſitions de la Paix & à la conclurre. Van Beuning eut néanmoins beaucoup de difficultez à

eſſuyer, parce qu'encore que la France comprît très-bien qu'il n'étoit pas de ſon interêt de laiſſer ruiner la République; cet Etat ſentoit auſſi qu'il étoit encore moins de ſon interêt de permettre que le Roi de France ſe rendît maître des Païs-Bas Eſpagnols, & qu'il pourroit bien arriver que l'Angleterre prît auſſi le parti du Roi d'Eſpagne; pour ne pas voir la France maîtreſſe des Provinces Eſpagnoles & en état d'envahir celles, qui avoient ſi long-tems réſiſté à l'Eſpagne; qu'elles avoient enfin contrainte de reconnoître leur Souveraineté & de renoncer à toutes les prétentions, qu'elle avoit ſur ces Provinces.

On voit auſſi, en ce même volume, les affaires qu'elles eurent avec l'Evêque de Munſter, qui étoit depuis long-tems leur ennemi; parce qu'elles avoient, plus d'une fois, pris le parti de la Ville de Munſter, contre lui; & qui avoit été gagné par l'Angleterre, qui lui avoit fourni de l'argent, pour leur faire la guerre.

Nous n'entreprendrons pas de mettre ici les endroits remarquables, qu'on y voit; il faudroit être trop long.

ſong, pour cela. On ne fera qu'en mettre un petit échantillon, après avoir dit, que pour en bien profiter, il les faut comparer avec celles de *D'Eſtrades*, qui ont été écrites au même tems.

Dans une Lettre du Penſionaire De Witt, écrite le 8. de Janvier 1665. à Van Beuning, il lui mande „ que le Comte d'Eſtrades l'avoit „ aſſuré, qu'il avoit eu des avis par„ ticuliers, que l'arrivée & la con„ duite de cet Ambaſſadeur étoit très„ agréable au Roi T. C. & à ſes Mi„ niſtres. Il prit cette ocaſion, *con„ tinue-t-il*, de me recommander „ très-ſérieuſement que, de ce côté„ ci, on tâchât d'aquieſcer, autant „ que l'on pourroit, au ſentiment „ de S. M. & que l'on flattât même „ un peu ce Prince; puisque c'étoit „ le moyen d'en obtenir ce qu'on „ ſouhaitoit. Je lui ai déclaré que „ les Miniſtres de l'Empereur & du „ Roi d'Eſpagne attendoient, avec „ impatience, que vos négotiations „ fuſſent infructueuſes; & qu'ils a„ voüoient même, que, ſi la Fran„ ce executoit ſes promeſſes, leurs „ HH. PP. n'avoient beſoin d'aucu„ ne autre Alliance; mais qu'en cas

„ que

„ que l'on fût fruſtré, de ce côté-
„ là, de l'effet de ces promeſſes
„ (ce dont ils ne doutoient pas, à
„ ce qu'ils diſoient) on ne devoit
„ pas négliger plus long-tems l'ami-
„ tié de la Maiſon d'Autriche; de
„ peur que quelque autre empêche-
„ ment ne vînt, à la traverſe, chan-
„ ger les bonnes diſpoſitions où elle
„ eſt à préſent. S. E. me dit qu'elle
„ étoit informée de ces ſollicitations,
„ mais qu'elle ne doutoit pas que le
„ Roi ſon Maître ne leur fît bien-
„ tôt perdre toute eſperance, en exe-
„ cutant religieuſement ſes promeſ-
„ ſes.

Le Penſionaire conſeilloit à Van Beuning, „ que, ſi la diſpoſition de
„ la Cour ne le portoit pas à juger
„ autrement des choſes, de feindre
„ quelque inquietude, & de faire en-
„ tendre au Roi & aux Miniſtres,
„ qu'il ſeroit fort fâcheux, pour
„ leurs HH. PP. dont la maxime
„ avoit toûjours été d'être unies à
„ la France, de s'y voir contraintes,
„ ſi on les abandonnoit, ou ſi on les
„ ſecouroit trop lentement, à recher-
„ cher toutes ſortes de ſecours & mê-
„ me chez les Puiſſances, pour leſquel-
„ les elles devoient avoir le plus d'a-

„ ver-

„ verſion. Le Comte d'Eſtrades lui a-
„ voit dit qu'il feroit des remontrances
„ au Roi, qui tendroient à la même fin,
„ & qu'il croyoit que ſi Van Beuning
„ tenoit les mêmes diſcours, en de
„ certaines occaſions, mais en ma-
„ niere, qu'on ne pût les prendre,
„ pour des menaces; ils ne manque-
„ roient pas de produire un bon effet.
„ De Witt s'en remettoit, pour ce-
„ la, à la prudence de Van Beu-
„ ning.

Il lui diſoit encore que rien ne pouvoit être plus agréable aux Etats, que d'apprendre que le Roi de France employoit ſes bons offices, de la maniere la plus efficace, pour moyener un accommodement entre les Etats & l'Angleterre; mais il croyoit qu'il ne falloit pas que cela l'empêchât de donner les ſecours portez par l'Alliance. Il ajoûtoit que ſi S. M. vouloit éviter, encore quelque tems, d'éclater publiquement; leurs HH. PP. pourroient ſe contenter de recevoir, ſans bruit & ſans éclat, le ſecours en argent.

Cependant Van Beuning dit au Penſionaire, par une Lettre du 10. de Janvier, que la Cour de France, ſans refuſer ce qu'il diſoit ſur le ſecours,

cours, auquel le Roi s'étoit obligé, témoignoit de n'être pas d'humeur d'éclater ſi tôt, & que tous ceux, qui étoient employez, dans les affaires d'Etat, l'aſſuroient poſitivement que le Roi concevoit très-bien l'interêt qu'il avoit non ſeulement à ne laiſſer pas ſuccomber la République; mais encore à ne pas l'expoſer à un danger apparent de perir. Qu'on n'aimoit pas, en France, les Anglois, plus qu'ils ne méritoient; mais qu'on étoit perſuadé que les Etats étoient aſſez forts, pour leur réſiſter, & qu'il ne ſavoit pas s'il ſeroit à propos qu'il preſſât davantage la France à ſe déclarer: Qu'enfin il croyoit que l'on ménageoit, en ce païs-là, l'Angleterre, en faveur du Portugal, & par rapport au deſſein qu'on avoit d'envahir les Païs-Bas Eſpagnols: Que ce deſſein étoit une choſe fixe, qui influoit ſur tout ce qui pouvoit y avoir quelque rapport: Qu'on lui mandoit, par la derniere poſte, qu'on avoit ouï dire à l'Ambaſſadeur de France *que Mr. Van Beuning ne réüſſiroit pas, en ſa négotiation, à moins que les Etats Généraux n'aſſuraſſent le Roi de France, non ſeulement de ne traverſer point, mais même de favoriſer*

ſer les prétenſions, qu'il avoit ſur les Païs-Bas Eſpagnols: Que De Lionne avoit dit le même jour, que cette Lettre étoit écrite, *que ſi l'on vouloit agir de concert, il y avoit bien autre choſe, ſur quoi l'on devoit convenir*; & qu'après s'être tû un moment, il avoit ajoûté, que *les Etats n'écoutoient pas ce qu'on leur propoſoit d'une Ligue défenſive*; *mais qu'elle viendroit toûjours à propos, lorſque le Roi pourſuivroit ſes Droits ſur les Païs-Bas Eſpagnols*; ce qui vouloit dire que la République des PP. UU. ne manqueroit pas de ſe joindre aux Eſpagnols. Une autre fois il dit: *Nous ferons préſentement, comme vous le demandez*; *& peut-être demain, vous ſerez contre nous.*

Les Miniſtres de la France revenoient ſouvent à cela, comme on le voit par pluſieurs endroits de ces Lettres, & ſur tout par une qui fut écrite le 16. de Janvier. C'eſt une méchante affaire, diſoit De Lionne à Van Beuning, *nous vous aſſiſterons & nous romprons, à cauſe de vous, un engagement, que nous avons avec l'Angleterre*; *& demain l'Angleterre & les Provinces Unies rompront avec*

avec nous. Tout ſe trouble, par une méchante Politique, qu'il faut une barriere entre les Provinces & la France. Il ajoûta, *que peut-être le Roi ne penſoit pas aux Pais-Bas Eſpagnols, mais qu'il étoit fâcheux de voir ces ſentimens en ſes Alliez; & qu'il ſavoit plus de cela, qu'il n'en vouloit dire, & même de ce qu'on en diſoit alors, dans les PP. UU.* Van Beuning, à ce qu'il dit, répondit ce qu'il put, pour parer cela; & De Lionne demanda qu'il regardât ce qu'il lui avoit dit, comme une choſe, qui n'alloit pas plus loin. On étoit embarraſſé des deux côtez, ſur cette matiere. Le Roi ne pouvoit renoncer à ſes prétentions, & les Provinces Unies pouvoient encore moins abandonner leur ſûreté. Cependant ils devoient demeurer amis, par l'Alliance étroite qui étoit entre eux; pour ne pas donner lieu à leurs ennemis communs de profiter de leurs diſſentions. C'eſt ce qui faiſoit que les Miniſtres, de l'un & de l'autre côté, ſe trouvoient ſouvent embarraſſez dans leurs négociations, comme on le verra dans les Lettres de ce Volume. On ne peut pas s'y attacher davantage.

IV.

IV. LETTRES & NEGOTIATIONS, &c. *Tome Quatriéme contenant les Négociations de Mrs.* G. Boreel *& de* Pierre de Groot, *en France & en Suede, depuis l'an* 1664. *juſqu'à l'an* 1669. Pagg. 520. avec l'Index des quatre Volumes.

ON peut diviſer ce Volume en deux parties, dont la premiere eſt compoſée de Lettres du Penſionnaire de Witt, & de Van Beuning, qui étoit alors à Paris; quoi qu'en diſe le titre, & ne contient que des Lettres de l'an 1667., dont la premiere eſt du 6. de Janvier, & la derniere du 15. de Septembre. Dans cet eſpace de tems, le Roi de France conquit promptement quelques Villes des Païs-Bas les plus proches de ſes Frontieres; ce qui fut cauſe de la triple Alliance de l'Angleterre, du Danemarc & des EE. GG., pour s'oppoſer aux progrès de la France. Comme dans ces Lettres du Penſionnaire de Hollande & de Van Beuning, ces Mrs. ne diſent ſouvent les choſes qu'à demi, en ſuppoſant que celui à qui ils écri-

crivent les entend assez; on a bien fait de marquer au dessous des pages les Lettres de D'Estrades, où il est parlé plus au long des mêmes choses.

On trouve ici toutes les propositions qui furent faites du lieu, où se devoit négotier la Paix, & les remarques de Van Beuning là-dessus, & comment on convint enfin de choisir la Ville de Breda. Après viennent les affaires qui regardent le dessein, que la France avoit d'envahir au moins une partie des Païs-Bas Espagnols. Enfin, la Paix fut signée à Breda le 31. de Juillet. Le Pensionaire trouvoit seulement, comme il le dit dans une Lettre du 4. d'Août 1667., que si le Roi d'Espagne venoit à mourir, sans laisser d'Enfans légitimes; il seroit plus de l'interêt des Etats, que les Païs-Bas Espagnols se missent en République, avec les sûretez qu'on donneroit aux Etats, en évacuant les Frontieres, suivant le Projet de 1663., que de voir les Provinces Espagnoles & toute la Monarchie d'Espagne tomber entre les mains de l'Empereur. Mais ce qu'il craignoit le plus c'étoit que les propositions des François ne fussent que pour amuser

muſer les Etats, & qu'ils ne fiſſent alors, comme quand ils avoient promis de ne rien entreprendre, par ſurpriſe, ſur les Païs-Bas, & ſans avoir concerté avec les EE. GG.

Cela arriva, en effet, puis que vers l'Automne de la même année, le Roi de France envahit bruſquement Charleroi, Oudenarde, Tournai, Douai, Courtrai & l'Iſle, & d'autres places, outre qu'il ſe ſaiſit de la Franche-Comté. Cela allarma les Etats, & donna de l'inquiétude à l'Angleterre; de ſorte que ces Puiſſances ſe diſpoſerent d'abord à s'oppoſer aux progrès de la France, en s'uniſſant aux Eſpagnols. On verra l'hiſtoire de cette Négociation, dans les Lettres du Chevalier *Temple*, que Charles II. envoya à la Haye, & enſuite à Bruſſelles, où il conclut une Alliance, qu'on appella enſuite la *Triple Alliance*, pour le ſecours de l'Eſpagne, parce que le Danemarc y entra. Cette Alliance fut très-agréable au Parlement & au Peuple d'Angleterre; parce qu'encore qu'ils n'aimaſſent pas les Hollandois, ils haïſſoient encore plus les François; outre qu'ils craignoient que ces derniers

niers n'achevaſſent de ſe rendre maîtres des Provinces Eſpagnoles, mal pourvues de Troupes, & ſans Chef capable de commander; après quoi ils pourroient entreprendre la conquête des Provinces-Unies. Cette démarche du Roi Charles fut la choſe la plus propre, qu'il pût faire, pour appaiſer le peuple, qui ſoupçonnoit, qu'il ne voulût ſe joindre à la France, & travailler à l'avancement de l'Egliſe Romaine dans ſes propres Etats.

La ſeconde partie de ce Volume renferme les Négociations de *Pierre de Groot*, ou *Grotius*, Fils du Grand *Hugues Grotius*, en Suede, depuis le mois de Juillet 1668. juſqu'à la fin de Mai de l'année ſuivante. Ces Lettres ſont plus courtes, que les précedentes, ſoit parce que les Négociations n'étoient pas ſi conſidérables, ſoit que *Grotius* exprimât ſes penſées, en moins de paroles que ne faiſoit Van Beuning. Il s'agiſſoit de quelques Subſides, que la Suede croyoit lui être dûs, par les Etats Généraux, & d'affaires, qui concernoient le Commerce.

Grotius ne laiſſe pas de mêler de tems

tems en tems des réflexions politiques. „ Plus je réflechis, *dit-il dans* „ *une Lettre du* 8. *de Decembre*, „ sur ce Gouvernement, & sur les „ autres ; plus je me confirme, „ dans l'opinion, où je suis, que „ les affaires les plus importantes se „ règlent moins par l'interêt public, „ que par celui des principaux Ministres ; & que le moyen de réüssir le plus sûr & qui coûte le „ moins, est de s'assurer de ceux, „ qui ont l'oreille du Roi, plûtôt que „ du Roi même ; parce que ce qu'on „ donne au Public n'oblige personne en particulier, & qu'il n'en „ revient que de la gloire, mais „ point de reconnoissance. Lors „ que je passai par le Danemarc, je „ vis bien-tôt qu'on auroit plus fait, „ par le moien de Mr. *Gabel*, avec „ cent mille écus, qu'on n'a fait „ sur l'esprit du Roi, avec cinq „ fois autant. Ici Mr. R... K... „ a reçu, en une seule fois, du Roi „ de France, soixante mille florins, „ sous prétexte de faire un présent „ à un de ses Enfans, dont il avoit „ été parrain ; & quoi que je croye „ Mr. B... un très honête homme, „ on est persuadé ici, que ce n'est

„ pas pour rien, qu'il a été ſi fort „ pour les interêts de l'Angleterre. „ C'eſt pourquoi j'avois pris la li„ berté de vous marquer, qu'on fe„ roit un ſingulier plaiſir à la Rei„ ne, que je mets, à cet égard, „ au nombre des Particuliers, de „ lui faire préſent d'un de ces „ Yachts, dont on ſe ſert dans les „ Parties de plaiſir, pour s'en ſer„ vir ici ſur une riviere. Il ne paroît pas, par la ſuite de ces Lettres, qu'on eût quelque égard à ce que demandoit Grotius. Les Républiques ſont plus ſujettes à être engagées, par des Particuliers, en de faux frais, qui ne font aucun honeur à un Etat; qu'à une dépenſe de pure généroſité, pour qui que ce puiſſe être.

Il y a un autre endroit, dans ces Lettres, qui fait connoître que l'ancienne liberté du Septentrion n'étoit pas encore éteinte, dans les cœurs des Suedois. C'eſt dans celle, qui fut écrite le 14. de Juillet 1668. où l'Ambaſſadeur Hollandois parle ainſi. „ Il s'en trouve plus „ d'un dans le Senat & parmi ceux, „ qui gouvernent, conjointement „ avec la Reine Douairiere, qui a-

vouent

„ vouent naïvement, que la mort
„ de leur Roi (*Charles Guſtave*)
„ a été une heureuſe perte pour
„ eux; puis qu'il ne pouvoit leur
„ arriver un plus grand malheur,
„ que de faire la conquête du Da-
„ nemarc; parce qu'ils n'aprehen-
„ doient rien tant, qu'un Gouver-
„ nement Deſpotique, auquel un Roi
„ Conquérant & trop puiſſant n'au-
„ roit pas manqué de les aſſujettir.
„ Ces Sentimens & ces Maximes ne
„ changeront certainement pas, pen-
„ dant la Minorité du Roi, &c. ".
Mais le Deſpotiſme revint dans la Suede, ſous les deux Regnes ſuivans, dont l'un ruina la Nobleſſe, & l'autre le Peuple; comme on le ſait.

Grotius parle encore, dans une Lettre du 16. de Mars 1669. de la Reine Chriſtine, d'une maniere, qui mérite d'être rapportée ici: „ Cette Princeſſe, *dit il*, m'a fait complimenter, par pluſieurs perſonnes des deux Sexes, avec leſquelles elle eſt en correſpondance & m'a fait prier de prendre ſes intérêts dans l'occaſion, &c. Il me paroît qu'on fait injuſtice à cette Reine, ce qui eſt arrivé en par-

„ tie, par l'animosité de quelques
„ Sénateurs; outre quelque interêt
„ d'Etat, qui se trouve joint à ceux
„ de quelques Seigneurs, qui ne
„ sont néanmoins pas de leurs en-
„ nemis. Lors qu'en 1654. cette
„ Princesse quitta la Couronne, a-
„ près avoir comblé de Bienfaits la
„ plûpart des grands Seigneurs du
„ Royaume; elle eut un pressenti-
„ ment, mais trop tard, qu'elle s'en
„ repentiroit, comme Charles-Quint,
„ après une semblable démarche.
„ Elle se réserva expressément l'en-
„ tiere disposition des biens, qu'el-
„ le s'étoit retenue pour son en-
„ tretien, sa vie durant, & en mê-
„ me tems le choix de ceux, qui
„ en auroient la conduite, & qui
„ recevroient ses revenus, &c.

„ Lors que le Roi Charles-Gus-
„ tave fut mort en 1660. en laiſ-
„ sant un fils unique fort jeune &
„ fort délicat; elle retourna en
„ Suede, à dessein de reprendre la
„ Couronne, si le jeune Roi ve-
„ noit à mourir. Cette proposition
„ ne fut nullement goûtée, par ceux
„ qui étoient dans le Gouverne-
„ ment; outre que les Lois ex-
„ cluent les Catholiques Romains

du

„ du Throne. Elle confirma en
„ 1660. ſon abdication, & ſe ré-
„ ſerva ſeulement le libre exerci-
„ ce de la Religion Catholique,
„ pour elle, ſes Domeſtiques & les
„ Suedois qui y voudroient aſſiſter,
„ en cas qu'elle revînt en Suede;
„ ſans amener aucuns Jeſuites, ni
„ Moines, avec elle; & ſans emplo-
„ yer, pour l'adminiſtration de ſes
„ biens, aucune perſonne d'une Re-
„ ligion défendue, &c.

„ La Maiſon de *Vaſa*, dont Chriſ-
„ tine eſt, a eu un Vice particu-
„ lier; plus ceux de cette famille
„ ont vécu, plus ils ſont devenus
„ farouches & cruels. Le Roi *Eric*,
„ Grand-Oncle de Chriſtine, après
„ une longue tyrannie, perdit la
„ Couronne & la Vie. Guſtave-
„ Adolphe lui-même, dont la mé-
„ moire eſt ſi reſpectée, avoüa, quel-
„ tems avant ſa mort, qu'il s'ap-
„ percevoit que les grands ſuccès
„ de ſes armes l'enorgueilliſſoient,
„ & qu'il craignoit qu'en devenant
„ vieux, il ne tombât dans le dé-
„ faut de ſa Famille; & en effet
„ on remarqua en lui du penchant
„ à la cruauté. Charles Guſtave,
„ qui deſcendoit de cette Famille,

„ par ſa Mere, n'en a pas été exempt.
„ On peut juger ce qu'auroit fait
„ Chriſtine, par la hardieſſe qu'elle
„ eut de faire aſſaſſiner un homme
„ à Fontainebleau. Elle voulut que
„ l'on confiſcât, à Nordkoping, les
„ Vaiſſeaux de Hambourg, qui y
„ y viendroient; parce que le Peu-
„ ple de cette ville avoit fait quel-
„ que inſulte à ſes Domeſtiques,
„ un jour qu'elle fit un feu de joie,
„ pour l'élection d'un nouveau Pa-
„ pe. . . . .

Grotius dit néanmoins que la principale raiſon de la haine qu'on en avoit conçue, fut qu'après avoir ôté l'adminiſtration de ſon bien à des gens de qualité, elle la donna à des perſonnes de baſſe condition. Cela fit, ſelon lui, qu'on lui en ôtât entierement la diſpoſition, pendant ſa vie. Mais le fond de libertinage, qu'on voyoit dans ſes mœurs, & ſon changement de Religion, non par principe de conſcience; mais par une légereté, fondée ſur ce qu'elle n'étoit perſuadée d'aucune Religion; étoient des raiſons aſſez graves, pour lui refuſer ce qu'elle demandoit.

AR-

ARTICLE VI.

PETRI CUNÆI, *Eloquentiæ & Juris Romani quondam, in Academia Batava, Profeſſoris & Doctorum Virorum ad eumdem Epiſtolæ, quibus acceſſit Oratio, in obitum* Bonaventuræ Vulcanii, nunc primum edita curâ PETRI BURMANNI. A Leide MDCCXXV. chez Vander Aa. in 8. pagg. 446.

L'ERUDITION de *Pierre Cuneus* non ſeulement dans les Langues Greque & Latine; la derniere deſquelles il poſſedoit en maniere, que peu de gens l'égaloient; mais encore dans la Langue Hebraïque, comme il paroît par ſa *Republique des Hebreux*, lui acquirent une très-grande réputation. Il y ajoûta encore la connoiſſance de la Juriſprudence Romaine, & il fut ſucceſſivement Profeſſeur en Eloquence & en Droit. On peut voir par ces Lettres, qui étoient demeurées entre les mains de Mrs. *Cunéus* ſes Petits-Fils, combien il étoit eſtimé de ſon tems. Leur ſtile fait paroî-

tulée *Sardi Venales.* Il se fâche, dans cette même Lettre, contre *Daniel Heinsius*; comme si c'avoit été lui, qui eût suggeré au Synode de Dordrecht, d'envoyer quelques Théologiens, pour l'examiner; „ lui, *dit-il*, qui a joint une Hymne à Bacchus „ pleine d'yvrognerie, à une Hymne à Jesus-Christ; qui avoit accoûtumé d'aller tous les ans en „ Flandre & en Brabant, pour s'entretenir avec les Jesuïtes, & autres Satellites du Pape, & avoit un „ commerce de Lettres avec eux; „ qui dans la derniere édition de ses „ Poësies, a effacé ou changé tout „ ce qu'il avoit écrit auparavant contre les Jesuïtes & contre le Pape; „ qui avoit recherché à la Haie l'amitié de plusieurs personnes de marque & très-célebres, & qui les „ avoit toutes mépriſées, & abandonnées, enflé de l'alliance de „ *Muys van Holy*, & parce qu'il avoit été fait Secretaire du Synode; dans le tems, auquel le parti „ des Rémontrants étoit ruiné & „ qu'il ne pouvoit craindre aucun „ mal de leur part. Cet homme, „ *dit-il encore*; me maltraiteroit-il, „ lui qui dans un tems très-dange-

„reux

„ reux, a tâché d'irriter, contre
„ moi, avec beaucoup de liberté,
„ ceux qui étoient les maîtres. Mais
„ je ne dirai plus rien de cela. En
„ verité, ſi ceux qui ont été dépu-
„ tez par le Synode (*de la Sud-*
„ *Hollande*) m'écrivent; comme il
„ ſemble, qu'ils l'ont promis; ils
„ recevront de moi une réponſe reſ-
„ pectueuſe & claire, qui pourra ſa-
„ tisfaire tous les gens de bien. Que
„ ſi oubliant ce qu'ils ont dit, ils
„ me parlent, avec dureté, & d'une
„ maniere incivile; j'aimerois mieux
„ être excommunié cent fois, &
„ m'attendre à tout, que de relâcher
„ quoi que ce ſoit à quelques perſon-
„ nes jalouſes & qui me portent en-
„ vie. Cependant, lors que je vois
„ tout cela, je penſe en moi mê-
„ me, que nous perdons la liberté:
„ *Io, Quirites, libertatem perdimus.*
„ En voulant remedier aux maux pu-
„ blics, on ſe jette dans l'extrémité
„ contraire, & comme quelcun a
„ dit, le remede eſt pire, que le
„ mal: *Exceſſit Medicina modum.*
„ De la licence ſans frein des Théo-
„ logiens Rémontrants, le parti con-
„ traire nous jette dans une ſorte
„ d'Eſclavage, & ne mettra point

„ de fin à nous mal-traiter; si vous „ & vos semblables, qui devez faire „ observer les Lois & le Droit & qui „ êtes Chefs de la République, n'y „ mettez ordre. Je croirois fort que les termes de *licence effrenée* a trouvé place ici, seulement pour contrebalancer ce qui est dit de l'*Esclavage*, dont il se plaint. Mais il faut avouër que ces tems-là étoient fâcheux, & que l'on avoit tres-maltraité les Professeurs de Leide, peu de tems avant que Cunéus écrivît cette Lettre. Au mois d'Août de l'an 1619. le Prince Maurice, suivi des Curateurs de l'Academie, & des Bourg-mestres de la Ville, s'y transporta; pour en chasser tous ceux qui étoient suspects d'Arminianisme. Ils déposerent *Vossius* & *Barlæus*, qui enseignoient la Jeunesse, dans le College des Etats. *Bertius* fut aussi cassé. L'Econome qui avoit soin de nourrir, aux depends des Etats, les Etudians, qui vivoient en cette Maison, fut démis. *Coddæus* & *Facchæus*, Professeurs, furent suspendus de faire des Leçons publiques & particulieres, pendant quelque tems. *Meursius* fut censuré de ce qu'il faisoit trop de Livres,

vres, & qu'il ne prenoit pas assez de soin d'instruire les Etudians. Mais son unique crime étoit qu'il avoit été Précepteur des Fils de Barneveld. Il fut en même tems exclus du Sénat Academique, & on lui dit qu'il seroit ôté de son poste, s'il ne se conduisoit pas mieux. Il ne faut donc pas être surpris, si le bon Cunéus se fâchoit de la maniere, dont on en usoit.

Balthasar Lydius, Commissaire du Synode de la Sud-Hollande, lui écrivit une censure assez hautaine, le 6. de Juillet de l'an 1620. en son nom & en celui de ses Collegues; sur une Satire qu'il avoit publiée, il y avoit quelques années, sur sa Préface sur les *Césars de Julien*, & sur quelques endroits de sa République des Hebreux: Cette Lettre est d'ailleurs écrite avec soin, & chargée de citations d'Auteurs Profanes, aussi-bien que des Sacrez & des Ecclesiastiques. Comme la Satire étoit intitulée *Sardi venales*, qui est le commencement d'un proverbe, qui finit par ces mots: *alter alterо nequior*; c'est à dire, *Esclaves de Sardagne à vendre, dont l'un est plus fripon que l'autre*;

& que cette Piece eſt proprement, contre les Théologiens; on accuſoit Cunéus, d'avoir voulu ſatiriſer les Théologiens Orthodoxes. Elle avoit été faite, il y avoit quelques années, & elle avoit apparemment été négligée; parce que perſonne n'y avoit été nommé, & que les Théologiens, en ce tems-là, n'avoient pas l'autorité, que Maurice leur donna, en prenant leur parti. Cunéus commence par ſe défendre ſur ce qu'il avoit dit des Théologiens; en faiſant remarquer qu'il avoit marqué dans la Préface de la Satire, & dans la Satire même, qu'il n'entendoit cenſurer, que ceux qui étoient indignes de porter ce nom, par leur ignorance & leurs mauvaiſes mœurs; ce qu'il fait voir, par divers paſſages.

Après avoir avoüé qu'il avoit pu manquer comme un autre, par inadvertence; il proteſte qu'il ne ſe ſentoit nullement coupable de médiſance, ou de calomnie. Il ajoûte que s'il falloit prouver ce qu'il avoit dit de quelques Théologiens, & qu'il entreprît de le faire, il faudroit faire une choſe, qui ne conviendroit pas à ce tems triſte & fâcheux,

cheux, & qu'il prioit qu'on ne le mît pas dans cette néceſſité. Il rapporte un témoignage d'*Iſaac Caſaubon*, qui approuvoit fort ſa Satire, & diſoit qu'il n'y avoit que trop de gens, qui la méritoient.

Mais après, il avoue de bonne foi, qu'il avoit mal fait de dire que la diſpute, dont il s'agiſſoit en Hollande, étoit ce qu'il nommoit *contentionem de Fato, re anili, & plena ſuperſtitionis*, une querelle ſur la Deſtinée, propre à faire l'entretien des Vieilles, & pleine de ſuperſtition. Comme les choſes avoient changé depuis, il avoit dit quelque choſe du petit nombre des Elus, dans ſa *République des Hebreux*, qui pouvoit être pris en faveur du Synode, en aidant beaucoup à la lettre. Enfin, il ſouhaitoit qu'on exprimât l'endroit, que l'on a raporté, de cette matiere: *Nuper, ecce, contentio inter illos orta eſt de Fato, re obſcuriſſima ſanè, cujus arcanum & ineffabiles cauſas ſoli ſibi ſummus Deus reſervat.* Il employoit le mot de *Fatum*, parce que c'étoit un mot Latin; mais ſi on l'aimoit mieux, il conſentoit qu'on employât le mot *Prædeſtinatio*,

natio, quoi qu'il ne ſoit pas de la bonne Latinité. Il reconnoit enſuite qu'il avoit mal fait de dire „ que ſi les Oracles Divins étoient „ clairs, les choſes humaines iroient „ mieux & ſeroient plus tranquilles. D'autres gens avoient déja „ dit à l'Auteur que ces paroles „ pourroient être mal-priſes. " Il reconnoît qu'il y a beaucoup d'endroits obſcurs, dans l'Ecriture; mais il ſoûtient, avec raiſon, que ce qui eſt néceſſaire au ſalut n'eſt pas obſcur; quoi qu'il le devienne quelquefois, par la malice des hommes. Il vouloit que l'on changeât cet endroit en ces mots: *Utique Oracula quædam adflatu ejus, inſtinctúque ejus fuderunt viri ſancti; quorum cognitio, cùm ſit interdum quibusdam obſtructa difficultatibus; ſæpe tamen, quàm quisque minimùm intelligit, tam maximè fidens eſt.* Il y a en effet des paſſages obſcurs, qu'on ne ſauroit éclaircir, en maniere, qu'on ne puiſſe pas douter du ſens; mais il y en a d'autres, qui ne ſont obſcurs, que par la faute de ceux, qui ne les expliquent, que conformément à leurs préjugez. Les Societez Chrétiennes ſe reprochent

chent réciproquement cette faute, & il faut néceſſairement qu'elle ſe commette.

Cunéus fait dire à la Sageſſe qu'*Elle ne reconnoîtroit, pour ſes Citoyens, que ceux qui laiſſeroient la liberté des jugemens, & qui ne prétendroient autre choſe, ſinon que leurs ſentimens étoient probables.* L'Auteur reconnoît que l'on pourroit entendre ces mots, en ce ſens; c'eſt que la Religion Chrétienne n'étoit tout au plus que probable; ce qui étoit contraire à ſes ſentimens. Il vouloit qu'on effaçât entierement ces mots, & un autre paſſage ſemblable. S'il avoit dit qu'il y a diverſes opinions parmi les Théologiens, que l'on fait paſſer pour des veritez aſſurées, en diverſes Ecoles, & qui ne ſont tout au plus que vrai-ſemblables; il auroit dit la vérité. Mais ſes expreſſions étoient trop générales, & il aima mieux rayer toute cette Doctrine, qui ne pouvoit accommoder que quelque Pyrrhonien. Cependant quoi qu'il parlât de faire une nouvelle édition de l'Ouvrage, où l'on trouvoit des erreurs, qu'il ne pouvoit pas défendre, & que les Libraires, à ce qu'il dit, lui demandaſſent

daſſent un exemplaire corrigé, pour l'imprimer tel qu'il voudroit qu'il parût, il ne put jamais s'y réſoudre, & peut-être fit-il bien ; car le Public auroit acheté la premiere édition, & auroit laiſſé la corrigée au Libraire, comme extorquée à l'Auteur.

Il réduiſoit les autres endroits, qu'on lui reprochoit, à deux ordres; dont l'un étoit de ceux, qui étoient contre tous les Théologiens & la Théologie même. Il auroit fallu faire des exceptions, dans des propoſitions trop générales, & rayer les autres; à quoi il dit qu'il étoit prêt. Il offroit de faire une nouvelle Préface, & de lever les ſcrupules de ceux, qui voudroient bien conferer en particulier avec lui.

Il prétendoit avoir parlé en vrai Orthodoxe, lors qu'il avoit dit, dans ſa République des Hebreux, au titre du Ch. 15. du Livre I. *que le changement de Religion étoit un ſecret d'un mauvais Gouvernement.* Il ne prenoit pas garde que cette propoſition étoit contraire à toute la Réformation, qui s'étoit faite depuis *Luther* & *Calvin*, en pluſieurs Etats & villes de l'Europe; où les ſen-

ſentimens de l'un, ou de l'autre avoient été introduits. Il ſemble que le bon Cunéus faiſant, avec chagrin, ſon Apologie, avançoit, ſans s'en appercevoir, des choſes qui lui pouvoient faire de nouvelles querelles.

On l'avoit accuſé d'avoir parlé, avec trop d'éloge, de l'Empereur Julien, dans la Préface qu'il avoit miſe devant la Verſion des Céſars de cet Empereur. Il étoit vrai qu'il avoit loué ſes Vertus Civiles, comme avoient fait avant lui *Pierre Martin*, & *Jean Leunclavius*; mais il l'avoit blâmé d'avoir préferé le Paganiſme au Chriſtianiſme. Mais ſi on compare Julien, avec d'autres Empereurs Payens, il eſt vrai qu'on le peut mettre au rang des bons Princes, par rapport à ſes Vertus Civiles. On ne pouvoit que ſe moquer de la ſuperſtition de Julien, par rapport au Paganiſme; en quoi il y avoit de l'imbecillité, après avoir connu la Religion Chrétienne. Mais on ne peut pas diſconvenir que Julien n'envahit pas l'Empire par cupidité; qu'il avoit de la bravoure, par laquelle il vainquit les Germains & les Perſans, qui paſſoient pour invincibles; qu'il étoit

ſavant

ſavant dans la Philoſophie, & dans les Belles Lettres; ce qui étoit rare parmi les gens de Guerre; qu'il étoit chaſte, vertu qui n'eſt pas moins rare, parmi les Rois; qu'il étoit moderé, comme il le fit connoître à ceux d'Antioche, qui l'avoient offenſé. Trajan & Dioclétien, qui furent des perſecuteurs des Chrétiens, ſur tout le ſecond, ne laiſſerent pas d'avoir des Vertus Politiques; d'où vient qu'il n'y a guère de Lois de Juſtinien, qui ſoient auſſi équitables, que celles de Dioclétien. On pouvoit ſeulement reprendre dans Cunéus, qu'il avoit un peu outré la choſe. *Je reconnois*, dit il, *ingenument, que je ſuis ſujet à cette faute, auſſi-bien que la plûpart de ceux, qui ſe ſont appliquez aux Belles Lettres. Dès que nous avons commencé à ſoûtenir un ſentiment, nous ne finiſſons point, que nous n'aiyons épuiſé toute nôtre éloquence pour cela.*

On trouvoit auſſi mauvais que Cunéus eût dit que *Melchiſedek* avoit été la ſeconde perſonne de la Trinité, qui s'étoit incarnée, pour quelque tems. C'étoit une erreur, dans le fonds, puis que la *Parole*, ou la Raiſon éternelle ne s'eſt incar-

carnée que pour le ſalut du Genre Humain; mais, comme il dit, cela ne pouvoit pas être une Héreſie. Il ſe défend encore ſur quelques autres choſes, auxquelles je ne m'arrêterai pas. On lui avoit fait cette querelle trop tard. Il falloit s'en être plaint, d'abord que la Satire eut paru. Mais ſon ingenuité, à reconnoître ſa faute, méritoit plus de louange; que la témerité d'un jeune homme, qui ne ſavoit pas à qui il s'adreſſoit, ne méritoit de cenſure. Les liaiſons, qu'il avoit encore, avec divers Rémontrants, comme on le voit par ſes Lettres, lui attirerent peut-être cet orage.

Quoi que l'on puiſſe lire avec plaiſir, la plûpart des Lettres, qui ſont ici, ce ne ſont pas des pieces à en faire des extraits. Il paroît, par divers endroits de ces Lettres, que cet habil homme avoit eu deſſein de publier *Joſeph*, & qu'il avoit fait pluſieurs Diſſertations ſur les Lois Romaines; mais il n'a rien publié de tout cela.

ARTICLE VII.

XVII SERMONS *on ſeveral Occaſions, eleventh of wich never before printed, particularly of the great duty of univerſal Love and Charity; of the governement of Paſſion; diſcourſes upon Occaſion of plague; of St. Peter being the rock, on which Chriſt built his Church; of the faith of Abraham; of Chriſt being the bread of life; Of the Original of Sin and Miſery; of election and reprobation, being a Paraphraſe of Rom. IX.; the preſent live a ſtate of probation, in order to a Futur Life; that Chriſt's admonitions to his Apoſtes belong univerſally to all Chriſtians. By* SAMUEL CLARKE *D. D. Rector of St. James's Weſtminſter.* A Londres M. DCC. XXIV. in 8. pagg. 408.

VOICI des Sermons, à l'Angloiſe, qui ſont remplis de raiſonnemens, qui paroîtront, comme je croi, très-ſolides à ceux qui les liront; quoi qu'ils ſoient deſtituez

tuer des figures de Rhétorique, & du ſtyle animé, que l'on voit dans les Sermons François; ſuppoſé que ces Lecteurs ſâchent ce que c'eſt, que le bon raiſonnement. Nôtre deſſein n'eſt pas de faire des Extraits de châcun de ces dix-ſept Sermons; il faudroit que nous euſſions plus d'eſpace, que nous n'avons ici. Le XIII. & XIV. qui traitent du Peché Originel & de ſes ſuites, ſuffiront, pour donner quelque idée de la maniere de prêcher & des ſentimens de Mr. le Dr. *Samuel Clarke.* Il eſt très-éloigné de ceux, qui veulent perſuader, par des figures de Rhétorique, ce qu'ils ne peuvent pas prouver, par de bonnes raiſons; comme ſont beaucoup de Prédicateurs. Il propoſe tout ce qu'il avance, non d'une maniere à éblouïr l'imagination; mais comme il le faut faire, pour éclairer & convaincre l'Eſprit, de la vérité de ce qu'il dit. Il ne laiſſe pas pour cela de toucher ceux, qui s'apliquent à bien comprendre ſes raiſons; comme l'éprouveront tous ceux qui liront, avec attention, ſes Sermons. On en pourra même juger, par le petit abregé, que nous al-

allons donner de deux de ſes Sermons.

Il les a faits ſur ces paroles de l'Eccleſiaſte, C. VII. 29. *J'ai ſeulement trouvé ceci, c'eſt que Dieu a fait l'homme droit; mais les hommes ont cherché beaucoup d'inventions.*

I. Ce n'eſt pas ſeulement, parmi les Chrétiens, que l'on a propoſé cette grande queſtion, & qu'il n'eſt pas facile de ſoudre: *comment le Peché & la Miſere entrerent la premiere fois au Monde.* On en a parlé autrefois, parmi les Juifs & les plus ſages d'entre les Payens ont tâché de ſe ſatisfaire là-deſſus. On a cherché comment l'Homme, à qui les facultez, qu'il a reçues de Dieu, devoient naturellement faire connoître *le Bien*, ſe trouve avoir un Entendement ſi aveugle & ſi facile à ſe tromper; une Volonté ſi portée en *Mal*; des Deſirs ſi corrompus, qu'ils le portent perpetuellement à des objets défendus; & des Paſſions, ſi difficiles à gouverner, & ſi peu ſoumiſes à la Raiſon; que ſi nous devions juger des Hommes, non par les Facultez, qu'ils ont, mais par leurs actions; nous pourrions croi-

re

re que ce n'eſt pas la Vertu, mais le Vice, qui leur eſt naturel, & qui eſt l'effet propre de ſa conſtitution originale. Autrement, ſi Dieu nous avoit faits originairement *droits*; comment ſeroit-il poſſible que, généralement parlant, les hommes cherchaſſent tant de mauvaiſes *inventions*? Si Dieu eſt parfaitement bon (attribut qui eſt néceſſairement renfermé dans ſon idée) comment eſt-il poſſible qu'il ſorte aucun Ouvrage de ſes mains, qui devienne ſi mauvais? *Si les inventions* des Hommes ſont ſi mauvaiſes, comme l'Experience ne le montre, que trop; comment pouvons-nous concilier cela, avec la ferme créance, où nous ſommes que Dieu, qui les a faits, eſt parfaitement bon?

Quand nous conſultons l'idée naturelle, que nous avons de Dieu, la Raiſon & les démonſtrations nous le repréſentent ſi entierement & ſi abſolument bon; que nous nous perſuadons qu'il ne peut faire aucun ouvrage, qui ne ſe reſſente des perfections de ſon Auteur. D'un autre côté, ſi nous conſiderons l'extrême méchanceté de la plûpart des hommes; nous avons de la peine

à comprendre comment une Créature ſi fragile & ſi corrompue, peut ſortir des mains d'un Dieu ſi miſericordieux & ſi bon.

Cette queſtion étoit trop difficile, pour pouvoir être réſolue, par la Philoſophie Payenne. Pluſieurs Payens tomberent, à cauſe de cela, dans la penſée, qu'il y avoit une Cauſe du Mal; à laquelle les Hommes ne pouvoient pas réſiſter, & qui avoit une puiſſance égale au Dieu Bon. Mais comme il eſt impoſſible, qu'il y ait deux Cauſes ſuprêmes; les autres rapporterent le Mal, avec beaucoup plus de raiſon, à une corruption libre & volontaire du Genre Humain. Néanmoins, il reſtoit une difficulté; ſavoir, comment la Nature Humaine, qui ne tire rien de Dieu, qui ne ſoit bon, étoit néanmoins ſi fragile; avec un ſi grand penchant au Mal, & une diſpoſition ſi forte à déchoir, comme l'Experience le fait voir.

On voit l'occaſion de cela, dans l'Hiſtoire Sacrée, où il eſt parlé en peu de mots, de la chute de l'Homme. Il n'y a rien d'incompatible avec la bonté de Dieu, qu'ayant voulu produire une infinité de Créatures,

res, & dont les talens fuſſent differens, il ait ſouffert que la Poſterité d'Adam ait été plus fragile, plus ſujette à tomber, & à ſe laiſſer ſéduire, qu'elle n'auroit été ſans cela; après que ſon premier Pere eut mal uſé des circonſtances avantageuſes de ſa Création; auxquelles il n'avoit originairement pas plus de droit, qu'il en avoit aux perfections angeliques; mais qu'il tenoit de la pure liberalité & du bon plaiſir de Dieu. Adam avoit autant de raiſon de ſe plaindre de la volonté de Dieu, de ce qu'il n'avoit pas été créé tel que les Anges du Ciel; que nous le pouvons faire, de n'être pas nez, dans le Paradis Terreſtre. Il n'étoit pas plus incompatible, avec la Divine Bonté, de ſouffrir, en conſéquence du peché qu'Adam a introduit ſur la Terre, que nous ſoiyons devenus plus fragiles à tomber, plus ſujets à pécher, & à ſuccomber à la tentation; qu'il ne l'étoit, avec cette même Bonté, de l'avoir, par la conſtitution originelle de ſa création, fait ſujet à la tentation & au péché.

En un mot, ou il faudroit que nous fuſſions ſi déraiſonnables, que

d'assurer, que la Bonté de Dieu ne lui permet pas de produire aucune Créature; parce qu'il n'y a aucune Créature, qui soit originairement & absolument incapable de pécher; ou il faudra reconnoître qu'il n'est point incompatible avec sa Bonté, de faire des Créatures, en qui il y ait divers dégrez de fragilité; mais il en faut excepter la nécessité, qui rende la Créature méchante & miserable. Il faut toûjours supposer que Dieu jugera de toutes les Créatures fragiles, avec une parfaite équité, & n'exigera de châcune qu'à proportion de ce qu'elle aura reçu; & non à proportion de ce qu'elle n'aura pas reçu. Il est encore moins incompatible, avec sa bonté, de souffrir que la postérité d'une Créature pécheresse & dépravée, demeure, par une suite naturelle, dans un degré inferieur & sujet à être plus punissable; que nous n'aurions été, si cette dépravation n'eût pas été introduite, par le premier Homme, ou par quelcun de ses successeurs.

Quelques Auteurs ont, sans aucune autorité suffisante de l'Ecriture, poussé la chose plus loin. Ils disent que par le péché d'Adam, non

non ſeulement lui-même, & ſes deſcendans ſont devenus ſujets à la mort, & à toutes les miſeres de cette vie mortelle, conſéquemment à la malediction donnée à la Terre, à cauſe d'Adam; & qu'ils ſont devenus foibles & fragiles, expoſez à plus de tentations, & plus enclins à pécher; mais qu'outre cela, à cauſe de la ſeule faute d'Adam, ils ſont devenus puniſſables *des ſupplices éternels* & ont été *de leur nature* ſi *méchants*, qu'ils ont été auſſi incapables d'aucun bien; que la volonté de l'Homme, depuis ce tems-là, n'a pas plus la liberté de choiſir le bien; qu'un homme mort n'a le pouvoir de reprendre, de lui-même, ſa vie. L'Ecriture n'enſeigne rien de tout cela; quelque grande qu'elle décrive la dépravation de la Nature Humaine.

En effet, ſuppoſer que Dieu lui-même envoye les Hommes au Monde, dans une Néceſſité abſolue, & tirée de leur propre nature, d'être méchants & malheureux; n'eſt guère plus raiſonnable, que ce que quelques Payens avoient imaginé, que les Hommes étoient créez, par le Mauvais Principe, oppoſé au Bon.

Les Manichéens mêmes disoient qu'en cela ils étoient plus respectueux; envers le Bon Principe, parce qu'ils ne lui attribuoient aucune part, dans le Mal. On pourra voir un Chapitre entier, dans le Tome I. des *Dogmes Théologiques* du *P. Petau*, sur cette matiere; ce qui a donné, occasion à quelcun de dire que ceux, que Mr. *Clarke* réfute, & qui appellent *Demi-Pélagiens*, ceux qui soûtiennent la même chose que lui, par mépris, s'exposent à être traitez, à leur tour, de *Sesqui-Manichéens*, ou Manichéens & demi, parce qu'ils sont allez plus loin que les simples Manichéens, qui n'attribuoient aucun mal au Bon Principe. Mais il n'est pas permis de rendre injure pour injure.

Mr. *Clarke* dit, avec beaucoup de raison, que la décision de Salomon étoit beaucoup plus raisonnable. C'est qu'en des matieres difficiles & profondes, qu'on ne peut pas entierement pénétrer, il nous apprend, qu'il faut bien distinguer le *Certain* de l'*Incertain*, & qu'il faut demeurer attaché à ce qu'on sait certainement être véritable, & ne s'en éloigner jamais, à cause de l'incerti-

tude

tude de ce que nous ne pouvons pas découvrir. En concluant une recherche difficile, il dit : *J'ai trouvé ſeulement ceci*; comme on le pourra voir plus diſtinctement, en nôtre Auteur.

Il conclut de là que, dans les Queſtions difficiles, il faut diſtinguer, avec ſoin, ce qui eſt *certain* de ce qui eſt *incertain*; & qu'il faut juger qu'il ne ſuffit pas, pour abandonner une Vérité, que nos facultez ſoient incapables de découvrir tout ce qui la regarde. L'Ecriture Sainte repréſente ſouvent l'incompréhenſibilité des Ouvrages de Dieu. Mais cette vérité n'eſt nulle part ſi clairement & ſi fortement exprimée, que dans l'Eccléſiaſte Ch. III, 11. VIII, 17. XI, 5. Néanmoins la Raiſon & l'Ecriture nous portent à la contemplation des Ouvrages de Dieu ; afin que ce que nous en pourrons découvrir nous conduiſe à admirer & à adorer ſa Sageſſe, dans ce que nous ne comprenons pas.

Les plus grands Philoſophes, qui aient été ſur la Terre, ont recherché de quelle maniere la grande Machine de l'Univers a été for-

mée, & comment ſes diverſes parties ont été faites; & il ne leur a pas été poſſible de le découvrir. Ils ont ſeulement trouvé que ce ſont des Ouvrages d'une Cauſe très-ſage & très-puiſſante.

Savoir les raiſons des differentes démarches de la Providence Divine, dans la conduite de l'Univers, étoit une choſe trop difficile, pour le plus ſage de tous les Hommes, & un abîme pour les Eſprits, dont les lumieres ont été les plus étendues.

L'Auteur donne pluſieurs autres exemples de choſes, dont la vérité eſt aſſurée, mais dont la maniere eſt impénetrable; & on en pourroit ajoûter une infinité, en parcourant ſeulement les principaux des Ouvrages de Dieu, qui nous ſont connus.

Enfin Mr. *Clarke* avertit 1. que la Règle, qu'il a propoſée, regarde ſeulement les révelations expreſſes de Dieu; qu'il faut croire véritables, quoi qu'il y ait des choſes, que nous n'entendons pas: 2. qu'on peut voir, par ce qui a été dit, qu'il n'y a rien de plus abſurde, que le Scepticiſme, en matiere de Religion,

gion, & le peu de raiſon qu'ont ceux, qui concluent de quelques queſtions très-difficiles & de petite importance, qu'il faut douter des choſes les plus certaines & les plus importantes. Dans les queſtions de Phyſique, on ne raiſonne pas de cette maniere; non plus que dans les affaires de la Vie. On a grand ſoin de diſtinguer le Certain, de l'Incertain; & l'incertitude d'une choſe ne rend pas, pour cela, tout le reſte douteux. On a autant de raiſon, & même davantage, d'en uſer de même, lors qu'il s'agit de la Religion. Ce qui eſt de la plus grande importance y eſt toûjours très-certain; & ce, qui ne l'eſt pas, eſt conſtamment moins important. Auſſi Salomon a-t-il fini ſon Eccleſiaſte Ch. XII, 13. par cette maxime: *écoutons la concluſion de toute cette matiere: crains Dieu & garde ſes commandemens; car c'eſt là le Tout de l'Homme*; c'eſt à dire, que c'eſt de cela que tout le Devoir & tout le Bonheur des Hommes dépendent.

II. L'AUTEUR remarque, qu'il a tiré deux conſéquences des paroles de Salomon; la premiere, qu'il faut toûjours diſtinguer le Certain

de l'Incertain, & qu'il faut bien ſe garder de s'éloigner d'une Verité, ſeulement parce nous ne pouvons pas tout découvrir; & la ſeconde, une application de cette maxime générale à cette grande queſtion, d'où vient la corruption de la Nature Humaine.

II. On a vu ſes ſentimens, ſur la premiere de ces conſéquences, dans l'Abregé de ſon Sermon XIII. Dans le ſuivant, il examine l'application, que Salomon en fait à la queſtion, touchant l'origine de la dépravation de la Nature Humaine. Dans cette Queſtion, comme dans pluſieurs autres, il y a quelque choſe de difficile à expliquer; que Salomon lui-même n'a pu découvrir, qu'il n'eſt pas poſſible pour nous de trouver, & qu'il n'eſt pas auſſi néceſſaire, que nous ſachions; quelque choſe enfin, qu'il faut rapporter au bon plaiſir de Dieu, ou plûtôt à des raiſons (car Dieu ne fait rien ſans raiſons) dont nous ne ſommes pas capables à préſent de juger; ſavoir, pourquoi Dieu, dans ſon infinie Sageſſe, a trouvé à propos de faire des Créatures ſi fragiles, & ſi ſujettes à tomber, & à ſe laiſſer

laiſſer ſéduire, que l'eſt le Genre Humain. A cette partie de la Queſtion, nous pouvons bien répondre, en employant les paroles de S. Paul : *Le vaſe peut-il dire à celui qui l'a fait : pourquoi m'avez-vous fait ainſi ? Le potier n'eſt-il pas maître de ſon argile, pour faire, de la même maſſe, un vaſe pour des uſages honorables, & un autre vaſe pour des uſages, qui ne le ſont pas ?* C'eſt à dire : Dieu n'a-t-il pas le droit de faire telle varieté de Créatures qu'il lui plait, & ne leur peut-il pas donner telle capacité qu'il veut ? En ceci il y a auſſi une choſe, qui eſt fort certaine, infailliblement vraie, que tout Eſprit raiſonnable accordera d'abord ; c'eſt que Dieu nous a créez, en effet, fragiles, & ſujets à déchoir, mais qu'il ne nous a point faits *néceſſairement mauvais.* Il nous a fait ſujets à être tentez, mais il ne nous a pas impoſé la néceſſité d'être eſclaves du péché. Nous le ſommes devenus librement. *Dieu avoit fait l'homme droit, mais les hommes ont cherché beaucoup d'inventions.*

Il y a là deux propoſitions, dont l'une juſtifie Dieu ; & l'autre eſt un

aveu que le péché & la miſere viennent des hommes. Si l'on pouvoit charger la Nature même de la dépravation des mœurs, où l'on ſe trouveroit, ſans que la Volonté y eût eu aucune part ; ce ſeroit une juſte défenſe, devant les Hommes, & même devant le Tribunal de Dieu; puis que les Hommes diroient qu'ils ſeroient tels, que Dieu les auroit faits, & tels qu'ils ſeroient néceſſairement. Au contraire il n'y a point de verité, qui ſoit plus preſſée dans l'Ecriture, que celle-ci ; que la perte des hommes vient d'eux & non de celui, qui les a faits. C'eſt ſur quoi ſont fondées toutes les menaces & toutes les promeſſes de Dieu.

Quoi que la corruption ne doive pas être attribuée à la nature des hommes; ils ſont néanmoins naturellement foibles, & ſujets à ſuccomber à la tentation. La nature de l'état d'épreuve, auquel nous ſommes ſur la Terre, les recompenſes promiſes à l'obeïſſance, & les menaces faites à la deſobeïſſance, ſuppoſent néceſſairement que les hommes ſont toûjours en état de ſe corrompre.

On

On peut ſeulement objecter à cela que les Théologiens ont quelquefois expliqué le *Peché Originel*, en maniere que, ſelon eux, l'Homme eſt privé des Facultez, qui ſeules font qu'il eſt un Agent libre & raiſonnable. Si cette explication étoit vraye, il eſt évident que l'on pourroit charger Dieu des péchez des Hommes. Bien loin qu'il eût fait les Hommes *droits*, il les auroit mis hors d'état d'avoir aucune Religion. Mais il faut ici diſtinguer ce qui eſt la doctrine certaine de l'Ecriture, des explications incertaines, que les hommes lui donnent; après quoi cette objection tombera d'elle-même:

Tout ce que l'Ecriture, dit de la chute de nos premiers parens, eſt contenu, en très-peu de paroles, au Ch. III. de la Geneſe. Quoi que cette faute ne ſoit pas nommée *originelle*, ni là, ni ailleurs; on peut bien lui donner ce nom, parce qu'elle eſt *l'origine des pechez*, avant laquelle il ny en avoit point eu ſur la terre. Ce *peché originel* étoit donc un *peché actuel* des premiers hommes, & non des autres qui n'étoient pas encore nez. Dire que *le premier*

peché actuel d'Adam a été imputé à tout le Genre Humain, auſſi bien qu'à Adam; c'eſt aſſurer une choſe, que l'Ecriture ne dit nulle part. Outre cela, ſi imputer à d'autres perſonnes le peché actuel d'une ſeule eſt le compter comme le péché des autres, auſſi bien que de celui qui l'a commis; il eſt clair que Dieu ne le peut pas faire, puis qu'il ne peut point compter le Peché, ni quelque autre choſe que ce ſoit, pour être ce qu'elle n'eſt pas.

Encore que la premiere actuelle tranſgreſſion, ſoit ſeulement de nôtre premier Pere & non de nous; néanmoins il y a eu des ſuites de l'introduction du Péché dans le *monde*, qui ſont communes à lui & à ſa Poſterité; ſavoir, la mortalité, l'excluſion du Paradis, les miſeres de la vie préſente, & un plus grand penchant à ſuccomber au Peché, dans les affections dépravées. Dieu menaça Adam qu'il mourroit ſûrement le jour, auquel il mangeroit du fruit défendu; c'eſt à dire, quand il auroit, ſâchant ce qu'il faiſoit, préſumé de faire ce qui lui avoit été défendu. Si cette menace avoit été executée, immédiatement après ſa

desobeïssance, Adam n'auroit point eu de posterité, & Dieu n'auroit, en cela, fait aucune injustice à ceux qui n'étoient point. Mais la misericorde de Dieu donna lieu à la repentance, & Adam devint seulement sujet à la mort. Ayant été exclus du bénefice de *l'Arbre de vie*, qui étoit un moyen de parvenir à l'immortalité, ou son emblême; la mortalité naturelle d'Adam eut lieu, pour lui & pour sa Posterité. Comme ce fut, par un pur effet de la misericorde de Dieu envers Adam, qu'il permit que nous pussions venir à vivre; il ne fait rien d'injuste, en ordonnant que nous mourrions; sur tout depuis que la Mort, introduite par Adam, avec toutes ses suites dans l'avenir, fut universellement vaincue, par le second Adam, descendu du Ciel: comme elle étoit devenue universelle, par la faute du premier. Comme *tous meurent* (c'est à dire, sont mortels) *en Adam*: *tous seront vivifiez en Jesus-Christ*; c'est à dire, sont délivrez de la mortalité naturelle, Rom. V, 22. & *comme, par la faute d'un seul, la mort étoit venue sur tous à condamnation: ae même par la justice d'un seul, le don*

don libre eſt venu ſur tous les hommes, à juſtification de vie (*vers.* 18) c'eſt à dire, à la poſſibilité d'acquerir de nouveau la vie éternelle.

Pour ce qui regarde l'excluſion du Paradis, & les miſeres de la Vie préſente, conformément à la malediction que Dieu donna à la terre; ce ſont, par rapport à la poſterité d'Adam, des ſuites naturelles & néceſſaires de la perte, qu'elle a faite des faveurs de la Divinité; auxquelles ni Adam, ni ſa poſterité n'ont jamais eu aucun droit.

Après tout, les malheurs que les hommes s'attirent, dans ce monde, par leurs propres péchez, ſont beaucoup plus grands, que ceux qu'ils ſouffrent en conſéquence de la chute d'Adam. Nonobſtant la malediction, que Dieu a prononcée contre la Terre, la condition des Hommes ſeroit beaucoup meilleure qu'elle n'eſt, & même très-tolerable; s'il n'arrivoit pas perpetuellement, que le vice d'un ſeul homme le rend le Tyran des autres, & l'Ennemi de lui-même. Que les Hommes, qui tiennent leur Etre de la ſeule Bonté de Dieu, ſoient ſoumis aux maux d'une vie mortelle; il n'y a pas en cela

la plus d'injuſtice, à l'égard de Dieu, qu'en ce qu'ils ſont tous nez mortels. On ne peut point donner de raiſon, qui pût empêcher Dieu de créer les Hommes, pour ne vivre qu'un certain nombre d'années, comme ils font préſentement, s'il lui avoit plû. Il auroit pu les mettre en ce Monde, pour jouïr d'une certaine meſure de Biens, comme eſt celle, dont les Hommes vertueux jouïſſent ſur la Terre.

Enfin les Tentations, & l'état où l'on eſt expoſé au Péché, qui ſont plus conſiderables & plus efficaces, depuis le Péché, ne ſont pas incompatibles avec l'état de *Droiture*, dont on parle ici. La Tentation, en elle-même, n'eſt pas un péché; au contraire c'eſt une épreuve de la Vertu, & une occaſion de l'exercer. Il eſt certain que Dieu n'a fait perſonne *mauvais* de ſa nature & qu'il ne fait rien, pour porter les Hommes à mal faire. *Que nul ne diſe, lors qu'il eſt tenté, que c'eſt Dieu, qui le tente; car Dieu ne peut être tenté d'aucun mal & ne tente auſſi perſonne* (pour le ſéduire) *mais chacun eſt tenté* (à mal faire) *par ſa propre concupiſcence, qui l'entraine, & qui l'at-*

Pattire (au mal.) *Enſuite, quand la Concupiſcence a conçu, elle enfante le Péché.*

Mr. *Clarke*, après avoir montré qu'on ne doit nullement faire Dieu l'Auteur des Péchez des Hommes; montre, en peu de mots, que les vices des Hommes ne ſont point des diſpoſitions conformes à la Nature, que Dieu leur a donnée. Il éclaircit cette verité, par l'exemple de ce que nous devons à Dieu, des devoirs auxquels nous ſommes obligez envers nôtre Prochain, & de ce que nous nous devons à nous-même. Je ne m'arrêterai pas aux conſéquences & aux uſages qu'il tire de ce qu'il a établi.

La matiere, qu'il traite dans ces deux Sermons, a été le ſujet de grandes conteſtations ſur tout depuis le commencement du V. Siecle; & ces conteſtations durent encore à préſent. Il n'y a que l'Orient, qui ait été exempt de ces diſputes, parmi les Chrétiens; car il a auſſi violemment diſputé, contre les Manichéens, qui détruiſoient le Franc Arbitre; que les Evêques d'Afrique firent depuis, contre les Pélagiens, qui lui donnoient trop d'étendue, ſi on ne

les

les calomnie point. Il ſeroit tems que l'on revînt de toutes les penſées outrées, ſur ces matieres, & il faut dire, à l'honneur du Siecle paſſé & de celui-ci, qu'on y a parlé, parmi les Proteſtans, plus ſagement ſur ces matieres, qu'on ne faiſoit au commencement de la Réformation.

ARTICLE VIII.

DIVERS OUVRAGES DE Mr. DE CROUSAZ.

I. LA LOGIQUE, *ou Syſteme de Réflexions, qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étendue de nos connoiſſances, par* J. P. DE CROUSAZ, *Profeſſeur en Philoſophie & en Mathematique, dans l'Univerſité de Groningue. Troiſiéme Edition revuë, corrigée, & augmentée conſiderablement.* A Amſterdam chez l'Honoré & Châtelain, in 12. en 4. volumes, M. DCC. XXV.

NOus avons parlé, plus d'une fois, dans cette *Bibliotheque Ancienne & Moderne*, de la Logique

que Françoiſe & Latine de Mr. *de Crouſaz*; & le Public a déja vu diverſes Editions de la premiere. On n'en a encore qu'une de la Latine, qui eſt faite pour les Ecoles, & qui eſt plus courte, à cauſe de *cela*. J'entends celle qui a été imprimé à Geneve, in 8.

Cette troiſiéme Edition de la Logique Françoiſe eſt corrigée & augmentée en divers endroits; comme on le verra, par le nombre des pages de l'une & de l'autre Edition. Autrement l'Auteur n'a pas augmenté le nombre des Chapitres.

Il a ſuivi, dans celle-ci, comme dans la précedente, l'ordre & la diviſion des meilleures Logiques; qui ſont partagées en quatre parties, ſelon les quatre operations de l'Eſprit. La premiere partie contient des Avis ſur nos *Perceptions*, autant qu'elles different, à cauſe de la diverſité des Facultez, qui contribuent à les faire naitre. C'eſt ce que Mr. de *Crouſaz* examine dans le I. Tome de cette Edition. Le ſecond roule ſur la varieté des *Idées*, qui ſe tire de leurs Objets, & c'eſt la matiere du II. Tome. La troiſiéme eſt une ſuide la I. & parle de la diverſité de

nos

nos idées, par rapport aux differentes manieres, dont nous penſons aux Objets, & cela fait le ſujet de la moitié du III. Tome. La quatriéme parle du Jugement, qui eſt la ſeconde operation de l'Eſprit Humain; & cette matiere remplit l'autre moitié du même Tome. On peut encore rapporter, ſi l'on veut, à cette partie, ce qui eſt dit dans le IV. Tome, de la diſpoſition des Propoſitions, en forme de Syllogiſmes; & de la Méthode, ſelon laquelle il faut ranger ces Syllogiſmes, pour venir à la connoiſſance de la Verité, ou pour la prouver à ceux qui en pourroient douter; ce qui eſt la Méthode. L'Auteur, comme l'on ſait, ne s'eſt pas contenté de propoſer en géneral les Règles de la Logique; il les a appliquées à une infinité de cas, non ſeulement de ſpéculation, mais encore à la vie, ou à la pratique, qui s'étend ſur toutes les actions humaines.

Les Logiques n'étoient guère lues autrefois, que par les Etudians en Philoſophie, qui après les avoir étudiées pendant l'eſpace de tems, que leurs Profeſſeurs y employoient, ſelon l'uſage des Academies, les laiſſoient

laiſſoient à quartier, ſans en faire preſque aucun uſage, dans la Vie. Mr. de *Cronſaz* a trouvé moyen de faire lire celle ci à une infinité de gens de l'un & de l'autre Sexe; en appliquant les Règles, qu'elle donne, à toute la Vie Humaine, & en donnant des exemples des fautes qui ſe commettent par l'ANIMAL RAISONNABLE, en toutes ſortes d'occaſions, où il agit peu conformément à la RAISON; dont il ſe glorifie, & de laquelle néanmoins il ne fait pas l'uſage qu'il pourroit & qu'il devroit en faire.

Tout le Genre Humain eſt en effet très-intereſſé en cette Science, ſans laquelle il n'eſt guère poſſible qu'il ſe conduiſe d'une maniere raiſonnable, dans les choſes même de la plus grande importance. Il n'y a point de Sciences, quelles qu'elles ſoient, qui ne ſoient ſoumiſes aux maximes de la Logique, qui ſont les mêmes que celles du bon ſens; quoi que l'on n'ait pas de coûtume de s'en ſervir, ſinon par routine & ſans le ſavoir; mais il y a une infinité de rencontres, où l'on viole les Règles les plus aſſurées, faute d'y avoir fait aſſez d'attention. Nous en-

en mettrons ici quelques exemples, pour mieux faire ſentir l'utilité des Livres de cette ſorte.

Dans tous les Arts Liberaux, on fait profeſſion de raiſonner juſte, & ſi l'on remarque de faux raiſonnemens dans les Diſcours de quelcun, on ne manque pas de les relever, ſi l'on oſe; ou, s'il n'eſt pas ſûr de le faire, de les condamner devant le Tribunal Secret de la Droite Raiſon; qui condamne impunément les plus grandes Autoritez, qui ſe trouvent parmi les Hommes, & dont on devroit craindre les déciſions, quoi qu'elles n'éclattent pas au dehors.

Il y a une infinité de gens de Pratique, qui entreprennent de défendre toutes ſortes de Cauſes. Dans toutes les Cauſes, où il s'agit, en effet, du *Pour* & du *Contre*, ou dans leſquelles une des Parties a néceſſairement tort; il y a l'un des Avocats, qui trompe ſon Client, en lui faiſant accroire que l'on peut défendre ſa cauſe, & même la gagner; pour ne ſavoir pas raiſonner, ou, ce qui eſt encore pire, pour ignorer les Loix, ou eſperer de tromper les Juges. Il eſt vrai que lors que l'Avocat,

vocat, qui défend la cauſe de celui, qui a le Droit de ſon côté, entend ſon métier, & veut bien s'aquiter de ſon Devoir, & que les Juges ſont équitables & éclairez, le Droit l'emporte ſur l'Injuſtice; mais combien n'y a-t-il pas de Procès, que ceux, qui ont tort, gagnent, par le peu d'habileté de l'Avocat de la Partie adverſe, ou des Juges, qui oſent juger d'une matiere qu'ils n'entendent point? Tout cela ne vient, que de ce qu'on ne ſait pas raiſonner.

Suppoſons qu'un Malade ſoit traité, en une Maladie dangereuſe, par pluſieurs Médecins, & qu'il ſe rencontre que ceux, qui raiſonnent le moins conformément aux Règles de l'Art, aient le plus d'autorité, comme il arrive ſouvent; voilà un homme mort, pour ſe trouver entre les mains de gens, qui ne ſavent pas raiſonner. Avant toutes choſes il faut bien obſerver les ſymptômes, pour ſavoir quelle maladie c'eſt, que l'on traite; ſans quoi, c'eſt une merveille que le Malade en échappe. Il ne faut pas que le Médecin, le plus autoriſé, haïſſe un remede par caprice, ou par ignorance,

ce, comme la ſaignée; par exemple, lors que ce remede eſt le ſeul qu'on puiſſe faire, avec ſuccès, comme dans une Peripneumonie, ou dans une violente Pleureſie; où l'Experience aprend qu'on ne peut guérir ces Maladies, que par une prompte ſaignée. Cependant un Empirique ſoûtiendra, qu'il faut donner quelque poudre au Malade. S'il en eſt cru, le Malade meurt.

On pourra dire qu'il s'agit là de l'Experience. Mais il faut être bien aſſuré de l'Experience, & appliquer auſſi le remede qu'elle approuve, dans les circonſtances où eſt le Malade. Pour donner un exemple, tiré d'une ſcience plus relevée, telle qu'eſt la Théologie, qui dépend auſſi beaucoup du raiſonnement, ſelon toutes les Sectes Chrétiennes; car il faut ſavoir ſi un Dogme, de la vérité duquel il s'agit, & que les uns ſoûtiennent contre d'autres, qui prétendent qu'il eſt faux, eſt revelé, ou non; ſoit par l'Ecriture, ſelon les uns, ſoit par la Tradition, ſelon les autres. Prenons, pour exemple, la Tranſſubſtantiation, que ſoûtient le Siege de Rome, avec tous ceux, qui ſuivent ſon autorité; & que tout

le Parti Proteſtant rejette. Les premiers citent pour eux l'Ecriture, & la Tradition de l'Egliſe ; & les Proteſtans leur conteſtent l'une & l'autre. Ils ſoûtiennent que l'Ecriture ne doit pas être entendue, comme le dit l'Egliſe Romaine, & que la Tranſſubſtantiation n'a été introduite, qu'en des ſiecles d'ignorance & de ténebres, auxquels on ne peut pas ſe fier. Il s'eſt publié, comme l'on ſait, une infinité de Volumes, pour & contre, & par des gens dont le ſavoir n'étoit nullement mépriſable. Si chacun ſuit, ſans ſavoir pourquoi, l'autorité du Parti auquel il eſt né ; n'agit-il pas contre les Regles les plus ſûres de la Logique, ou du Sens Commun ? Ne nous moquons-nous pas des Juifs, qui reçoivent aujourd'hui l'autorité de la Tradition de leurs Docteurs, comme égale à celle de l'Ecriture Sainte ? Jeſus-Chriſt lui-même n'a-t-il pas cenſuré les Phariſiens de ce qu'ils avoient plus d'égard à la Tradition, qu'à l'Ecriture Sainte ? Voyez le Chapitre XXIII. de S. Matthieu.

Il eſt viſible par-là, qu'on ne peut pas ſe diſpenſer de ſuivre les lumie-

res de la Raiſon, qui ſervent à confirmer l'Autorité de l'Ecriture Sainte, & à nous apprendre comment il faut l'entendre.

Cependant il faut avouër que le plus grand Parti eſt de ceux, qui contrediſent l'autorité de la Raiſon, & de la Grammaire, par rapport au ſens, qu'il faut donner à l'Ecriture Sainte; pour établir, au lieu d'elles, l'autorité de l'Egliſe ſoit Ancienne, ſoit Moderne, ou du plus grand nombre d'Anciens & de Modernes. S'il eſt permis de renoncer au Sens Commun, dans une choſe de cette conſéquence, pour ſuivre une Autorité, dont la validité eſt tout à fait incertaine, ou plûtôt nulle; il faut avouër que pour être Orthodoxe, on doit ceſſer d'être un Homme raiſonnable.

Donnons encore un exemple de grande conſéquence, pour faire voir que l'uſage de la Raiſon, & le reſpect qu'on doit avoir pour ſes lumieres, ſont d'une très-grande importance. Suppoſons que, dans une Aſſemblée d'un Conſeil d'Etat d'un Prince, ou d'une République, on propoſe une queſtion de Droit, tel-

le qu'est cette-cy, s'il faut persecuter de la maniere la plus violente ceux, qui s'opposent à la doctrine reçue des Ecclesiastiques du Païs, & employer les supplices les plus cruels, pour punir ces Heretiques, & empêcher qu'ils ne se multiplient davantage. C'est une question qui s'agita dans le Conseil d'Espagne, au temps de Philippe II., & qui fut décidée en faveur des Ecclesiastiques; d'où naquit la Guerre qu'il ordonna au Duc d'Albe de faire, sans aucun quartier, aux *Heretiques des Païs-Bas*, comme on les nommoit alors? On peut soûtenir, par la grace de la Providence, à qui on en est redevable, que cette opinion étoit scandaleuse, inhumaine, & entierement illicite; & c'est aussi ce que la Bonne-Logique confirme, en nous enseignant qu'il n'est pas permis de faire ce qui est contre la Raison, tel qu'étoit ce dont dont il s'agissoit alors.

Mettons encore qu'on proposoit cette question, si lors qu'il survenoit quelque dispute entre les Theologiens, il étoit bon de donner à une partie d'entre eux le pouvoir de condamner, de maltraiter, & de chasser

chaſſer ceux, qui n'étoient pas de leurs ſentimens en tout ; dans la ſuppoſition que ceux, qui étoient les plus nombreux, formoient un corps infaillible, parce qu'ils le diſoient. Selon la droite Raiſon, il ſeroit inique de maltraiter des gens, ſeulement parce qu'ils ne ſeroient pas du ſentiment de quelques autres, qui ne ſeroient pas plus infaillibles qu'eux. Cependant tout ce que l'on vient de dire s'eſt fait, & a été autoriſé en divers Etats de l'Europe. Je ſoupçonnerois preſque que ces Gens déclament contre la Raiſon, comme ils font, ſeulement parce qu'ils ſentent bien que la bonne Logique n'eſt pas pour eux.

Enfin, on peut dire que ſi l'on éteint la Droite Raiſon, ou la Logique ; l'on éteint l'Humanité même, & l'on réduit l'Homme à l'état des Bêtes. Il ne pourra rendre aucune raiſon de ce qu'il croit, ni de ce qu'il fait ; parce que la Raiſon eſt trompeuſe. Il ne pourra pas même admettre l'autorité de ſes Conducteurs, qui l'exhortent à renoncer à ſes lumieres, pour ſe ſoumettre à ceux qui ſe lui conſeillent ; parce que, faute des lumieres de

la Raiſon, il ne pourroit juger de rien.

II. EJUSDEM *de Logicæ, cum Phyſica, & Matheſeos cum utraque, de utriuſque cum Matheſi reciproco nexu, Oratio inauguralis prolata Groningæ* 19. *Octobris, Anno* M. DCC. XXIV. in 4. pagg. 48.

CE n'eſt pas mon uſage de parler d'*Oraiſons Inaugurales*, ni de *Theſes*, non que je blâme cette ſorte d'exercices. J'en ai lu de très-bonnes, mais de peur de choquer ceux qui m'en ont envoyé, & dont je n'ai rien dit; je ſuis obligé de me taire, pour n'être pas contraint de parler deſormais de toutes ces Pieces.

III. DE PHYSICÆ *Origine, progreſſibus, ejuſque tractandæ Methodo & de Corporis eſſentia in ſpecie, Philoſophica Prælectio, Auctore* EODEM. In 4. M. DCC. XXIV. in 4. pagg. 48.

L'Auteur touche d'abord, en général & en très-peu de mots la Phyſi-

Phyſique de *Thalès*, celle de *Démocrite*, celle de *Socrate* (s'il eſt vrai que *Socrate* ait eu aucune ſorte de Phyſique) & celle d'*Ariſtote*, & paſſe à celle de *Des-Cartes*, qui eſt louable avoir voulu, pour montrer une nouvelle maniere de rendre raiſon des Phénomenes de la Nature; mais qui ne put pas corriger ſes premieres penſées, parce que ſa vie ne fut pas aſſez longue, pour cela, & qu'il fut contredit de trop de gens, ſans être ſecouru de perſonne. Mr. *de Crouſaz* remarque enſuite que les Anglois, entre leſquels Mr. le Chevalier *Iſaac Newton* tient le premier rang, ont entierement rejetté ſes principes. Il dit auſſi un mot de la *Phyſique Experimentale*, que la Societé Royale de Londres & en ſuite l'Academie Royale des Sciences de Paris, ont commencé à cultiver, avec beaucoup de ſuccès. Il n'y a en effet rien, qu'on puiſſe connoître *à priori*, comme on parle, & avec certitude des Elemens des Corps, que l'on voit dans l'Univers. Toutes les Hypotheſes ſont de pures chimères, parce qu'il n'eſt pas poſſible de s'aſſurer ſi les Phénomenes de la Nature viennent de

ce que nous ſuppoſons. Tout ce que nous ſavons, ſans en pouvoir douter, c'eſt ce que l'Experience nous fait connoître; & il eſt à ſouhaiter que l'on continue long-tems à rechercher, avec certitude, ce qui peut être connu, par l'Experience; pour voir ſi l'on peut en rendre quelques raiſons. Mais il ſe faut bien garder de ſe hâter à imaginer des *Coſmogonies*, comme a fait *Des-Cartes* dans ſa Phyſique; qui, s'il faut dire la vérité, eſt pleine d'abſurdités, auſſi bien que ſes Méditations Métaphyſiques. Mr. *de Crouſaz* croit bien qu'on doit principalement avoir égard aux Experiences; mais il juge auſſi, qu'on ne doit pas mépriſer ce que *l'évidence des Idées ſimples & les conſéquences claires & évidentes qu'on en tire, montre véritable & neceſſairement véritable.* Il a ſans doute raiſon, mais il ſeroit à ſouhaiter que nous puſſions conſerver l'évidence, dans la recherche des premiers principes; ce que perſonne n'a encore fait.

Il touche quelque choſe de l'*Etendue* vuide, ou de l'*Eſpace*, qu'il diſtingue de l'Etendue corporelle; qui eſt ſolide, au lieu que le ſimple

pie Eſpace ne l'eſt pas. Mais il renvoye la queſtion du *Vuide* & du *Plein* à une autre fois. Il diſpute fort ſubtilement, touchant l'étenduë incorporelle & l'étenduë corporelle, & de l'Unité des choſes compoſées comme on le verra dans l'Original, qu'il faudroit copier mot pour mot, pour ſe faire entendre.

Cela lui donne occaſion d'examiner les ſentimens de Mr. *Leibnitz* ſur les *Monades*, qu'il réfute. Il examine auſſi le ſentiment de Mr. *Locke*, touchant le lien caché, qui tient les particules des Corps liées enſemble, & la nature duquel nous eſt inconnuë. Au reſte, ſi Mr. de *Crouſaz* a des Diſciples, qui aient bien compris tout ce qu'il dit en cette leçon, il a ſujet d'eſperer de les conduire fort loin. Il peut y avoir quelque faute d'Imprimerie, qui ait rendu encore plus obſcur ce qui l'étoit de ſoi-même; car il y a dans ſes Livres, imprimez à Groningue, beaucoup de ſemblables fautes. Ceux qui entendent la Philoſophie pourront exercer leur penetration, en liſant cet endroit. Il me ſemble que cela prouve, aſſez bien, que nous ne ſaurions

pénetrer ce que c'eſt que la nature intérieure des Corps, comme je l'ai dit en pluſieurs endroits de ma Phyſique.

IV. LOGICÆ COMPENDIUM *ab Auctore* J. P. DE CROSA, *Matheſeos & Philoſophiæ Theoreticæ Profeſſore, in uſum Academicæ Juventutis adornatum*, A Groningue in 12. M. DCC. XXV. pagg. 268. avec les Préfaces & l'Index.

NOUS avons parlé ailleurs d'une Logique Latine de l'Auteur, imprimée à Geneve, en un Volume in 8. Apparemment on a trouvé cette Logique trop étendue, pour ceux qui commencent à étudier en Philoſophie; puis qu'on lui a conſeillé de faire un Abrégé plus petit de cette Science.

L'Auteur n'approuve point qu'on faſſe apprendre, par cœur, aux jeunes Gens un Abregé de Logique; avant qu'on le leur ait expliqué ſoigneuſement, & qu'ils l'aient bien entendu. C'eſt le moyen de les accoûtumer à parler de Philoſophie, ſans entendre ce qu'ils diſent; &

cette

cette mauvaiſe coûtume leur dure ſouvent, toute leur vie. Ils s'accoûtument, outre cela, à tirer des conſéquences de principes qu'ils n'entendent pas, & tombent en pluſieurs erreurs. On ne peut pas douter que cela n'ait duré, pendant les ſiecles, auxquels on enſeignoit la Philoſophie Scholaſtique; comme on le peut voir en ceux, qui en ont écrit. Outre cela, on exerce bien leur Mémoire, par ce moyen-là, mais on ne cultive point leur Jugement; qu'ils négligent encore plus, dans la ſuite du tems. C'eſt une remarque de Logique, que bien des Gens ont faite, ſavoir que ce, qui nous eſt devenu familier, vient facilement à nous paroître vrai, en le confondant avec les Notions Communes.

L'Auteur aſſure qu'il avoit éprouvé à Lauſanne, que ceux, qui avoient ainſi apris par cœur un Abregé, ſans l'entendre, s'en ſervoient mal à propos, quand ils étoient avancez aux Auditoires de Théologie. Quand ils entendoient expliquer les choſes, qu'ils avoient apriſes à exprimer, en d'autres termes, ils ne les comprenoient point; quoi que dans le fonds on leur dé-

bitât la même doctrine; parce qu'ils avoient plus d'égard aux expressions, qu'aux choses mêmes. Les exemples nouveaux, que l'on choisissoit, pour faire mieux entendre ce qu'on leur disoit, les brouilloient si fort; qu'ils croyoient qu'il s'agissoit de toute autre chose. Mr. de *Crousaz* s'apperçut alors, en peu de mois, que l'usage des Abrégez ne servoit qu'à duper ceux qui envoyent leurs Enfans à l'Academie, pour y apprendre des choses; & qui trouvoient ensuite qu'ils n'en avoient rapporté que des mots, qu'ils n'entendoient même pas.

Après avoir reconnu cela, il changea de méthode, & au lieu d'exiger de ses Disciples des Réponses, qu'ils avoient apprises par cœur; il s'employa à tirer d'eux des réponses raisonnables, par un entretien familier; où il leur faloit puiser, dans leur propre fonds, les réponses qu'il faloit faire, à ce qu'il leur demandoit; & de ces Réponses, ils tiroient ensuite des conséquences, qu'ils regardoient comme leurs propres découvertes.

C'étoit là, à peu près, comme *Socrate* enseignoit la Jeunesse, & ce qui

qui lui faiſoit dire qu'il étoit *Accoucheur des Eſprits*; en faiſant alluſion au métier de ſa Mere, qui avoit été *Sage Femme*. Je crois en effet que cela ſe pourroit faire encore aujourd'hui; mais il faudroit premierement avoir à faire à des Diſciples, qui euſſent de l'Eſprit, & en ſuite y employer un tems infini; à moins qu'on n'en eût qu'un ſeul, ou au moins très-peu. Mr. *de Croiſaz* nous dit, qu'en peu d'années, il eut formé des Diſciples, dont l'entretien non ſeulement l'amuſoit agréablement; mais encore l'excitoit, & quelquefois même l'inſtruiſoit. Tout cela peut être, mais bien des gens croiroient qu'on auroit bien beſoin de la *Lanterne de Diogene*, pour trouver, non ſeulement dans le Canton de Berne, mais auſſi par tout ailleurs, un Maître *Accoucheur des Eſprits*, tel qu'étoit le bon Socrate, & des Diſciples, qui n'en fuſſent pas indignes. Il faudroit encore donner & au Maître & aux Diſciples bien du tems, pour enſeigner & pour apprendre, ſelon cette méthode tout ce que la Logique nous apprend de bon; à cauſe des détours ingenieux, mais longs,

qu'il faudroit prendre, pour faire trouver aux jeunes gens chez eux, ce que l'on ne peut trouver que dans des Livres bien écrits.

Nôtre Auteur, après avoir censuré les Abregez & la maniere ordinaire d'inſtruire par leur moyen, ne laiſſe pas d'approuver qu'on s'en ſerve ; comme on le voit, par celui dont nous parlons. Un Abregé bien fait, & lû avec ſoin, eſt une préparation, pour entendre mieux ce qu'un Profeſſeur dit, avec plus d'étendue ; ſur tout ſi, après avoir ouï une leçon plus étendue, on lit chez ſoi l'Abregé. Cela étant fait, c'eſt aux Etudiants à réduire ce qui a été dit plus au long à de certains chefs en petit nombre, de mettre les Eſpeces ſous les Genres, & les Conſéquences ſous leurs Principes. C'eſt à quoi un Abregé, comme celui-ci, leur ſervira beaucoup.

Mr. *de Crouſaz* n'entend pas que l'on apprenne pas cœur, ſans l'entendre, l'Abregé qu'il donne au Public ; ni que l'on ſoit en état de répondre, ſur le champ, au Profeſſeur, après avoir lû un ſemblable Abregé. Ainſi il faut regarder les queſtions & les Reponſes, comme

ap-

appartenantes au Profeſſeur, qui a trouvé à propos de ſe demander à lui-même ce qui avoit beſoin d'explication, & en même tems d'y répondre. C'eſt ce qu'il fait particulierement dans le Chapitre *de Sermone*, qui eſt le dernier de la I. Section.

Ceux qui liront cet Abregé de Logique, qui eſt partagé en quatre Livres, conformément aux Parties de la Logique, verront qu'en effet l'Auteur y a touché tout ce que l'on trouve dans la Logique, & même quelques endroits, qui appartiennent à la Metaphyſique; parce qu'ils ſervent à entendre la Logique, à cauſe de la liaiſon, que ces deux Sciences ont enſemble. Ceux qui auront lu cet Abregé, pour ſe former une idée générale de la Logique, doivent lire en ſuite la Logique plus étendue, qui a été publie à Geneve en MDCCXXIV.

V. TENTAMEN NOVUM METAPHYSICUM, *Auctore* J. P. DE CROSA, in 12. à Groningue, MDCC. XXV.

CEt Eſſai de Métaphyſique eſt un petit Abregé de la Science,

à

à laquelle on donne ce nom, qui est divisée en deux Parties; dont la premiere donne une Ebauche de la Metaphysique, & la seconde contient diverses Spéculations concernant la même Science. Je croirois qu'on rentre communément trop de choses, qui appartiennent à la Métaphysique, ou à la *Science de l'Etre en General*. Mais ce n'est pas notre Auteur, qui a commencé à en user ainsi: Il a donné ici, en peu de mots, les idées generales de la Métaphysique, & a défini les termes les plus necessaires.

VI. ESSAI DE RHETORIQUE, *dans la traduction de quatre Harangues de* TITE LIVE, *avec des Notes. Par* Mr. DE CROUSAZ &c. A Groningue M DCC XXV. in 12. pag. 192.

A lire les Livres philosophiques de Mr. de Crousaz, dont on vient de parler, on l'Auteur ne s'est nullement piqué d'écrire conformément à l'usage du Siecle d'Auguste; on ne se seroit jamais imaginé qu'il donneroit au Public des versions Françoises des Discours, que Tite

Live

Live prête à *Annibal*, en demandant la Paix à *Scipion*; & à ce dernier, pour lui répondre; avec la Harangue que le même Hiſtorien fait faire à *Caton* l'Ancien, contre le luxe de Dames Romaines, avec la réponſe du Tribun du Peuple *Lucius Valerius*. Ce ſont de très-belles Harangues dont il met le Latin ſur une page & la verſion Françoiſe à côté, afin qu'on la compare avec l'Original. *Mr. de Crouſaz*, en les traduiſant avec beaucoup d'élegance, & ſans ſe trop gêner, n'a pas laiſſé de faire tort à la Langue Françoiſe; en découvrant la foibleſſe de nos expreſſions, ſi on vient à les comparer avec celles de *Tite-Live*. Ce grand Hiſtorien eſt court & ſerré, & dit beaucoup en peu de mots; mais en les traduiſant en François & en eſſayant de faire bien ſentir la force de ſes expreſſions, il faut le double, ou le triple de paroles, ce qui amollit beaucoup l'expreſſion. Ce n'eſt pas par la faute du Traducteur, qu'il a employé tant de paroles; mais par le génie de la Langue, qui n'eſt pas aſſez conciſe. Il me paroît certain que lors qu'en peu de mots on peut beaucoup dire, ſur tout quand on in-

introduit un Perſonnage grave parlant, ce ſtyle lui quadre beaucoup mieux, qu'un langage plus chargé de mots.

Pour le faire ſentir je mettrai ici les deux premieres Periodes du Diſcours d'Annibal, à Scipion, comme on le trouve au Livre XXX. c. 31. de *Tite-Live*: *Si hoc ita fato datum erat, ut qui primus bellum intuli Populo Romano, quique toties propè in manibus victoriam habui, is ultro ad pacem petendam venirem; lætor te mihi ſorte potiſſimùm datum, à quo peterem.* Il y a là ſeulement 35. mots. Voici la verſion de nôtre Auteur: „ Si par un ordre irrévocable du Deſtin, après avoir été „ le premier Mobile de cette ſeconde guerre des Carthaginois avec les „ Romains, & m'être vu ſi ſouvent „ ſur le point de la terminer, par mes „ victoires, il étoit encore arrêté „ que ce fût à moi à venir demander la paix; en cette extrémité, „ où je me vois réduit, je me félicite que ce ſoit à vous, à qui „ ce même Deſtin veut encore que „ je m'adreſſe & ſur tout de ce „ qu'il eſt en vôtre pouvoir de me faire

„ faire obtenir ce que je demande. Voila plus du double de paroles qu'il n'y en a dans le Latin; parce que Mr. *de Crouſaz* a voulu developer tout ce que cette période renferme de plus caché. Mais ce développement amollit extrémement le compliment d'Annibal, & fait voir l'impuiſſance de la Langue Françoiſe, à exprimer les choſes en peu de mots. Ce n'eſt pas que l'on ne puiſſe faire un compliment bien tourné, en peu de mots; mais il faut, pour cela, le penſer d'abord en François. La Paraphraſe ôte la force à l'expreſſion. *Tibi quoque inter multa egregia, non in ultimis laudum hoc fuerit, Annibalem, cui tot de Romanis ducibus victorias Dii dediſſent, tibi ceſſiſſe; tèque huic bello, veſtris prius quàm noſtris cladibus inſigni, finem impoſuiſſe.* „ Pour vous „ Scipion, *dit la Paraphraſe*, dans „ cette glorieuſe ſuite de ſuccès, qui „ vous élevent au-deſſus de tous vos „ Concitoyens; on ne comptera „ pas, pour un des moins brillans, „ qu'Annibal, à qui les Dieux ont „ donné la victoire ſur tant de Généraux Romains, ait enfin cedé „ à vôtre fortune & à vôtre valeur

„ &

„ & que par là vous ayez mis fin
„ à une sanglante guerre, mémo-
„ rable par vos défaites long-tems
„ avant que de l'être par les nô-
tres. Mr. *de Crousaz* fait en suite des remarques de Rhétorique, qui découvrent l'artifice, qu'il y a dans cette Harangue de *Tite-Live*, qui excelle d'ailleurs dans les Harangues. L'Auteur commente aussi cette Harangue & les autres, comme on le pourra voir, dans l'Ouvrage même.

ARTICLE IX.

JOHANNIS BAPTISTÆ BIANCHI, *Medicinæ Doctoris & in Taurinensi Universitate Anatomiæ Professoris*, HISTORIA HEPATICA, *in hac tertia Editione, numeris omnibus absoluta; seu Theoria ac Praxis omnium morborum* HEPATIS *& Bilis cum ejusdem Visceris Anatome, plurimis in partibus, nova; additis Dissertationibus aliquot, æneis tabulis, accuratis earum explicationibus & animadversionibus ad hoc opus facientibus, ampliſque omnium rerum Indicibus. Tomus*

I.

I. *Theoriam, Praxin & Anatomen complectens.* A Geneve en M. DCC. XXIV. chez Gabriel de Tournes & Fils, en deux Vol. in 4°, dont le premier eſt de pagg. 812, avec les Préfaces, & le ſecond, en continuant les chiffres va juſqu'au nombre de 1230. en comptant les chiffres des ſix Diſſertations Anatomiques.

JE ne mets pas ce titre pour donner un Extrait, qui contienne toute la Doctrine de l'Auteur. Il faudroit avoir beaucoup plus de place, que je n'ai ici, & ſe réſoudre à fatiguer tous ceux, qui n'entendent pas l'Anatomie & la Médecine, au moins à quelque égard. Il faudroit auſſi pouvoir mettre ici ſes Figures, ſans leſquelles, on ne ſauroit bien entendre ce qu'il dit. Il ſeroit à ſouhaiter que le ſtile fut un peu meilleur Latin, non qu'il ſoit beſoin d'élegance, en ces ſortes de matieres; mais parce qu'on entend mieux une Latinité, qui ſe reſſent un peu de l'ancienne, qu'un ſtile qui peut être particulier à chaque Auteur Moderne. Autrement il vau-

vaudroit mieux écrire en Italien.

Avant Hippocrate, comme le remarque l'Auteur dans ſa Préface, il n'y avoit rien dans la Médecine, qui reſſentît la Science. On avoit trouvé quelques remedes, par hazard; qu'on appliquoit, ſans diſtinguer aſſez les Malades & les Maladies. On ne raiſonnoit point, ſur les cauſes des Maladies, ni ſur les ſuites, qu'elles avoient eues. *Hippocrate* fut le premier, qui rendit la Médecine raiſonnable. A la vérité, il n'aquit pas une grande connoiſſance de l'Anatomie; parce qu'en ce tems-là, on ſe faiſoit un ſcrupule de diſſequer les corps humains. Il s'appliqua uniquement à obſerver les accidens, qui arrivoient aux Malades; & de ces obſervations il forma ſa Médecine, ſans s'amuſer à chercher les premieres cauſes des maladies. Si l'on avoit continué à faire des Obſervations, comme *Hippocrate*, à quoi on auroit enfin joint les lumieres de l'Anatomie; on ſeroit allé beaucoup plus loin, qu'on n'a fait.

Mais au lieu de ſuivre la Méthode d'*Hippocrate*; on a fait des Syſtê-

Systêmes Théoretiques, en vertu desquels on a prétendu rendre raison des Symptomes des Maladies; & auxquels on a accommodé la cure des Maladies, aux dépens de ceux qui se sont confiez à de semblables Médecins. Les uns ont tâché de rapporter toutes les Maladies à certaines causes générales. Les autres ont tout rapporté à des Passions Hypocondriaques, les autres au Scorbut, les autres à des Convulsions, d'autres à la mauvaise concoction des alimens dans l'Estomach, d'autres à je ne sai quel *Archée*, d'autres aux esprits animaux languissans, d'autres à une liqueur qu'ils supposent dans les nerfs, ou aux desordres qui se font dans les glandes. Il y en a, qui ont dit que tout ce qui arrive, contre la nature, dans les corps, vient des contrarietez, qui sont dans la salive, le suc Pancréatique, & la Bile. D'autres n'ont égard qu'aux parties solides du corps & ôtent toute action, comme dit l'Auteur, au sang & aux autres liqueurs du corps; d'autres ne parlent que de l'*Acide*, & de l'*Alcali*, & d'autres enfin, sont *Hypothetiques* & *Méthodiques*, comme

me Mr. *Bianchi* les appelle ; c'eſt à dire, qu'ils s'appuyent ſur des Hypotheſes, qui peuvent être fauſſes, & reglent la cure des Maladies, ſur de ſimples conjectures. Il y en a même, dit-il, *dans la monſtrueuſe multitude des Héreſies medicinales; qui attribuent la maladie & la ſanté du corps, à des vers, qui y ont niché.*

Il dit encore, ce me ſemble, avec raiſon que, ſi on s'étoit uniquement attaché aux obſervations & appliqué à la *Diagnoſe* & à la *Prognoſe*; la Médecine ſeroit beaucoup plus parfaite, qu'elle n'eſt. Il nomme néanmoins, ici quelques uns de ceux, qui ont été attentifs à l'obſervation des Symptomes des Maladies & des remedes, que l'on a découverts, par l'Experience; ſavoir, en Italie, *Mercuriale*, *Martiano* & *Baglivi*; en Angleterre, *Sidenham*; en France, *Duret*; en Eſpagne, *Mercato*, & en Allemagne, *Craton*. L'Auteur a crû qu'il ne falloit pas ſeulement qu'un Médecin fût exempt des préjugez théoretiques des Syſtemes, mais encore, qu'il ſût la méchanique du corps, tant dans ſes parties liquides,

que

que dans les solides ; afin de pouvoir bien distinguer les maladies du Foie, pour faire les prognostics, & leur appliquer les remedes les plus propres. Cela lui a donné lieu de réfuter plusieurs conjectures des Modernes.

Il se persuade qu'il a rétabli la doctrine *d'Hippocrate*, touchant les maladies qui viennent de la bile, dont il a parlé au long ; sans avoir aucun égard aux Chimeres, que les Chymistes avoient debitées là-dessus.

I. POUR dire un peu plus en détail, ce que chaque partie contient, il montre dans la premiere, 1. la nécessité naturelle qu'il y a que les differentes humeurs, qui sont dans le corps, soient séparées ; 2. la diversité de ces liqueurs ; 3. la vanité de diverses hypotheses, qui ont été inventées sur cette matiere : 4. la disposition des parties externes du Foie, ses vaisseaux lymphatiques, ses nerfs, & ses autres vaisseaux : 6. la structure interne du Foie, ou son Parenchyme : 7. la séparation des liqueurs differentes, qui se fait, dans les corps inanimez, dans les végetables, & dans les corps

animez : 8. la ſéparation de la Bile en particulier, & celle des autres liqueurs : 9. ce que c'eſt que la Bile, & comment elle ſe forme dans le Corps des Animaux, ſi elle ſe forme dans le Foie, ou ſi elle eſt dans le ſang, d'où elle y paſſe : 10. quelle eſt l'épaiſſeur de la Bile, comparée avec celle du ſang : 11. ſon uſage dans le Foie, après ſa derniere ſéparation : 12. la ſtructure & l'uſage de la Veſſie du Foie, comment la Bile y entre & en ſort : 13. ſes vaiſſeaux : 14. la quantité de la Bile, qui ſe ſépare naturellement dans le Foie d'un Homme : 15. les autres uſages du Foie, outre celui de la ſéparation du Fiel.

II. La ſeconde partie traite de la ſeule matiere des maladies du Foie, qui attaquent quelquefois toute la maſſe de ce Viſcere, ou ce qu'il y a de ſolide en ſes vaiſſeaux. Il y a d'autres maladies, dont ce qui y eſt fluide eſt le ſiege ; ce qui arrive lors que ce fluide (ou la Bile) s'augmente trop, ou qu'il ſe diminue à l'excès, ou lors qu'il ne s'en fait point du tout, ou lors qu'il ſe corrompt. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt que la ſéparation

de

de la Bile eſt quelquefois tranſportée à d'autres organes. Le Foie devient même malade, par quelque corps étranger. Enfin cette Partie finit par quelques remarques ſur la cure des maladies, qui viennent des deſordres, qui arrivent dans la Bile.

III. La troiſiéme Partie traite de la cure des maladies du Foie, & ſur tout de celles, qui viennent de la Bile. Elle commence, par une Diſſertation de Mr. *Guideti*, Médecin d'Ivrée, de la cure des affections Bilieuſes, qui eſt preſque toute de Règles de la Pratique, fondées ſur l'Expérience. Il y a enſuite un Traité des Maladies, qui viennent de la Bile dans le Foie, ou au dehors, de la Jauniſſe, des obſtructions du Foie, de ſon inflammation, de ſes abcès, ou de ſes ulceres, de la Maladie, qu'on nomme en Grec *Hepatitis*; avec une Appendix des Hypocondriaques Hépatiques; les Règles, qu'il faut garder, pour traiter de l'Ereſipele du Foie; une Hiſtoire d'une inflammation du Foie, ſans ſuppuration, & à cauſe de cela mortelle; celle d'une douleur ſpaſmatique, arthritique & flatueuſe du

Foie ; de ſes plaies & de ſes contuſions ; du flux hepatique ; des maladies de la Veſſie de cette même partie ; de la Phreneſie Bilieuſe ; des maux de tête, qui viennent de la Bile ; du vomiſſement bilieux, & du deſordre, que cette liqueur cauſe dans l'eſtomach ; de la Diarrhée, de la Dyſenterie bilieuſe ; du Teneſme bilieux ; de la Colique bilieuſe ; du *Cholera morbus*, duquel on donne ici ſix Hiſtoires differentes ; de la Lipyrie bilieuſe ; de pluſieurs de cette ſorte de maladies épidemiques, depuis l'an 1711, juſqu'à l'an 1724 ; de la Bile aigue, & diminuée, par Mr. *Vercelloni* ; de la Bile de gens morts de peſte ; deux Diſſertations de Mr. *Richa* de ce qui arrête la circulation ; de la nature de la Fievre & de ſes effets, par l'Auteur, qui eſt très-digne d'être lue.

On trouve, après tout cela, une Ichnographie Hepatique, en dix figures en taille douce, où l'on voit le Foie & toutes ſes parties, avec des explications. On n'avoit encore rien vû de ſemblable, que l'on ſache. On trouvera de plus une Diſſertation de Mr. *Paterj*, de la ſéparation des liqueurs, ſur la Table IX. avec

une

une Lettre de Mr *Lancisi* à l'Auteur ; pour prévenir les contestations, qui naissent entre les Savans, & une autre du même, qui contient des difficultez faites contre l'édition de l'Histoire du Foie, qui parut en 1711. & qui a été fort augmentée & corrigée en celle-ci. Les Tailles douces sont belles & bien faites, à ce que disent les gens du métier.

Il y a enfin six harangues, dont la I. est proprement en l'honneur de la Ville de Boulogne ; dans laquelle, l'Université avoit toûjours abondé en habiles gens, & particulierement en Médecins & en Anatomiciens ; & en ces derniers tems de ceux, qui ont pris une meilleure route dans l'étude de la Nature, ou qui ont abandonné les Hypothèses & les Conjectures, pour s'attacher uniquement à l'Experience & aux Phénomenes assurez. II. Dans la seconde, qu'il fit à Turin, quand il y fut appellé pour enseigner l'Anatomie, lors que S. M. le Roi de Sardagne y eut rétabli l'Academie. Il y montre qu'il n'y a point de Science, entre celles qui regardent la Nature, qui soit plus utile que l'Anatomie ; qui fait cet

effet une bonne partie de la Médecine. III. La troiſiéme Diſſertation roule ſur l'Anatomie du Corps Humain, en général, telle qu'on l'a découverte, dans ces derniers tems. L'Auteur, après avoir fait ce Diſcours, defcendit de Chaire & fit la diſſection d'un corps humain. IV. Dans la quatriéme il conſidere cinq ſortes de membres du Corps Humain, ceux qui ſervent à la nutrition, ceux qui ſont employez à la génération, ceux qui ſont les organes particuliers du mouvement & des ſenſations; enfin les parties qui ſervent, plus immédiatement, à l'Ame Humaine. Mais il ſe renferme en ce que l'Anatomie nous apprend, ſans entreprendre de pénetrer un Myſtere incomprehenſible, qui eſt dans nôtre nature, & qui conſiſte dans la liaiſon des mouvemens des organes du Cerveau, avec les ſenſations de l'Ame; & des volontez de l'Ame, en conſéquence deſquelles il ſe fait des mouvemens dans nôtre corps, quoi que nous ne ſachions nullement la méchanique de ces mouvemens. L'Ame, qui veut & qui ſent ſeule, commande & ſe voit obeïe, par je ne

ſai

lui qui, dont elle ignore entierement la nature. J'oſe dire qu'il n'y a point de myſtere, dans la Théologie, qui ſoit, dans l'état, où eſt le Genre humain, plus impénetrable que celui-là. Après cela, il faut avoüer qu'il n'y a rien de plus abſurde, dans cette *myſterieuſe créature*, que l'on appelle l'*Homme*, que de la voir rejetter les myſteres de la Religion, parce qu'elle ne peut pas s'en former d'idée; pendant qu'elle ſent en elle même des choſes tout à fait incomprehenſibles. V. La cinquiéme roule ſur l'*Oſteologie*, ou ſur la méchanique des Os. VI. La cinquiéme fut faite autant que de montrer aux Auditeurs toutes les arteres & les veines remplies de cire, & tous les nerfs du Corps Humain; après quoi Mr. *Bianchi* fit voir la fabrique artificielle d'yeux, plus grands que les naturels; la fabrique des Oreilles, tant interieure, qu'exterieure; & la baſe du Cerveau, avec dix paires de nerfs, depuis le lieu de leur origine, juſques par tout le corps. Ceux qui ont quelque idée de l'Anatomie du Corps Humain liront avec plaiſir ces Harangues, qui leur ameneront la liaiſon & l'uſage des parties du Corps

raiſons, qui ne regardent pas le Public, ont été faites avec beaucoup de précipitation; de ſorte qu'il n'eſt nullement ſurprenant, qu'il s'y ſoit gliſſé quelques fautes, pour ce qui regarde le ſens de l'Original Anglois, ou pour le ſtile des Verſions. Il n'eſt pas facile de traduire quelque choſe d'Anglois en François, & d'en faire ſentir toute l'énergie, à cauſe de la difference des Langues. Outre cela, le ſtile de Mr. *Burnet* eſt court & ſerré, & n'eſt pas des plus faciles à traduire; quand même on entend les deux Langues à fonds. Je me ſouviens très-bien, qu'étant à Londres l'an M. DC. LXXXII. auquel Mr. *de Roſemond* travailloit à traduire l'*Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre*, il avoüoit qu'il trouvoit une peine infinie à ce travail; & quoi qu'il entendît parfaitement les deux Langues, il avoit bien de la peine à ſatisfaire l'Auteur; encore que ce dernier expliquât les endroits obſcurs, à ſon Interprête.

AR-

ARTICLE XI.

Relation d'un Phénomene arrivé à Marſeille le 29. de Juin. 1725.

LEs Vents ayant varié, pendant la journée, de l'Oueſt à l'Eſt, par le Sud, reſterent l'après-dinée à l'Eſt, avec une petite fraîcheur. On eut un calme, à ſept heures du ſoir; & à huit heures le calme continuant, & le Ciel étant chargé de nuages, ſans le moindre Vent; on vit baiſſer la Mer dans le Port, au deſſous de ſa hauteur ordinaire. A huit heures & un quart, elle rentra dans le Port avec tant de rapidité; qu'on vit en un inſtant, trois ou quatre Vaiſſeaux, qui étoient mouillez, vis à vis de la Chaine, au dedans du Port, demarez & courir ça & là; de façon qu'il ſembloit que ces Vaiſſeaux étoient pouſſez, par un vent forcé. Dans moins d'un demi-quart d'heure, la Mer montad'environ cinq pieds, & déborda en quelques endroits du Quai. Ce flux fut ſuivi d'un reflux ſubit, qui fut plus dangereux; puis qu'il démara

plusieurs autres Vaisseaux, & Barques, qui étoient amarez près de l'embouchure du Port. La marée fut si violente, qu'elle jetta deux Vaisseaux, contre le Fort S. Jean, qui perdirent leurs Mâts de Beaupré, avec leur Guibre. Elle en entraîna deux, ou trois hors du Port, tout armez, & plusieurs autres Vaisseaux, ou Barques, qui tournoient au gré de la marée, s'abordoient, sans qu'on osât risquer un Bateau pour leur donner du secours. Le tout s'est passé dans un quart d'heure, & n'a cependant pas laissé, que de causer beaucoup de dommage. Tous les anciens Marins ont été surpris de cet évenement. Ils ont bien vû la Mer monter aussi haut, après plusieurs jours de vent; mais ils n'ont jamais vu, dans un calme, la Mer monter aussi rapidement.

C'est ce qu'on mande de Marseille, & sur quoi on ne peut conjecturer autre chose, sinon que ce mouvement de la Mer est venu d'un Vent, qui venoit de dessous la terre, à quelque distance du Port. Il se fait des changemens, dans des cavitez, sous la superficie de la

Ter-

Terre, par les feux ſouterrains, que l'on voit en pluſieurs endroits ſe lancer en l'air, du creux de diverſes montagnes ; comme le Veſuve & l'Etna en Italie & en Sicile, & d'autres. Quand les feux ne peuvent pas ſortir, & qu'ils viennent à s'augmenter extraordinairement, ils cauſent des ſecouſſes à la Terre, comme on en a vu, dans cette occaſion. Il a pu arriver qu'à quelque petite diſtance du Port de Marſeille, le fonds de la Mer eſt devenu plus profond, par la conſomption de quelque bitume, ou ſoufre ſouterrain, & qu'après une autre ſecouſſe la ſoit faite toute contraire ; ce qui a fait que la marée ſe baiſſa d'abord dans le Port, & y revint enſuite plus haute. Il faut au reſte que cette matière ne ſoit pas fort loin du Port, ni fort profonde. Autrement cela auroit été plus avec un tremblement de Terre dans le continent.

ARTICLE XII.

AN ESSAY *upon the Truth of the* CHRISTIAN RELIGION, *where in its real foundation upon the Old Teſtament is ſhewn, and confirmed by the Diſcourſe of the*

grounds and Reasons of the Christian Religion. By ARTHUR ASHLEY SYKES *M. A. Rector of Rayleigh in Essex.* A Londres M. DCC.XXV. in 8 pag. 320.

CET Ouvrage a pour but, de prouver la Vérité de la Religion Chrétienne, & l'on se propose d'y montrer que l'Ancien Testament est le fondement réel de cette vérité. Il a été fait à l'occasion d'un Discours *des fondemens & des raisons, qui sont les preuves de la Religion Chrétienne.* Nous n'avons pas ici assez de place, pour mettre l'Extrait entier dans cette Partie I. du Tome XXIV. de cette Bibliotheque *Anc.* & *Moderne*; mais on verra le reste dans la II. Partie. Nous mettrons seulement ici ce que l'on trouvé dans la Préface.

On n'a jamais tant écrit en Angleterre, pour la Religion Chrétienne, ni tant de gens n'avoient jamais été si attentifs à cette matiere qu'à présent. Dieu veuille qu'on le fasse par le seul amour de la Vérité! Si cela se faisoit, le nombre de ceux, qui en doutent, ou qui la rejettent, seroient assurément réduit à très-peu de gens. L'Au-

L'Auteur s'eſt réſolu à faire cet Ouvrage, parce qu'il avoit remarqué que divers paſſages de l'Ancien Teſtament, qui étoient citez, par les uns, comme regardans le Meſſie, étoient autrement expliquez par d'autres; & que d'autres *Propheties*, qui ont été ſouvent citées, préſuppoſent ce que l'on en tire ordinairement. Cela l'a engagé à fonder le Chriſtianiſme, ſur des paſſages de l'Ancien Teſtament, qui ſont clairs & inconteſtables; ſans néanmoins vouloir inſinuer, par là, qu'il n'y a point de Propheties ſur le Meſſie, que celles qu'il a examinées; mais ſeulement de mettre la Vérité en un jour, qui lui ſembloit devoir ſatisfaire les Lecteurs. Le fonds de la Doctrine, dont il s'agit, étant une fois bien établi; on peut être en differens ſentimens, touchant le reſte, ſans que le Chriſtianiſme en ſouffre.

„ Je laiſſe, dit l'Auteur, la liber-
„ té aux Lecteurs de juger ſi j'ai
„ réüſſi en mon deſſein. Il pour-
„ roit ſe faire, que je me ſerois
„ trompé, dans le ſens de quelques
„ paſſages de l'Ecriture. Je ne puis
„ dire autre choſe de cela, ſinon
„ que ce ſeroit beaucoup, ſi je ne

m'é-

„ m'étois point trompé; que j'ai tâ-
„ ché, avec ſincerité, de ſuivre la
„ Vérité, ſans me mettre en peine,
„ où elle pourroit me conduire. Si
„ je me ſuis trompé, je n'ai pas laiſ-
„ ſé d'avoir une bonne, & une
„ droite intention. Si j'ai fait voir
„ que les Auteurs du Nouveau Teſ-
„ tament raiſonnent exactement,
„ & d'une maniere très-raiſonnable,
„ même dans les endroits, dans leſ-
„ quels nos Adverſaires les accuſent
„ de raiſonner foiblement & d'une
„ maniere abſurde; j'eſpere que je
„ n'aurai pas rendu un mauvais ſer-
„ vice au Chriſtianiſme.

„ Il ſeroit à ſouhaiter que ſes en-
„ nemis liſſent les Livres du Nou-
„ veau Teſtament, avec la même
„ équité, qu'ils liſent des Romans,
„ ou les Auteurs Grecs; qu'ils exa-
„ minaſſent le véritable deſſein des
„ Evangeliſtes, avant que de juger
„ qu'ils diſent des choſes fauſ-
„ ſes & ridicules; & qu'ils tâchaſ-
„ ſent de pénetrer le véritable ſens
„ du Nouveau Teſtament, & la
„ maniere dont les Apôtres ſe ſont
„ exprimez, avant que de juger
„ qu'ils ſont irréconciliables. On a

tou-

„ toûjours ſuivi cette méthode, à l'é-
„ gard de tous les autres Livres, dont
„ on a voulu juger; & il eſt inconce-
„ vable, pourquoi les Hiſtoriens
„ du Nouveau Teſtament ne ſe-
„ roient pas traitez, avec la même
„ juſtice. Y a-t-il quelque choſe
„ plus évidente, que cette-ci, que
„ dans une narration on joint quel-
„ fois des faits, qui viſiblement n'ont
„ pas été liez enſemble? Que l'on
„ examine les Abregez des Hiſtoi-
„ res, & l'on verra s'il n'y a pas
„ des milliers d'exemples de cette
„ ſorte. Si l'on conſidere que nul
„ des Evangeliſtes n'a raconté en
„ détail les actions de Jeſus-Chriſt,
„ & qu'en donnant differens tems,
„ à des faits differens, le tout n'a rien
„ qui ſe contrediſe; il eſt de l'équi-
„ té de leur accorder cette liberté.

„ Comme l'on peut demander,
„ avec beaucoup de raiſon cela, à nos
„ Adverſaires: il eſt auſſi de nôtre
„ devoir, ſi nous aimons nôtre
„ Prochain, & ſi nous ſommes de
„ véritables Amis de la *Vérité*,
„ d'examiner ſoigneuſement & ſans
„ aucune aigreur, les objections que
„ l'on fait contre la Religion, dont
„ nous faiſons profeſſion, & em-
„ pêcher que ceux, qui apportent

con-

„ contre elle des difficultez, qui les
„ embarraſſent, ne ſoient moleſtez
„ pour cela, & qu'on ne leur faſſe
„ quelque tort. C'eſt une choſe
„ indigne de la Vérité de s'emparer
„ de la Force; & quoi qu'en puiſ-
„ ſent penſer ceux, qui diſputent en-
„ ſemble; ceux, qui ſont ſpectateurs
„ de cette eſpece de combats, ju-
„ geront toûjours que c'eſt là une
„ marque de foibleſſe. Un Chré-
„ tien, comme je le crois, ne peut
„ ſouhaiter que ceci; c'eſt que ſon
„ Adverſaire ſe défaiſe de toutes
„ ſortes de préjugez & de paſſions,
„ & ſoit diſpoſé à embraſſer la Vé-
„ rité, dès qu'il la verra: Qu'il ne
„ rejette pas tout ce qu'on dit, pour
„ quelque manque d'exactitude, ou
„ pour quelque mépriſe: Que la cau-
„ ſe du Chriſtianiſme ne ſoit pas
„ regardée, comme une cauſe, qu'on
„ ne peut défendre; parce que quel-
„ que Chrétien, qui étoit bien in-
„ tentionné, l'a mal défendue:
„ Qu'enfin, les opinions ridicules
„ de ceux, qui en font profeſſion,
„ ne ſoient pas attribuées au Chris-
„ tianiſme lui-même.

„ Une autre choſe que je ſou-
„ haiterois qu'on obſervât, c'eſt une
„ choſe que les Amis & Ennemis

du

„ du Christianisme savent très bien,
„ que depuis que la Théologie est
„ devenue une Science Systemati-
„ que, on a reçu diverses opinions,
„ en maniere, qu'il n'est pas sûr de les
„ abandonner; ce qui a fort augmen-
„ té le fardeau de ceux, qui entrepren-
„ nent de défendre le Christianisme.

„ Ceux qui l'aimoient, & qui sou-
„ haitoient de le bien soûtenir, ont
„ été fort embarrassez, de la crainte,
„ qu'ils ont eue de dire quelque
„ chose, contre ce qu'on peut ap-
„ peller des Véritez Locales. (*C'est*
„ *à dire, ce qui passe pour vrai, dans*
„ *les lieux, où l'on demeure.*) Les
„ Adversaires du Christianisme les
„ ont attaquez, avec tant de suc-
„ cès, par ces endroits foibles; que
„ bien des gens ont cru, qu'il n'é-
„ toit pas possible de le défendre;
„ quoi qu'il ne s'agît, dans le fonds,
„ que des réveries, de quelques uns
„ d'entre les Chrétiens. Au con-
„ traire, si on laissoit la Liberté de
„ ne défendre que les Doctrines de
„ Jesus-Christ & de ses Apôtres, les-
„ quelles sont celles, que tous les
„ Chrétiens, comme Chrétiens, sont
„ obligez de défendre; & que l'on
„ ne pût attaquer que cela, sans
„ qu'il fut nécessaire de défendre au-

tre

„ tre chose; je ne vois pas que leur
„ cause eût rien à craindre, ni que
„ l'Infidelité pût faire aucuns Pro-
„ selytes.

C'est là le sens de ce que Mr. *Sykes* dit dans sa Préface; car on ne sauroit rendre l'Anglois en François, mot pour mot, sans rendre les meilleures choses ridicules. Nous parlerons de l'Ouvrage même, dans la seconde Partie de ce Tome. Il est à craindre que des gens, qui n'ont pas assez étudié cette sorte de choses, & qui ne font que suivre les dogmes reçus de leur Païs, sans rien approuver que ce qui est conforme à ce qui passe chez eux, pour vrai, ne soient en quelque maniere choquez de ce que dit nôtre Auteur, dans sa Préface, & de la maniere, dont il s'explique. Mais après tout, il faut tomber d'accord, que ceux qui sont gênez à suivre des décisions humaines, se trouvent bien embarrassez, lors qu'il leur faut défendre des *Veritez Locales*, comme parle nôtre Auteur, c'est à dire, qui ne passent pour des véritez, qu'en certains lieux, où il n'est pas permis de témoigner qu'on ne les croit pas.

FIN *de la I. Partie du* XXIV. *Tome de la Bibliotheque Anc. & Mod.*

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE,

Pour ſervir de ſuite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE,

Par JEAN LE CLERC.

TOME XXIV

POUR L'ANNE'E MDCCXXV.

Partie Seconde.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES WETSTEIN.
MDCCXXV.

Vetus Teſtamentum ex verſione Septuaginta Interpretum ſecundum exemplar Vaticanum Romæ editum, denuo recognitum. Præfationem una cum variis Lectionibus, è præſtantiſſimis M. S. S. Codicibus Biblioth. Leidenſis deſcriptis, præmiſit *David Millius* 8. 2. tom.

S. Anſelmi Opera, nec non Eadmeri Hiſtoria novorum & aliæ Opuſcula, Studio D. G. Gerberon. fol.

Bibliotheca Rhetorum, auctore *P. Gab. le Jay* 4. 2. tom.

Sylloge Epiſtolarum, à viris Illuſtribus ſcriptarum, Tom: 2. & 4. *Curante P. Burmanno* 4.

Jugemens des Savans, ſur les principaux Ouvrages des Auteurs, par *Adrien Baillet*, revus, corrigez & augmentez, par *Mr. de la Monnoye*. *N. E.* 4. 8. tom:

——— le même in 12. 17. tom:

Hiſtoire Phyſique de la Mer, par *Mr. le Comte de Marſilli* fol. fig.

la Directeur Myſtique, ou les Oeuvres Spirituelles *de Mr. Bertot*, ami intime de *feu Mr. de Bernieres*, & Directeur de Mad. *Guion*, avec un Recueil des Lettres ſpirituelles, tant de pluſieurs Auteur anonimes, que du *R. P. Maur* & de Mad Guion. 8. 4. tom.

Chirurgien de l'Hopital, par Mr. Belloſte Tom. 2. 12.

Geographie Univerſelle, Hiſtorique & Chronologique, Ancienne & Moderne, *Mr. Nobles* 12. 5. tom: Paris 1725.

Hiſtoire des Traitez de Paix & autres Negociations du 17. ſiecle depuis la Paix de Vervins juſques à la Paix de Nimegue. fol. 2. tom.

Abregé des Vies des Anciens Philoſophes avec un Recueil de leurs plus belles Maximes par M. F. D. de la Motte Fenelon 12.

Antiquitez Romaines de Denys d'Halicarnaſſe traduites du Grec par le P. Gab. F. le Jay 4. paris 2. tom:

Anecdotes, ou Hiſt. ſecrete de la Maiſon Ottomane, 12. 4. tom. A Paris.

TABLE

Des Livres & des Articles contenus dans la 2. Partie du Tome XXIV de la *Bibliotheque Anc. & Mod.*

I. Les deux derniers Tomes du Recueuil de CANISIUS revu, augmenté, & enrichi de remarques, par feu Mr. BASNAGE. 237

II. Eſſai ſur la Verité de la Religion Chrétienne, où l'on montre qu'elle eſt réellement fondée ſur le Vieux Teſtament, par Mr. SYKES. 298

III. Hiſtoire des TRAITEZ de Paix, & autres Négotiations du XVIII. ſiecle, depuis la Paix de de Vervins, juſqu'à la Paix de Nimegue. 365

IV. HEPHESTION de la Meſure des Vers & des Poëmes, avec les Notes de Mr. DE PAUW. 375

V. Les LXX. Interpretes, avec une Préface de Mr. MILL. 393

VI. Hiſtoire des Inſectes par Mr. ALBIN. 402

VII. Traité de LA BEAUTE' & DU BIEN MORAL. 421

VIII. Traité des LOIX Civiles & Ec-

Eccleſiaſtiques, contre les HERETIQUES. 437
IX. SERMONS ſur les Fêtes, par Mr. SAURIN. 456
X. Etat du CHRISTIANISME, par le même. 458

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

I. THESAURUS MONUMENTORUM ECCLESIASTICORUM & HISTORICORUM, ſive HENRICI CANISII LECTIONES ANTIQUAE, *ad Seculorum ordinem digeſtæ, variisque Opusculis auctæ, quibus Præfationes Hiſtoricas, Animadverſiones Criticas & notas in ſingula adjecit* JACOBUS BASNAGE, *cum Indicibus locupletiſſimis. Tomi* III. Part 2. Chez les Freres Wetſtein, in folio pagg. 602.

C'EST ici le Tome V. du Recueuil de *Caniſius*, revu, augmenté & illuſtré, par les Notes & les Préfaces de feu M. *Basnage*. Nous en marquerons ici les Titres & la

Matiere en gros, comme nous avons fait, à l'égard des quatre Volumes précedens; sans entrer en aucun détail, qui nous meneroit trop loin, & qui ne pourroit être agréable, qu'à peu de Lecteurs.

1. On voit d'abord une relation d'*Udalscalc*, des Controverſes & des démêlez, qu'il y eut entre *Herman* Evêque d'Augsbourg, & *Eginon* Abbé du Monaſtere de S. *Udalric*, & Ste. *Afre*, au commencement du XII. Siecle; avec pluſieurs choſes, qui regardent ce Monaſtere, & cinq Lettres du Pape *Paſchal*, trois d'*Arnold*, Archevêque de Mayence, & quatre d'*Eginon*, Abbé de S. Udalric.

En ce tems-là, la controverſe des Empereurs & des Papes, touchant les *Inveſtitures* des Eccleſiaſtiques, étoit encore très-violente. Herman étoit Evêque, depuis long-tems, & du nombre de ceux, qui ſoûtenoient, en Allemagne, le Droit des Empereurs. Eginon, qui avoit été long tems ami de cet Evêque, ſe brouilla avec lui, à cette occaſion, le traita d'excommunié, & ſe plaignit de lui au Pape *Paſchal* II. & à *Arnold*, Evêque de Mayence.

Mais

Mais ſes propres Moines abandonnerent Eginon, qui s'enfuit en Italie ; & comme ils le regardoient, comme un perturbateur du repos public, il fut obligé de leur écrire une Lettre apologetique. Udalscalc Moine de ſon Couvent, qui l'y étoit allé chercher, le trouva moribond à Piſe.

C'eſt lui qui eſt l'Auteur de la *Narration des démêlez, qui avoient été entre Herman & Eginon*, par laquelle ce Volume commence & que l'on croit avoir été écrite, vers l'an MCXX. Il étoit ſi zelé, pour le Pape, qu'il traite l'Empereur Henri V, comme un homme ſi impie, que l'on pourroit croire que c'étoit Neron, qui étoit revenu des Enfers, pour operer le myſtere d'iniquité ; & même, comme quelque choſe de pire ; puis que Neron, qui avoit fait mourir S. Pierre, n'avoit introduit en ſa place aucun Hérétique, comme *Wibert* ou *Guibert*, qui avoit été fait Pape, par l'Empereur. *Tanta ſiquidem perſequutionis rabie, præfatus tyrannus in Catholicam exarſit Eccleſiam, ut Neronem myſterium iniquitatis operantem ab inferis emerſiſſe timeres, niſi*

quòd ille Petro occiſo, nullum ſedi Apoſtolicæ, ut iſte, Hæreſiarcham Wibertum intruſerit. Ceux, qui ne ſavent pas ce que c'eſt qu'*Inveſtiture*, n'ont qu'à lire le livre VIII. de *De Marca, de Concordia Sacerdotii & Imperii*, où cette matiere eſt expoſée, avec beaucoup de ſavoir & de netteté.

Udalscalc raconte pluſieurs miracles, qui avoient été faits, à ce qu'il dit, en ſon Monaſtere; mais qu'on ne pourroit guére recevoir, ſans admettre toutes les Fables de ces Siecles ténebreux, & intereſſez. Auſſi les perſonnes ſages de toutes les Communions ſe gardent bien de s'y laiſſer ſurprendre.

La piece en proſe eſt ſuivie de quelques vers heroïques, ſur le voyage d'Eginon, & ſur ſa mort.

2. On voit, après cela, la Vie & les actions d'Henri I. Empereur de ce nom; par un Auteur inconnu, qui le fait paſſer pour un Saint. Le Martyrologe Romain en fait mention, ſur le 14. de Juillet, où il dit que *S. Henri I. Empereur avoit gardé une perpetuelle virginité, avec ſa femme Chunigonde.* Si cela étoit, ces bonnes gens auroient bien mieux fait

de

de ne se point marier. Il ne sied pas à des Saints de vouloir employer le mariage, à un tout autre usage, que celui que Dieu s'étoit proposé, en l'établissant. Dans un siecle d'ignorance, comme celui-là, & d'une grande dépravation dans les mœurs, on pouvoit tout hazarder, sans crainte d'être relevé; parce que les mensonges dévots passoient pour être beaucoup plus agréables à Dieu, que la simple Verité. *Sigebert* a cru que cette Vie avoit été écrite par *Adelbold*, Evêque d'Utrecht; mais Mr. *Basnage* juge que ce fut un autre Vie que celle, que nous avons. Il remarque aussi que le Prince, dont il s'agit, est tantôt nommé *Henri I.* & tantôt Henri II. Cette Vie d'ailleurs est un monument digne du siecle, où il avoit été fait; où les mensonges dévots passoient, pour des marques de pieté, & où enrichir les Gens d'Eglise étoit la principale de toutes les Vertus.

3. C'étoit le goût du tems, comme on le peut voir, par la Vie *du Bien-heureux Otton, Comte de Suabe, Duc de Pologne, Lieutenant de l'Empereur Henri, Chancellier, Evêque de Bamberg, Confesseur, &*

Apôtre de la Pomeranie. Le nom de l'Auteur de cette Vie n'eſt pas connu. Toute dévote qu'elle ſoit, elle ne laiſſe pas de contenir pluſieurs choſes curieuſes; qui concernent les peuples de Pomeranie, les Saxons, les Danois, les Polonois, les Ruſſes, les Hongrois, les Bohémiens, & les Allemands. On y voit auſſi des Lettres de S. Otton, de divers Papes, & d'*Imbracon* Evêque de Wirtsbourg; avec une Harangue Funebre, prononcée aux Funerailles de S. Otton. Cette Vie a été faite par un Moine, nomme *André*, qui vivoit à la fin du XV. ſiecle, comme Mr. *Basnage* le fait voir.

On remarque, par cette Vie, qu'Otton fut inveſti, par Henri, de ſa dignité, par l'anneau & le bâton, que du tems d'Otton on baptiſoit encore en ces lieux-là, tout ſeptentrionaux qu'ils étoient, par l'immerſion & quelques autres choſes ſingulieres.

La Vie & la Paſſion de S. *Tyemon*, ou *Theodamare*, Evêque de Saltzbourg, qui fut martyrizé, par les Saraſins, dans la Terre Sainte, ſur le milieu du XII. ſiecle eſt remarquable. Il a été fait, par des gens, qui ne connoiſſoient pas la Religion

des

des Mahométans, & qui ont dit que cet Evêque, condamné à la mort par les Mahometans, avoit demandé quelque répit; & que l'ayant obtenu, il étoit entré dans un de leurs Temples, dont il avoit renverſé les Idoles, à cauſe de quoi il avoit ſouffert le Martyre. Mais *Otton de Friſinge*, cité par *Caniſius*, dit, en ſa Chronique, qu'il étoit vrai, qu'il avoit ſouffert le Martyre; mais qu'il étoit difficile de croire qu'il eût renverſé les Idoles des Mahometans; parce qu'il étoit aſſuré que, généralement parlant, ces gens-là n'adoroient qu'un ſeul Dieu; qu'ils recevoient les Livres de la Loi & la circonciſion; & qu'ils ne parloient pas non plus mal de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. Il n'y avoit plus de Payens, en ces païs-là, & dès que les Mahometans y furent, ils fracaſſerent les ſtatues des hommes & des Dieux, qu'ils y purent trouver. On en voit par tout des Fragmens, dans l'Europe & dans l'Aſie.

5. On trouve enſuite diverſes ſortes de Poëſies d'un nommé *Metellus* de Tegerſée, qu'il a intitulées *Quirivalia*; parce qu'elles ſont à la loüange d'un Martyr, qu'on nom-

moit *S. Quirin.* Ces Poëſies ont été trouvées, dans le Couvent de Tegerſée, & publiées par *Canifius.* On ne ſait rien de ce Poëte, ſinon qu'il vivoit vers l'an MCIX. dans ce Monaſtere. On ne ſait rien non plus de ce prétendu S. Quirin, *Roi & Martyr.* Le Poëte dit qu'il étoit fils de l'Empereur *Philippe* & de *Severa*, qui étoit le nom de l'Imperatrice. Mais il n'y a jamais eu de *Quirinus*, que Romulus; & ce nom du prétendu Martyr n'eſt qu'une pure fiction du Poëte Bavarois. Cet homme avoit aſſurément du talent, pour la Poëſie Latine, & aſſurément il n'y a point eu de Poëte, de ce tems-là, qui l'ait égalé; mais il n'aproche nullement d'*Horace*, qu'il s'étoit propoſé, comme ſon modele.

Il ſemble qu'il ait fondé ce qu'il dit de ce prétendu *Quirinus*, ſur ce que quelques Anciens avoient cru que les Philippes avoient été Chrétiens; comme il paroit par les arguments de ces Poëſies, ou Odes, dans leſquelles il fait le Roman de *Severa* & de *Quirinus* ſon fils. Il eſt très-mal bâti &. n'a pas le moindre rapport à l'Hiſtoire Romaine. La plûpart de ſes vers ſont

Ly-

Lyriques; mais il y a, à la fin, X. *Eclogues*, qui racontent les miracles feints du prétendu *Quirinus*. Il n'y a rien, dans tout cela, qui mérite d'être rapporté.

6. Après cela, vient un Fragment d'un Livre composé, contre un certain *Folmarus* de Franconie, qui vivoit au milieu du XII. siecle, & qui fut accusé d'être des sentiments de *Nestorius*, ou d'*Elipand* de Tolède, desquels on a parlé dans l'Extrait du I. Tome de ce Recueil, Tom. XXIII. Part 2. Art. 1. sur la Personne, ou l'Adoption de Jesus-Christ. On l'accusoit encore de quelques opinions hétérodoxes sur l'Eucharistie; comme s'il avoit cru que l'on prenoit, dans ce Sacrement, la chair de Jesus-Christ sans ses os; & son sang, sans sa chair. Pour bien entendre ce qu'il vouloit dire, il faut lire les Ecrits où il avoit expliqué son sentiment, qui se trouvent dans le Tome IV. de la Bibliotheque des Peres, & sa rétractation.

7. On ne sait quand on a fait un Office pour *S. Charles Magne*, comme si on lui avoit voulu donner place dans les Breviaires. C'étoit sans

doute un *grand Empereur*; mais il avoit trop de Femmes, pour paſſer pour un *grand Saint*. On pourroit croire que ce fut là un effet du bien, qu'il fit aux Papes.

8. Cet Office eſt ſuivi d'une courte Rélation de l'Origine, de la fondation, & des progrès du Monaſtere de Windberg, de l'Ordre de Prémontré, en Baviére. Elle a été publiée, ſur un M S. de ce Monaſtere.

9. On trouve après une Chronique; depuis la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, juſqu'à l'an MCLXVII. tirée du Monaſtere d'Allerſpach, dans la Baſſe Baviere. Nous avons déja parlé de pluſieurs autres Chroniques, qui ſe trouvent dans ce Recueuil. Elles ont été copiées les unes ſur les autres, & elles ne peuvent rien nous apprendre de particulier, que ce qu'elles diſent de leur tems. Pour les choſes plus anciennes, elles n'ont rien de particulier. Celle-ci n'eſt pas des plus remplies, mais elle ne laiſſe pas de pouvoir ſervir à l'Hiſtoire du tems.

10. Les *Monuments de Saltsbourg*, diviſez en neuf parties & rangez, ſelon l'ordre du tems, par Mr. *Basnage*, autant qu'il a été poſſible, con-

consiſtent en un Recueuil de diverſes pieces, qui ont quelque raport à cette ville-là. On verra, dans la Préface de l'Editeur, les raiſons qui l'ont engagé à les mettre dans l'ordre, où ils ſont ici. Les curieux de ces ſortes choſes la liront plus volontiers, dans l'Original, qu'ici; & les autres ne liroient qu'avec peine le peu, que l'on en pourroit dire. Il y a 1. une deſcription de la Ville de Saltsbourg, tirée des Analectes du P. *Mabillon* Tom. IV: 2. la Vie & les miracles de S. *Rupert*, l'Apôtre de la Baviere, par un diſciple d'*Eberhard*, Evêque de Saltsbourg; celle de S. *Virgile*, Apôtre de la Carinthie, Evêque de la même ville; celle de S. Eberhard Abbé de Bibourg, Evêque de Saltsbourg, par le même; celle de S. *Hartwik*, Evêque de cette ville, par le même; celle de S. Gebehard, qui eut la même dignité, & qui fut Légat: 3. la Vie de S. *Rudbert*, Evêque de Saltsbourg; celle de Ste. *Erendrude*, Abbeſſe de l'Abbaïe de Nuberg, en cette Ville; une autre de S. Rudbert; 4. l'Hiſtoire & les Miracles de S. *Vital*, Abbé du premier Monaſtere de S. Pierre, une autre vie de Rud-

bert. 5. une autre vie de S. Virgile, qui eut la même dignité; celles de S. *Eberhard* & de S. *Hartwik* qui furent auſſi Evêques du même lieu; la tranſlation du Corps de S. *Martin* de Tours, par l'Empereur Otton: 6. un recueuil, qui contient quelques remarques, qui concernent la Cathedrale de Saltsbourg, des Catalogues des Evêques de cette ville; la vie de S. *Gebehard*, fondateur de l'Egliſe d'Admunt: 7. Une liſte des donations faites à l'Egliſe de Saltsbourg, par divers Ducs de Baviere, & quelques Gentils-hommes du Païs, du tems de Charles-Magne; liſte qu'on attribue à *Arnon* Evêque de la même ville, du tems de cet Empereur. Toutes ces donations furent confirmées par *Philippe de Suabe*, ſecond Empereur de ce nom, l'an MCXCIX. 8. Une autre liſte des donations faites à l'Egliſe de Saltsbourg: 9. deux Chroniques de la même Ville. Tout cela pourroit beaucoup ſervir à ceux qui voudroient écrire une Hiſtoire de Baviere; pourvû qu'ils n'y mêlaſſent pas ce qui ſent trop la Legende. Ces ſortes de narrations ſont trop viſiblement des *fraudes pies*, pour pouvoir

s'y

s'y fier, d'autant plus, que tant de miracles n'ont produit autre effet, que celui d'enrichir l'Eglise de Saltsbourg. Si les Apôtres & leurs premiers disciples eussent autant gagné aux leurs, ils seroient infailliblement devenus suspects à la posterité. Mais le Royaume, dont ils étoient les Ministres, n'étoit pas de ce monde; & ils ne se proposoient nullement ce que leurs prétendus successeurs ont eu en vuë, en recherchant les Dignitez Ecclesiastiques. Au reste, on pourra consulter Mr. *Basnage*, dans les remarques qu'il a mises au devant des Monumens de Saltsbourg, si l'on veut s'instruire de leurs Auteurs.

11. On voit en suite une Histoire de la Croisade de *Frideric Barberousse*, contre les Arabes & les Turcs, sur la fin du XII. siecle. Il manque quelque chose à la fin, où le sens n'est pas fini. L'Histoire est autrement complete, jusqu'à la mort de Barbe-rousse. Elle est écrite par un Auteur contemporain, & le style en est meilleur, que celui des Legendes, qui sont ici. Il avoit de la Lecture des anciens Poëtes Latins, qu'il cite quelquefois; mais il n'é-

toit pas lui même fort bon Poëte; comme on le peut voir, par les vers de ſa façon qu'il y mêle, ſans néceſſité, ou plûtôt contre les regles.

12. Après l'Hiſtoire de la Croiſade, il y a la Vie de Ste. *Mechtilde*, fille de *Berchtold*, Comte d'Andechs, couſine de l'Empereur Frideric Barbe-Rouſſe, & Abbeſſe de Dieſſen, & depuis d'OEtilſtetten; par un Abbé de Lanchaim, nommé *Engelhard*, qui vivoit à la fin du XII. ſiecle.

13. Cette Vie eſt ſuivie de celle du *Bienheureux Notker*, ſurnommé Balbulus, Moine de S. Gal, écrite par *Eckerhard*, Religieux du même Couvent; avec les Procedures.

14. L'Hiſtoire ſuivante des Princes *Guelfes*, a été écrite, par un Moine d'Altorf, ou de Weingart. Il les fait deſcendre des Troyens, & venir de là en Allemagne, ſur les bords du Rhin, & donne une Chronique de ces Princes; juſqu'à l'an M. C. XCVII. Il n'eſt pas beſoin de s'arrêter ſur cette Hiſtoire, qui commence par les tems fabuleux, dont on ne ſavoit rien. D'un Bavarois, nommé *Guelpho*, ou *Welpho* vint la faction fameuſe des *Guelphes*, qui prit

prit le parti des Papes, contre les Empereurs. Celle des *Gibelins*, qui tenoit celui des Empereurs, fut ainſi nommée de l'Empereur *Conrad*, dont le ſurnom étoit *de Weibelingen*. Les Lettres, G. & W. ſe changent ſouvent, dans les Auteurs de ce tems-là, qui diſent *Guerra* & *Werra*; & en Anglois on dit *War*, pour la Guerre. Mais ce n'eſt pas ce dont il s'agit ici, quoi que ces matieres aient quelque liaiſon entre elles.

II. THESAURUS MONUMENTORUM &c. ou le VI. Tome du Recueil de *Canifius*. Pagg. 928. avec les Index.

1. LA premiere piece, que l'on trouve dans ce Volume, eſt l'*Hiſtoire de Conſtantinople ſous Baudouin*, pour les années MCCIII. & MCCIV. écrite par un Moine de l'Ordre de Cîteaux, dans le Dioceſe de Bâle; où il vivoit en un Couvent, qu'on appelloit *Paris*. Il ſe nommoit *Gunther*, & ſon Hiſtoire a été tirée d'un MS. de l'Univerſité d'Ingolſtad. Il y a eu d'autres Auteurs du même nom, comme on le verra dans la Remarque de Mr. *Baumg-*

nage. Il y a eu principalement un Poëte, qui a vécu ſous Frideric Barbe-Rouſſe & ſous ſon fils, & qui a loué l'un & l'autre, en vers, dont l'élegance étoit fort au deſſus de celle de ſon tems; ſi l'on en juge par les ſix vers, que Mr. *Basnage* en rapporte. J'avouë que je n'ai rien lû de ces Poëtes, & que je ne puis pas, par conſéquent, en bien juger. Pour l'Ouvrage, qui eſt à la tête de ce Volume, il eſt mieux écrit, que la plûpart des Hiſtoires de ſon tems; il n'égale pas néanmoins les ſix vers, que j'en ai lû. Cette *Hiſtoire de Conſtantinople* ne dit qu'aſſez peu de choſes de cette ville.

2. La piece ſuivante eſt une deſcription de *la Terre Sainte*, par un Moine nommé *Burchard du Mont Sion.* Mr. *Basnage* a douté s'il publieroit cette Deſcription, ſur l'Edition de *Canifius*, ou ſur celle qui fût publiée à la fin de *Lieux Hebreux d'Euſebe*, avec la Verſion Latine de S. *Jerôme*. Je n'avois jamais vû l'édition de *Canifius*, mais ſeulement celle qui ſe trouve, dans un recueil de pieces Géographiques, raſſemblées par *Simon Grynæus* & imprimé à Bâle en MDLV. comme je l'ai dit

dit à la fin de la Préface, qui eſt à tête des *Lieux Hebreux*, dont je viens de parler. S'il y a de la difference, comme il y en a en effet, entre ces deux Editions; elle eſt venue de ce qu'elles ont été faites ſur deux anciennes Copies, differentes l'une de l'autre, à moins que *Grynæus* n'y ait retranché quelques endroits, qui ne regardent pas la Géographie, & qui ſentent trop le Moine.

3. On voit enſuite la Préface de *Jacob de Vitri*, ſur ſon Hiſtoire Orientale & Occidentale.

4. *Pierre Stewart* a joint, aux Traitez publiez par *Caniſius*, un Traité *contre les Erreurs des Grecs*, tiré de la Bibliotheque de l'Electeur de Baviere, où on ne voit point le nom de l'Auteur. D'autres l'attribuent à *Pantaléon* Diacre, & Garde des Archives de l'Egliſe de Conſtantinople; Mr. *Basnage* croit qu'il faut diviſer ce Recueil en trois parties, qui ſont de trois differens Auteurs. La premiere fut compoſée & publiée par les Dominicains, de la Proceſſion du S. Eſprit, des Ames des Morts, du Pain ſans levain & du levé, de l'obeïſſance duë à l'Egliſe Ro-

Romaine. La seconde est d'*Hugo Æstheriensis*, la troisiéme de *Michel Cerularius*, qui raconte je ne sai quel miracle chimerique.

5. On trouve après, les Constitutions d'un Synode tenu à Vienne en Autriche, l'an MCCLVII. par un Légat du Pape, qui se nommoit *Guido*, Cardinal Prêtre de S. Laurent in Lucina, Légat du Siege Apostolique. Les Canons regardent principalement les Ecclesiastiques, qui n'en observerent que ce qu'ils voulurent, comme de tous les autres; témoin la pluralité des Bénefices, & la Résidence &c.

6. On peut dire la même chose des Canons d'un Concile de Saltzbourg, tenu en MCCLXXIV. que l'on voit immédiatement après, & qui regardent principalement les Abbez & les Moines.

7. La Vie & les Miracles de S. *Erminold*, Gentil-homme de Suabe, Moine dans l'Abbaie de Hirsauge, & depuis Abbé de Lorsac, & enfin de Prufenlingue, l'an M. CC. LXXXI.

8. L'Auteur suivant, *Thierri de Thuringe*, a écrit en VIII. Livres la Vie de Ste. *Elisabeth*, fille d'*An-*

d'*André* Roi de Hongrie & femme de *Louis* Landgrave de Thuringe &c. Elle vécut vers la fin du XIII. siecle, qui est un siecle, aussi bien que le suivant, de ténebres & de desordres; & les miracles qu'elle fit, dit-on, en rendant la vuë à des aveugles, la parole à des muets, l'ouïe à des sourds, les jambes aux boiteux, la santé à des Hydropiques, & à des Ladres; enfin en secourant ceux qui avoient fait naufrage, & qui avoient été pris par les Infideles, ou qui étoient affligez de quelques maladies, ou de quelques nécessitez que ce fût. A quoi on ajoûte la résurrection de seize Morts. Supposé que tout cela fût vrai, ce que peu de gens croiront; il y avoit encore des miracles plus grands à faire, qui consistoient à chasser du corps des Moines l'Esprit de mensonge, qui leur faisoit débiter tant de fables, pour des veritez, & appuyer des superstitions, qui leur apportoient du profit. Sans cela, ces miracles se faisoient à pure perte, & ne faisoient que confirmer les Peuples, dans une credulité honteuse.

9. Les Actes de *S. Alban*, dont on

on voit en ſuite de deux ſortes, ne ſont pas plus raiſonnables, que ceux de Ste. Eliſabeth. On croit que *Sigeard*, Moine de l'Abbaïe du S. Alban, a publié ces Actes, vers la fin du XIII. ſiecle. Mr. *Basnage* n'a pû s'empêcher de traiter de faux ces Actes de S. Alban, comme il l'a fait voir par de bonnes raiſons; quoi qu'ordinairement, il ne réfute pas de ſemblables Actes. Le Maître de S. Alban eſt nommé *Theoneſte*, apparemment pour *Theomneſte*, qui eſt un nom Grec, au lieu que l'autre mot n'en eſt pas un.

10. Les Annales d'*Henri Steron*, Moine & Chapellain du Couvent inferieur d'Altaha, qui étoit un Couvent de Bénedictins dans la Baſſe Baviere, vers le Danube, ſont plus utiles. Elles commencent à l'an M. D. LII. qui fut le premier du règne de l'Empereur Frideric I. juſqu'à l'an MCCLXXIII. ou juſqu'à *Rodolfe de* Hapsbourg. Ces Annales furent publiées par *Caniſius*, mais *Freher* les donna plus augmentées, d'un côté, mais mutilées de l'autre. Il manquoit quelque choſe au commencement à celle de *Freher*, que l'on trouve en celle de *Caniſius*; &

au

au contraire la seconde étoit mutilée à la fin, où la premiere étoit plus complette. Ainsi Mr. *Basnage* a supléé l'une, par l'autre & a rendu ces Annales aussi completes, qu'elles le pouvoient être. Elles regardent particulierement les affaires d'Allemagne, ou celles que les Empereurs eurent en Italie.

Il y a après d'autres Annales, par *Eberhard*, Moine de l'Abbaïe interieure d'Altaha & Archidiacre de Ratisbone. Elles commencent à l'Empereur *Rudolfe* de *Hapsbourg*, & contiennent les principaux faits arrivez dans l'Empire, ou dans le voisinage, depuis l'an MCCLXXIII. jusqu'à l'an MCCCV.

11. On ne sauroit autant profiter de la Vie de *Ste. Walpurge*, Vierge & Abbesse de Heidenheim, écrite par *Philippe*, le XXXIX. Evêque d'Aichstad. C'est un ouvrage composé au commencement du XIV. siecle.

Cet Evêque finit ainsi sa *Legende*, (car ce mot n'étoit pas encore diffamé, comme il l'est aujourdhui) de Ste. Walpurge: „ Pour condition nous „ avons résolu, que l'Evêque Er„ bert avoit fait inhumer, sous l'Autel

„ tel de ce Monaſtere, avec précau-
„ tion & réverence, le corps de la
„ glorieuſe Vierge Walpurge ; &
„ qu'il continue, juſqu'à préſent,
„ à s'y faire des miracles. Des mem-
„ bres de cette Vierge, & ſur tout
„ de ſa poitrine, découle une huile
„ ſacrée, qui, par la grace de Dieu,
„ & par l'interceſſion de la Bien-
„ heureuſe Walpurge, rend l'u-
„ ſage des yeux aux aveugles, fait
„ ouïr les ſourds, marcher les im-
„ potens, & guérit miſericordieuſe-
„ ment les foibleſſes de ceux, qui lui
„ demandent dévotement ce qu'ils
„ ſouhaitent. Nous avons éprouvé
„ nous-mêmes la grace de la guéri-
„ ſon. Etant extrémement malades
„ & en danger de mourir, nous
„ nous reſſouvinmes de la grace, que
„ la Bien-heureuſe Walpurge fait
„ inceſſamment à ceux qui l'ai-
„ ment, & nous ordonnames qu'on
„ nous apportât une bonne quanti-
„ té de l'huile ſacrée, qui s'écoule
„ de ſon corps & nous en bûmes une
„ phiole pleine, en la priant ainſi:
„ *O bien-heureuſe Vierge Walpurge,*
„ *par reſpect du bien-heureux Willi-*
„ *bald, vôtre Frere, duquel je Phi-*
„ *lippe, pécheur, ſuis ſucceſſeur indigne,*

„ *in-*

„ *intercedez devant Dieu, pour mes*
„ *pechez, afin que je reſpire de cette*
„ *maladie ; à la loüange de Dieu*
„ *tout-puiſſant, & de la Vierge Ma-*
„ *rie ſa Mere ſans tache.* Pourquoi
„ nous arrêter plus long-tems ſà-
„ deſſus ? Ce même jour fut pour
„ nous un jour critique (*criticavimus*)
„ & nous recouvrames, peu de tems
„ après, nôtre ſanté.

Il n'eſt pas beſoin de dire qu'il étoit fort aiſé de faire ſortir de l'huile, au pied de l'Autel, par quelque tuyau de plomb, ou d'un autre métal, & ainſi à continuer le miracle autant que l'on vouloit. L'Evêque étoit toûjours en état de punir ceux qui auroient découvert l'adreſſe, comme des menteurs & des impies. Si l'on citoit quelcun, qui auroit bû de cette Huile, ſans avoir été guéri, on avoit une reponſe toute prête; c'étoit de dire qu'il ne l'avoit pas fait avec aſſez de dévotion.

„ Il faut encore ſavoir, *dit l'Au-*
„ *teur*, qu'à l'heure de la célebra-
„ tion des Meſſes, le Sacrement du
„ corps & du ſang de Jeſus-Chriſt,
„ eſt conſommé ſur l'Autel, ſous
„ lequel la Sainte eſt cachée, l'hui-
„ le ſort plus fréquemment, & en

„ plus

„ plus grande abondance, de ſon
„ corps. Ainſi on obſerve très-ſoi-
„ gneuſement cette heure, pour re-
„ cevoir cette huile. Si l'on ne met
„ pas les phioles aſſez directement &
„ perpendiculairement ; les gout-
„ tes, qui tombent, ſe joignent l'u-
„ ne à l'autre, & forment la figure
„ d'une grappe de raiſins, ou d'un
„ rayon de miel, & ne tombent pas
„ dans le même lieu. Mais ſi l'on
„ redreſſe cette négligence, & que
„ les vaiſſeaux, dans leſquels la ſa-
„ crée huile ne doit être reçue que
„ proprement, ſont placez, comme il
„ faut, elle y tombe, ſans qu'on y
„ contribue ; par où il paroit qu'el-
„ le doit être reçue dans des vaiſ-
„ ſeaux nets, parce qu'elle ſe garde
„ tout à fait des lieux, ou des vaiſ-
„ ſeaux, qui ne ſont pas nets.

„ On a auſſi remarqué, par des
„ Ecrits, & reconnu, par le témoi-
„ gnage de gens dignes de foi, que
„ l'Egliſe d'Aichſtad ayant été ſou-
„ miſe à un Interdit Eccleſiaſtique,
„ un certain tems, avec tout le Dio-
„ ceſe, à cauſe de quelques torts
„ injurieux que l'Evêque d'alors a-
„ voit ſouffert des Barons & des
„ Habitans du Païs ; dès lors la li-

„ queur

„ queur du ſacré écoulement ceſſa
„ de tomber goute à goute, juſqu'à
„ ce que l'Egliſe eût été indemni-
„ zée. Le dit vénerable Evêque, a-
„ vec toute la Ville, dans un jeûne,
„ ordonné, les pieds nuds, & ſans
„ linge, monta au Monaſtere de
„ Ste. Walpurge; en priant d'une
„ manière dévote la Sainte, que la
„ Ville ne fût pas privée de l'écou-
„ lement de la ſacrée liqueur. Le
„ dit Evêque s'approcha en ſuite
„ de l'Autel & célebra dévotement
„ & ſolennellement la Meſſe; &
„ quand le Sacrement eut été ache-
„ vé & pris, la très ſacrée liqueur,
„ qui n'avoit point dégoûté, depuis
„ un an, & ne s'étoit nullement
„ montrée, ſortit avec tant d'abon-
„ dance, qu'une bouteille d'une de-
„ mi-Pinte (*dimidiæ pincæ capacita-*
„ *tis, vel unius ſcrici*) ſe remplit. L'E-
„ vêque & le peuple dévot l'ayant
„ vû, pleins d'une joie indicible,
„ rendirent de très grandes graces à
„ Dieu & à Ste. Walpurge, pour le
„ grand bien fait, qui leur avoit été
„ accordé.

Il étoit bien facile de duper un peuple groſſier, & credule, comme on l'a dit, & ſi quelque perſonne

plus éclairée ſe fût hazardée de découvrir la fraude pieuſe ; elle auroit payé très-cherement ſon indiſcretion. Par là cette ſorte de miracles étoit ſi en vogue, que rien n'étoit plus commun; ce qui apportoit de grands profits aux Egliſes, où ils ſe faiſoient. Après avoir paſſé un nombre infini de ſemblables choſes, qui ſont dans les Légendes de ce Recueuil, ſans en rien dire; on ne trouvera pas mauvais, qu'on ait dit quelque choſe de celui de Ste. Walpurge. On peut voir par-là que, quoi que les Proteſtans ſoient fort éloignez d'ajoûter foi à ces ſortes de Miracles, ils ne laiſſent pas de les lire, pour s'inſtruire de l'Hiſtoire des ſiecles paſſez ; dont il faut ſavoir le mal & le bien, pour en profiter. C'eſt comme je crois qu'il faut prendre les ſoins, que M. *Basnage* s'eſt donnez, pour publier de nouveau tant d'Ouvrages de la même nature; dont il n'avoit pas meilleure opinion, que nous. On doit auſſi interpreter de même les Atteſtations, que des Théologiens de ces Provinces ont données, en faveur de ce Recueuil. Mais ſi les Proteſtans l'achetent & le liſent, pour s'inſtruire de l'Hiſtoire de

de ces siecles ténebreux ; les Catholiques y trouveront encore mieux leur compte, & devront louër la moderation, & la retenue de Mr. *Basnage* ; qui a fait imprimer fidelement tant de pieces, dont assurément il n'étoit nullement édifié. Son dessein n'étoit pas ici de traiter de Controverse ; comme il le dit, en plusieurs endroits. Si les Protestans ont souscrit, pour aider l'impression de ce Recueuil, pour la raison que nous en avons dite ; les Catholiques doivent encore mieux se fournir de ce Livre ; dont, autant que j'en puis juger, aucun Monastere d'Allemagne ne sauroit se passer, à cause des Antiquitez du moyen âge, que l'on y trouve, & des Livres de Dévotion, qui y sont. Ils feroient encore mieux de publier, pour nous rendre la pareille, les Livres de ceux qui se sont opposez à la Religion Catholique, en Boheme & ailleurs, s'ils en ont encore quelques uns ; afin que les Protestans n'eussent pas seuls l'honneur d'une semblable générosité. Mais il faut continuer à indiquer ce qu'il y a encore, dans ce Volume.

12. On y voit des fragments de

deux Synodes de Saltsbourg, tenus en MCCCX & MCCCXII. Dans l'un le Pape Clement V. demande une Dîme au Clergé, ce qui se faisoit autrefois plus fréquemment qu'à present; & dans l'autre, il y a des Reglemens pour les Ecclesiastiques. Il y en avoit quelques uns, qui faisoient la fonction de joueurs de Gobelets; que l'un des Canons du second Synode décrit ainsi, par des paroles de *Boniface* VIII. *Clerici, qui Clericali Ordini non modicum detrahentes, se joculatores, seu galiardos faciunt, aut buffones:* " Les Clercs, " qui ne faisant pas un petit tort " à l'Ordre Clerical, font le métier " de joueurs de passe passe, ou les gaillards, ou les bouffons. " Le Pape avoit raison de les priver des droits, que leur qualité de Clercs leur donnoient. Mais il y a des Charlatans, d'une autre sorte, qui font bien plus de mal à la Religion; comme les inventeurs, ou les défenseurs de faux Miracles, ou de Dogmes, qu'ils ne croyent pas vrais.

23. Il y a ensuite un Dialogue d'un Chrétien & d'un Juif, que le Chrétien instruit. Cette piece avoit été traduite, en grande partie, par

Jean

Jean Livineius, & achevée par le P. *André Schot*, Jesuite, & renvoyée à Stewart, qui l'a publiée, comme elle est. Si c'étoit une bonne piece, ou curieuse à quelque égard, on auroit pu souhaiter l'Original Grec, mais c'est peu de chose. Pour la faire estimer, les Copistes l'ont attribuée à un *Andronicus* de Constantinople, qu'ils ont dit être descendu de la Famille Imperiale des *Comnenes*. Mr. *Basnage* a, ce me semble, raison de l'attribuer à quelque Théologien, qui a feint une Conférence entre un Juif & lui & qui dit à son Juif ce qui lui plait, & le fait répondre de même.

14. Il y eut un Gentilhomme Allemand, nommé *Guillaume de Baldensel*, qui entreprit de faire une description de la Terre sainte, où il voyagea l'an MCCCXXVI. Il y décrit légerement les lieux, où il avoit été, où il fait mention des principaux endroits, dont il est parlé dans l'Ecriture Sainte, & où il s'est fait quelque chose de remarquable, dont elle fait mention. Ces gens-là ne savoient pas comment il falloit voyager en ces lieux, ni ce qu'il y falloit remarquer.

Il y a encore un voyage dans la

Terre Sainte, & en Egypte, fait dix ans, après le précedent, mais plus court, que l'autre. L'Auteur se nommoit *Rudolf de Frameinsperg*.

15. On trouve en suite des Lettres d'un Grec, nommé *Barlaam*, Evêque d'Hierax. Il avoit d'abord été dans les sentimens des Grecs, touchant la Procession du S. Esprit, & sur d'autres Articles; mais il suivit depuis les opinions des Latins, en faveur desquels il écrivit contre les Grecs. Il vivoit au milieu du XIV. siecle. Mais il y a eu des Savans, qui ont fait deux *Barlaams*, dont l'un, comme ils le croyent, avoit écrit pour les Grecs & l'autre avoit écrit contre eux. D'autres soûtiennent qu'il n'y en a eu qu'un. *Saumaise* en a publié un, sans savoir s'il y en avoit un autre. Feu Mr. *Spanheim*, Professeur à Leide, dans son Traité de la *Papesse Jeanne*, soûtient qu'il y a eu deux Barlaams; dont l'un avoit été Evêque, qui est celui, qui avoit écrit pour les Latins, & l'autre Moine, qui a fait mention de la Papesse *Jeanne*. Voyez l'Ouvrage, qu'il a fait sur cette matiere, au II. Volume de ses Oeuvres.

Il y a encore ici une Morale de *Bar-*

Barlaam, selon les principes des Stoïciens.

16. Cela est suivi d'une Histoire abregée des entrepriſes des Princes Chrétiens, pour reconquerir la Terre ſainte; où il y a auſſi une deſcription de la Paleſtine, & du Mahometiſme. Cet Ouvrage fut compoſé l'an MCCCCXXII. Il n'y a rien d'exact, en tout cela; mais faute de meilleurs Auteurs, on peut s'en ſervir, en quelque maniere.

17. Après cette piece, vient un recueuil de divers Diſcours, faits dans le Concile de Bâle, contre les opinions des Bohémiens, qui ſuivoient les ſentimens de *Jean Hus*. Le I. eſt un diſcours de *Jean de Raguſe*, contre la doctrine d'un Huſſite, nommé *Rokizane*, touchant la Communion ſous les deux Eſpeces. Le II. eſt de *Gilles Charlier*, Doyen de Cambrai, contre la doctrine des Bohémiens, ſur la maniere de punir les Pechez publics. Le III. d'*Henri Kalteiſen*, Dominicain, Profeſſeur en Théologie, dans l'Univerſité de Cologne, & Inquiſiteur de la Foi. Le IV. eſt de *Jean de Polemar*, Archidiacre de Barcelonne & Auditeur du Palais Apoſtolique. Le V. eſt la

diſpute du Chapitre de l'Egliſe de Prague, qui ſe fit en préſence de *George* Roi de Boheme, contre les Huſſites, en MCCCCXLV. Nous mettrons ici, en abregé, les remarques que Mr. *Basnage* a miſes, à la tête de ces pieces, concernant les Huſſites & leurs ſentimens; où il fait paroître beaucoup de franchiſe & de ſincerité, qualitez qui ne ſont pas fort communes parmi les Théologiens, que le zèle emporte communément, un peu trop; en faveur de ceux qui ſont de leurs ſentimens, ou qu'il leur importe de faire paroître tels. Les Wiclefites & les Huſſites ont bien cru quelque choſe de ſemblable aux Proteſtans; mais il s'en faut beaucoup qu'ils leur reſſemblent en tout, comme quelques uns l'ont cru.

Les *Freres de Boheme*, comme on les appelloit, qui furent invitez au Concile de Bâle, étoient de trois ſortes.

La premiere étoit de ceux qu'on nommoit *Calixtins*, & dont le Chef étoit un nommé *Jean Rokizane*, d'un petit lieu près de Prague, où il étoit né de parens très-pauvres. C'étoient des gens, peu habiles, & qui étoient

toient de quelques-uns des Sectateurs de *Jean Hus*, brulé au Concile de Conſtance ; malgré le ſauf-conduit de l'Empereur *Sigiſmond*, qui eut la lâcheté de l'abandonner à la cruauté des PP. du Concile; auxquels Hus ne ſe ſeroit jamais confié, ſans l'aſſurance que ce Prince lui donna, tant pour s'en retourner, que pour y venir ; en toute ſûreté. On a tâché d'excuſer le Concile, en diſant que ce n'étoit pas lui, qui lui avoit donné le Paſſeport, mais l'Empereur ; qui n'avoit pas droit d'engager le Concile, quoi qu'il n'eût pas approuvé le Paſſeport. Mais il abuſa de la foibleſſe de l'Empereur, qui ne tint pas ſa parole, comme il le devoit, & qui eut la lâcheté de ceder à la violence du Concile. Ce n'étoit pas une moindre faute, que ſi cette Aſſemblée avoit approuvé ouvertement la conduite de l'Empereur, & décidé qu'on pouvoit manquer de foi aux Héretiques. Si l'Empereur eût voulu, de ſon propre mouvement, faire mourir Jean Hus ; c'étoit au Concile de l'empêcher & de renvoyer ce pauvre homme, en toute ſûreté, & non de le faire mourir, malgré Sigiſmond. Mais c'eſt ce qu'on ne

devoit pas attendre de cette sorte de gens.

Mr. *Basnage* avoit témoigné, dans son *Histoire de la Succession des Eglises Reformées*, qu'il étoit persuadé que Jean *Huss* n'avoit pas cru la Transsubstantiation ; comme on le disoit communément, parmi les Réformez. Mais il reconnoit ingenument ici, qu'il s'étoit trompé, en cela. Il semble qu'il ne pouvoit pas admettre la Transsubstantiation, étant disciple de *Wiclef*, qui ne la croyoit point ; d'autant plus que *Jacobell*, ami particulier de *Huss*, ne la croyoit point. Mais il paroit qu'il admit ce Dogme, peu de tems avant sa mort ; puis qu'il fit, dans la prison, un livre pour le défendre ; en promettant d'enseigner la doctrine reçuë, quand il seroit de retour en Boheme. Il y a bien de l'apparence, qu'il ne se conduisit de la sorte, que pour tâcher de sauver sa vie. C'est là un sentiment qui vient, comme je croyois l'avoir dit, en quelque maniere, le milieu, entre ceux qui nient qu'il ait crû la Transsubstantiation, & ceux qui le nient. Mais quoique la crainte d'être brulé vif pût bien l'avoir fait par-

parler autrement ; au fonds il n'y a guère d'apparence qu'elle l'eût convaincu de la vérité du Dogme. C'eſt là ce qui s'appelle *metus, qui cadit in conſtantem virum* ; une choſe capable d'effrayer un homme, qui n'eſt pas deſtiné de conſtance. *Les Docteurs*, dit nôtre Auteur, *diſſimulent aſſez ſouvent, lors qu'on les perſecute ; comme on le peut prouver par des exemples que nous voyons, lors qu'il s'agit de Janſeniſme.*

Les Taborites étoient la ſeconde ſorte de Bohemiens, qui pouſſans les choſes plus loin, que les *Calixtins*, croyoient la même choſe, que croyent les Réformez.

Le troiſiéme étoit celle des *Orphelins*, qu'on nommoit ainſi, parce qu'ayant perdu *Ziska* qui leur avoit fait remporter de grandes victoires, ils n'éluſent point d'autre Chef.

Ce ſont là les Bohemiens, contre leſquels les Docteurs du Concile de Bâle firent de ſi grands diſcours, qui font à peu près le tiers de ce Volume. Le Cardinal *Julien*, ſur lon l'uſage de ces tems barbares, publia une Croiſade, contre ces Bohémiens Hérétiques ; pour les exterminer, en ſorte qu'il n'en reſtât

plus. Toute l'Allemagne prit les armes contre eux, & ils ne laisserent pas de se soûtenir & de gagner même des victoires, sur les Allemands. Cela fit que l'on crut au Concile de Bâle, qu'il falloit tâcher de les ramener par des raisons; & pour cela on les invita au Concile. Mais la perfidie de Sigismond, & la maniere dont Jean Hus avoit été traité, par le Concile, les empêcha d'y aller. S'étant ensuite abouchez à Egra, avec des Députez du Concile, on y parla d'un Sauf-conduit. Cette Assemblée dura trois semaines, & les Bohemiens demanderent qu'on leur donnât des Otages, & même des Gens de Qualité. Les Députez du Concile ne vouloient pas d'abord y consentir, mais comme le peuple d'Egra se plaignoit que les Grands Seigneurs & les Ecclesiastiques empêchoient que l'on ne fît la Paix avec les Hussites; *Frideric*, *Markgrave de Brandebourg* & *Jean*, *Duc de Baviere* s'offrirent, de leur propre mouvement, pour être Otages. Les Bohemiens ne laisserent pas de se défier du Concile, & envoyerent deux d'entre eux à Bâle, pour voir ce qui s'y

s'y passoit, & s'ils pouvoient se fier à cette Assemblée.

Ces deux Députez apporterent un Saufconduit du Concile & témoignerent qu'il sembloit agir de bonne foi ; de sorte que les Bohémiens y députerent. Leurs Députez étant arrivez à Bâle, ils furent admis le 31. de Janvier, au Concile, où le Cardinal Julien fit un discours ; dans lequel il soûtint qu'il n'y avoit point de doute, qui ne pût être décidé, par un Concile. Rokizane demanda un jour, pour être ouï, on lui marqua le 16. de Janvier ; & ce jour-là & les deux suivans, il soûtint, dans les séances du matin, la Communion sous les deux especes.

Cet homme ne fut pas constant dans la profession des sentimens, qu'il avoit d'abord soûtenus ; puis qu'il soûtint la Transsubstantiation, qu'il avoit d'abord attaquée. Trente-deux ans après, le Concile, il fut nommé Archevêque de Prague, sans néanmoins jouïr de cette dignité, parce qu'il mourut quelque tems après. *Procope, le rasé*, qui étoit le Géneral des Taborites, parut bien dans le Concile, mais il n'y parla pas. Ce fut *Nicolas Wenceslas*, qui

porta la parole. Il soûtint, pendant deux jours, *que les Pechez Mortels publics, & particuliers, autant qu'il étoit possible, devoient être empêchez, & censurez, par tous les Fideles.*

Son Discours, aussi bien que les autres, ayant été supprimez, on ne peut rien savoir des sentimens des Taborites, que par les Ecrits de leurs Adversaires, qu'on voit ici. 1. Comme les mœurs des Ecclesiastiques étoient très-dépravées, en ce tems-là, ils soûtenoient, que les Séculiers les pouvoient punir; au lieu qu'on prétendoit que cela n'appartenoit qu'aux Puissances Ecclesiastiques: 2. qu'il s'ensuivoit de là qu'ils pouvoient être censurez par les Laïques, en particulier, & punis publiquement; si les Ecclesiastiques ne le faisoient pas, comme cela n'arrivoit que trop souvent: 3. que les Prêtres débauchez ne pouvoient pas être admis à administrer les Sacremens, & qu'il falloit se séparer d'eux: 4. qu'on ne devoit faire aucun cas des Indulgences & des Absolutions des Papes: 5. que les Pélerinages, établis par les hommes, étoient superstitieux, qu'ils sentoient l'Idolatrie, & qu'ils entretenoient l'avarice du Clergé:

6. que rien ne contribuoit beaucoup au péché, par rapport aux Reliques, en les exposant, pour de l'argent, en dépouillant les Pauvres, en entretenant l'avarice des Prêtres, & en mettant je ne sai quoi de divin, dans les Reliques ; 7. que les lettres de Confraternité, & les Confessionales étoient des moyens illicites de gagner, & d'établir des faveurs desordonnées & la licence de pécher ; ce que *Charlier* ne déclaroit pas : 8. qu'il falloit détruire les Images, qui étoient des Idoles ; 9. que le Pain de l'Eucharistie demeuroit pain, après la consécration.

Ulric, qui étoit le Député des Orfelins, soûtint que la Parole de Dieu est si parfaite, qu'on n'y pouvoit rien ajoûter, ni retrancher ; que non seulement les Prélats, mais aussi les Prêtres & les Diacres devoient prêcher, pour l'instruction du Peuple ; aulieu qu'il y avoit une infinité d'Autels & de gens, qui disoient la Messe, avec très-peu de Prédicateurs ; enfin qu'au lieu d'excommunier les Taborites & les Orphelins, les Prêtres devoient prêcher fidelement & librement, comme étant plus obligez

gez d'obeïr à Dieu, qu'aux Hommes.

Le quatriéme défenseur des Bohémiens fut un Anglois, nommé *Payne*; qui avoit apporté d'Angleterre en Allemagne la doctrine de *Wiclef*, son Maître, & qui étoit si estimé, que l'on se soûmettoit à ses décisions. Quoi qu'il fût étranger, il parut au Concile, où il soûtint que les possessions féculieres, & les domaines civils, étoient défendus au Clergé Chrétien, par le Droit Divin & Humain, & selon les sentimens des Docteurs & des Saints.

Ce sont là les Dogmes, que les Docteurs nommez par le Concile attaquerent chacun, pendant plusieurs jours; comme on le peut voir dans leurs Discours, qui sont inserez, tout au long, dans ce Volume; au lieu que ceux des Bohemiens ne s'y trouvent point, & ont été anéantis; à moins qu'ils ne soient encore cachez, dans quelque Bibliotheque de Boheme, ou des païs voisins.

Le premier Docteur, nommé par le Concile, fut *Jean de Ragüse*, qui parla pendant huit jours. Il y soûtient d'abord la Transsubstantiation, & prétend que

les

les Espèces de l'Eucharistie sont rompues & mâchées, par les Communians; ce qui n'est pas concevable, s'il n'y a que les accidents du pain, sans sa substance; puis qu'on ne mange pas ce qui n'a aucune substance: 2. que la Communion, sous les deux espèces, n'est pas nécessaire à tout le Peuple & qu'elle lui seroit même inutile & nuisible: 9. que la Legende de Ste. *Petronille*, fille de S. Pierre, & autres ouvrages supposez, doivent passer pour veritables: 4. que *le pain quotidien*, qu'on demande dans l'Oraison Dominicale, est le pain Eucharistique, & que n'y étant fait aucune mention du vin, c'est une marque que les Laïques ne doivent avoir aucune part à la Coupe. Il ajoûte encore d'autres raisons, de la même force, contre l'usage de communier le peuple, sous les deux especes.

Le second Docteur, qui parla, fut *Gilles Charlier* & il traita de la punition des Péchez publics, contre l'opinion des Bohémiens. Il témoigna d'être surpris que *Nicolas* Taborite eût traité Jean Hus d'homme de bien, juste, Catholique, et-

ti-

timé par ses mœurs, depuis plusieurs années, dans le Royaume de Bohême; après qu'il avoit été condamné, dans le Concile de Constance; quoi qu'il ne l'eût pas été, pour ses mauvaises mœurs, mais pour les sentimens, dont les Bohémiens faisoient profession: *Gbarlier* ne put pas soufrir non plus, qu'il eût fait mention de *Wiclef*, de qui les erreurs avoient été condamnées dans les *Pélagiens*, dans les *Manichéens*, dans les *Donatistes*, dans *Berenger*, & dans ceux de *Marseille*. Mr. *Basnage* avertit là-dessus les Théologiens, qui en veulent diffamer d'autres, d'avoir au moins soin de ne les accuser pas d'erreurs contraires entre elles. *Qui pourroit*, dit-il, *confondre Manès, qui établissoit une nécessité absolue avec Pelage, qui enseignoit une liberté absolue?* C'est pourtant ce qui arrive encore aujourd'hui, où les Théologiens trop coleriques disent à d'autres des injures, qui se contredisent, & qui sont incompatibles les unes avec les autres. *Gbarlier* soutenoit aussi *qu'encore que les Pechez Mortels, connus publiquement, doivent être detestez, par chacun des Fidéles, on ne peut pas tous les punir,*

par

sur les lois humaines. Voici mot pour mot, ce qu'il dit pour le montrer: *Le métier simple des femmes débauchées* (simplex meretricium) *doit être refréné, autant qu'il est possible, par la Loi humaine.* " Il faut empêcher que „ les Courtisanes ne soient placées „ dans un lieu honorable de la Ville, „ & les mettre comme sur un fumier, „ en un lieu, où l'on jette les or- „ dures. Elles ne doivent pas être „ en des lieux particuliers, de peur „ que le péché ne se commette, sans „ honte; mais dans un lieu public, „ & même dans les fauxbourgs des „ Villes. Qu'on ne leur permette „ point de sortir, par les quartiers „ & par les ruës, ni d'aller en des „ Tavernes avec des hommes, ni de „ collationner avec eux. Pour ce „ qui regarde leur parure, que leurs „ têtes ne brillent ni d'or, ni d'ar- „ gent, qu'elles n'aient pas les che- „ veux frisez, que les hommes ne „ les voyent point décoiffées, que „ leurs manches n'aillent point juf- „ qu'à terre, que leurs bonnets n'ai- „ ent point d'attache, de peur que, „ comme parle un certain Auteur, „ elles ne semblent appartenir à la „ Mere Dorecynthienne du mont Ida.

Il y a dans le Latin : *nam tunicæ manicas ad terram habeant, non redimicula mitræ, ne, ut quidam loquitur, videantur Idææ Berecyntiæ matris.* Ce *quidam*, à qui *Charlier* fait allusion, est Virgile, qui au Liv. IX. de l'Enéide, vers 616. & suiv. introduit un Italien faisant des reproches aux Troyens, à qui il dit, entre autres choses, " qu'ils avoient des " manches à leurs Tuniques, & des " mitres à leurs Bonnets; & qu'ils " étoient véritablement des Phrygiennes & non des Phrygiens; & " leur conseille d'aller, par les hauts " monts Dindyméens, où la flute " rendoit un son par deux trous, que " les tambours & les flutes Berecynthiennes de la Mere Idéenne les " appelloient.

Et tunicæ manicas & habent redimicula mitræ,
O vera Phrygiæ, neque enim Phryges, ite per alta
Dindyma, ubi adsueti bifores dat tibia cantus,
Tympana vos buxusque vocant Berecyntia matris,
Idææ.

Il étoit pardonnable à un Théologien,

rien, sans belles Lettres, comme *Charlier*, de n'entendre pas *Virgile*, & d'en faire une mauvaise application. Mais il n'avoit que faire de le citer aussi mal-à-propos, qu'il l'a fait. Il continue en ces termes: " On „ en doit user ainsi, conformément „ à la Loi humaine & civile, que „ de laisser demeurer cette peste „ comme illicite, non comme une „ chose permise, mais comme un „ moindre mal, pour en éviter de „ plus grands; pour reprimer, au„ tant qu'il est possible, l'insolence, „ & pour ne les pas laisser habiter „ en un lieu, duquel il soit per„ mis d'approcher. Qu'on les chasse „ donc des maisons des Ouvriers, „ des Etuves, des Bains; de peur „ qu'on ne peche, avec plus de li„ cence, en un lieu permis. Qu'on „ ne les laisse pas même s'ha„ biller, comme d'honnêtes fem„ mes.

Il dit ensuite, après avoir cité la Loi du Decalogue, *non moechaberis*, qui défend la fornication, " „ que pour le present elle n'est pas „ défendue par les hommes, par le „ jugement civil des loix humaines; „ mais que l'homme ne peut pas „ con-

„ convenablement, executer la Loi
„ Divine, qui la défendoit ; parce
„ qu'il n'a pas une puiſſance, qui
„ ſoit proportionée à cette Loi. Il
„ n'eſt pas, *ajoute-t-il*, tout puiſ-
„ ſant, pour ſavoir tirer le bien du
„ mal, comme Dieu ; c'eſt pourquoi,
„ de peur qu'il n'arrive pis, il le to-
„ lere & le permet. La raiſon pour
„ laquelle ce péché étoit défendu
„ ſous l'ancienne Loi, & non à
„ préſent par la Loi humaine, c'eſt,
„ ſelon quelques Docteurs, parce
„ qu'il étoit permis aux Juifs de re-
„ pudier leurs femmes, & cela parce
„ qu'ils avoient du penchant, ſelon
„ la dureté de leur cœur, à prendre
„ de la haine pour elles & à les tuer.
„ C'eſt pourquoi ſi la fornication
„ leur avoit été permiſe, cela auroit
„ fomenté leur haine. Préſentement
„ il n'eſt pas permis de répudier ſa
„ femme, parce que les hommes
„ ne les haïſſent pas ſi facilement.

On voit bien à quoi tend ce Galimathias, qui en enveloppe un autre, qu'il ne dit pas ; c'eſt qu'il falloit, par force, tolerer les femmes de mauvaiſe vie, à cauſe de la grande quantité de jeunes Moines & Prêtres, à qui il n'étoit pas permis de

ſe

ſe marier; ſans compter la Jeuneſſe Laïque, à qui le mariage étoit bien permis, mais qui n'étoit pas toûjours en état de ſe marier, faute de moyens de faire ſubſiſter une femme, & une famille. Il étoit dangereux que ces gens-là ne s'adonnaſſent à un crime beaucoup plus grand. On pourroit citer un paſſage de S. *Auguſtin*, dans ſon Livre II. de l'Ordre; où il y a des paroles, qui paroiſſent aſſez étranges, ſur cette matiere; mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler d'un ſujet, comme celui-là.

Le troiſiéme Théologien, qui harangua contre les Bohemiens, fut *Henri Kalteiſen*, qui attaqua un Prêtre, nommé *Udalric*, qui étoit du nombre des Orfelins, & ſoûtenoit que, ſans l'autorité d'un Evêque, on pouvoit employer un Prêtre, ou un Diacre à prêcher l'Evangile; & qui avoit attaqué l'autorité des Conciles & des Papes. *Kalteiſen* ſoûtint l'infaillibileté du Pape, qui étoit chancelante dans ce Concile. Mais un homme, qui a quelque pénetration, tel que le Pape, & qui peut donner de bons Bénefices, ne peut guère manquer d'avoir le deſſus ſur le Concile; qui n'en donne point, & dont l'autorité

té ne paroît, que pendant qu'il eſt aſſemblé, au lieu que celle du Pape eſt toûjours la même. Il nomma les Cardinaux *les Apôtres* de S. Pierre, & plaça cet Apôtre immédiatement après Jeſus-Chriſt. Il ſoûtint même que les Loix des Souverains n'étoient d'aucune autorité, qu'après que le Pape les avoit confirmées; qu'un Prêtre pouvoit dire pluſieurs Meſſes, par jour; que les Prêtres ne pouvoient pas fonder le droit de prêcher, ſur leur propre ordination; qu'on les devoit reſpecter, quoi que très-méchants, parce qu'ils étoient les ſeuls, qui puſſent faire deſcendre Dieu du ciel. Le dernier des Théologiens fut *Jean Polemar*, qui harangua contre *Pierre Payne*, qui prétendoit que les Clercs ne pouvoient avoir aucun Domaine Civil. Mr. *Basnage* remarque fort bien qu'encore que les richeſſes exceſſives du Clergé euſſent cauſé bien des ſcandales, parmi les Bohemiens; il ne s'enſuivoit pas qu'il ne pût rien poſſeder, puis qu'enfin il faut qu'il ſubſiſte; & que là, où le Clergé eſt marié, il eſt raiſonnable qu'on lui donne de quoi entretenir des Femmes & des Enfans & même

de

de quoi leur laiſſer de quoi ſubſiſter. On ne ſauroit leur réfuſer cela, ſans injuſtice, quand on le peut faire. Tous ces diſcours étant finis, le Cardinal Julien, Préſident du Concile, exhorta les Bohemiens à la paix, & leur dit que l'on ne ſauroit la faire, avec eux, ſans ſavoir tous leurs ſentimens. Il voulut leur faire propoſer les ſentimens de Wiclef, à châcun deſquels, ils répondroient qu'ils le croyoient, ou qu'ils ne le croyoient pas.

Les Bohemiens refuſerent de le faire, parce qu'ils n'étoient chargez, par les peuples de Boheme & de Moravie, que de défendre les quatre Articles, qui avoient été diſcutez. Comme on commença à les quereller, ſur leur conduite & à les traiter d'Héretiques, ils ſe retirerent bruſquement; après cinquante-cinq jours, qu'ils avoient fait de ſejour, à Bâle, de peur qu'on ne les arrêtât.

Le Concile trouva en ſuite à propos d'envoyer deux de ſes Membres, ſavoir, *Philippe*, Evêque de Coûtance, en Normandie, & *Polemar* à Prague, pour y avoir une conférence avec les Bohemiens & les Moraves. Après cela, ils accorderent la paix

à ceux, qui reconnoissoient la présence réelle & permirent qu'on donnât la Communion, sous les deux Espéce; à condition qu'on dit aux Communians, que le Corps & le Sang de Jesus-Christ sont contenus également, sous chaque espece.

On verra encore, dans Mr. *Basnage*, quelques autres choses, qui regardent l'Histoire des Bohemiens, que l'on trouvera dans ses Remarques préliminaires. Comme cela ne fait rien aux Pieces de ce grand Recueuil, nous ne nous y arrêterons pas. On verra, en tout cela, que les idées des Bohemiens étoient fort confuses, & que leur maniere de se faire la guerre, les uns aux autres, pour la Religion, se ressentoient trop de la Barbarie du tems; pour faire honneur à ceux, qui les regardent comme leurs Avant-coureurs.

18. On voit ensuite deux petits Ecrits du XV. siecle, dont l'un regarde la fondation de l'Eglise d'Ulmunster, en Baviere & la translation du corps de S. *Arsace* de Milan dans cette Eglise. Canisius y joignit un fragment des Chroniques de Thadée, Abbé des Ecossois à Ratisbone.

19. On a mis immédiatement après, à cauſe de l'ordre du tems, les Actes d'une Diſpute, entre le Chapitre de l'Egliſe de Prague, *Rokizane*, duquel on a déja parlé, touchant les Controverſes de Boheme. Cette Conférence ſe tint l'an M. CCCC LXV. pendant cinq jours, en préſence de *Gyrzikon*, ou George Roi de Boheme, & de pluſieurs de la Nobleſſe, du Clergé & du Peuple. Ils furent aſſemblez le 7. de Fevrier, dans une Chambre du Palais, laquelle eſt nommée *Stuba major*, ou la grande Etuve du Palais Royal. Le Roi s'étant aſſis, le Doyen du Chapitre, des Chanoines, avec d'autres Eccleſiaſtiques ſe mit à ſa gauche & Rokizane à ſa droite, dans un lieu plus élevé; apparemment parce qu'on lui avoit promis l'Archevêché de Prague, comme *Camitius* le conjecture dans ſes Notes.

Le Roi propoſa la raiſon, qui l'avoit engagé à convoquer cette Aſſemblée, qui étoit le deſſein de pacifier ſon Royaume, troublé, à l'occaſion des Controverſes de Religion, qui y étoient. Rokizane dit " que " les Bohemiens, ayant propoſé qua- " tre Articles, comme des veritez

„ notoires, avoient fait pluſieurs guer-
„ res & y avoient réüſſi; qu'ayant été
„ enſuite traitez d'Héretiques (*hæ-*
„ *reticati*) & voulants faire connoi-
„ tre leur foi à tout le monde, ils
„ avoient comparu dans le Concile
„ de Bâle, & avoient ſuffiſamment
„ prouvé ce qu'ils croyoient; qu'on
„ avoit fait l'accord (*compactata*)
„ non pour eux, puis qu'ils s'appu-
„ yoient ſur la Foi, & ſur la Loi
„ de Dieu; mais à cauſe de ces gens-
„ là (*leurs adverſaires qui étoient pré-*
„ *ſens*) pour n'être pas traitez d'Hé-
„ retiques, & afin que ſi leurs Ad-
„ verſaires les contrediſoient, ils
„ puſſent les avertir de leur tenir pa-
„ role.

Le Doyen fit, en peu de mots, l'hiſtoire de la converſion de la Boheme, & de la maniere, dont elle avoit été infectée des ſentimens de Wiclef. Sur quoi il tâcha de prouver qu'il falloit ſuivre les déciſions de Rome; d'où il conclut que le Roi & les Barons devoient, pour l'honneur du Royaume, condamner la doctrine de Wiclef & ſur tout les XLV. articles, qui avoient été condamnez par les Univerſitez d'Oxfort, de Paris & de Pague.

Ro-

Rokizane ſe mit à dire que Wiclef, qui avoit cenſuré l'orgueuil & le Concubinage du Clergé, avoit été mal entendu & avoit paſſé pour un Héretique; & que les Articles, qu'on accuſoit d'Héreſie étoient *que les Décimes étoient de pures Aumônes, que le Clergé ne devoit avoir aucun domaine civil (ou temporel) que ſi le Roi étoit en un peché mortel, il n'étoit plus Roi, ce qu'il falloit néanmoins entendre d'une maniere convenable.*

Un Prêtre, nommé *Hilaire*, lui repliqua: vous qui recevez la paille, recevez le bled. Savez vous ce qu'il dit du pain, comme demeurant dans le Sacrement de l'Euchariſtie?

Rokizane le renvoya à ce que *Jean Hus* dit, ſur 1. Cor. XI.

Kyzizanowski dit qu'*Hus* avoit décidé expreſſément que le pain demeure dans l'Euchariſtie, en diſant: *je confeſſe de cœur & de bouche que le pain materiel demeure dans l'Hoſtie conſacrée, contre le Pape Innocent, qu'il a très-mal fait d'ordonner qu'on adorât cette hoſtie, & qu'il auroit mieux fait s'il eût commandé d'adorer la tête d'un Ane.*

Si *Hus* avoit parlé de la ſorte, il faudroit avouer qu'il n'avoit aucune pru-

dence. *Hilaire* & *Rokizane* continuerent à disputer, sans ordre & sans discretion; comme on le peut voir dans l'Original qui est conçu en si mauvais Latin & encore si corrompu par le Copiste, qu'il seroit assez difficile de le traduire; quand même il ne seroit pas trop long. Les Théologiens d'alors parloient un si mauvais Latin, qu'on a de la peine, & qu'il est même presque impossible de les bien entendre. Au reste cette dispute ne servit de rien, & si *Rokizane* se laissa en suite gagner, par ses Adversaires, pour la dignité d'Evêque de Prague; il faut avouër qu'il étoit un fourbe.

20. Il y a ensuite une Description de la Terre sainte, par un *F. Anselme*, de l'Ordre des Mineurs de l'Observance; qui n'est pas meilleure que celles, dont j'ai parlé ci-dessus.

Il prend Jerusalem, en quelque maniere, pour le milieu de la Judée, & considere ensuite le reste de la Judée, en cet ordre. Il parle 1. de ce qui étoit au Midi de cette ville: 2. de ce qui étoit à l'Occident: 3. de ce qui étoit au Septentrion, & 4. de ce qui étoit à l'Orient. Il examine enfin les lieux de la Ville même. Il étoit al-

allé, à ce qu'il dit, en MDVII. en Paleſtine, & revint delà en Europe, l'année ſuivante. Le tems étoit trop court, pour voir avec ſoin tout le païs; qu'on ne peut voir qu'en bonne compagnie, & avec une Eſcorte. Il marque les lieux, où l'Hiſtoire Sainte nous apprend qu'il arriva quelque choſe de remarquable. Comme il y en a quelques-uns, où en effet ces choſes ſe ſont paſſées; il y en a beaucoup, dont il faut ſe rapporter à la tradition; qui s'eſt conſervée, parmi les conducteurs des Pelerins, & qui n'eſt guère aſſurée.

Il dit qu'en ſortant de Jeruſalem, pour aller à Bethlehem, qui eſt au Midi, on laiſſe le mont de Sion à gauche, près de Jeruſalem. Il étoit autrefois, dans cette ville. *Anſelme* dit qu'il y a, au haut de cette Montagne, *la Maiſon de mauvais conſeil*, où l'on forma le deſſein de faire mourir Jeſus-Chriſt; comme ſi ce bâtiment avoit été conſervé; quoi qu'il n'y en ait rien du tout, dans le Nouveau Teſtament.

Il aſſure qu'on montre l'endroit, auquel les Mages virent, la ſeconde fois, l'étoile, qu'ils avoient vuë en

Orient & qui les conduiſit à Bethléhem ; comme ſi l'on pouvoit ſavoir préciſement ce lieu !

Un peu plus loin, en allant à cette ville, il y avoit un Monaſtere où Elie avoit demeuré & fait pénitence ; dont il n'y a pas un mot, dans l'Ancien Teſtament. Voyez 1. Rois Ch. XIX. Elie alla, pour quelque tems, en Arabie, & non en Judée.

Il trouva un peu plus loin un champ, ou un territoire, *dont les citoyens*, dit-il, *furent changez en pierres*. Mais il ne cite perſonne, qui ait rapporté cette Hiſtoire fabuleuſe.

A Bethlehem, il y a une belle Egliſe, ou l'on montre une cave, ſous le chœur ; qui étoit l'Etable, dit-il, où Jeſus Chriſt étoit né, & où l'on montre l'endroit, où l'on pouvoit placer un Bœuf & un Ane ; parce qu'on ſuppoſe qu'il y avoit ces deux Animaux, quand Nôtre Seigneur naquit, ſans en avoir aucun témoin digne de foi, dans l'Antiquité.

On lui montra auſſi un lieu ſoûterrain, comme une Cave, où il n'y avoit qu'une fenêtre au haut, dans lequel S. *Jerôme avoit compoſé une Bibliotheque*, dont on ne trouve rien dans ſes Ecrits, ni dans aucun Auteur

teur Ancien. Il dit encore que le Corps de S. *Jerome* y fut dépoſé & depuis tranſporté à Rome ; ce qui n'eſt qu'une Fable, auſſi bien que ce qu'il aſſure que le Corps du *bienheureux Euſebe* y étoit enſeveli. S'il s'agit d'*Euſebe* de Ceſarée, il n'y a aucune apparence que cela ſoit vrai. On ne l'a jamais aimé à Rome, ſoit à cauſe de ſon Arianiſme; ou parce que, dans le Synode de Nicée, il prit place au deſſus des Nonces du Pape.

Au delà de Bethlehem, vers l'Orient, en déclinant un peu vers le Nord, il y a une vallée où la Ste. Vierge avoit paſſé une nuit, en allant en Egypte, avec ſon fils, à cauſe de la cruauté d'Herode; à cinq ou ſix ſtades de l'Egliſe de Bethlehem, d'où l'Ange les remit dans le droit chemin.

En parlant des lieux, qui ſont à l'Eſt de Jeruſalem, il dit que ſur le bord Oriental de la Mer Morte eſt ſituée la Ville de Segor, en Arabie, *où eſt la ſtatue de ſel, en laquelle la femme de Lot avoit été changée; que l'on n'en peut approcher, pour la voir, qu'avec danger; parce que les Madianites, qui y demeurent, n'épar-*

gnent perſonne. Souvent, ajoûte-t-il, *cette Mer s'enfle ſi fort, qu'elle couvre toute la Statue, de ſorte qu'on ne la peut pas voir; mais elle décroit quelquefois, de ſorte qu'on peut voir la Statue juſqu'à la poitrine ou juſqu'aux genoux.* Il ne dit pas qu'il l'avoit vuë, & ceux qui l'ont dit, comme *Joſeph*, n'ont dit qu'un menſonge, ou de leur invention, ou forgé par d'autres. C'eſt ce que nous croyons avoir montré, dans une Diſſertation, ſur cette matiere, à la fin de la Geneſe.

Nôtre Auteur décrit auſſi les lieux remarquables de Jeruſalem, & entre autres la chambre haute, où Nôtre Seigneur célebra la derniere Pâque avec ſes Apôtres. Il dit que cette Chambre eſt éloignée d'un grand Stade, du côté du Midi de Jeruſalem, vers Bethlehem, & au plus haut de la montagne de Sion, où il y a un fort agreable Couvent des Obſervantins; & que cette Chambre Haute leur ſert d'Egliſe. Les Anciens avoient déja forgé cette fable, dont on a parlé dans la Diſſertation ſur les *Conſtitutions Apoſtoliques*, qui eſt à la fin du 2. Tome des *Peres Apoſtoliques*, imprimez,

mez, pour la 2. fois, à Amsterdam.

Mais il est inutile de s'amuser, plus long tems, à ces fables, inventées par de faux Dévots, comme pour favoriser la Religion Chrétienne; qu'elles deshonorent, & rendent suspecte à ceux, qui s'apperçoivent de ces fables, & qui ne savent pas distinguer l'incertain, de ce qui est assuré, ni le vrai du faux. Ceux qui ont les premiers mis en train ces fraudes pieuses, connoissoient peu la Religion Chrétienne; dont les anciens monumens Apostoliques sont plus que suffisants, pour nous assurer de sa Verité; sans qu'elle ait besoin des inventions Monachales, avec lesquelles elle n'a aucun rapport.

21. Un monument remarquable de cette mauvaise coûtume est le Procès Verbal de la Canonization, du B. *Notker*, fait par des Notaires Publics autorisez par le Pape Léon X. On trouvera plusieurs choses, sur ce Saint Moderne, par rapport à sa Canonization, sur l'an DCCC. XCV. & sur l'an MCXCVIII. *Eckerhard*, comme Mr. *Basnage* le remarque, dit qu'on l'a comparé aux Anges. Il ne fit pas des Miracles

pendant ſa vie, mais il en fit beaucoup après ſa mort, ſi on ajoûte foi à cet Auteur fabuleux. Il dit que le Pape Innocent III. s'étoit plaint qu'on n'eût point marqué de jour, pour célebrer la mémoire de S. Notker, & qu'il avoit prédit que les Moines & les Abbez de S. Gal ſeroient malheureux, pendant qu'on ne lui conſacreroit point de Fête. Un nommé *Otmar Blum* dit ici qu'aucun Abbé de S. Gal ne jouïroit d'une entiere ſanté, juſqu'à ce que Notker fût canonizé.

Trithemius lui a donné de grandes louanges dans ſa Chronique d'Hirſauge, ſur l'année DCCCLI. qui eſt le tems auquel il a vêcu; il le regardoit comme un ſavant homme & comme un grand homme de bien, pag. 22. du 1. Tome de cette Chronique, imprimée de nouveau à S. *Gal*, l'année MDCXC. Mais il ne parle d'aucuns de ces miracles, qui l'ont fait canoniſer, pluſieurs ſiecles après ſa mort. Mr. *Basnage* eſt ſurpris, avec raiſon, qu'on ait differé ſa canonization ſi long tems. Peut-être qu'il ne ſe trouvoit perſonne, qui en voulût faire la dépenſe, qui eſt aſſez grande.

22. Il y a, après cela, un Catalogue de tous les Auteurs, qui ont écrit contre les Juifs, tiré de la Bibliotheque de *Jean Molanus*, Professeur Royal à Louvain, où il mourut en MDLXXXVII. Mais parmi ces Auteurs, il y en a un, qui n'est rien moins, que contraire aux Juifs; c'est le fameux Rabbin *Moïse*, fils de *Maimon*. Il faut chercher les Auteurs Chrétiens, qui ont écrit contre les Juifs, dans les *Bibliotheques Rabbiniques*, qui ont été publiées, & particulierement, dans la II. Partie de celle de Mr. *Wolfius*, imprimée à Hambourg.

23. On voit, après cela, la Vie de S. *Gebhard*, Evêque de Constance, par *Felix Manilius*, sur ce qu'il en avoit ouï dire, & sur quelques MSS. du Monastere de Petershus. Mr. *Basnage* remarque fort bien que *Gebhard*, ayant vécu environ six-cens ans, devant *Manilius*; les traditions orales, dont ce dernier parle, ne peuvent pas être de grand poids. Les MSS. des Vies des Saints ne sauroient être non plus de grande autorité. On sait que la crédulité & les fraudes pieuses sont les principales sources de

cette ſorte de Vies. Il n'eſt pas néanmoins tout à fait inutile qu'on ait publié cette eſpece d'Ouvrages, comme a fait *Caniſius*; parce qu'on auroit de la peine à croire l'excès de credulité, ou de la hardieſſe à débiter des fictions, des fables pareilles, ſi l'on n'en avoit pas des preuves authentiques.

24. Il y a enfin une Lettre d'*Edmond Campian* Jeſuite, adreſſée à *Richard Cheine*, Evêque de Gloceſter, qu'il vouloit engager à embraſſer la doctrine de l'Egliſe Romaine. Elle ſemble avoir été miſe ici par *Caniſius*, pour remplir quelque petit vuide. Car elle n'eſt autrement bonne à rien.

ARTICLE II.

An Eſſai upon the TRUTH *of the* CHRISTIAN RELIGION, *Wherein its real fondation upon the* OLD TESTAMENT *is ſhewn, occaſionned by the* Diſcourſe of the grounds and Reaſons of the Chriſtian Religion, *by* ARTHUR ASHLEY SYKES *M. A. Rector of Raleigh in Eſſex.* A Londres MDCCXXV. in 8. pagg. 328.

NOUS

NOUS avons dit quelque choſe de ce Livre, à la fin de la 1. Partie de ce Tome, où il s'eſt gliſſé une faute à la p. 232. & où au lieu de lire *des Romains*, *les Auteurs Grecs*, il faut lire *les Auteurs Romains ou les Grecs*.

La matiere de ce Livre étant importante, pour tous ceux, qui veulent bien entendre l'Ecriture Sainte, nous nous étendrons plus ſur ce Livre, que nous ne ferions autrement; & nous commencerons, par l'*Introduction* qui marque le deſſein de l'Auteur.

La Religion Chrétienne étant manifeſtement fondée ſur l'Ancien Teſtament, auquel les Auteurs du Nouveau ſe rapportent très ſouvent; l'Auteur croit, & avec raiſon, que la Méthode la plus naturelle d'examiner la verité de cette Religion eſt de comparer les anciennes Prophéties avec leurs évenemens, & de conſiderer les preuves, que Jeſus-Chriſt & les Apôtres en ont apportées, pour appuyer leur doctrine.

Il y a, à la verité (& l'Auteur ne l'ignore pas) quantité de gens,

gens, qui croyent que le Chriſtianiſme eſt ſuffiſamment prouvé, ſi l'on montre que les Miracles & la Réſurrection de Jeſus-Chriſt ſont veritables; ſans qu'il ſoit beſoin d'avoir recours aux Propheties, qu'il cite ſi ſouvent. Mais ſuppoſé même que les miracles ſoient vrais; aucun miracle ne peut prouver que ce, qui eſt faux, en ſoi même, ſoit vrai. Si donc le Meſſie n'eſt pas prédit, dans l'Ancien Teſtament; point de miracle ne peut prouver que Jeſus ſoit le Meſſie promis. Ce ſeroit au contraire une preuve plus forte, contre lui; parce qu'il s'appuyeroit ſur des prédictions, qui ne ſeroient point des prédictions, & que par-là il auroit ſurpris le peuple ignorant; que n'eſt la preuve tirée des Miracles, pour montrer qu'il vient de la part de Dieu: car *de faux Chriſts & de faux Prophetes* pouvoient *ſe lever & faire de grands miracles & des choſes étonnantes; en ſorte qu'ils ſéduiroient les Choiſis même, s'il étoit poſſible*, Matth. XXIV. 24. Néanmoins perſonne n'auroit pu conclurre de là, que ces *faux Chriſts* en étoient de *veritables*. On ne ſauroit conclurre qu'un homme vienne de Dieu, quelques

ques miracles qu'il faſſe; s'il en appelle à l'Ecriture, pour ce qui n'y eſt point.

Il eſt certain qu'un miracle ne peut pas changer un menſonge en une verité; mais quand on verroit faire des miracles, comme ceux de nôtre Sauveur, à quelcun, qui citeroit l'Ecriture de l'Ancien Teſtament, en un autre ſens, que nous ne l'entendons; ſes miracles nous perſuaderoient aiſément que cet homme entendroit mieux les Propheties que nous, & qu'il y auroit dans les Prophetes des ſens cachez, que nous n'appercevrſons pas. Les Miracles ſeroient des preuves de la verité de ce qu'il diroit, des Propheties. Si l'on y prend garde, Nôtre Seigneur s'appliquoit pluſieurs paſſages des Pſeaumes; ou au moins ce ſont les Apôtres, qui les citent, comme le regardants; quoi qu'il ſoit certain qu'on ne ſauroit prouver, grammaticalement & à la rigueur, que les paroles le regardent uniquement. On ne ſe fieroit pas aux explications d'un homme, qui n'auroit point de moyen d'en convaincre les autres, que des raiſons de Grammaire; mais le ſeau des miracles fait qu'on s'y fie.

Si

Si l'on dit que des Impoſteurs peuvent faire des Miracles, comme le paſſage de S. Matthieu, qu'on a cité, le ſuppoſe; on peut repliquer que l'on a raiſon de prendre les Miracles qui iroient à engager les hommes à des choſes, que les Lois révelées condamneroient, comme des Miracles, qui viendroient des Démons. Voyez Jean V, 16.

Mais l'Auteur demande quelle notion, on auroit de la Morale d'un homme, qui prétendroit venir de la part de Dieu, & qui déclareroit que les Ecritures *lui rendent témoignage*, quoi qu'elles n'en parlaſſent point? Voyez Jean V, 29. Quelle ſincerité & quelle probité auroit-il, ſi après avoir *commencé, par Moïſe, & continué par tous les Prophetes, il eût expliqué à ſes Diſciples ce qui le regardoit*, Luc XXIV. 27. s'il étoit néanmoins vrai, que ni Moïſe ni les autres Prophetes n'en avoient rien dit?

Il eſt bien certain que Jeſus Chriſt n'auroit pas employé l'autorité de Moïſe & des autres Prophetes, à ſon avantage; s'ils n'avoient rien dit de lui. Mais les grands miracles, que Jeſus-Chriſt avoit faits, couronnez de ſa réſurrection, & de ſon ac-

cen-

cenſion au Ciel, étoient d'un aſſez grands poids, pour perſuader qu'il falloit l'en croire, ſur les ſens cachez de la Loi & des Prophetes; quoi qu'on ne s'en fût pas apperçu auparavant, parce que la Lettre ne ſembloit pas les renfermer. Mais on doit dire qu'il n'appartient pas à ceux, qui ne ſont pas des miracles, d'impoſer aux autres d'admettre ce qui n'eſt pas litteralement, & grammaticalement dans les Prophetes. Si Jeſus-Chriſt *n'avoit pas fait parmi les Juifs des œuvres, que nul autre n'avoit faites, ils n'auroient point eu de peché* d'avoir douté de ce qu'il diſoit Jean XV, 23. Mais ſes miracles les rendoient inexcuſables, de ne pas ſe fier en lui. Il faut joindre les Apôtres à leur Maître, ſans pourtant égaler leur autorité à la ſienne. Nous commettrions aujourdhui la même faute, que les Juifs, ſi nous doutions de leurs explications; mais nous ne devons avoir ce reſpect, pour perſonne d'autre, ni en recevoir aucunes, que les ſimples & les grammaticales; ſans quoi nous ſerions diſciples de gens, qui diſent tout ce qui leur vient dans la tête & qui veulent faire paſſer leurs ré-

réveries, pour le ſens du S. Eſprit.

L'Auteur montre en ſuite, en général, la verité de l'Hiſtoire Evangelique, & défend Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres, contre l'accuſation de *Fanatiſme*; que quelques perſonnes ont faite contre eux, contre toute ſorte d'aparence & de raiſon. Nous ne nous attacherons pas à cela, parce que ce n'eſt pas là le principal but de ce Livre; mais de traiter des paſſages de l'Ancien Teſtament, citez dans le Nouveau, & de montrer qu'avant que les Chrétiens parlaſſent du Meſſie, les Juifs l'avoient attendu & même dans le tems, auquel Jeſus-Chriſt vint. Outre cela, on ſe propoſe de diſtinguer des applications de quelques paroles de l'Ancien Teſtament, des Prophetie directes; telle qu'eſt celle de Daniel Ch. VII. où ſous le nom *d'un Fils d'Homme* il a entendu parler du Meſſie, & par *le Royaume des Saints*, dont il eſt fait mention au même endroit, *le Royaume des Cieux*, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Evangile.

1. L'Auteur montre que les Juifs attendoient, environ le tems, auquel Jeſus vint au monde, quelcun de leur nation, qui ſeroit maître de tou-

toute la terre. Cela paroit clairement, par les témoignages de deux Auteurs Latins, qui vivoient peu après ce tems-là; ſavoir *Suétone* & *Tacite*.

Le premier dit, dans la Vie de Veſpaſien Ch. IV. "qu'il y avoit une „ opinion ancienne & conſtante, qui „ s'étoit répandue dans tout l'O„ rient, que les Deſtinées promet„ toient, que des gens ſortis de la „ Judée ſe rendroient maîtres de „ tout: *Percrebuerat, Oriente toto, vetus & conſtans opinio, eſſe in fatis, ut eo tempore Judææ profecti rerum potirentur.* Veſpaſien s'appliqua cette prédiction & la ſoûtint par l'événement; mais ce n'eſt pas ce dont il s'agit, mais ſeulement de la perſuaſion des Juifs, qui là-deſſus ſe rebellerent contre les Romains: *id Judæi, ad ſe trahentes, rebellarunt*, dit le même Hiſtorien.

Tacite au Liv. V. de ſon Hiſtoire, Ch. 13. (& non *Annal.* L. 21. comme il y a dans l'Auteur. *Tacite* n'en dit rien dans ſes Annales, qui n'ont d'ailleurs que XVI. Livres) exprime la choſe, en des termes ſemblables & dit „ que cela eſt tiré des „ anciens Livres des Sacrificateurs „ Juifs, qu'en ce même tems l'O-

„ rient

„ rient recouvreroit ſes forces, &
„ que des gens, partis de Judée, ſe-
„ roient maîtres de tout; expreſſions
„ embarraſſantes, qui avoient pré-
„ dit que ce ſeroit Veſpaſien & Tite:
„ *antiquis ſacerdotum litteris contine-*
„ *ri eo ipſo tempore fore ut invaleſceret*
„ *Oriens, profectique Judææ rerum*
„ *potirentur; quæ ambages Veſpaſia-*
„ *num ac Titum prædixerant.* Il a-
joûte que c'étoit une opinion vul-
gaire, parmi les Juifs; qui, quoi
que dans un état fort humilié, ſe
flatoient encore d'être élevez & de
devenir maîtres de tout. Il y a en-
core un paſſage de *Joſeph* dans ſon
Livre VI. c. 5. de la Guerre Judaï-
que, ſelon la diviſion de l'Edition
d'Oxfort, où il dit *que ce qui porta*
principalement les Juifs à la guerre,
étoit un Oracle équivoque qui ſe trou-
voit dans les ſacrées Ecritures, que
vers ce tems là, quelcun du pais ſe-
roit maître de toute la terre. Joſeph
applica cette Prophétie, auſſi bien
que *Suétone* & *Tacite*, à Veſpaſien,
qui fut déclaré Empereur en Judée,
avant que de l'être ailleurs.

Puis qu'un Juif & des Auteurs Ro-
mains ont cru qu'il y avoit un Oracle
qui diſoit qu'un Roi de toute la terre

vien-

viendroit de Judée ; on ne doit pas être ſurpris que les Diſciples de Jeſus attendiſſent alors que leur Maître prît le titre de *Roi*. Voyez Luc XXIV, 21. Act. I, 6.

II. Il y a un certain ſtyle dans les Prophetes, où les mots ſont employez conſtamment en un ſens particulier, ce qui fait qu'on les peut bien entendre. Par exemple, il eſt dit dans Daniel II, 31. & ſuiv, *que Nebucadnetſar vit*, en ſonge, *une ſtatue, dont la tête étoit de fin or, la poitrine & les bras d'argent, le ventre & les cuiſſes de cuivre, les jambes de fer & les pieds, en partie de fer & en partie d'argile*; qu'en ſuite *une pierre, coupée ſans main, frappa les pieds de la ſtatue, qui étoient de fer & d'argile, & les briſa*; après quoi *le vent les emporta; en ſorte, qu'il ne ſe trouvât plus de place pour eux*; c'eſt à dire, qu'on ne pût voir qu'étoit devenue la poudre, en laquelle cette ſtatue avoit été réduite. Au contraire, *la pierre, qui avoit frappé la ſtatue devint une grande Montagne, qui remplit toute la terre.*

Il paroit, par l'explication de Daniel, que les parties de cette ſtatue repréſentoient quatre Monarchies & qu'il

qu'il devoit y avoir une Monarchie qui les détruiroit toutes. L'Auteur remarque 1. que la pierre fut coupée, avant qu'elle frappât la statue, & que conséquent avant que le Royaume représenté, par les jambes de la statue, fût ruiné : 2. que cette pierre ne devint montagne, qu'après qu'elle eut frappé la statue, sans qu'il soit rien dit du tems qu'il fallut, pour que la pierre frappât la statue, & que cette même pierre devint montagne. Quoi qu'il en soit, comme la pierre représente un Royaume, que Dieu susciteroit, & qui avec le tems devoit devenir plus considerable, que les quatre Monarchies, que la statue représentoit; on peut regarder, comme son commencement, l'état, où cette pierre fut, avant qu'elle fût devenue une montagne; qui représente l'état de ce Royaume, avant qu'il fût parvenu à toute sa grandeur. Ce que ce Royaume devoit avoir de particulier, c'est qu'il ne devoit *jamais être détruit, mais durer éternellement, & qu'il ne seroit point donné à un autre peuple.*

Tout ce, dont les Interpretes ne sont pas d'accord, c'est si la quatrié-

me

me Monarchie repréſenté l'Empire *Romain*, ou les Monarchies, qui tirannizerent ſi fort les Juifs; ſavoir, celles des *Seleucides*, ou des *Lagides*. L'Auteur croit qu'il s'agit des Romains 1. parce c'eſt le ſentiment de tous les Anciens. 2. parce qu'il n'en eſt rien dit, qui ne ſe puiſſe très-bien appliquer à l'Empire Romain; & ſans faire aucune violence aux paroles: 3. parce que ceux, qui croyent qu'il s'agit des Rois de Syrie, ou d'Egypte, cauſent une grande confuſion dans des Prophetie de Daniel, comme on le verra dans l'Auteur. Il faudroit trop nous étendre, pour rapporter toutes ſes raiſons.

Nous dirons ſeulement, qu'il remarque fort bien que la quatriéme Bête, dont il eſt parlé au Ch. VII. de Daniel, repréſente l'Empire Romain, & ne quadre nullement aux ſucceſſeurs d'Alexandre, en Syrie & en Egypte. Par exemple Dan. VII. 7. & ſuiv. ce Prophete dit qu'il avoit vû, dans ſes viſions nocturnes, une *quatriéme Bête effrayante, terrible, & exceſſivement forte, qui avoit de grandes dents de fer; qu'elle dévoroit & rompoit en pieces, &*

qu'elle foulait le reste aux pieds; qu'elle étoit différente de toutes les bêtes, qu'il avoit vûes avant elle & qu'elle avoit dix cornes. Je considerois, dit le Prophete, *ses cornes, & il lui vint une autre petite corne, entre elles, devant laquelle il y eut trois des premieres, qui furent déracinées.* Cette quatriéme Bête représente encore l'Empire Romain, & la Prophetie s'étend jusqu'à ce que cette Bête fut tuée.

Pendant que le Prophete considéroit ces visions nocturnes, & la destinée de cet Empire, il dit vers. 13. & 14. *qu'il voyoit avec les nuées du Ciel venir un Fils d'homme* (c'est à dire, simplement un homme, ou même un homme du commun) *qui vint au Vieillard, dont ceux, qui étoient là, le firent approcher. Le Vieillard lui donna l'empire, la gloire & le regne, auquel tous les Peuples, toutes les Nations & toutes les Langues doivent servir; car son Empire sera éternel, il ne lui sera point ôté, & son regne ne sera point détruit.*

Il est dit ici expressément que *le Royaume* lui fut donné *à un Fils d'homme*, & le tems, auquel il devoit être donné, est clairement marqué;

qué ; ſavoir, après la mort de la Bête, ou après la ruine de la quatriéme Monarchie. On a remarqué que cette quatriéme Bête repréſentoit l'Empire Romain & il eſt clair, par le Texte du Prophete, que *les Saints*; c'eſt à dire, ceux qui adoroient le vrai Dieu, étoient en grand nombre, avant que la petite corne *ſe levât & tâchât de les briſer*, vers. 25. Outre cela, il eſt dit expreſſément que cette petite corne ſe leveroit, *après les deux Rois*, vers. 24. Après que la domination de cette petite Corne auroit été détruite, vers. 26. *le regne, l'empire, & la grandeur des Royaumes, qui étoient ſous tout le ciel, devoient être donnez au Peuple des Saints du Très-haut. Son regne* devoit *être un Regne éternel, & tous les Empires le devoient ſervir & lui obéir*; vers. 28.

Il y a, dans cette Prophetie, diverſes particularitez, qui ne ſont pas dans la précedente, & nous y voyons quelque choſe de particulier de ce qui devoit arriver entre le tems, auquel *la pierre fut coupée*, & celui auquel elle devint une Montagne, qui remplit toute la terre. Il faut remarquer qu'il n'eſt pas

parlé de ce regne du *Fils d'homme* comme d'un regne, en cette Prophetie, jusqu'à ce que *le Jugement* se fût; c'est à dire, que ce regne ne devoit pas être glorieux, que *la Pierre* ne fût devenue effectivement *une montagne*, & que le *Fils d'Homme*, ne fût venu *avec les nuées du Ciel*, vers. 13. Il y a donc ici deux differents états du *Royaume du Ciel*, qui sont prédits. L'un étoit celui, auquel les Saints devoient être persecutez, étant abandonnez à un Tyran; & l'autre quand la fin de cette Tyrannie seroit venue, lors que *les Saints du Très-haut devoient prendre le Regne* vers. 18. ou lors que *le Fils d'Homme* devoit entrer dans son Regne. Le nouveau Testament est assez clair, sur tout ceci.

Ces Propheties se trouvant dans les Livres sacrez des Juifs, ou de leurs *Prêtres*, comme parle *Tacite*; il étoit fort naturel que cette Nation s'attendît à ce que l'on a déja dit. Si l'on ajoûte que les Juifs pouvoient s'y attendre, environ au tems de Jesus, ou un peu après; cette pensée ne leur devoit-elle pas venir en ce tems là, où ils croyoient que ce Regne alloit commencer?

C'est

C'eſt ce que l'Auteur recueuille encore, de la Prophetie des LXX. ſemaines, ou des 490 années, qui échurent en ce tems-là, comme on le verra dans l'Original. Voyez Daniel IX, 24 Si quelcun s'aviſoit de dire que ce Royaume de Dieu pourroit convenir auſſi bien au Mahometiſme, qu'au Chriſtianiſme, & que la *Pierre*, qui devint une Montagne, pourroit marquer le Mahometiſme, qui, en peu de tems, s'augmenta d'une maniere ſurprenante, & frappa la ſtatue par ſes pieds, ce qui la réduiſit en poudre; l'Auteur répond que le *Regne de Dieu* & *l'état d'une éternelle juſtice* étant la même choſe; cela devoit être accompli par les Romains, avant la ruine de Jeruſalem. Par conſequent le Mahometiſme, qui ne parut, que DL. ans, pour le moins, après la deſtruction de Jeruſalem, ne peut pas être le Regne prédit par le Prophete? Outre cela, le Mahometiſme n'a jamais été un Regne ſpirituel, puis qu'il a été établi, par la force; & ne peut pas être repréſenté ſous l'image d'une pierre, qui avoit été coupée ſans mains.

Suppoſé même que cette ſeule

Prophetie pût ſe rapporter au Mahometiſme, ce qui ne ſe peut point; Mahomet ne parut pas, avant le tems auquel le Sceptre fut ôté à Juda; il n'étoit pas de la race de David. En un mot il ne ſe trouve en lui aucune circonſtance, qui caracterize le Meſſie, & dont il ſoit fait mention, dans les Prophetes; & par conſéquent ſon Regne ne peut pas être le Regne du Meſſie, qui a été prédit. Il n'y a guère d'apparence, qu'il y ait perſonne, qui veuille ſérieuſement que le Mahometiſme ait été prédit, par Daniel. Quelque incredule pourroit avoir fait cette objection, pour ſe moquer.

Nôtre Auteur a raiſon de croire, qu'on ne peut affoiblir les preuves, qu'on tire de *Daniel*, pour montrer que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie; qu'en attaquant l'authenticité de ce Livre, on en lui oppoſant des choſes, qu'on peut objecter à toutes les Prophetie.

Pour ce qui regarde la premiere de ces difficultez, il remarque que le Livre de Daniel a toûjours été regardé, par les Juifs, comme un de leurs Livres Sacrez; ce qu'on ne peut pas rejetter, ſans de grandes raiſons.

fons. Daniel avoit vécu, pour le moins, cinq cents cinquante ans avant Jesus-Christ, & en supposant qu'il prédit le Messie; cela suffisoit pour avoir donné la naissance à *l'ancienne opinion*, qui étoit reçue parmi les Juifs, que quelqun de leur Nation regneroit sur toute la Terre. Tout ce que *Joseph*, *Tacite* & *Suétone* en ont dit s'accorde très-bien à ce que Daniel en a prédit, & l'on a une très-juste raison de croire que l'opinion des Juifs, dont on a parlé, étoit fondée sur ce qu'il en avoit prédit.

Pour ce qui regarde la seconde objection, *Porphyre* disoit en effet que le livre de Daniel avoit été écrit après coup, & soutenoit qu'il avoit été composé par quelqun, en Judée, au tems d'Antiochus surnommé Epiphanès; pour faire une relation des malheurs de son tems, en forme de Prophetie, & en prédisant plûtôt l'avenir, qu'en racontant le passé. Si cela étoit, il faudroit au moins avoüer que le livre de Daniel avoit été publié long-tems avant Jesus de Nazaret, c'est à dire, 160. ans; & cela étant, les Propheties citées, par Mr. *Sykes*, ne peuvent pas passer pour a-

voir été écrites après l'événement.

Si l'on disoit, avec *Spinoza*, que ce Livre a été compilé, depuis que Judas Machabée eut rétabli le culte de Dieu, parmi les Juifs, & qu'il n'y a que les V derniers Chapitres, qui soient en effet de Daniel, mais que les VII premiers avoient été tirez de quelques Livres Chaldéens; il faudroit convenir qu'il fut fait, environ 160. ans avant Jesus Christ, puis que Judas Machabée fut 148 ans d'années, avant Nôtre Seigneur. Mais cela n'est fondé sur rien.

Joseph nous a donné un Extrait assez complet des huit premiers Chapiter de Daniel, & parle toujours de ce Prophete, comme ayant vécu au tems, auquel ce Livre le témoigne. Il ne soupçonnoit pas plus de supposition ce Livre, que les autres Livres Sacrez; & il ne fait mention de personne, qui eût douté de son authenticité. Au contraire, il dit expressément au *Liv. X. & XI. 7.* où il parle de la Prophetie de Daniel C. VIII. concernant *Antiochus Epiphanes*, que les choses arrivérent *comme Daniel les avoit vues & comme il avoit écrit plusieurs années avant, qu'elles arrivérent.* Il avoit dit un peu au-

auparavant : *Tous les Livres qu'il nous écrits & qu'il a laissez, sont des, encore à présent parmi nous, & sont les que Daniel avoit eu des révélations dans nuit de Dieu, par il prédisoit non seulement aux, comme les autres Prophetes, mais aux mêmes encore le tems même, auquel les choses devoient arriver.* Il ne pouvoit pas parler mieux, s'il avoit eu le moindre soupçon que c'étoient des choses forgées. On peut voir encore ce qu'il dit de Daniel au Liv. IX. c. VI.

Outre cela, Daniel est très expressément cité dans le I. & III. Livre des Machabées & par Jesus lui même Matth. XXIV. 15.

Mr. *Sykes* conclut de là 1. que soit que le Livre de Daniel eût été recueilli par la Grande Synagogue, comme parlent les Juifs, des papiers que Daniel avoit laissez ; ou aussi tard que *Porphyre* le disoit, il faudroit néanmoins convenir 1. qu'il y a eu une Prophetie très-claire d'un Royaume, que Dieu établiroit, & que cela pourroit suffire pour fonder cette ancienne & constante opinion, que quelcun, qui tireroit son origine de la Judée, deviendroit maître de toute la Terre ; 2. qu'on ne peut ob-

objecter à cela la variété des sentimens des Savans, touchant la fin des LXX. Semaines, puisque tous leurs calculs finissent quelque tems avant la destruction de Jerusalem. Quoi que nous ne convenions pas de la fin des sept semaines, ni des soixante-deux semaines; néanmoins on en conclut que, sous l'Empire Romain, il a dû s'établir un Royaume Spirituel, sans aucune violence, & que le Messie devoit mourir avant la destruction de Jerusalem; ce qui nous suffit en cette occasion, où il s'agit de rendre raison de l'opinion, qui s'étoit établie depuis long-tems, dans l'Orient. L'Auteur du Livre Anglois *des Fondemens & des raisons de la Religion Chrétienne* fait là-dessus une seconde objection, qui est opposée à toutes les explications, qu'on peut donner des Propheties. „ C'est que „ le rapport que l'on peut remarquer „ entre une Prophetie & certain é„ venement, n'a rien qui soit réel„ lement convainquant. On ne trou„ ve aucune raison de ce rapport, „ sinon que les Interprétes ont eu „ long-tems les Propheties & les E„ venemens devant les yeux, pour „ les accorder ensemble. Confor„ mé-

„ mément à cela, ils ont en corri-
„ geant & en rapiéçant leurs Syſté-
„ mes, & en changeant les idées,
„ qui répondent aux mots, trouvé
„ les ſens les plus plauſibles de cer-
„ tains mots, qui ſont dans les Pro-
„ phéties; dans la vue d'apliquer ces
„ Propheties aux évenemens, qu'ils
„ ſouhaitoient qu'on crût être ceux,
„ qu'ils s'étoient propoſez; car il
„ n'y a rien de plus aiſé, pour les
„ perſonnes ſubtiles & ſavantes, que
„ de faire des ajuſtemens en cette
„ occaſion, entre les choſes, juſ-
„ qu'à un certain degré. Mais pour
„ les ajuſter parfaitement, c'eſt ce
„ qui eſt impoſſible. Pag. 249. & 250.
Mr. Sykes répond, qu'en pluſieurs exemples, les parfaits ajuſtemens des prédictions avec les évenemens ne ſont non ſeulement pas impoſſibles, mais même ſont très-clairs. Dans les Propheties, ſur leſquelles on croit que le Chriſtianiſme eſt principalement fondé; il y a un rapport manifeſte, entre les Propheties & les évenemens. Nous avons tant d'années pour la verité de l'ajuſtement, & chaque circonſtance s'accommode ſi bien à ce qui a été prédit; que cela n'eſt pas dû à l'art & à l'érudition

des hommes, mais à l'attention que l'on a faite à ce qui est arrivé. Quand nous considerons une Prophetie & l'évenement qui lui répond exactement en toutes ses circonstances, nous pouvons aussi fermement voir que cela a été prédit, que nous sommes sûrs, lors que nous savons les propriétez d'un Triomphe, & que nous les trouvons dans une figure, que cette figure est en effet d'un Triomphe. On *n'a corrigé ni rapiecé aucun Systême*, que pour quelques *circonstances* seulement; & la justesse ne se trouve pas moins dans les Propheties, que dans les autres choses; si l'on ne prend qu'une partie d'une Proposition, & qu'on la prenne pour le tout, on tombe nécessairement en un Paralogisme. Il en est de même des Prophetie, & si l'on ne fait attention qu'à une partie, & qu'on néglige les autres, & qu'on en détermine le sens, il n'est pas possible de ne se tromper point. Mais quand on considere le tout, & que l'on trouve que chaque partie de la Prophetie quadre parfaitement à l'évenement, on a sujet d'être aussi convaincu qu'il avoit été prédit, aussi que des personnes, sans prévention & ignorantes, s'y soient trompées

dessein d'éclaircir des endroits qui ne pouvoient pas l'être.

C'est en quoi je trouve la Réponse que notre Auteur fait à celui qui a publié *la Défense sur les Fondemens de la Religion*, & *les Réflexions sur la Religion Chrétienne*. On peut avouer cela, que bien des gens se font mêler à expliquer les Prophéties, sans être assez versez dans le stile des Prophetes & dans l'Histoire des Evenemens qu'elles regardent. Cela dépend d'une étude assez longue de la Langue Hebraïque, & des manières particulières aux Prophetes, qu'on ne peut apprendre, qu'avec beaucoup de tems & d'attention.

III. L'Auteur examine, après cela, ce que veut dire le Nouveau Testament par ces mots : *Le Royaume des Cieux* ; Royaume que l'on peut regarder par rapport à ses commencemens, à ses progrès & à son entière consommation ; car il ne fut pas révelé d'abord, dans toute son étendue, mais peu à peu, jusqu'à la mort, à la résurrection & à l'ascension au Ciel ; de celui, à qui son Pere l'a donné. Il ne sera pas même entierement révelé qu'au dernier Jugement, ou quand ce Roi Celeste descendra du Ciel pour cela. Il y a

plusieurs remarques, sur tout cela, qui sont très-dignes de l'attention des Lecteurs, & qui néanmoins n'étoient pas venuës dans l'esprit des Interprétes du Nouveau Testament. Par exemple, l'Auteur nous fait remarquer, que lors que Jesus-Christ commença à annoncer, que *le Royaume du Ciel étoit approché*, & qu'il *viendroit même bien tôt*; personne ne lui demanda quel étoit ce Royaume Céleste; parce que tout le monde savoit que c'étoit la même chose que *le Regne du Messie*, qui avoit été prédit par le Prophete Daniel. En écrivant ceci, il m'est venu dans la pensée, qu'il vaudroit mieux avoir rendu en François, en divers endroits du Nouveau Testament, *le Regne du Ciel*, que *le Royaume du Ciel*.

La premiére de ces deux expressions signifie proprement l'action de regner: & la seconde les Sujets de ce Royaume. Par exemple, l'Eglise Chrêtienne peut & doit être nommée *le Royaume du Ciel*; mais on ne pourroit pas dire, qu'elle est *le Regne du Ciel*, à parler exactement. Néanmoins en François, nous confondons ces deux mots, sans y prendre garde. Les Anglois confondent de

même

même *The kingdom*, qui veut dire le Royaume avec ce qu'ils appellent *the Kingship*; auſſi bien que les Hollandois mêlent *Koninkryk* avec *Koninkſchap*. Par exemple, j'ai traduit moi-même. Matth. III. 2. & IV. 17. *le Royaume du Ciel s'eſt approché*, où il auroit mieux valu traduire *le Regne du Ciel*. Mais Matth. VI, 10 dans l'Oraiſon Dominicale, j'ai bien mis, *ton Regne vienne*. La coûtume fait qu'on ne s'apperçoit pas de ces ſortes d'improprietez.

Mr. *Sykes* conclut, à la fin de ſon Chap. III. & avec raiſon, 1. que Daniel avoit prédit clairement un Royaume, que Dieu commençoit à établir, pendant que l'Empire des Romains ſubſiſtoit encore: 2. que Jeſus commença à prêcher, au tems marqué, *que le Regne de Dieu étoit proche*, & qu'il découvrit pluſieurs choſes, qui concernent la nature de ce Regne, qu'on ne pouvoit pas découvrir, de ce qui s'étoit paſſé, avant ſon tems. 3. Que ce Royaume naîtroit de très-petits commencemens, & croîtroit juſqu'à ce qu'il fût devenu une Montagne, qui rempliroit toute la Terre: 4. qu'il commenceroit à ſe former *ſans main*, c'eſt-à-di-

dire, que ce seroit un Royaume Spirituel, qui ne seroit soûtenu par aucune puissance humaine.

En effet, le Christianisme fut prouvigné au commencement, de cette maniere. Son agrandissement surprenant si conforme à ce que Daniel en avoit predit, fut plus clairement expliqué dans le Nouveau Testament, & a été verifié ensuite pendant plus de dix-sept siecles.

Tout ce qu'on pourroit objecter à l'Auteur, touchant *la pierre coupée sans mains* & qui est devenue une Montagne, qui a rempli toute la Terre, C'est que cela ne quadre bien à l'Eglise Chrétienne, que pendant qu'elle fut persecutée, & qu'elle ne laissa pas de croître, pendant cette persecution; car depuis Constantin elle se soûtint & s'agrandit, par l'autorité des Empereurs & des Rois; qui employerent pour cela des moyens humains, & même la force & la violence, pour détruire le Paganisme. On n'a qu'à consulter les Lois, que l'on trouve dans le Code Théodosien contre les Juifs, les Payens & les Héretiques. Il s'éleva après cela un Christianisme plein d'opinions étranges & contraires à celui de Jesus & de ses Apô-

pôtres ; si bien qu'une partie des Chrétiens reproche à l'autre une Apostasie scandaleuse, qui va à détruire la Religion Chrétienne. Mais il est certain que pendant plus de trois cens ans, auquel la Religion s'est le mieux conservée, elle n'a eu aucun secours des Empereurs. Si Constantin défendit ensuite le culte Payen, sous peine de la vie ; cela ne servit pas à établir la doctrine de l'Evangile. On peut dire la même chose des cabales & des disputes des Ecclesiastiques, qui étoient plus propres à renverser la Religion Chrétienne, qu'à la propager, telle qu'ils l'avoient reçue de Jesus & de ses Apôtres. Ainsi si elle s'est conservée, malgré les erreurs que quelques Chrétiens y ont introduites, c'est *sans main d'homme*, ou sans violence ; par le soin de la Providence, qui nous a conservé les Livres Sacrez, au travers des siécles les plus ténebreux & les plus corrompus ; & qui a suscité des gens, qui, par le moyen de ces mêmes Livres, & par une longue étude, l'ont remise sur un pied infiniment meilleur qu'auparavant ; & qui ne permettra pas qu'elle aille, en empirant, à l'avenir.

IV.

IV. L'Auteur ſe propoſe une autre objection, c'eſt qu'il pourroit ſembler que Dan. VII renvoye l'établiſſement du *regne du Ciel* au dernier Jugement, lors que *le Fils d'Homme viendra, avec les nuées*, & que la ſentence ſera prononcée; comme on le peut voir, dans le Chapitre du Prophete, qu'on vient de citer.

Il répond à cela 1. que le tems du Regne glorieux du Meſſie, ou le tems auquel *les Royaumes de ce monde appartiendront à nôtre Seigneur & à ſon Chriſt*, Apoc. XI, 15. n'eſt pas encore venu; mais que néanmoins, il y a eu un Royaume établi dans le monde, par Jeſus; dans lequel il eſt reconnu, comme infiniment ſuperieur aux plus grands Rois de la Terre, & ſes Lois ſont miſes, ſans comparaiſon, au deſſus de toutes les leurs; en ſorte qu'on doit obeïr à ſes Lois, avant que de ſe ſoumettre aux autres. Si quelque Etat a publié des ordres contraires à ceux de Jeſus, ſes ordres ont été conſiderez, comme nuls. Tel a été en effet le Regne du Meſſie, & quoi qu'il ne ſoit pas encore venu à ſon é-

tat

tat le plus glorieux, tel que le décrivent les Prophetes; néanmoins si l'on examine les évenemens, & les circonſtances, que les Auteurs du N. T. en ont prédites; il eſt évident que le tems, qui s'eſt écoulé, ne peut être conſideré, que comme l'Enfance du Regne de Jeſus-Chriſt.

2. Que l'expreſſion de *Regne du Ciel*, de *Dieu*, ou du *Chriſt* a deux ſens differens dans le N. T. Quelquefois elle ſignifie le regne, dans lequel le Chriſt entrera, lors qu'il paroîtra *ſur les Nuées du Ciel*; d'autres fois elle ſignifie l'état de l'Evangile juſqu'au tems de l'Aſcenſion de Jeſus, comme Matth. IV, 17. Marc I, 14. &c. Daniel lui-même, en parlant du tems le plus éclatant du regne du *Fils d'Homme*, n'exclut pas néanmoins ſes commencemens, ou les tems, qui précederoient ſon état glorieux.

3. Que Jeſus eſt reconnu, par tous les Chrétiens, comme leur Seigneur & leur Roi, les Lois duquel ſont au deſſus de toutes les autres Lois. C'eſt en quoi conſiſte ſon Regne préſent, & le tems, auquel cela fut reconnu,

en

en a été le commencement. Cela n'arriva point avant son ascension. Avant cela, il disoit seulement que le Regne de Dieu étoit proche; Matt. IV, 17. Voyez encore Act. II, 38 & Philip. II, 8, 9. Dieu. Si l'on dit que ce tems ici est décrit non comme le tems du Regne de Jesus Christ, mais comme le tems du regne de *l'Antechrist*, ou *de la Bête*, ou *de l'Homme du Peché*, l'Auteur ne disconvient pas que le tems présent ne soit décrit sous ces noms. Mais ce n'est, selon lui, qu'une représentation de la dépravation, par laquelle on a introduit des opinions & des pratiques contraires aux Lois fondamentales du Regne de Jesus Christ; & comme ces opinions & ces pratiques ont été prédites par les Apôtres, elles peuvent servir à prouver la vérité du Christianisme. Comme elles ont été prédites, il a aussi été prédit clairement, quand l'Antichristianisme prendroit fin & quand les seules Lois de Jesus-Christ seroient la règle de ceux, qui feroient profession du Christianisme. Le tems viendra, dit Mr. *Sykes*, auquel les Rois & les Nations reconnoîtront sincerement

ment

chent qu'ils soient soumis à Jesus-Christ. Les peuples ne feront plus persécutés, à cause de cela ; & quand ce heureux tems sera venu, les Royaumes de ce monde *deviendront les Royaumes de Seigneur & de son Christ, & il regnera dans les siecles des siecles.* Apoc. XI. 15.

Il est ridicule d'attribuer les progrès du Christianisme, qui est un Royaume purement spirituel, & qui n'a été soutenu d'aucune force, au hazard, ou à une conjoncture favorable, puis qu'il avoit été prédit qu'il y auroit un Royaume spirituel de cette sorte, qui ne seroit soutenu par aucun moyen humain ; sur tout si nous considerons combien de siecles il y a qu'il subsiste, & que nous voyons que la suite est conforme aux Propheties. Peut-on attribuer au Hazard, ou à une heureuse entreprise, que Jesus-Christ & ses Apôtres firent de répandre certaines Notions dans le Monde, & un établissement qui a duré si longtems, & que rien n'a pû détruire, depuis mille sept cens années ?

V. L'Auteur montre au long, au Chapitre suivant, que l'origine de cette expression de *Fils d'homme*, doit être

pris occasion de là de dire *que tous les Juifs, au tems de notre Sauveur, & peut-être même presque toute la Nation, n'avoit attendu un Liberateur réel ou temporel.* Il me semble que cela n'a guère de rapport, avec ce que j'ai dit. Mais il est certain que depuis Daniel, que la révélation a été plus claire, les Juifs ont dû croire plus communément le Messie.

VII. Dans le Chapitre suivant, Mr. *Sykes* montre les preuves, que Jesus donnoit qu'il étoit le *Messie*, & le *Christ*, ou le *Fils d'homme*. La premiere étoit tirée du tems, qu'il étoit venu, avant la ruine de Jerusalem, selon la Prophetie de Daniel Ch. IX, 26, 27. Outre cela, il parut à la fin des *soixante & dix semaines*, ou au bout de CCCCXC. ans, depuis *le commandement donné à Esdras de rebâtir Jerusalem*: ou la septiéme année d'Artaxerxès. Voyez Esdras C. VII, 7. Quoi que cela ne suffit pas, pour prouver, qu'il étoit le Messie; cela suffisoit pour faire voir que ceux, qui parurent après la destruction de cette ville, n'étoient pas de vrais Messies.

La seconde preuve, qu'il donnoit

de

de la Mission Divine, c'étoient les miracles, qu'il faisoit & auxquels il renvoyoit souvent les Juifs. S'il avoit dit qu'il étoit le Messie, sans en donner aucunes preuves, les personnes sages auroient eu droit de ne l'en point croire. Voyez Jean, V. 31, 33. X, 25, 37. XIV, 11. XV, 24. Sur ce principe les Apôtres prouvoient aussi, qu'il étoit le Messie Act. II, 22, 36.

Ces Miracles, supposés réels, comme ils l'étoient, nous doivent obliger à faire attention à ce qu'il nous dit; & puis qu'il a été le seul, qui ait paru & qui ait fait des Miracles, dans le tems prédit, & pris le titre de Messie; on a sujet d'en conclurre qu'il l'étoit veritablement. La conclusion est clairement contenue dans les propositions précedentes & prouvées de maniere, qu'il faut s'y rendre, à moins, que de vouloir douter, pour douter; qui est un caractere indigne d'un homme raisonnable. L'Auteur auroit pû s'arrêter là, mais il a cru devoir encore répondre à quelques difficultez, qui se trouvent dans le *Discours des Fondements & des Raisons de la Religion Chrétienne*.

„ La 1. objection que l'on trou-
„ ve, dans ce livre, c'eſt que les
„ Miracles de Jeſus ne produiſirent
„ aucun effet ſur ceux de ſa famille,
„ qui ſemblent avoir été plus incre-
„ dules, que les autres Juifs ; & que
„ quelques uns de ſes Diſciples &
„ de ſes Sectateurs l'abandonnerent,
„ & crurent qu'il pouvoit bien n'ê-
„ tre pas le Meſſie, quand ils le vi-
„ rent ſouffrir, nonobſtant ces mi-
„ racles & les frequentes déclara-
„ tions, qu'il avoit faites qu'il l'é-
„ toit.

Il eſt aiſé de répondre à cette objection & aux autres ſemblables, ſi l'on conſidere les difficultez, qu'il rencontra, dans les fonctions de ſa Charge. Sa maniere d'agir étoit de faire des Miracles, & d'en laiſſer tirer la conſéquence, à ceux qui les avoient vûs, qu'il étoit en effet le Meſſie. C'eſt ainſi qu'il en uſoit ordinairement, quoi qu'en d'autres conjonctures ; il ne fit pas difficulté de dire qu'il l'étoit. Voyez Jean IV, 26. XVII, 12. Matth. XXIV, 5. M. Locke a fort bien montré, en ſon *Chriſtianiſme Raiſonnable*, qu'il en uſoit ainſi : de peur qu'il ne ſe fit quelque ſédition, s'il ſe déclaroit

ou-

ouvertement *le Meſſie* ; parmi un peuple, qui croyoit que celui, qu'on attendoit, ſous ce nom, ſeroit un Roi temporel.

A la verité, un miracle ne peut pas faire qu'une raiſon foible devienne forte, (comme dit le *Diſcours*, p. 32) ni faire qu'une Prophetie ait été accomplie, lors qu'elle ne l'a point été. Mais un Miracle peut montrer qu'un homme a reçu de Dieu des Privileges, qui ont été prédits long-tems auparavant. Supposé qu'il ait été prédit, que *le Fils d'Homme* auroit un Royaume ; on ſoûtient ici avec raiſon, qu'un homme qui, en diſant un mot, *reſſuſcitera les morts*, *rendra la vuë aux aveugles*, *les pieds aux boiteux* &c. & qui dira qu'il eſt *le Fils d'Homme*, donnera une preuve ſuffiſante de cette verité ; & qu'on ne pourra s'oppoſer à lui, ſans opiniâtreté. Les Miracles donc de Jeſus étoient des preuves ſuffiſantes aux Juifs, pour les convaincre qu'il étoit le Meſſie ; quoi qu'il ne fût pas un Prince temporel, tel qu'ils ſe figuroient que le Meſſie devoit être ; quoi qu'il n'y en eût rien, dans les Prophetes.

La 2. Objection de l'Auteur du

Diſcours eſt " que les Miracles ne
„ ſont pas conſiderez, comme des
„ preuves de quelque choſe ; mais
„ ſeulement comme des accom-
„ pliſſemens de ce qui eſt dit,
„ dans l'Ancien Teſtament, ſem-
„ blable aux autres évenemens du
„ Nouveau ; c'eſt à dire, comme
„ étant exactement conformes aux
„ Propheties, qui regardent le Meſ-
„ ſie. Pag. 37.

Cela veut dire qu'un Miracle, ou plûtôt une ſuite de Miracles, ne pourra pas prouver qu'un homme eſt approuvé de Dieu, ſi les Miracles même n'ont été prédits. Les Miracles, au contraire, ſont comme des Lettres de créance de Dieu, par leſquelles, il eſt clair qu'un homme eſt envoyé de lui ; ſi la choſe, pour la confirmation de laquelle ils ſont faits, arrive, & n'a rien qui ne ſoit probable, & rien de contraire à la Raiſon, ni ne ſe trouve point en oppoſition avec d'autres Miracles. Quand on employe les Miracles à prouver ceci, que Jeſus étoit *le Fils d'Homme*, ils le prouvent ; parce qu'il eſt impoſſible de concevoir qu'un ſage Gouverneur de l'Univers permît, que quel-

quelcun en impoſât néceſſairement à des gens, qui chercheroient ſincerement à s'inſtruire de ſa volonté; ſans interpoſer ſa puiſſance, pour les empêcher d'être ſéduits.

La 3. Objection eſt, que les Miracles ſeuls ne peuvent pas prouver que Jeſus ſoit le Meſſie prédit dans l'Ancien Teſtament, ni que ſa Miſſion ſoit divine (pag. 37) & que par conſéquent les Juifs pouvoient juſtement rejetter Jeſus Chriſt, apuyant ſa Miſſion & ſa doctrine ſur des Miracles; auſſi bien que toute autre perſonne, qui auroit voulu les conduire à l'Idolatrie, en vertu de ſes miracle; juſqu'à ce qu'on leur eût prouvé, par l'Ancien Teſtament, que Jeſus étoit le Meſſie. *Pag.* 36.

Mr. *Sykes* tombe d'accord qu'aucun Miracle ne peut prouver qu'une choſe fauſſe ſoit vraie, ni qu'une choſe oppoſée à la Raiſon puiſſe être admiſe C'eſt pour cela que quiconque fût, qui voulût amener un homme à commettre une Idolatrie, par un miracle, ne devroit pas être écouté. En une ſemblable conjoncture, on en appelle à la Raiſon, contre la Raiſon elle-même. Mais quand un

homme offre de prouver que quelque choſe eſt conforme à la Raiſon, en appellant à un Miracle ; il doit être ouï, parce qu'il ne propoſe rien de déraiſonnable. Ainſi quand Jeſus vouloit prouver, par des Miracles, qu'il étoit la perſonne, dont Daniel avoit parlé, il ne propoſoit rien que de juſte ; parce qu'il n'y avoit aucune impoſſibilité, dans la nature de la choſe, & qu'un Miracle montroit que Dieu l'approuvoit, dans ſa prétenſion. Un homme, qui voudroit faire un Miracle, pour appuyer l'Idolatrie, entreprendroit de prouver une abſurdité, dans la nature de la choſe ; parce qu'il faudroit que Dieu attaquât par des Miracles ce qu'il auroit établi, par leur moyen.

On objecte en 4. lieu " que les „ Apôtres avoient attendu un Prin„ ce temporel, juſqu'à ce qu'ils en„ tendiſſent le ſens ſpirituel des Pro„ pheties, & qu'ils varierent, en les „ expliquant d'abord, ſelon la tradi„ tion Judaïque ; & enſuite, en re„ jettant cette tradition. Nôtre Auteur convient du fait, mais il nie qu'en cela ils aient rien fait contre la Raiſon, à moins, que ſe détrom-

per

per ne fût une choſe déraiſonnable.

Quand Jeſus parut & qu'il dit qu'il étoit le Meſſie, il ne crut pas qu'il dût réfuter la tradition des Juifs, qui étoit abſurde ; mais ſeulement montrer qu'il étoit celui, qui avoit été nommé *le Fils d'un Homme* ; ce qui renfermoit une réfutation de leur explication, ſelon la maxime qui dit ; *rectum eſt ſui index & obliqui.* Le Prophete *Daniel* avoit prédit qu'un Royaume ſeroit donné au *Fils d'un Homme*, ſous la IV. Monarchie. Les *explications traditionnelles* des Juifs, par rapport à cette Prophetie, étoient auſſi abſurdes ; que les *explications traditionnelles* de quelques doctrines du Chriſtianiſme, que l'on débite, parmi quelques Chrétiens. C'étoient de pures inventions des hommes. Jeſus-Chriſt prouva donc qu'il étoit *le Fils d'Homme*, que Daniel avoit vû, & à qui le Royaume fut donné, par les miracles, qu'il fit dans la Judée.

VIII. Notre Auteur montre, enſuite, la verité des Miracles de Jeſus-Chriſt, qui ſont racontez dans les Evangiles ; en faiſant voir que ceux, qui les ont écrit, en étoient

bien instruits & gens de bonne foi. Nous ne nous y arrêterons pas, pour ne pas trop étendre cet Extrait.

IX. Le Chapitre suivant traite de la Résurrection de Jesus-Christ, qui a été le plus grand de ses Miracles & qui seule, prouve invinciblement, la verité de la Religion Chrétienne. Pour cela, l'Auteur explique les circonstances de l'Histoire de ce grand évenement, & montre qu'il n'y a point de contradiction, en ce que l'Histoire Evangelique en rapporte.

X. Il tire de là cette conséquence évidente, que Jesus étant ressuscité, comme il l'avoit prédit lui même, il étoit veritablement le Messie.

XI. Il tire encore une conséquence des Propheties du Nouveau Testament; par laquelle il paroit que la Religion Chrétienne est veritable. Ces Propheties regardent la dépravation de la Religion Chrétienne; dont on doit d'autant moins douter, que cette corruption a été prédite fort clairement par les Apôtres. Il auroit pû sembler, si l'on n'avoit pas sû, parmi les Chrétiens, qu'il y devoit avoir une grande Apostasie; que la Religion Chrétienne alloit s'éteindre parmi les Hommes, & par conséquent

quent qu'elle n'étoit pas venue de Dieu; non plus que la Payenne, qui a été éteinte, dans toute l'Europe & dans une grande partie de l'Asie, sans qu'il y ait aucune apparence qu'elle se rétablisse jamais.

La corruption du Christianisme, qu'on voit aujourdhui dans le monde, est une preuve de la verité de l'Ancien Christianisme; parce que les premiers Disciples de Jesus Christ ont prédit cette corruption, comme on le voit principalement, par l'Apocalypse.

XII. Comme le Christianisme est fondé sur l'Ancien Testament, qui est, à cause de cela très souvent cité, dans le Nouveau; l'Auteur a dû nécessairement entrer dans l'examen de la maniere, dont le premier est cité dans le Nouveau, & employer même plus du tiers de ce Volume à cela, à cause des difficultez, qui se trouvent en cette matiere.

Comme les Interpretes de l'Ecriture Sainte ont beaucoup parlé des *Types* & des explications *typiques*, il commence par là.

Le mot Grec τύπος signifie proprement une *figure*, un *modele*, ou une *figure* empreinte, *une ressemblance*

ce & ſe prend même, en un ſens métaphorique, pour un *modele*, ou une *forme*, que l'on ſe fait, dans l'eſprit, de quelque choſe ; un *exemple*, que l'on ſe propoſe de ſuivre ; comme Mr. *Sykes* le fait voir, par pluſieurs paſſages du N. Teſtament. On peut auſſi voir ce que *Suidas* en dit, & qu'*Henri Etienne* en a recueuilli, dans le Tome III. de ſon *Thréſor de la Langue Greque*, où l'on trouvera les dérivez de ce mot, & les autres mots, dans la compoſition deſquels il entre. Nous en avons auſſi écrit quelque choſe, ſur 1. Cor. X, 3.

Mais les Théologiens, tant Anciens que Modernes, & ſur tout les derniers, en ont fait un uſage très-fréquent ; pour marquer un Symbole, ou une image ſpirituelle, que Dieu a employée, pour repréſenter, ſous l'Ancien Teſtament, quelque choſe, qui devoit être ſous le Nouveau ; & ont trouvé dans l'Ancienne Loi une infinité de choſes, qu'ils croyent avoir été des images Symboliques de ce qui eſt arrivé, ſous la Nouvelle. Ils ont ſouvent outré la matiere, en cherchant des images de l'Avenir, en des choſes, que l'on ne ſauroit s'aſ-

s'assurer être arrivées, ou avoir été faites pour cela. Il faut, comme il semble, aller, en cela, bride en main; pour ne pas attribuer des desseins à Dieu, en certaines choses, dont on ne peut pas s'assurer, & ne point donner des conjectures un peu hazardées, pour des mysteres.

On a fait aussi un semblable usage du mot *ombre*, en Grec σκιὰ, sans faire assez d'attention à ce mot, qui ne signifie pas proprement un modelle, mais plûtôt *une ébauche* ou une légere représentation, qu'on appelle en Grec σκιαγραφία, qui est proprement une figure, telle que celle qu'on feroit, en suivant l'extremité de l'ombre d'un corps exposé au soleil, & c'est comme on dit que la Peinture a été d'abord inventée.

L'Auteur explique encore le mot ὑπόδειγμα, Heb. IX. 23. *similitude*, ou *ressemblance*, & non *figure*, comme il y a dans la version Angloise, & le sens ne demande nullement que ce soit une figure de l'avenir.

Après avoir examiné tous les termes, par où l'on croit pouvoir signifier des choses, qui devoient arri-

ver, il en tire cette conſéquence; c'eſt qu'ils marquent ſeulement *une reſſemblance*; & qu'on ne peut conclurre autre choſe, des raiſonnemens fondez ſur ces expreſſions, ſinon que l'on pouvoit comparer certaines choſes, qui avoient été ſous le Nouveau Teſtament, avec d'autres qui avoient été ſous l'Ancien. La fin des ſimilitudes n'étant pas de prouver, mais ſeulement de repréſenter certaines choſes, d'une maniere plus vive; il ne faut pas outrer les comparaiſons, comme ſi les choſes comparées devoient être ſemblables en tout. Ce ſeroit expoſer la verité à la raillerie, ſi l'on prétendoit prouver quelque choſe par-là, contre quelcun, qui ne le croiroit pas. Il eſt certain qu'en ces ſortes de choſes, il ne faut pas donner trop d'eſſor à ſon imagination, & bien moins encore débiter tout ce qui vient dans l'eſprit, comme les vuës du S. Eſprit.

Mr. *Sykes* remarque, en ſecond lieu, que l'on ne peut pas prouver, contre ceux qui le nieroient, que les Cérémonies de la Loi de Moïſe aient été jamais établies, pour *préfigurer* aucun évenement du Regne du Meſſie. Il n'eſt rien dit, dans l'Ancien

cien T. de cette *préfiguration*; quoi que cette maniere de l'expliquer se soit étrangement établie, bien-tôt après Jesus-Christ & ses Apôtres. L'Auteur tombe néanmoins d'accord que les Apôtres ont tiré des conséquences des rites de Moïse; mais la question est de savoir, s'ils ont fait cela par Analogie, & par Similitude, ou s'ils ont crû que ces rites avoient été établis, pour *préfigurer* des évenemens. Là-dessus l'Auteur examine les passages, où il pourroit sembler que les Apôtres ont supposé que les cérémonies désignoient des évenemens à venir.

Tout ce que l'on trouve ici, sur cette matiere, mérite fort d'être lû; mais il vaut mieux qu'on le lise dans l'Original, qu'ici, où l'on n'en peut mettre qu'un exemple, ou deux.

L'Auteur de l'Epître aux Hebreux Ch. III, & IV. prouve de ce que Dieu se reposa le septiéme jour, & de ce qu'il dit ailleurs, *j'entrerai dans mon repos*, qu'il s'ensuivoit *qu'il restoit un Sabbat* (σαββατισμὸς) *pour le peuple de Dieu*, sur quoi il dit vers. 11. du Ch. IV. *hâtons donc d'entrer en ce repos.* Cette expression, dans les Ch. III, & IV. ne signifie autre cho-

ſe qu'entrer dans la terre promiſe; ce qui fait voir que ce paſſage ne ſoit rien au ſujet; à moins que ce païs-là ne ſoit le type du Ciel; quoi qu'il n'en ſoit rien dit dans l'Ancien Teſtament. Si l'on dit que cela pourroit être, quoi qu'il n'en ſoit rien dit; il faut en effet reconnoître, que cela eſt poſſible. Mais ſi l'on admet cela, il s'enſuivra, dit l'Auteur, que tous les Evenemens ſuivants, tant dans le Monde Phyſique, que dans le Moral, qui reſſembleront à quelques uns des précedens auront été *préfigurez*. En ce ſens-là, le *reſte* des Juifs aura été un Type de celui des Chrétiens. Mais quand les Apôtres repréſentent ce qui étoit arrivé, parmi les Juifs comme des *types*, de ce qui eſt arrivé depuis, parmi les Chrétiens; ils n'ont d'autre deſſein, que celui de comparer ces deux choſes, en ce qu'elles ont de ſemblable, ſans prétendre dire que les évenemens nouveaux étoient *préfigurez* par les anciens. On ne peut pas rapporter les exemples, qu'il en donne ici, de peur d'être trop long. Ceux qui entendent l'Anglois ſeront très bien d'acheter ce Livre & de le lire avec ſoin. On pourra auſſi voir

quelque chose de semblable, en Latin, dans les Additions aux Notes de *Hammond* sur le Nouveau Testament, sur 1. Cor. X, 2 & ailleurs. Nous mettrons néanmoins ici la maniere dont il explique l'Allegorie, qui se trouve Gal. IV, 24. „ La „ maniere, *dit-il*, de raisonner, par „ analogie, qui se trouve dans l'Allegorie remarquable, qui est dans „ S. Paul, est conforme à la plus „ exacte Raison; n'étant autre chose, qu'un raisonnement tiré de la „ ressemblance des faits & des circonstances. Ce n'est pas qu'Isaac „ fût marqué, pour préfigurer les „ Chrétiens, qui sont *enfans de la* „ *Promesse*, comme S. Paul les appelle Gal. IV, 28. C'est parce „ qu'il y avoit une si grande ressemblance de circonstances, entre Ismaël & Isaac; d'un côté, & les „ deux Alliances de l'autre; qu'on ne „ pouvoit bien faire un parallele. On „ pouvoit prouver, contre les Juifs, „ par des faits bien connus & qu'ils „ admettoient, que, conformément „ à la Providence, les uns pouvoient „ être admis à ses faveurs & les autres exclus. Ce dont il s'agissoit, „ entre S. Paul & les Juifs, c'étoit

„ ſi les Gentils pouvoient être ad-
„ mis aux faveurs de Dieu, ſans
„ être ſoûmis à la Loi de Moïſe.
„ Le principe, ſur lequel il ſe fon-
„ doit, & qui étoit reconnu par les
„ Juifs, parce qu'il ſe trouvoit é-
„ crit dans leur Loi, étoit cette
„ maxime de fait: Abraham avoit
„ deux Fils, dont l'un, étant né
„ d'une Femme eſclave, fut mis
„ dehors; & l'autre, fils de la Pro-
„ meſſe, qui reçut de Dieu ce
„ qu'il lui avoit promis. Il ne nous
„ eſt pas connu pourquoi Dieu choi-
„ ſit la poſterité d'Iſaac, pour lui
„ faire part d'une faveur toute par-
„ ticuliére, & non celle d'Iſmaël;
„ mais c'eſt un fait. Ainſi, par rap-
„ port à Dieu, la raiſon, pour la-
„ quelle il reçut en ſa faveur les Gen-
„ tils, & rejetta les Juifs, c'étoit
„ une choſe inconnue; mais qui ne
„ pouvoit pas être traitée de déraiſ-
„ ſonnable; non plus que la re-
„ jection d'Iſmaël, & que l'exécu-
„ tion de la Promeſſe envers Iſ-
„ ſaac.

„ Il avoit plû à Dieu de faire
„ deux Alliances, l'une avec les
„ Juifs, par laquelle ils étoient de-
„ venus ſon Peuple; & l'autre avec
tous

„ tous ceux, qui recevoient Jesus,
„ comme le Messie. La premiére
„ pouvoit être considerée, comme
„ étant dans les mêmes circonstan-
„ ces qu'Hagar, & elle pouvoit re-
„ présenter la Jerusalem d'alors;
„ c'est-à-dire, les Juifs. La seconde
„ pouvoit être considerée, comme
„ Sara, & regarder tous ceux qui
„ croyoient en Jesus-Christ, c'est-
„ à-dire, à la Jerusalem d'enhaut.
„ Comme Isaac étoit l'Enfant de la
„ Promesse, il en étoit de même de
„ tous ceux, qui croyoient en Jesus.
„ Comme Ismaël avoit persécuté I-
„ saac: les Juifs persécutoient les
„ Chrétiens. Mais comme Hagar a-
„ voit été mise dehors, avec son
„ fils, Dieu pouvoit mettre les
„ Juifs dehors, & recevoir en gra-
„ ce les Gentils.

„ Qu'est-ce qui pouvoit être plus
„ raisonnable, que cette maniére de
„ disputer contre les Juifs, & de les
„ convaincre, par des principes,
„ qu'ils reconnoissoient eux mêmes?
„ C'est un argument, qu'on appel-
„ le *à simili*, ou *à pari*.

„ Pour n'avoir pas bien compris la
„ maniére, dont S. Paul raisonne, &
pour avoir cru que les rites Mo-

„ saï-

» saïques avoient été établis, pour
» préfigurer quelque chose sous l'E-
» vangile, comme plusieurs l'ont
» assuré, sans fondement; on a don-
» né lieu à l'Auteur du *Discours sur*
» *les fondemens & les Raisons de la*
» *Religion Chrétienne*, de dire que
» S. Paul avoit tâché de prouver,
» particulièrement dans l'Epître aux
» Hebreux, que le Christianisme est
» contenu dans l'Ancien Testament,
» & enveloppé dans l'Histoire & les
» Lois des Juifs, qu'il fait les Ty-
» pes & les Ombres du Christianis-
» me (*Pag.* 12.) & qu'on le peut
» voir Heb. C. III, 5. X, 1. & Co-
» loss. II. 15. 17.

C'est ce que nôtre Auteur a examiné & réfuté. Rien, selon lui, n'a plus exposé le Nouveau aux railleries des Juifs & des Infidèles, que les conséquences absurdes, que les Chrétiens ont tirées de divers passages, qui ne contenoient rien de ce qu'ils prétendoient y être. Il n'est pas possible de concevoir, selon nôtre Auteur, le tort que cela a fait à la cause des Chrétiens.

On a voulu faire passer ces prétendues *préfigurations* des Cérémonies Mosaïques, pour *des Prophéties*, com-

comme Mr. *Whiston* les appelle. C'eſt de quoi Mr. *Sykes* ne peut pas convenir. L'Auteur du *Diſcours*, qu'il réfute ici, a voulu profiter de cela, pour affoiblir les preuves, que l'on en tire de la vérité de l'Evangile. Il y avoit demandé (*P.* 119.) ſi Jeſus-Chriſt n'a pas dit, *que la Loi prophétiſoit, & qu'il étoit venu pour accomplir la Loi & les Prophetes.* Nôtre Auteur répond à cela, que nôtre Sauveur ne dit point, que les Loix de Moïſe, & les évenemens des vieux tems étoient des Propheties; & que ce n'eſt point le ſens de ces paroles. Si la Loi de Moïſe, ou le Pentateuque, contient des Propheties expreſſes du Meſſie; ou nous a prédit quand il viendroit, on peut dire, en un ſens propre, qu'elle *a prophetizé*, & le Meſſie a pû dire à cet égard, qu'il étoit venu, *pour accomplir la Loi*, non la Loi Céremonielle, mais les Propheties, qui le regardoient. Suppoſez encore, qu'il avoit été prédit qu'il viendroit, avant de certains évenemens conſiderables, dans la République des Juifs; & que Jeſus lui même ait dit, qu'il étoit celui, dont il étoit parlé dans ces Propheties, ne ſeroit-il pas vrai à la let-

lettre, qu'il étoit venu, pour accomplir la Loi, & que la Loi avoit prophetizé? Pourquoi donc seroit-il nécessaire d'avoir recours à un sens typique & éloigné, puis qu'on auroit un sens propre & literal?

Mais l'Auteur ne disconvient pas d'ailleurs, qu'on ne puisse expliquer Matth. V. 17. le mot qu'on traduit *accomplir*, par *suppléer*, en sorte que Jesus-Christ veuille dire, qu'il étoit venu *non pour détruire, mais pour suppléer la Loi*. On peut voir *Hammond* sur ce passage, & ce qu'on y a ajoûté. Le passage de Matth. XI. 13. *tous les Prophetes, & la Loi ont prophetizé, jusques à Jean*, ne doit, selon l'Auteur, pas être autrement entendu, que d'une Prophetie proprement dite, & non de la signification mystique des Cérémonies; mais en ce sens, que les Prophetes avoient seulement prophetizé, que le Messie viendroit, mais que Jean l'avoit montré au doit, lors qu'il fut présent, en disant Jean. I. 29. 36. *Voilà l'Agneau de Dieu.*

C'est ce que l'Auteur pense des Types & des raisonnemens *Typiques*. Il ne s'interesse point en ce que les Anciens en ont dit, ni en leur manière

niére de raiſonner là-deſſus. „ S'ils „ avoient eu deſſein d'expoſer le „ Chriſtianiſme aux railleries de ſes „ Adverſaires; je ne ſai, *dit-il*, com„ ment ils en ſeroient venus plus ef„ fectivement à bout, qu'en aban„ donnant le ſens commun, & en „ traitant chaque choſe d'une ma„ niére ridicule, & en faiſant des „ Types & des Propheties de tout. „ Si les Chrétiens continuent de ſe „ ſervir de cette ſorte de raiſonne„ mens, & veulent défendre de ſi „ étranges argumens, comme la „ Parole de Dieu; je ne m'étonne„ rai point, que les Athées & les „ Déiſtes ſe moquent de leur cré„ dulité; & rejettent ce que l'on „ fonde ſur des Folies & des Abſur„ ditez manifeſtes.

Cette indignation, qui eſt fondée, comme j'en ſuis perſuadé, ſur un Zele ſincere, pour le Chriſtianiſme, ne doit choquer perſonne: dans un tems, où tant de gens débitent, comme le ſens du S. Eſprit, toutes les explications typiques & allégoriques, qui leur viennent dans la tête; & s'applaudiſſent ſi fort, à cauſe de cette Théologie fondée ſur de pures imaginations, pendant qu'on

qu'on voit tant d'Incredules, que l'on ne ſauroit ramener; que par des preuves fondées ſur la Logique la plus exacte, & ſur la Critique la plus épurée.

Ce n'eſt pas au reſte que l'Auteur croye, qu'on n'a jamais employé des Types. Il en donne pour exemples *Zachar.* XI. 1. 20. 14. *Hoſée* I. 2. V. 4. 6. & renvoye ſes Lecteurs à *Eſaie* & à *Ezechiel*, où l'on en pourroit trouver davantage. Les Prophetes ont eu deſſein de *préfigurer* par là de certains évenemens, qui n'étoient pas encore arrivez; & les actions & les perſonnes peuvent marquer des choſes à venir, auſſi bien que des mots. Mais il faut, pour cela, que les Prophetes eux-mêmes déclarent, que de certaines Perſonnes, ou de certaines Actions marquent les évenemens, qu'ils prédiſent clairement; ſans s'abandonner aux conjectures incertaines qu'on peut faire ſur les évenemens. L'Auteur n'a point traité de ſemblables cas, dans leſquels il ne s'eſt fait aucune déclaration préalable de ce qui devoit arriver. Il eſt perſuadé, que les Auteurs du N. T. n'ont jamais employé cette ſorte de Prophetie.

Il employe les Chapitres XIII. XIV. & XV. à examiner les Prophetes, ou les applications qu'ils ont faites de certains mots des Prophetes, que l'on trouve dans le Nouveau Testament. Mr. *Sykes* montre très-bien, dans le Chap. XIII. le sens de cette maniére de parler: *afin que fût accompli ce que les Prophetes avoient dit.* Pour le bien entendre, il faut savoir 1. que le mot de *Prophete* ne signifie pas toûjours un homme, qui prédit l'Avenir, mais aussi un homme, qui rapporte la volonté de Dieu, ou ce qu'il a dit. Voyez Exod. VII. 1. Marc. XI. 32. 2. qu'il cause que le verbe *prophetiser* signifie très-souvent prédire l'Avenir, qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de savoir, on a aussi dit prophetiser, pour découvrir une chose passée; qu'on ne pouvoit pas naturellement savoir, comme Matth. XXVI. 68. 3. *Prophete* a signifié aussi un homme, qui faisoit des miracles Luc VII. 16. XXIV. 19. 4. Prophetiser s'est pris, pour expliquer l'Ecriture, ou faire un discours pour édifier les autres, 1. Cor. XXIV. 1. 4. 5. Il signifie encore louër Dieu, en faisant des mou-

nouvemens extraordinaires du corps, mais la signification n'a point de rapport à ce dont il s'agit, [illegible] que les Evangiles appliquent aux [illegible] passages de l'Ancien Testament qui se rapportent clairement à [illegible] que autre personne. De [illegible] que cette parole, *Hors d'Egypte j'appellai mon fils*, [illegible] se trouvent Hos. XI. 1. qui ne veut clairement que dire, Malgré [illegible] sont appliquez à Jesus-Christ [illegible] les mots de Dieu, dans le Prophete, *Lors qu'Israël étoit enfant, je l'aimai, & j'appellai mon fils hors d'Egypte*; Mais quand on les appliqua à Jesus-Christ, *plus on les appella, plus ils s'en allerent; ils ont sacrifié aux Baalim, & ont encensé des images*. On voit par là, qu'il s'agit en cet endroit uniquement du Peuple d'Israël & non pas de Jesus-Christ.

De ces deux Observations, l'Auteur tire cette conclusion, qui est que lors que les Evangelistes appliquent au Messie des passages du Vieux Testament, qui n'appartiennent clairement à quelqu'un d'autre, qu'ils citent une Prophetie qui ne fait nullement de lui, ils ne veulent parler d'une prédiction [illegible] quel-

quelque évenement futur, mais seulement qu'ils s'en rapportent à quelqu'un, qui, ou donnoit le titre de Prophete, qui, entre ses prédictions, avoit écrit divers autres évenemens, & des explications de la volonté de Dieu. Esaïe, par exemple, a non seulement prédit quantité de choses, qui sont arrivées, selon ses prédictions, mais il a aussi raconté des choses présentes, & même passées. Il a de même expliqué la volonté de Dieu, & les devoirs du Peuple, & lui a appris ce qu'il devoit faire, pour être agréable à Dieu. Si l'on en cite quelque passage, qui marque de quelle maniére on devoit servir Dieu; on pourra très-justement citer *le Prophete*, sans avoir égard au don qu'il avoit de prédire l'Avenir. Alors on ne le cite pas, comme prédisant quelque chose, mais seulement comme disant une chose remarquable.

Jesus *étoit né d'une Vierge*, dit S. Matthieu Ch. I. 22. *afin que fût accompli ce que le Seigneur avoit prédit par un Prophete :* Voici une Vierge sera enceinte. L'Auteur accorde volontiers à l'Auteur du *Discours*, dont on a souvent parlé, que ces mots, dans leur sens litteral, se rapportent

tent à une jeune Femme, qui vivoit du tems d'Achaz, comme il paroît par l'Endroit d'Esaïe, où ces mots se trouvent. Si quelcun lisoit ce passage, sans avoir ouï parler de ce que l'Evangeliste en dit, il est très-probable, qu'il ne s'imagineroit jamais, de lire une prédiction d'un évenement à venir, & qui n'arriva au plûtôt, que DCCXI. ans après. Il faut aussi reconnoître, qu'aucun Juif ni ancien, ni moderne, n'a pris ce passage pour une prédiction de la naissance du Messie. Dans la suite de l'Histoire Evangelique, cet endroit d'Esaïe n'est point cité directement, & en propres termes; ce qu'on n'auroit guère manqué de faire, en un fait si remarquable & si connu, que celui-là.

Pour rendre compte de ceci, les habiles Gens insistent ordinairement, sur un *double accomplissement* des Prophetes. Ils voyent que les mots de l'Ancien Testament se rapportent visiblement à quelqu'autre, & que néanmoins ils sont appliquez, dans le Nouveau Testament, au Messie, auquel il faut avouer, qu'ils quadrent parfaitement, & même plus literalement, qu'à aucun autre. Ne-

an-

anmoins nôtre Auteur croit, qu'un Incredule ne se convertira jamais, par le moyen de cette maniére d'expliquer l'Ecriture. Un double accomplissement d'une Prophetie (à moins que le Prophete lui-même, ou quelcun autorisé de Dieu, n'ait declaré que c'est là le but de la Prophetie) la rendroit tout-à-fait inutile, comme le croit nôtre Auteur. Quand une chose est predite, elle est caracterizée de maniére, que nous pouvons juger de l'accomplissement, dès qu'il se fait. Mais si une Prophetie est accomplie, à nos yeux, en une personne; comment nous pouvons nous attendre à un second accomplissement? Si quelques circonstances semblables sont cause, qu'on peut appliquer une Prophetie à plusieurs personnes, l'application ne s'en pourra pas faire avec sûreté; & par là on détruit l'usage & le dessein de la Prophetie. Pouvant être appliquée à plusieurs personnes, il n'est pas possible de convaincre un contredisant, qu'elle doit être appliquée à une certaine personne.

C'est ainsi que raisonne Mr. Sykes; mais on pourroit lui dire, que les Prophetes prédisent non seulement

par des expressions directes, qui ne regardent que ce qui arrivoit alors, qui n'ont qu'un seul objet, mais aussi par des actions Symboliques, à travers lesquelles il laisse apercevoir une explication qui leur convient, à quelque égard, mais qui convient encore beaucoup plus, & en un sens plus propre, à un événement plus éloigné. Du tems d'Achaz, il y eut une Vierge, épouse d'Hasia, qui conçut & enfanta un fils, à qui le Prophete Esaïe donna, par allusion, le nom d'*Emmanuel*. On a cru, non sans vraisemblance, que c'étoit une de ces Actions Symboliques, dont les vûës étoient plus éloignées; parce qu'il annonça, en même tems de la naissance de notre Seigneur une chose, à laquelle les mêmes paroles d'Esaïe convenoient beaucoup plus à la lettre & d'une maniere bien plus relevée; qu'à la Fille, qui accoucha, après s'être mariée, au tems d'Achaz. Le nom de l'Enfant, qui naquit du tems d'Herode, se pouvoit aussi dire, avec bien plus de raison, *Emmanuel*, ou Dieu avec nous, en un sens plus sublime. S'il n'y avoit, à la verité, aucune autre preuve que cela, pour prouver que Jesus-Christ étoit le Messie, celle-ci

sorbit pas suffisante ; mais nous sa-
vons que cela n'empêche pas d'ailleurs
de la pratiquer, dans l'Histoire Evangé-
lique, il nous sera fort aisé de faire voir
que les Evangélistes & les Apôtres
en ont usé de même. Voyez sur Matth. 1, 22.
les remarques de *Grotius* & de *Hammond*.

Aureste il se fait à lui même cette difficulté & demande pourquoi S. Matthieu a cité cet endroit d'Esaïe, s'il n'y est pas parlé du Messie, & s'il n'a pas eu dessein de prouver par ce passage d'Esaïe, que le Messie devoit naître d'une Vierge. Il répond que l'Evangéliste a cité ces mots d'Esaïe, non qu'ils fussent exprès les mots le regardassent, mais seulement parce qu'on lui en pou-

voit faire une application très heureuse. Il cite auſſi feu Mr. [illegible] Evêque de Bath & Wels dans ſa *Démonſtration du Meſſie*, où il dit que S. Matthieu avoit fait une application à Jeſus-Chriſt du paſſage d'Eſaïe. Mr. *Sykes* confirme cela par divers exemples, comme celui d'Oſée XI, 1, dont l'Evangeliſte lui applique une partie, quoiqu'il n'y ſoit pas parlé de lui, comme on l'a dit. Ce qui fait qu'on prend pour des accompliſſements des Prophéties, de ſimples accommodemens; c'eſt qu'on n'eſt pas aſſez verſé, dans la maniere, dont les Juifs citent l'Ancien Teſtament. Ceux qui feront attention à ce que dit icy nôtre Auteur, verront que les Interpretes du N. T. n'ont pas toujours, en effet, aſſez poſé ce que l'on vient de lire.

Il fait auſſi diverſes remarques ſur les mots *d'être d'accompli*, &c. dit que l'on a ſouvent pris ces mots, à la rigueur, comme s'ils ſignifioient *un accompliſſement* d'une prédiction; au lieu qu'ils ne veulent ſouvent dire autre choſe, ſinon qu'on pouvoit remarquer quelque reſſemblance, entre des faits, auxquels on pouvoit ap-

appliquer les mêmes expreſſions ; quoi qu'à parler à la rigueur, il n'y ait pas eu entre eux le rapport qui eſt entre une Prophetie & ſon accompliſſement. Il s'appuye encore d'un paſſage de Mr. *Kidder*, & d'un autre de Mr. le Docteur *Nicholls*, dans ſa *Conférence avec un Deiſte*. On verra ici l'examen de toutes les *accommodations*, qui ſe trouvent dans S. Matthieu, & de celles, que l'on trouve dans les autres Livres du N. T. dans les Chapitres ſuivans, juſqu'au XV. inclusivement.

Le Ch. XVI. qui eſt le dernier, eſt employé à rechercher pourquoi les paſſages, que nous preſſons le plus aujourd'hui, contre les Juifs, pour prouver que Jeſus eſt le Meſſie, ne ſont point citez dans le Nouveau Teſtament. L'Auteur en donne des raiſons probables, comme on le verra, dans l'Original. Je croirois que les Apôtres s'appuyoient plus ſur les Miracles de Jeſus-Chriſt, ſur ſa Mort, ſur ſa Réſurrection, & ſon Aſcenſion au Ciel, que ſur des conſéquences tirées des prédictions des Prophetes ; parce que c'étoient des faits, dont ils avoient été témoins, & que la verité des Hiſtoires, qu'ils ra-

racontoient, étoit confirmée par les dons miraculeux, qu'ils avoient reçus de leur Maître ; qui avoit aussi lui-même donné ses Miracles, pour ses preuves décisives de sa Mission céleste. Si nous avions une Histoire complette de la prédication de tous les Apôtres, nous y pourrions trouver, comme je crois, la vérification de tout. Je croirois fort que les Apôtres & les autres Prédicateurs de l'Evangile citerent divers endroits d'Esaïe & de Jeremie ; où non-seulement la vocation des Gentils, mais encore une nouvelle Alliance est très-clairement prédite. Voyez Esaï. LX, LXI, &c. Jerem. XXXI. 31. &c. Il n'y a point de Prophéties plus claires, que celles-là. Dans les Actes, il n'est parlé, que de très-peu d'entre les Apôtres & dont j'en ai fait moi-même un grand choix. Du reste les Lecteurs feront bien de lire & de méditer cet Ouvrage de M. Sykes, où il y a beaucoup à apprendre, pour ceux là même, qui ne sont pas de ses sentimens.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DES

TRAITEZ DE PAIX,

DES

ALLIANCES,

DES

TREVES,

DES

NEUTRALITEZ,

DES

CONFÉDERATIONS,

DES

TRANSACTIONS,

DES

CONCORDATS,

DES

ACCOMMODEMENS,

DES

CONVENTIONS,

DES

TRAITEZ DE COMMERCE,

DES

ACTES PUBLICS,

DES

MANIFESTES,

DES

DECLARATIONS,

DES

PROTESTATIONS,

DES

RENONCIATIONS,

DES

CONTRACTS DE MARIAGE,

DES

TESTAMENS,

DES

ACTES DE SUCCESSION,

DES

ACTES D'HOMMAGE,

DES

ACTES DE RENVOY,

DES

ACTES DE REVOCATION,

DES

ACTES DE RATIFICATION,

DES

ACTES DE CESSION,

DES

ACTES DE RENONCIATION,

DES

ACTES DE DONATION,

DES

ACTES DE VENTE,

DES

ACTES D'ECHANGE,

DES

ACTES DE PARTAGE,

DES

ACTES DE TRANSPORT,

DES

ACTES DE CONFIRMATION,

DES

ACTES DE RESTITUTION,

DES

ACTES DE RECONNOISSANCE,

DES

ACTES DE RECEPTION,

DES

ACTES DE PROMOTION,

DES

ACTES DE NOMINATION,

DES

ACTES DE PRESENTATION,

DES

ACTES DE COLLATION,

DES

ACTES D'INSTITUTION,

DES

ACTES D'INVESTITURE,

DES

ACTES DE PROVISION,

DES

ACTES DE DISPENSE,

DES

ACTES DE DISPOSITION,

DES

ACTES DE CONSECRATION,

DES

ACTES DE CONSTITUTION,

DES

ACTES DE FONDATION,

DES

ACTES DE DOTATION,

DES

ACTES DE REGLEMENT,

DES

ACTES DE DECISION,

DES

ACTES DE DECLARATION,

DES

ACTES DE CONFESSION,

DES

ACTES DE PROFESSION,

DES

ACTES DE VOEU,

DES

ACTES DE VŒU,

DES

ACTES DE VOTE,

DES

ACTES DE SUFFRAGE,

DES

ACTES DE JUGEMENT,

DES

ACTES DE SENTENCE,

DES

ACTES D'ARRÊT,

DES

ACTES DE DÉCRET,

DES

ACTES DE DÉCRÉTALE,

DES

ACTES DE BULLE,

DES

ACTES DE BREF,

DES

ACTES DE RESCRIT,

DES

ACTES DE MANDEMENT,

DES

ACTES DE LETTRE,

DES

ACTES DE LETTRE PATENTE,

DES

ACTES DE LETTRE CLOSE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CACHET,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE ROMAINE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE APOSTOLIQUE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE PONTIFICALE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE PAPALE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU PAPE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU SAINT-SIÈGE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU VATICAN,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU PALAIS APOSTOLIQUE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU PALAIS PONTIFICAL,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU PALAIS PAPAL,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU PALAIS DU PAPE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU PALAIS DU SAINT-SIÈGE,

DES

ACTES DE LETTRE DE CHANCELLERIE DU PALAIS

plus les Traitez dans toute leur étendue ; mais seulement les principaux Articles & la substance des autres. Il est pour cela fort necessaire aux Ministres Publics, qui ont quelque négotiation à faire avec des Puissances, avec lesquelles leurs Souverains ont fait quelques Traitez, de s'instruire au moins en gros, de ces Alliances. Il ne faut pas s'en tenir, à la verité, à une idée générale, il faut entrer dans une connoissance exacte de ce dont on a à traiter. Mais il est très-bon d'avoir d'abord une idée générale de la matiere, pour bien voir sur quoi on doit plus particuliérement s'instruire, sans être accablé d'une lecture confuse de Traitez, dont on n'a pas besoin. C'est ce que l'Auteur de ce Recueil s'est proposé de fournir à ses Lecteurs, comme on le verra par sa Préface, qui est une Introduction à la matiere, dont il a résolu de traiter. Comme les Ambassadeurs sont souvent des gens de qualité, plus versez dans les affaires du tems, que dans l'histoire des anciens Traitez & souvent incapables de feuilleter plusieurs Volumes, pour s'en instruire ; il est bon qu'il y ait quelque ouvrage, où ils puis-

puiſſent trouver le gros de ce qu'ils ſouhaiteroient de ſavoir, après quoi ils pourroient recourir aux Recueils des Traitez, qui ſe font tous entiers. Ce lui-ci regarde principalement les Traitez faits avec les Puiſſances, avec leſquelles la France a eu à faire ſi devant, ou avec leſquelles elle pourroit avoir à faire à l'avenir. Mais comme ces Puiſſances ont eu des Traitez, ou des demêlez les unes avec les autres; il a fallu auſſi en parler, afin qu'on vît à quels ſujets on eſt tombé d'accord d'une infinité de choſes; ce que l'on voit dans les Traitez des Puiſſances, entre elles, ou avec la France.

Il s'eſt d'abord rencontré une difficulté conſiderable, touchant l'ordre, ſelon lequel le Collecteur pourroit diſpoſer tant de Traitez, conclus entre tant de Puiſſances differentes, confédérées, ou non confédérées entre elles. Après y avoir bien penſé, il n'a eu égard qu'à la ſituation, que leurs Etats ont dans l'Europe, & a mis les Traitez dans le même ordre, où on voit les Etats, dont il s'agit dans les Cartes de Géographie. Les Géographes font la deſcription des parties de l'Europe, en

commençant par les Septentrionales, avant que de passer aux Méridionales, & décrivent les Occidentales avant les Orientales. Ils divisent ainsi l'Europe en neuf parties, dont trois sont au Septentrion, la Grande Brétagne, la Scandinavie qui renferme le Danemarc & la Suede, & la Moscovie, ou Grande Russie; trois tiennent le milieu, qui sont la France, l'Allemagne & la Pologne; trois enfin, qui sont l'Espagne, l'Italie & la Turquie en Europe, sont au Midi.

L'Auteur suit par tout cet ordre, & ainsi il commence non seulement par la Grande Brétagne & par les Traitez, qu'elle a faits avec les autres Princes de l'Europe; mais encore il met les premiers ceux, qu'elle a conclus avec le Danemarc & la Suede, & parle de ceux, qu'elle a faits, avec la premiere de ces Puissances, qui est la plus Occidentale des deux; après quoi il passe aux Souverains de la Moscovie, qu'on nommoit auparavant *Ducs*, ou *Czars*, & qu'on a nommé depuis peu Empereurs, sous *Pierre le Grand*, à qui ses Peuples ont déferé cet titre, qui a été reconnu par les principales Puissances de l'Europe. Mais

cela eſt arrivé, depuis la compoſition de ce Recueuil.

Comme les Provinces Unies des Pais Bas & la Suiſſe ſont plus Occidentales, que le reſte de l'Allemagne, il parle, immédiatement après avoir parlé de la France, des Traitez que ces deux Puiſſances ont faits. Par la même raiſon, il parle des négociations des Rois de Portugal, avant que de traiter de celles de l'Eſpagne. Enfin il comprend la Tranſilvanie, ſous la Turquie en Europe, parce que les Vaivodes de Tranſilvanie dépendoient autrefois des Turcs. Il parle auſſi des Traitez de ces Vaivodes, avant que de venir à ceux, qui ont été faits par les Grands Seigneurs, dont les terres ſont plus Orientales.

Il diviſe tout ſon Ouvrage en dix livres, qui tous ſont quatre Parties, dont la premiere en renferme trois, deſquels le 1. parle des Traitez de la Grande Bretagne; le 2. de ceux du Danemarc; & le 3. de ceux de la Suede & de la Moſcovie.

La ſeconde Partie ne contient qu'un ſeul Livre, où l'Auteur renferme l'hiſtoire des Traitez des Rois de France, avec toutes les autres Puiſſan-

ces de l'Europe, & même avec celles, dont il a parlé dans les Livres précedents. Comme il a travaillé principalement pour l'usage des François, cela a fait qu'il s'est écarté du plan general, pour renfermer en un seul corps les Traitez que les Rois de France ont faits avec les autres Souverains.

La troisiéme Partie renferme les Livres VI, VII, & VIII. Le premier comprend les Traitez des Provinces Unies, tant entre elles, pour former leur République, qu'avec les autres Etats de l'Europe, & comme les Princes d'Orange, ont eu les principales Dignitez de cet Etat, dès son commencement; l'Auteur y insere aussi la suite de ces Princes, avec l'explication des qualitez, qu'ils prenoient, & les Traitez qu'ils ont faits avec d'autres Princes, ou qui ont été faits pour leurs interêts. Le second de ces Livres comprend les Traitez, qui ont été faits, par les Suisses, par les Grisons, & leurs Alliez, tant entre eux, qu'avec les Etrangers. Le troisiéme renferme ceux, que les Empereurs & les Archiducs d'Autriche ont faits avec les Etats de l'Empi-

pire & d'autres Princes de l'Europe.

Enfin la quatrième partie contient les trois derniers Livres de ce Recueil, le VIII. le IX. & le X. Le premier renferme les Traitez que les Electeurs & les autres Etats de l'Empire ont faits les uns avec les autres, & les traitez hors de l'Empire. Le second comprend en trois parties, dont la 1. contient les Traitez des Rois de Pologne, la 2. ceux des Rois de Portugal, & la 3. ceux des Rois d'Espagne. Le dernier comprend les Traitez des Princes d'Italie, des Vaivodes de Transilvanie, & du Grand Seigneur. On ne voit pas, au reste, ici le Livre X. qui n'est pas tombé entre les mains des Libraires. S'ils l'avoient eu, ils l'auroient sans doute imprimé.

L'Auteur ajoûte encore quelques éclaircissemens, qui se réduisent aux cinq chefs suivans.

1. Comme tous les Traitez commencent par les noms des Princes qui les ont faits, l'Auteur commence aussi chaque Livre, ou chaque Partie de ce Livre, par une suite Chronologique & Historique de ces Princes, depuis l'an MDXCVIII. de-

depuis la Paix de Vervins jusques à celle de Nimegue. Outre cela, un particulier de chaque Prince, ou de chacune des principales Parties qui ont fait la matière, lorsque pour l'intelligence des affaires, que ces Princes ont eues avec d'autres Etats, il a été nécessaire de prendre les choses de plus haut, j'ai parlé de leurs prédécesseurs, donné leur Généalogie, & leurs alliances, autant que le sujet a paru exiger.

II. Tous les Traitez ayant été tirez des originaux, qui les avoient faits, & comme souvent il y a de grandes importances de ne pas laisser prendre certaines qualitez à ceux avec qui l'on traite, l'Auteur s'est proposé d'expliquer tout cela, & de montrer comment chaque Prince ou chaque Etat étoit venu à posséder ce dont ils se disoient les Seigneurs.

III. Il avoit résolu de mettre à la fin de l'Ouvrage une table, où l'on pût trouver les noms de tous les Princes, dont il est parlé dans les Traitez, avec une suite abregée des Traitez, que chacun d'eux a faits, & les noms des Provinces & des Villes dont il est parlé, dans les Trai-

tez.

tes, pour lesquelles il y a eu des contestations. On devoit voir les endroits de l'Ouvrage, où il est parlé de ces contestations, & les abregez de ce que les differents Traitez en ont décidé successivement. Mais on ne trouve pas cela, à la fin du II. Tome, soit que l'Auteur n'ait pas executé cette partie de son projet, soit que cet Ouvrage ne soit pas tombé entre les mains de l'Imprimeur.

IV. Il y a, à la fin de l'Ouvrage, une Histoire des Negotiations de Munster, quoi qu'elles aient été insérées dans le corps de l'Ouvrage. L'Auteur a cru que le Public la liroit avec plaisir, à cause des particularitez qu'elle renferme, dont le détail ne pouvoit pas trouver place, dans une Histoire Générale. Telles sont les propositions faites en divers tems, par les Parties interessées, avant que d'en venir à la conclusion, les vues des Souverains, qui contractoient, les intrigues de leurs Ministres, & semblables faits, qui donnent une idée plus précise des Droits réels ou prétendus des Princes & des Etats, qui travailloient alors à s'assurer la paisible possession de leurs Domaines, ou

qui se flattoient de pouvoir y en ajouter d'autres.

V. Enfin l'Auteur a cru ne devoir pas négliger l'histoire particuliere des Princes naturels, entre Charles IV. Duc de Lorraine, depuis 1630, jusqu'à l'an 1663. L'inconstance de ce Prince, dit-il, qui lui a fait si souvent perdre ses Etats, est assez connue, pour faire désirer de savoir quelles en ont été les suites, & comment la France a traité un Prince, qu'elle n'a jamais pû s'attacher par des engagemens si souvent réitérez. Mais ce n'est pas le seul Prince, qui ait éprouvé la remarque qu'on a faite depuis long-tems; qu'il est avantageux d'avoir la France pour amie; mais qu'il ne l'est pas de l'avoir pour voisine. Les Ducs de Savoie l'ont éprouvé jusqu'au tems auquel ils sont devenus Rois, & ont été contraints d'entrer souvent en guerre avec elle; malgré les grandes alliances, qu'elle a faites avec elle.

On peut facilement comprendre par ce qu'on vient de dire, l'utilité de cette histoire des Traitez, pour ceux qui auront besoin d'avoir auparavant une idée générale des négociations, qui

ont

ont été faites, pendant le tems, dans lequel l'Auteur s'eſt renfermé, la trouveront dans cet Ouvrage, & pourront, en ſuite, avoir recours aux Traitez entiers, qu'ils auront beſoin de connoître plus particulierement.

ARTICLE IV.

HEPHAESTIONIS *Alexandrini Enchiridion de Metris & Poëmate, cum Scholiis antiquis & animadverſionibus* JOANNIS CORNELII DE PAUW. A Utrecht chez Chatelois MDCCXXVI. in 4. pagg. 198.

HEPHESTION, comme *Suidas* nous l'apprend, étoit un Grammairien d'Alexandrie, qui avoit écrit un petit livre (*Enchiridion*) des differentes ſortes de vers Grecs & pluſieurs choſes en vers, ou touchant les vers (μετρικὰ) de la confuſion qui ſe trouve en pluſieurs Poëmes, des ſolutions de divers doutes, qui concernent les Poëtes Comiques & les Tragiques, pluſieurs autres pieces, & la maniere de ſcander les vers. C'eſt tout ce qu'on en

ſait

fait. Il ne nous reste de lui, que un petit livre de la mesure. Le recueil où l'on trouve diverses citations des Poëtes, qui ne sont pas venus jusqu'à nous, a été d'abord publié par Aldus Manutius, ainsi que de ceux dont j'ai cité cette édition. Adrien Turnebe l'a fait imprimer à Paris en 1553. chez l'imprimerie Royale du Louvre en très beaux caractères Grecs. Cette Edition étoit devenue si rare qu'on ne la trouvoit presque point, & qu'il la falloit payer très-cher. Feu mon Pere, étant Professeur en Langue Grecque, & ne la trouvant point à acheter, l'fit copier plus de quatre vints ans après, obligé de le copier, de sa main, ce qui n'est pas diminué depuis de prix, car il y a environ trente ans, que je l'achetai moi même, en une vente. Il est vrai qu'il y avoit sous la même reliure, les *Poëtes Grecs sentencieux*, *Theognis*, *Phocylides*, *Pythagore*, *Solon* &c. avec les *Scholies de Demetrius Triclinius* sur *Sophocle*, le tout imprimé par les soins de *Turnebe* l'an MDLIII. On en a vû vendre, en cette Ville, depuis peu de temps, trois exemplaires, qui coûterent encore

core davantage, quoiqu'il n'y eût que [illegible]

M. de Pauw a donné [illegible] beau service à ceux qui aiment cette sorte d'études, dans la supposition de quelques petits, mais très-nets, comme ceux des Scholies de *Denys Thrax* [illegible] Scholies d'*Hephestion* sont encore [illegible] plus petits caractères, mais aussi très-nets, de sorte qu'on y fatigue encore moins la vue que dans quelques ouvrages en âge, comme je le vois par ma propre expérience.

M. *de Pauw* n'a rien changé dans le texte d'*Hephestion*, ni dans son Scholiaste, que des fautes palpables des Copistes, ou des Imprimeurs. Pour les autres fautes, il en a parlé dans ses Remarques qui sont à la fin, de ce Volumen. On verra qu'il a corrigé quantité d'endroits dans *Hephestion*, & dans son Scholiaste. Je voudrois en rapporter au long quelques exemples, mais ils ne seroient entendus d'aucun de ceux, qui ne sont pas capables de les lire dans l'Original. Les exemples même d'Hephestion, & qu'il apporte de diverses sortes de vers, ne peuvent pas être mis

mis en Latin, ce qui a fait qu'on n'a pas pû mettre ce Livre entier dans cette Langue. Ainsi nous nous contenterons de donner un Extrait de ce Traité, après quoi nous ajoûterons quelque peu d'endroits des Notes de Mr. Dacier.

Le Livre est divisé en vingt-trois chapitres, ou matieres qu'il examine. Il traite donc de la Syllabe courte, de la longue, & de la *Synekphonese*, qui est une maniere de prononcer si rapidement deux syllabes qu'elles ne passent que pour une seule, & des pieds qui entrent dans les vers.

Hephestion passe de là aux differentes sortes de vers, selon les pieds dont ils sont composez. Il commence par les vers *Iambiques* & par leurs differentes sortes, & remarque entre autres choses pag. 17. que ceux, qui ont écrit des Poësies Iambiques, n'admettent dans les pieds pairs, ni *Spondée*, ni *Anapeste*; mais que les Grecs ne sont pas si soigneux de la *Symmetrie*, & que s'ils évitent le Trochée qui est contraire à l'Iambe (*parce que le premier est composé d'une Syllabe longue & d'une courte, & le second au contraire d'une courte & d'une longue*)

quel on trouve fréquemment des Anapestes avec quelques autres pieds, comme il se voit dans les Vers de Virgile, qui ne semblent pas être composez de cette mesure. C'est ce que l'on trouve aussi dans les Auteurs Latins, qui ont traité de la Prosodie, Terentianus, Marius, qui ont parlé de la regularité des Vers Tragiques, où l'on introduit des Heros parlans, en termes plus relevez que n'est le langage du Village, il dit qu'il en est tout autrement des Comedies.

Sed hi pedestribus fabulas socco prematur,
Hi quod loquuntur sumtum de via putes,
Hanc Iambum tractibus Spondaicis
Et in secundo & in ceteris æquè locis
Sedulo ficilis dum procurant fabu-
lis,
In metuo peccant arte, non insitiâ.
Ne sint sæpè verba consuetudinis,
Paullumque cursus à solutis differant.
Magis hæc nostri, quam ferè Græciæ
tenax
Causa est Iambi, vel novellis Comicis,
Et qui vetustæ præcluent Comœdia.

On

On trouve encore la même chose, dans le Scholiaste d'[illegible] p. 21. où il dit que les Poëtes Comiques en usent ainsi, *à cause du langage de la Conversation, & parce qu'ils veulent que la mesure paroisse peu gardée.* Un ancien Grammairien, nommé *Asmenius*, cité par *Priscien*, dans son Livre *de Versibus Comicis*, col. 1321. de l'Ed. de *Putschius*, dit de même en ces termes: *Comici Poëtæ licentiam, in versibus suis, quam Tragici, specimen dederunt, & illa quæ Tragica, quæ propriè debebantur Iambis, dactylicis occupant pedibus, dum quotidianum sermonem imitari volunt & à versificationis observatione quæ artum rei convertere, ut non fictis, sed veris affectionibus interesse videantur.* On peut voir la suite. Il paroit par *Hephestion* & par son Scholiaste, que les Poëtes Grecs avoient déja pris la licence de mettre des *Anapestes*, là où il devoit y avoir des Iambes. Cela méritoit d'être observé, pour avertir ceux, qui publient des Comiques Grecs ou Latins, de ne pas corrompre leurs vers, pour les rendre plus conformes aux Règles, que les Poëtes ont négligées à dessein, parce qu'ils vouloient que leurs vers ref-

reste [illegible] Orphiniques, [illegible] Orphée, [illegible] Argonautes, [illegible] Vers Orphiques, [illegible] Hymnes, [illegible] Chez nous, les [illegible] Pères [illegible] Jésus, [illegible] Grecs, [illegible] Hymnes, [illegible] Chefs-d'œuvre, [illegible] pour de [illegible] Commentaires, [illegible] Auteurs [illegible] Hymnes [illegible] Hésiode, [illegible] vers [illegible] Orphiques, [illegible] Orphiques, [illegible] Antiques, [illegible] Chronologiques, [illegible] Poétiques, & des Médecins, [illegible] que l'on [illegible] encore [illegible] qu'il ne faut pas facilement refondre les Fragmens des Comiques, pour y rétablir la mesure des vers, qu'ils ont négligée à dessein. Si l'on nous comparoit l'Antiquité, par rapport à ces sortes de choses, j'ai grand peur qu'on ne puisse dire de nous, *auriculas asini Midas Rex habet*. Enfin, l'Auteur traite des vers [illegible] Il y a ensuite deux autres Fragmens d'*Hésiode*, comme il semble, touchant les vers de la Poésie, & des Scholies sur ces Ouvrages.

A la fin, il y a les Remarques de Mr. *de Pauw*, où il a corrigé & éclairci très-heureusement le Texte de son Auteur, & celui de son Scholiaste.

J'en mettrai ici quelques exemples, que je ne ferai que transcrire, quand j'aurai rapporté le jugement d'un habile homme, touchant la hardiesse des Critiques Modernes; après avoir vu cette Edition d'Héphestion.

„ Ut de *Poëmatis constructione*, „ nihil dicam, quam Hephæstion nunc „ explicat solus; *Metrorum genera* „ certè enarrat pulcrè & post novem „ certa, ex aliis arbitrariis, præci„ pua nobis ob oculos ponit; quò „ pertinent ea, quæ à pag. 45. ad „ pag. 63. Grammaticus habet. Hæc „ verò si paullò attentiùs legissent „ quidam nasuti, de rebus minimè cer„ tis, adeò adseveranter loquuti non „ fuissent. Utinam supereſſent etiam „ ea, quæ περὶ τῶν ἐν Ποιήματι παραχῶν „ scripsisse dicitur noster, unà cum „ Καμπῶν ἀπορημάτων λυσίοι, τῶν Τεχ„ νικῶν gemellis! Quàm largam ri„ dendi copiam non præberent sæpe „ nobis commenta ista insulsa lepi„ dulorum; quibus sola voluntas est „ pro Ratione? Tu vide modò quæ

He-

„ *Hephæſtion* p. 57. de uno *Eupolide* notat, ſed adparebit ſtatim quid de „ Comicorum licentia ſtatuendum „ ſit. Metrum Cratineum, quod per „ ſe novum erat, & Iambos cum „ Trochæis copulabat jure ſuo, *Eupolis* ille compoſuerat ἀναπάιστους „ in *Aſtrateutis*; nam in locis pari„ bus Iambicorum & imparibus Tro„ chaïcorum, Spondæos adhibuerat; „ promiſcuè; ἐν ἄλλοις verò Drama„ tibus, uſus erat λίαν ἀπάντοις χρώ„ μενος. Quid clarius? Junge nunc τὰ „ λυσιτελῆ & quæ de iis dicuntur „ breviter; nonne ruborem incutiunt „ noſtris Magiſtellis & eos plorare „ jubent? Ipſa ἀσυμφωνία, ipſa καὶ ἀντι„ πάθεσιν μεμιγμένα, licentiæ etiam „ ſunt indicia certa, Verſus jungere „ qui jungi non poſſunt; pedes co„ pulare, qui ſibimet ipſi contrarii „ ſunt; quid aliud eſt, quæſo, quàm „ rem metricam gerere, pro arbitrio „ ſuo? Deſinant igitur inſanire, qui „ omnia in his expedire volunt; nec „ quidquam, quod leviter à regulis „ vulgatis recedat, ferre poſſunt.

On voit par-là que l'on ne doit pas ſuppoſer magiſtralement tout ce qui vient dans l'eſprit, & inſulter ceux qui ne ſe repaiſſent pas de chimè-

res, ou qui ne veulent rien changer dans les Anciens, ſans néceſſité. Nous mettrons ici quelques endroits d'*Héphestion* & de ſon Scholiaſte, que Mr. *de Pauw* nous paroît avoir heureuſement corrigez, en ſes propres termes; car on ne les peut guère bien traduire, & il faut ſavoir le Latin & le Grec pour les entendre. On a un peu abregé ces Remarques, pour n'être pas trop long.

„ Pag. 99. animadverſionum in „ Hephæſtionem p. 2. Καὶκεῖνο ἐν σάλασσιν „ ἥμισυ μακάρες ἀνήρ. Quale hoc „ metrum? Dicam; ſi litterâ geminatâ ſcribas ἐν σάλλασσιν, verſum habebis ἀνυπάρκτον ex Iambico Hephthemimeri & Hephthemimeri Trochaico. Similes vide, apud Hephæſtionem, qui præcipuos numeravit, non omnes. Sed de voce σάλασσιν etiam rogabis. Σάλος σάλου „ locus eſt in littore, ubi naves in „ anchoris ſtare poſſunt. Vide *Suidam* in voce Σάλος. Pro eo σάλος „ σάλεος, dixit Anonymus, mutato „ genere & Poëtarum more, plurale pro ſingulari adhibens. Talia „ habemus ſexcenta ἥμισυ τὸ σάλασσιν „ ſic dictum, hîc, ut ἐν τῷ σάλῳ συνίζανον, apud *Suidam*, loco jam cita-

10.

„ to. In aliis membranis ſcriptum
„ erat κείμεν@ pro ἥμεν@, ineptè.

„ *Pag. eadem.* Ω ξυμβουλεύσεν χέρσ' ἄπτο, τῷ ζ πάρα. In his ſenſus non
„ eſt bonus. Ἄπτ@ per ſe ſubſiſtit ut
„ πάρα, in qua ſententia non eſt bo-
„ na, ſi nihil accedat. Scriptum o-
„ pinor olim: Ὦι συμβουλεύσεν, χέρσ' ἄ-
„ πτο, τῷ ζ πάρα. Ξυμβουλεύσεν χέρσι dici
„ poteſt figuratè, quia ξυμβουλεύσεν τῷ
„ dicitur propriè & hoc proinde illud,
„ in ſtructura verborum antithetica
„ ſuſtentat.

On ne peut pas nier que ce ne ſoit un bon ſens; mais comme on ne voit ni ce qui avoit précedé, ni ce qui ſuivoit, il eſt comme impoſſible de s'aſſurer d'avoir rencontré le ſens.

„ *Pag.* 35. *Animadverſ.* p. 103.
„ Ὡς ἐν τῷ Ἀμύκλᾳ, quid hoc? noſti-
„ ne vocem & ejus πάθ@? Mihi
„ hîc caligo mera; cur Scholiaſtes
„ non mutiit? Sed ille fecit quod
„ tutiſſimum eſt. Legendum fortè καὶ
„ τὸ σ', τῦ, κατὰ πάθ@· ὡς ἐν τῷ μάσλης·
„ μάσθλη μάσθλης ignorat nemo, θ ab-
„ jecit Poëta &, in gratiam ver-
„ ſûs, μάσλη & μάσλης dixit.

„ Pag. 8. *Animad.* p. 106. Ἐπειδὴ
„ δ' εἰς νῆάς τε καὶ Ἑλλήσποντον ἵκοντο. An
„ hîc Synecphoneſis eſt in ἐπεὶ, cu-

„ jus prima brevis, ſecunda eſt lon-
„ ga? Ita viſum Editoribus, ſed per-
„ quàm improvidè; nam ſi inter duas
„ Vocales, aut Diphthongos interce-
„ dat Conſonans, Synecphoneſis
„ non poteſt habere locum; hoc cer-
„ to certius, ex ipſo *Hephæſtione*.
„ Dicam tribus verbis quod verum
„ eſt. Verſus ille Homericus eſt I-
„ liadis *a*. ſtatim in principio: Ἔνθ' αὖτ' Ἀθήνην τε καὶ Ἥρην λιτέσθην, ita ſcri-
„ ptum fuit, in libris quibuſdam: Ἔνθ' ἄρ' ἰὼ Ἀθήνην τε καὶ Ἥρην λιτέσθην. Hos
„ nactus *Hephæſtion*, exemplum il-
„ lud, ad probandam Synecphone-
„ ſis ſibi ſumſit; nam ἄρ' ἰὼ revera
„ Spondæus eſt, cum una longa in
„ capite, ut mox πάλιν ἐπὶ Dactylus
„ eſt ſimilis, *ad ſuas aures*. Nihil
„ nunc apertius & convenientius.
„ Ad calcem libri correctum eſt
„ Ἔνθ' ἄρ' ἰὼ Ἀθήνην, quàm inſulſè ipſi ca-
„ cutientes vident.

Il me ſembleroit auſſi que la *Synecphoneſe* conſiſte en ce que les deux ſyllabes ἰὼ n'en font qu'une, & que jointes à ν elles ne forment qu'un Spondée. Dans nos Editions, il y a ἴνεθ' ἄρ' ἰὼ Ἀθήνην, &c. où il n'y a point de Synecphoneſe. Cependant le petit Scholiaſte d'*Homere* dit que

ce

ce vers eſt ἀκέφαλον, ou *ſans tête*; ce qui marque qu'il manquoit une ſyllabe à la tête du vers. Peut-être a-t-on quelquefois fait des regles de Proſodie, ou des exceptions fondées ſeulement ſur des fautes des Copiſtes. Il eſt au moins bien aſſuré, qu'on n'a pas corrigé les irregularités d'Orthographe. On peut voir dans les Notes de Mr. *Barnes* d'autres exemples de *Vers Acephales* d'*Homere*, dont tout le monde ne conviendra pas.

„Pag 9. Animadverſ. 106. Hæc ἀλγεινὰς ὕδατος, ἐ μὲν παρὰ τοῖς Κορίνθ. „Quod eſt ἀλγεινὰς? an *contimuò*, ut „ἀλγεινὰς Doricè ſcriptum fuerit, „pro ἀνεινὰς? Sic Græcum habemus & ſententia ſtare poteſt; ſed verſus peſſimè temeratur & *Hephæſtioni* publicè illuditur, nam „ἀλγεινὰς Doricorum haud dubiè ſecundam producit. Duas autem „breves voluit *Hephæſtion*, & nos „cum *Hephæſtione* requirimus; quare id verum eſſe non poteſt, aliud „latet, quod uno verbo aperiam. „Legendum eſt ἀ ἀλγέχοιτ' ὕδατος, ἐ „μὲν παρὰ τοῖς Κόρινθ. Sic nihil „aptius. Διαίχω plus eſt quàm ἀνίχω, intendit enim διὰ. Hoc par-

„ ticipium aptè jungitur cùm εὕδεις
„ & ſenſus eſt, Corinnam nunc ma-
„ gis quietè obdormiſcere ; quàm
„ antea ſolebat : *quæ placidè dormire*
„ *potes ; non certè anteà eras Corin-*
„ *na.* Patiens erat ſomni, ἀλαπάχυια
„ ὕδει. Elegans eſt participiorum uſus,
„ apud Græcos, ut ſciunt periti. Si
„ à ἀλαπάχω dixiſſent illi ἀλαπαχῶς, ut
„ à σπάχω dicunt σπαχῶς, id libens
„ arripuiſſem, ut ſic mutatio fieret
„ minor ; ſed exemplis planè deſti-
„ tuor, quare vicinum ſumſi.

S'il n'y a point de faute, dans ces mots d'*Heſychius* : Διαπαὶς, ἀλαπαὶς, *entierement*, je croirois que c'eſt le mot, qu'il y avoit en ce paſſage de *Corinne*. La Synecphoneſe ſe feroit dans les deux ſyllabes δια, qu'on prononceroit comme une ſeule. Mais il vaut mieux ne rien décider.

„ Pag. 22. Animad. p. 115. — ἐπὶ
„ δ' ἦμαρ ὕμνῳ τὸ καλλίστα τίθει χόρον.
„ Locus ſalebroſus, nam quid eſt
„ ἐπὶ δ' ἦμαρ ὕμνῳ ? An ἐπὶ pro ver-
„ bo eſſe potuit, quod frontem op-
„ ponat ſequenti τίθει ; Abſit ! An
„ igitur id jungendum cum τίθει &
„ verba ita conſtituenda : ἐπιτίθει δὲ
„ ἦμαρ ὕμνῳ καὶ χορὸν τίθει χαρίεντα ?

„ Ne-

„ Nequaquam certè, nam sic Linguæ
„ Genio injuria fieret. Repetendum
„ fortè, inquies, τίθει & locus ita
„ enodandus erit : ἐπιτίθει δὲ ἵμερον
„ ὕμνῳ, καὶ χορὸν τίθει χαρίεντα. Sed
„ nemo non videt quàm coactum
„ id & durum, quare nihil restat
„ mihi, quàm mendæ suspicio cer-
„ ta. An *Archilochus* fortè scripse-
„ rat : ἐπὶ δ' ἵμερον ὕμνῳ τε χαρίεντα τί-
„ θει χορῷ? Noa deerunt, quibus
„ hæc conjectura probabitur, nec ea
„ illepida certè est, si χορὸς sumatur
„ pro ipsis tripudiantibus. Me tamen
„ aliò trahit illud χαρίεντα τίθει, quod
„ adeò aptum & Græcis familiare,
„ ut vix mutari possit, sine religio-
„ ne, *fac ut venustus sit chorus*. Eru-
„ diti sciunt, nèque dubitant. Pro
„ ἵμερον scribendum suspicor ἱμερῷ,
„ verbum pro nomine. Ab ἵμερος fit
„ ἱμερόομαι, & ἱμερῶμαι, ut notum est
„ ex *Hippocrate* & *Galeno*, in Glossis.
„ Id verbum hîc adfuit, sic omnia
„ sunt expedita : ἐπὶ δ' ἱμερῷ ὕμνῳ,
„ *suavem verò te præbeas Hymno*, καὶ
„ χαρίεντα τίθει χόρῳ, *& fac ut chorus*
„ *sit venustus*.

„ Pag. 33. *Animadvers.* p. 123.
„ Καὶ κίονα τρὶς θωμίσας. Quid hoc
„ ad finem Enchiridii, pro conjec-

„ tura adfertur θυμώσους. Sed quid
„ etiam illud? An ita ſcriptum pro
„ θυμίωσας, vel θυμίσας? Fallor, aut
„ fuit mens Correctoris, ſed quis li-
„ bens illud admittat? Neſcio an
„ mihi faventior erit Diva Critica;
„ dicam tamen quid ſuſpicer. Θυμι-
„ ζω verbum eſt ſatis notum, pro
„ quo θυμαίζω, vel θυμιάζω diciſſe
„ videtur Anonymus, qui de κίονι
„ proinde non cogitavit, ſed de re
„ planè alia. Legendum conjicio:
„ κὴ κίδῃ τινὰ θυμιώσας, & *articid aliquem cædens.* Sic nihil aptius,
„ aut perſpicuum magis. Fortè etiam
„ κίζῃ pro κίδῃ placuit Poëtæ, ut
„ ipſe dederit κὴ κίζῃ. Analogia Linguæ id certè non refpuit.

„ Pag. 37. *Animad.* p. 127. Α᾽ Α᾽ρτιμις, ὦ κόραι, φεύγετε τὸ Α᾽λφιόν. Quid? an hoc ἰφθημιμερὶς eſt? Cave credas; nam in eo ſex pedes
„ ſimplices ſunt, cum duabus ſyllabis; non tres pedes ſimplices, cum
„ una Syllaba. Vid. p. 32. ſcribe iterum disjunctis:

„ Α᾽Α᾽ Α᾽ρτιμις, ὦ κόραι,
„ Φεύγετε τὸν Α᾽λφιον,

„ Sic duos verſiculos habemus Hephthemimeres, nam pedes duplices
„ ad ſimplices redigendi ſunt. Hoc

„ unus

„ unus Scholiaſtes, niſi fallor, etiam „ rectè diſtinguit; nam ſi pedes ſim- „ plices ſumas, perbene ſcripſit ad „ hunc ipſum locum : Τὸ ἰωνικὸν ἐφ- „ θημιμερὶς τρεῖς ἔχει πόδας καὶ συλλαβήν. „ Nota poſtremam ſyllabam; nam „ ſic diviſos verſiculos tibi notare „ potes unà. Non ſyllaba, ſed ſyl- „ labæ, ut jam monuimus ſunt in „ conjuncto & gemino. Nihil aper- „ tius, &c.

„ Pag. 37. *Animadverſ.* p. 128. „ Εὐμορφοτέρα Μυκιδίνα τῆς ἀπαλῆς Γυ- „ ρίνω. Eſt Γυρίνω nomen proprium „ puellæ; ſibilus malè videtur omiſ- „ ſus in fine, legendúmque niſi fal- „ lor, Γυρίνυς. Noſti indolem nomi- „ num fœmineorum, Γυρίνω Γυρίνυς, „ ut Σαπφὼ Σαπφῦς. Sed aliud adhuc „ ſe offert mihi, quod longè me- „ lius & blandius. Infra p. 76. ver- „ ſiculus hic ita adducitur : εὐμορφο- „ τέρα Μυκιδίνα τῆς ἀπαλῆς γυρίνω. Id „ abſque dubio veriſſimum, ſi rectè „ intelligatur. Γυρῖνοι ſunt οἱ μικροὶ „ βάτραχοι, ut omnes ſciunt è cele- „ berrimo verſu *Arateo* : Αὐτόθεν ἐκ „ ὕδατος πατέρες βοόωσι γυρῖνοι. Hoc „ adpellativum pro nomine proprio „ fuit Græcis & puellæ huic datum „ eſt *Ranula*, &c.

Je n'irai pas plus loin, parce que ce peu d'exemples fait assez voir l'attention, avec laquelle Mr. *de Pauw* a lû & examiné son Auteur, & son habileté, en matiere de conjectures; qui sont d'autant plus difficiles, qu'*Hépheſtion* ne rapporte que peu de mots des Poëtes, qu'il cite, sans achever le sens. Dans l'introduction à mesurer les Vers (*Metrica Iſagoge* p. 65.) on n'a pû qu'y trouver beaucoup d'obscurité; que l'on trouvera dissipée, dans les remarques de l'Interprete.

Il a encore redressé bien des endroits dans les Scholies, qui étoient fort mal rangées, comme on en conviendra, si on lit ce qu'il en a dit sur les pages 52, 53, 54, 72, & 73. Il a fallu faire la même chose, sur le texte d'*Hépheſtion*, comme on le verra à la p. 300. de ses Notes.

Ceux qui n'entendent pas assez le Grec pourront se plaindre de ce que Mr. *de Pauw* n'a pas traduit le tout en Latin; mais ils doivent savoir que cela n'étoit pas possible, à cause du grand nombre des termes de l'Art, qu'on ne peut pas traduire. Pour les vers citez, pour servir d'exemple, *Hépheſtion* ne les a pas mis, pour le sens qu'ils

qu'ils peuvent avoir; mais pour les pieds, dont ils ſont compoſez; & on ne pouvoit les traduire en Latin, en gardant la meſure. L'Auteur a auſſi corrigé pluſieurs choſes, dans l'Index, où *Turnebe* avoit laiſſé bien des fautes. Il y avoit, entre autres fautes, ἀοίδιχον μέτρον 24, 23. qui ne ſignifie rien, & qui ne ſe trouve nulle part; ἀμικλάμειον & πᾶς, qui n'eſt pas plus connu; εἰκῆ 72, 9. qui ne regarde point la verſification; ἐξάσημος, ſans y joindre ἐπιπλοκὴ; λογικὸν μέτρον, &c. comme on le verra en comparant les deux Index. Il ſe pourroit faire, qu'il ait été fait par quelque autre, que *Turnebe* auroit chargé de ce ſoin, & qui ne s'en ſeroit pas bien acquité. Au reſte, nôtre Auteur juge que les Scholies ne ſont pas toutes de la même main.

ARTICLE IV.

VETUS TESTAMENTUM *ex Verſione* LXX. INTERPRETUM, *ſecundùm Exemplar Vaticanum Romæ editum, denuo recognitum. Præfationem, unà cum variis lectionibus, è præſtantiſſimis MSS. Codicibus*

Bibliothecæ Leidenſis deſcriptis præmiſit DAVID MILLIUS. A Utrecht MDCCXXV. chez Van de Water & Van Poſſum. En deux Volumes in 8. dont le 1. a 1084. pages & l'autre 928.

COMME les Exemplaires de la Verſion des LXX. Interpretes, en des volumes de cette grandeur, manquoient chez les Libraires; on a cru devoir en procurer une nouvelle Edition, ſur celle de Rome, qui a été faite ſur un très-ancien MS. de la Bibliotheque Vaticane; que l'on juge être auſſi vieux, que le MS. d'Alexandrie, qui eſt dans la Bibliotheque de S. M. le Roi de la Grande Bretagne. Quelques uns ont préferé ce dernier au précedent; mais pour ſe déterminer là-deſſus il faudroit avoir une connoiſſance exacte de la maniere, dont les Editeurs Romains ſe prirent, à faire leur Edition, & des MSS. dont ils ſe ſervirent, car ils ſe ſervirent de plus d'un

Ainſi ſans rien vouloir décider là-deſſus, nous nous contenterons de dire ce qu'il y a de particulier en cette Edition. On y trouve d'abord une

Pré-

Préface de Mr. *Mill*, où il témoigne d'être, au moins en partie, du sentiment d'un Savant d'Angleterre, dont nous avons parlé au Tome XX. p. 55. & suiv. qui conjecturoit que la Version, dont il s'agit, avoit été approuvée par le *Sanhedrin* Juif d'Alexandrie, composé de LXX. Membres, & qu'à cause de cela elle fut nommée la *Version des Septante*; sur quoi fut inventée la fable des LXX. Cellules. Comme *Joseph* assure que cette Version fut examinée, par le Sanhedrin, dont nous avons parlé; Mr. *Mill* croit qu'il n'y a pas sujet de douter de ce fait; mais il est bien éloigné de croire que cette Version soit exacte & bien moins encore inspirée. *Isaac Vossius*, apparemment pour s'attirer la faveur de quelques Prélats Anglois, entreprit de soûtenir la Version des LXX., & le Roman d'*Aristée* & de la rétablir dans l'état où elle parut d'abord; mais après en avoir défendu quelques endroits, il ne continua pas. Le savant *Pearson* croyoit que *Vossius* pouvoit soûtenir la These, qu'il avoit menacé de défendre; mais *Vossius* fit prudemment de quitter ce Projet, quoi-qu'il feignît d'être fort

en

en état de l'executer. Il m'en parla à moi-même à Londres, l'an MDCLXXXII. d'un ton à faire croire qu'il étoit en état de tenir sa parole. On ne peut pas douter, que ce ne fût un très-savant homme, mais il aimoit trop les paradoxes; comme on le voit, par les Ouvrages, qu'il a publiez.

Mr. *Mill* prouve la fausseté de l'Histoire d'*Aristée*, contre lui, en faisant voir qu'il dit des choses, qui sont contre le sentiment des Juifs; comme lors que ce prétendu Historien avoit dit qu'*Eleazar*, Souverain Pontife des Juifs, du tems de *Ptolemée Philadelphe*, avoit envoyé un Exemplaire de la Loi à ce Prince, écrit en Lettres d'Or. C'est ce que quelques *Gemaristes* & d'autres Rabbins ont soûtenu être illicite, comme on le verra dans cette Préface. Mais ces gens-là sont si sujets à raconter des Fables, que j'aurois bien de la peine à les croire, sur leur parole.

Mr. *Mill* a néanmoins censuré, avec raison, *Aristée*, en ce qu'il a dit que l'Historien *Théopompe*, & le Poëte *Théodecte*, avoient été punis l'un d'une phrénesie, & l'autre de l'aveuglement, pour avoir inseré quel-

quelque chose de la Loi des Juifs, dans leurs écrits; comme si Dieu avoit défendu de la publier! Mais on voit ici que c'étoient les Payens, qui tenoient leurs Mysteres cachez, & qui menaçoient de la colere des Dieux ceux, qui les publioient. *Philon* & *Joseph* n'ont rien craint de semblable, pour avoir expliqué les Lois de Moïse.

Mr. *Mill* fait, ensuite, diverses remarques, d'où l'on peut voir la difficulté, qu'il y auroit à rétablir la Version des LXX. si on l'entreprenoit. Il y a une infinité de fautes tant des Interpretes eux-mêmes, que des Copistes; qui en ont commis un très-grand nombre. Les Interpretes n'étoient pas même médiocrement habiles dans la connoissance de la Langue Hebraïque; & il en faut demeurer d'accord, quand même on supposeroit que les Exemplaires, dont ils se servoient, étoient differents des nôtres; qu'ils auroient autrement lû les mots, qui seroient capables d'une autre ponctuation; & qu'enfin il faudroit choisir les meilleures manieres de lire. Tout cela est en effet plein de difficultez insurmontables, à cause des differentes corrections, qui

qui ont été faites, dans les reviſions de *Lucien* & d'*Heſychius*.

Il pourroit ſembler que, ſi l'on pouvoit trouver un Exemplaire complet des Hexaples d'*Origene* (qu'apparemment on ne trouvera jamais) on pourroit voir ce qui étoit veritablement des LXX. ; mais il y auroit encore des fautes des Copiſtes, ou d'*Origene*, qui n'étoit pas ſi habile dans la Langue Hebraïque, que l'on croit ; comme nous l'avons fait voir dans les *Queſtions Hieronymiennes* : il n'étoit pas facile, pour des gens qui n'avoient aucun Dictionaire fixe des mots Hebreux de la Bible, où leurs ſignifications fuſſent règlées ; & qui n'avoient non plus aucune Grammaire réguliere de cette même Langue ; de ſe tirer bien d'une Verſion de la Bible. La connoiſſance, qu'on avoit de la Langue Hebraïque, du tems de Ptolomée *Philadelphe*, étoit une connoiſſance de tradition, qui eſt néceſſairement fort imparfaite, & fort incertaine, comme on le peut voir, par la Verſion même des LXX. quelques Corrections, que l'on y ait faites. Cela a fait qu'ils n'ont, à tous momens, aucun égard à la conſtruction des mots, & qu'ils ont gâté

le

le ſens, même où il étoit très-clair, en faiſant la conſtruction des mots, ſelon les regles communes de la Grammaire Hebraïque.

Après cela, Mr. *Mill* a raiſon d'être ſurpris qu'il y ait eu des gens qui l'aient oſé préferer au texte Hebreu, ſurtout dans les Livres Poëtiques & Prophetiques, où il y a une infinité de paſſages, où l'on ne trouve aucun ſens commode dans cette Verſion, quoi que le ſens des mots Hebreux ſoit beau & clair. Il trouve auſſi qu'ils n'ont pas ſû la ſignification de divers mots, qui étoit très-connue parmi les Juifs, le Temple étant encore en ſon entier; puiſque les Docteurs Thalmudiques ne l'ont point ignorée, comme il le montre, par quelques exemples inconteſtables; comme on s'en convaincra, en jettant ſeulement les yeux ſur ſa Préface.

Il avoue néanmoins qu'il y a divers endroits, où leur Verſion a été viſiblement corrompue par les Copiſtes, & que l'on peut facilement corriger; comme on le peut voir dans les Prolegomenes de Mr. *Bos*, ſur l'Edition qu'il en a donnée. Quelquefois auſſi, ils ont plus eu d'égard au ſens, qu'aux mots, & l'on ſe doit bien

bien garder d'entreprendre d'y rien changer.

Ce n'eſt pas que cette Verſion ſoit inutile, puis que ſon antiquité lui donne quelque autorité; d'autant plus, que dans le Nouveau Teſtament, l'Ancien eſt fort ſouvent cité, comme ils l'ont traduit. D'ailleurs les expreſſions des Apôtres peuvent être éclaircies par celles de ces Interprétes; comme les meilleurs Interprétes l'ont montré.

Mr. *Wetſt.* a mis à la tête une collation d'un MS. très-ancien, qui eſt aujourd'hui dans la Bibliotheque Publique de l'Academie de Leide. Il contient quelques Chapitres du Pentateuque, de Joſué & des Juges. Il eſt écrit, comme le MS. d'Alexandrie, en capitales, ſans accents, ni diſtinction des mots.

Il y a encore une autre Collation d'un ancien MS. qu'*Iſaac Voſſius* a écrite, à la marge de l'Edition de Rome. Elle n'eſt que ſur le Pentateuque, ſur les Juges & ſur Ruth. Mais quand on auroit des Collations de tous les MSS. que l'on trouve dans les Bibliotheques; on ne *ſeroit* pas, pour cela, en état de rétablir cette Verſion, dans l'état auquel elle eſt

eſt ſortie des mains de ſes Auteurs; & quand même cela ſeroit, on ſe trouveroit encore bien éloigné d'avoir une Verſion exacte, comme on peut s'en aſſurer par les plus anciennes citations, que nous en ayons; & comme on le peut voir par celles de *Philon*, & du Nouveau Teſtament.

ARTICLE V.

A NATURAL HISTORY *of English* INSECTS, *illuſtrated with a hundred Copper Plates, curiouſly engraven from the Life, and (for thoſe who deſire it) exactly coloured by the Author* ELEAZAR ALBIN *Painter. To which are added large Notes ad many curious obſervations of* W. DERHAM, *Fellow of the Royal Society.* A Londres 1724. in 4. Il y a 100 Tailles-douces, ſur leſquelles on voit tout ce qu'on a pu diſtinguer des Chenilles & des Papillons, en Angleterre, avec une branche des plantes, ſur leſquelles on les trouve.

CEUX qui ne ſavent pas qui ſont ceux qui ont travaillé ſur cette ma-

matiere, qui ſont en plus grand nombre, qu'on ne s'imagineroit, pourront apprendre leurs noms dans les remarques de Mr. *Derham*, & dans celles de Mr. *Albin*. On a, en écrivant ceci, un Exemplaire enluminé par ce dernier, qui eſt d'une parfaite beauté; & ceux qui ſe plaiſent aux beautez de la nature, & à la varieté des couleurs, qu'on voit ſur le corps des Inſectes, ne ſauroient plus agréablement amuſer leurs yeux, qu'en parcourant ce Volume. Il eſt d'autant plus utile, que le Volume de *Marie Sibylle Merian*, dont nous avons parlé au Tome XI. p. 437. qu'elle s'eſt contentée de peindre les Inſectes, ſans toucher à l'Hiſtoire Phyſique de cette eſpece d'Animaux.

Le Peintre nous aſſure qu'il a enluminé les Inſectes, que l'on voit ici, d'après nature; après avoir remarqué que pluſieurs de ceux qui ont publié quelque choſe de ſemblable avant lui, avoient défiguré les Inſectes, dont ils ont donné les figures au Public. Pour ce qu'il dit de ces Inſectes, il ſe renferme uniquement ſur les matieres de fait; & dit qu'il a laiſſé aux perſonnes plus habiles le ſoin de cultiver cette partie de l'Hiſtoire Naturelle.

relle. Il eſt d'ailleurs perſuadé que cette étude peut beaucoup ſervir, étant pouſſée plus loin, à la gloire du Créateur de toutes choſes, & au bien du Genre Humain.

Il s'eſt convaincu, en travaillant ſur les *Inſectes*, qu'ils naiſſent d'Animaux de la même Eſpece, & il s'eſt confirmé dans cette penſée, par ce que *Franceſco Redi* a écrit ſur cette matiere. Il témoigne néanmoins d'être ſurpris que cet habile homme ait dit, que quelques Inſectes étoient la production des excreſcences de quelques Végetables, ſur leſquels ils ſe nourriſſent. Je n'ai pas les Oeuvres de *Redi* en Italien, pour ſavoir s'il avance cela, en quelque part; mais il y a le contraire dans la Verſion Latine d'une partie de ſes Ouvrages, qui ont été imprimez en cette Ville. Voyez Tom. I. p. 16. 17.

Nôtre Auteur aſſure, de même que lui, que les Mouches ſont produites, comme les autres Animaux. Elles dépoſent leurs œufs dans les feuilles, ou dans certaines excreſcences des Plantes; où ils demeurent, juſqu'à ce que la chaleur les en tire, au printems. C'eſt ce que l'on remarques, ſur les Galles, où l'on trouve

ve ordinairement, un trou, d'où les Insectes sont sortis ; ou si l'on n'y voit point de trou, on voit au fond un Insecte mort, qui n'a pas pu sortir.

On ne peut s'empêcher d'admirer, dit Mr. *Albin*, la Providence Divine, qui a donné à toutes les Créatures animées, même du plus bas Ordre, un instinct suffisant, pour se conserver, & pour la propagation de leur espece. Les Insectes ne posent pas leurs œufs indifferemment, en quelque lieu, que ce soit ; en sorte que le Vent les puisse transporter ailleurs ; mais en certains endroits, où il y ait assez de nourriture, pour soûtenir leurs petits, pendant le *tems* de leur accroissement. Ceux, qui sont sur la superficie des Plantes, y sont attachez avec une certaine glu ; qui les attache si bien à ces Plantes, que les pluyes ne les en peuvent pas détacher. Les Oeufs, qui sont contigus ne sont pas en un monceau ; mais rangez de maniere, qu'un d'entre eux n'empêche pas un autre insecte de sortir de son Oeuf. Un certain de leurs côtez est toûjours tourné au dehors, & le bout est toûjours de ce côté-là.

L'Au-

L'Auteur a remarqué quelquefois des sortes de Tignes (en Anglois *Moths*) répandent leurs Oeufs, en volant, comme si elles les mépriſoient. Comme on ne les voit guère, qu'en des prairies, & que leurs Chenilles vivent communément d'herbes; il ne faut pas s'étonner qu'elles y jettent leurs Oeufs. Si l'on peut juger du nombre de leurs Oeufs, par la groſſeur de ces Inſectes, il faut qu'elles en jettent trois ou quatre fois plus que les autres, qui placent leurs oeufs avec plus de précaution; de ſorte qu'ils ne laiſſent pas de trouver aſſez de proviſion, pour leur ſubſiſtence.

Il ne doit pas paroître étrange que la Providence prenne tant de ſoin des Inſectes. Outre que les uns mangent les autres, ils ſervent de pâture aux Poiſſons & aux Oiſeaux, dont les petits ne mangent preſque autre choſe. Auſſi ſont-ils en plus grand nombre au Printems, qu'aux autres Saiſons; parce que c'eſt au Printems que les Oiſeaux éclosent. Par-là les Inſectes deviennent utiles au Genre Humain, d'une maniere indirecte; mais ils lui ſont auſſi de grand uſage, par eux mêmes. Nous leur ſommes redevables de tout ce que nous avons

de Miel & de Cire, qui sont, comme on sait, d'un très-grand usage dans la vie. Nous n'aurions point de Soie, & par conséquent aucune des étoffes de Soie, que nous varions en tant de manières, pour les ornements divers, que nous en faisons. Les habits & les meubles des Grands, sur tout, sont une preuve de l'usage des Vers à Soie. On ne pourroit point faire de belle Ecarlate, si nous n'avions pas la Cochenille, qui est une petite Mouche, du plus beau rouge, que l'on puisse voir. Quoi qu'il y en ait une variété infinie, leurs couleurs, leurs figures, & la contexture de leurs corps sont toujours les mêmes, & avec la même régularité, dans chaque Espece; sans qu'on y puisse voir d'irrégularité, que très-rarement. Ceux qu'on nomme en Anglois *Moths* & *Butter flys*, qui ne ressemblent que de la poudre à nos yeux, considerez avec le Microscope, paroissent couverts de crêtes rangées en bon ordre, sur leurs ailes.

Il paroît par-là que les Insectes sont des Ouvrages d'une Puissance Infinie, soit qu'elle les fasse elle-même, soit qu'il y ait des Natures Insen-

ſont comme d'habiles gens l'ont
de
Mr. *Derham*, qui a fort étudié ces matieres, comme on le peut voir par ſa *Phyſico-Theologie* & ſon *Aſtro-Theologie*, dont on a fait pluſieurs Editions, a mis quelques remarques à la fin, qui ſont dignes d'être lues. Mais il faut avoir, pour cela, les figures, devant les yeux. Il dit, dans un petit Avertiſſement, „ qu'avant que l'on eût rejetté la „ doctrine commune, de la génera„ tion des Inſectes, on les regardoit „ comme la partie la plus mépri„ ſable qu'on pouvoit à peine nom„ mer parmi les autres; & qui n'é„ toit que la production de la cha„ leur & de la pourriture. Ce ſen„ timent paroît à Mr. *Derham* auſ„ ſi monſtrueux, que celui des A„ thées, qui croyoient que tout a „ été formé, par hazard. Il eſt aſſuré qu'il n'y a pas plus d'artifice à faire les *Atomates*, qui ſont d'une groſſeur plus conſiderable, que les plus petits. Qui peut ſ'imaginer qu'il y ait plus d'adreſſe à faire une grande Horloge, telles qu'on met aux Tours des Eglises, que celles qui

faire une Montre portative? Si cela eſt, comme on ne peut pas en douter, il n'y a pas plus de ſujet d'admirer un Elephant, qu'un Papillon; & par conſéquent, il eſt abſurde de s'imaginer, que les Papillons ſont des effets du hazard & de la pourriture, & que les plus gros animaux ſont des ouvrages de la Providence. Pour s'inſtruire plus à fonds de tout cela, il faut recourir au Livre VIII. de la *Phyſico-Théologie* de Mr. *Derham*, auquel ceux qui entendent l'Anglois doivent avoir recours. Il faut avouër que ceux, qui ne ſont point frappez de ſes raiſons, pour reconnoître qu'il y a une Providence, ſont de cette eſpece d'*Athées*; qui ne ſavent pas raiſonner, & à qui il faudroit enſeigner la Logique, avant que d'entreprendre de les rendre Chrétiens.

ARTICLE VI.

EVERHARDI FEITHII *Antiquitatum Homericarum Libri* IV. *Editio adcuratior.* A Amſterdam chez Schouten MDCCXXV. in 12. pagg. 460.

CET

CET Ouvrage a déja été imprimé deux fois, la premiere le fut à Leide, in 12. il y a déja plusieurs années; & la seconde fois dans le VI. Tome du *Thrésor des Antiquitez Grecques*, de Mr. *Gronovius*. La premiere de ces Editions ne se trouvoit plus chez les Libraires & la seconde n'étoit que dans un grand Recueuil; que tous ceux qui étudient ne peuvent pas acheter, & dont les Volumes sont trop gros, pour être maniez & lûs commodément. Ainsi on n'a pas mal fait de publier cet Ouvrage de nouveau, dans une forme plus commode.

On demandera peut-être, s'il est donc si utile à la Jeunesse, qu'elle ne puisse pas s'en passer. C'est ce dont on ne peut guère douter, surtout à l'égard de ceux, qui commencent leurs Etudes par les Belles Lettres. On sait que toute l'Antiquité Greque & Romaine a eu une estime infinie pour *Homere*, & que les meilleurs Auteurs, des deux Langues, y font à tous momens des allusions; qu'on ne sauroit entendre, sans avoir lû ce Poëte, ou du moins sans être instruit de ce qu'on y trouve prin-

principalement. C'est ce que l'on peut apprendre de ces petits Livres de *Feithius*, qui a ramassé avec beaucoup de jugement tout ce qui regarde les sentimens & les coutumes des temps Heroïques. Ceux qui les ont comparées avec celles des Anciens Hebreux, sont convaincus qu'elles ont beaucoup de rapport les unes avec les autres. On voit donc par-là l'Antiquité des Livres des Anciens Hebreux, par la conformité qu'on y trouve, entre les usages des plus anciens des Grecs, & ceux des peuples de l'Asie, dont les Livres Sacrez des Hebreux nous parlent. On en pourra trouver plusieurs preuves dans les Remarques Philologiques, que nous avons publiées sur ces Livres.

Cet Ouvrage de *Feithius*, est divisé en quatre Livres, dont le premier traite de ce qui concerne les sentimens des temps Heroïques, touchant les Dieux, & la maniere de les servir. Il parle des Dieux en general, des plus anciens des Grecs, de leurs differents emplois (car ces Divinitez s'étoient, comme ils croyoient, partagé le gouvernement du monde entre elles) de leurs Simulacres, de leurs Ministres, de leur service, qui con-

consistoit en Libations, en Encensemens, en Victimes & en presens, qu'on leur consacroit, & que l'on faisoit suspendus dans leurs Temples; du culte des Heros & des Dieux infernaux; de la maniere d'ensevelir les hommes, ce qu'ils jugeoient être une partie de la Religion. Les divinations étoient aussi fort en usage dans les premiers tems, & même les évocations magiques des ames des Morts.

Le II. Livre regarde le Gouvernement, & nous apprend ce qu'étoient les plus anciennes Monarchies des Grecs, ce qui concerne leurs Rois, leurs Ministres, leurs Assemblées publiques, où les Rois haranguoient souvent les peuples; la forme des Jugemens, les peines, que l'on faisoit souffrir aux Homicides & aux Voleurs; les formalitez des ventes & des achats; les Donations que l'on faisoit, en mourant; les Heritages; les Noces, avec toutes les Ceremonies, que l'on employoit, ce qu'on croyoit des secondes Noces, de l'Adultere, & des Concubines; la maniere dont on élevoit les Enfans; les devoirs des Enfans envers leurs Peres & leurs Meres;

enfin quel étoit l'état des Esclaves.

Le III. Livre, nous apprend comment les anciens Grecs se nourrissoient; quel étoit leur breuvage, le tems auquel ils mangeoient, leurs festins, & ce qu'ils y observoient; quels étoient leurs habits, leurs bonnets, leurs lits, la maniere dont ils se baignoient soit par le corps, soit par la tête; quelles étoient leurs maisons; les droits de l'hospitalité, & la maniere dont ils recevoient leurs hôtes; la maniere de supplier & celle de pleurer les morts.

Le IV. & dernier Livre parle de l'Agriculture, de la Chasse, des exercices des femmes, de la Musique, de la Dance, des jeux, de la guerre, des Armes & de la maniere dont elles étoient faites, des Chevaux, des Vaisseaux, des Sieges, des Combats, de ceux qui y avoient été tuez, du pillage, & enfin de la Paix & des Alliances.

On peut comprendre par là, que *Feithius* a épuisé sa matiere, en ramassant tout ce qu'on trouve dans *Homere*, sur tous ces sujets. Il ne s'est néanmoins pas contenté de ce seul Poëte; mais il lui a joint tous

ceux,

ceux, qui ont parlé des mêmes choſes, qu'ils ont appuyées de ſon autorité ; par où l'on peut voir qu'il avoit feuilleté toute l'Antiquité Greque; pour éclaircir, ou confirmer ce qu'il trouvoit dans le Prince & peut-être le plus ancien de ſes Poëtes; quoi qu'on en nomme quelques uns, qu'on ſuppoſe avoir été plus anciens que lui. Mais il n'eſt pas bien clair, qu'ils n'aient point été ſuppoſez.

Pour donner quelque idée de la maniere, dont *Homere* traite les choſes & de ce qu'on peut apprendre de lui, touchant les tems les plus anciens ; nous parcourrons quelques Chapitres du IV. Livre.

Dans le XIII. *Feithius* traite du ſiege des Places. Il paroit par *Thucydide*, au 1. Livre de ſon Hiſtoire, qu'au commencement la plûpart des Villes étoient ſans murailles, & par conſequent expoſées au pillage d'un ennemi, qui ſe trouvoit le plus fort, ſi l'on peut s'en fier à lui. *Homere* témoigne Odyſſ. XI, 262. *qu'Amphion & Zethus fondérent Thebes, & qu'ils lui firent des tours, ne la pouvans pas laiſſer, ſans cela*; à cauſe des *Phlegyes*, dit le

Scholiaſte, qui attaquoient les Thebains. *Homere* appelle le mur ἐπίρρηγνυν, comme qui diroit, *veſtitum autour*; parce que ce mur n'étoit qu'un rempart de terre, derriere un foſſé.

Il ſemble qu'un rempart de terre n'auroit pas dû arrêter les Grecs, qui néanmoins demeurerent dix ans devant Troie. *Thucydide* croyoit que ce ne fut pas par la faute des Grecs; mais parce qu'ils allerent faire ce ſiege, avec trop peu de monde, faute d'argent, afin d'acheter aſſez de vivres, pour nourrir, devant cette ville, une armée ſuffiſante pour la prendre. Cela fait que les Grecs ſe mirent à piller les côtes de l'Aſie, & laiſſerent trop peu de monde devant Troie. Ils prirent & ſaccagerent les Villes voiſines, pour les empêcher de ſecourir les Troyens; comme *Euſebius* le prouve.

Les Grecs eux-mêmes furent obligez enſuite de faire un ſemblable rempart, autour de leur Camp, de peur que les Troyens ne les attaquaſſent, & ne les chaſſaſſent, pendant qu'une partie de leurs gens couroient les mers voiſines. On

voit

voit la description des retranchemens des Grecs, dans le Liv. XII. de l'Iliade, vers 521. & suiv. Il y avoit donc, autour de leur Camp, un fossé large & profond, qui avoit, du côté du Camp, une palissade de pieux pointus. *Aristote* avoit accusé *Homere* d'avoir feint ce retranchement des Grecs, "& cela peut être; mais il faut que cette maniere de se retrancher, qui est celle dont les Romains se servoient, fût déja en usage du tems d'*Homere*, à moins qu'on ne veuille supposer qu'il étoit Ingenieur, ce qui n'a point d'apparence. Pour les Tentes des Chefs des Grecs, c'étoient des cabanes faites avec des planches de Sapin & couvertes par dessus de Gazons; sur quoi on peut voir la description de la tente d'Achille, formée de planches, & environnée de pieux. Voyez Iliad. XXIV. vers 450. & suiv.

Il paroît, par *Homere*, cité par *Feithius*, qu'on faisoit la ronde, dans le Camp des Grecs & dans la Ville de Troie. On allumoit des feux, pendant la nuit, dans la Ville; l'on jouoit de la flute, & de la trompette dans le camp, appa-

remment pour distinguer les Veilles de la Nuit, afin de changer les sentinelles & tenir les Soldats alerte.

Le Scholiaste d'*Homere* sur l'Iliade Liv. XVIII. vers 215. prétend que le Poëte ait parlé ainsi, par Prolepse; parce que la Trompette n'étoit pas encore inventée, en ce tems-là. Mais le Scholiaste ne savoit rien du tems de l'invention de la Trompette, qui est bien plus vieille qu'il ne croyoit; & quand même elle n'auroit été trouvée, que du tems d'*Homere*, elle ne laisseroit pas d'être fort ancienne.

XIV. De là *Feithius* passe à la maniere dont les batailles se donnoient. *Thucydide* dit que les Troyens furent battus, par les Grecs; dès qu'ils eurent fait descente, dans le territoire de Troïe. *Plutarque* assure que ce fut, en ce combat, que Protesilaus fut tué, comme *Homere* le raconte, au Liv. II. de l'Iliade. Les Grecs envoyerent, après cela, redemander Helene & on la leur refusa; sur quoi les Grecs recommencerent à attaquer les Troyens. Il se fit depuis divers combats, dans lesquels la victoire ba-

lança, entre les deux partis; & parut néanmoins ſe declarer pour les Troyens ; pendant qu'Achille refuſa de ſe battre contre eux, après la mort de Patrocle.

Là-deſſus les Troyens entreprirent de forcer les retranchemens des Grecs, & de bruler leur flotte, comme on le voit au VIII. de l'Iliade, mais en vain.

Avant que d'en venir aux mains, les Soldats avoient accoûtumé de prendre un repas, pour être plus en état de ſe battre, comme on le voit au XIX. de l'Iliade vers 160. C'étoit auſſi l'uſage des Romains.

On voit, dans l'Iliade Liv. IV, vers 497. comment on rangeoit l'armée pour ſe battre. La Cavalerie ne conſiſtoit pas en des Cavaliers, dont châcun eût ſon cheval; mais en Chariots tirez par deux chevaux, outre un troiſiéme, apparemment pour prendre la place d'un des autres chevaux, s'il venoit à être tué; ou pour faire la retraite, ſi les Chariots étoient battus.

Feithius traite de cette Cavalerie au Ch. XI. de ce Livre, où il décrit les Chariots, & leurs ornemens. Quoi que ceux, qui montoient les

Chariots, se battissent de dessus ces Chariots, quelquefois ils sautoient à terre & se battoient à pied; en laissant le soin de retenir les Chevaux à une espece de Cocher, qui tenoit leurs rênes, comme l'Auteur le montre, au même Chapitre.

L'Infanterie suivoit la Cavalerie, pour la soûtenir, ou pour pousser la victoire, si les ennemis avoient été mis en desordre, par les Chariots. On plaçoit les Fantassins, sur le courage desquels on ne comptoit pas beaucoup, dans le milieu; afin qu'environnez de la meilleure Infanterie, ils fussent obligez de combattre, même malgré eux, étant forcez, par ceux, qui les environnoient. L'Infanterie étoit fort serrée, en sorte que les Soldats s'entretouchoient, & se pouvoient soûtenir réciproquement.

Avant que de commencer le combat, l'armée imploroit le secours des Dieux, elle leur faisoit des vœux, comme de leur consacrer les armes des vaincus. On présentoit aussi des victimes, sur les entrailles desquelles les Devins conjecturoient quel pourroit être le sort du Combat. On en faisoit même marcher un devant

l'Ar-

l'Armée, couronné de laurier, & un flambeau à la main. Les Ennemis prenoient bien garde de ne le point tuer.

Les Chefs exhortoient leurs gens à bien faire, & leur donnoient l'exemple, en combattant à la tête de l'Armée. Le Combat commençoit, par de grands cris, sur tout parmi les Barbares; & l'on appelloit ce bruit ἰάλεμος, comme on le voit Iliad. IV. vers 436. D'autres nomment ce bruit ἐλελύζω. Comme ni l'un, ni l'autre mot n'est un mot Grec, je croirois que c'étoient des mots Phéniciens, corrompus, qui étoient composez d'une répetition des mots EL & ELOHA qui signifient *Dieu* en cette Langue, & par lesquels les Orientaux invoquoient le secours de la Divinité.

XV. Il n'est pas besoin de dire, avec *Feithius*, qu'on avoit soin de penser les blessures de ceux, qui revenoient blessez du combat. L'Auteur fait diverses remarques sur la cure des blessures, qui étoit bien différente de celle d'aujourd'hui. On avoit l'inhumanité de ne point enterrer le corps de ceux, qui étoient demeurez sur le champ de bataille,

& l'on ſe menaçoit réciproquement d'en uſer ainſi, ſi l'on étoit victorieux. Mais cela ne ſe faiſoit guère, que parmi les Barbares, & l'on tâchoit d'empêcher, parmi les Grecs, que les ennemis ne ſe rendiſſent maîtres des cadavres des Grecs, qui avoient été tuez par les ennemis.

XVI. *Feithius* parle enſuite du partage des dépouilles de l'Ennemi, dont les plus conſiderables étoient ſes armes; que l'on gardoit, ou qu'on pendoit dans les Temples des Dieux. C'eſt une choſe aſſez connue, & à laquelle je ne m'arrêterai pas. L'Auteur parle auſſi du partage des priſonniers, qui tomboient par là dans l'eſclavage. Il auroit pu ajoûter à cela la maniere inhumaine de tuer, de ſang froid, les habitans des villes & de la campagne, qui s'étoient rendus, ſans épargner même les Enfans. Il finit, par la Paix & les Alliances, & par les céremonies, que l'on obſervoit en cela.

Il ne faut pas oublier que cette Edition eſt meilleure que la précedente in 12. pour les caracteres, & que l'Editeur, qui ne ſe nomme pas, a eu ſoin de chercher les citations d'*Homere*, & de mettre non ſeulement

ment le Livre où elles ſe trouvent, mais encore le vers, où elles commencent. Il en a même uſé de cette maniere, à l'égard des paſſages des autres Auteurs, lors qu'il l'a pû faire commodément. Si le Compoſiteur d'Imprimerie avoit été auſſi vigilant à éviter les fautes, cette Edition ſeroit encore plus eſtimable.

ARTICLE VII.

An Inquiry into the Original of our Ideas of BEAUTY *and* VIRTUE, *in two Treatiſes, in which the principles of the late Earl of* SHAFTESBURY, *againſt the Author of the* Fable of the Bees. *And the Ideas of* MORAL GOOD *and* EVIL *eſtabliſhed according to the ſentiments of the Ancients Moraliſts. With an Attempt to introduce a Mathematical Calculation in ſubjects of Morality.* A Londres M. DCC. XXV. in 8. pagg. 292.

L'AUTEUR de ce Livre n'a pas voulu ſe faire connoître, quoi qu'il n'y ait rien, qui ſoit contre la Re-

Religion & les Bonnes Mœurs. Son principal dessein est de montrer que nous n'avons pas seulement la faculté de sentir ce qui frappe nos sens, ou nos yeux, nos oreilles, nos narines, nôtre langue, & ce qui touche quelque partie de nos corps; mais aussi un *Sens Spirituel & Moral*, par le moyen duquel nous distingons la Vertu du Vice. Il donne aussi le nom de *Sens interieur* à la faculté que nous avons de connoître ce qu'on appelle *beau* ou *regulier*, de l'*Ordre* & de l'*Harmonie*. Feu Mylord *Shaftesbury* avoit soutenu ce Sens Moral, dans un Ouvrage, qui est à la tête du 2. Tome de ses Oeuvres in 8. & qui est intitulé en Anglois: *An inquiry concerning Virtue*; c'est a dire, *recherche concernant la Vertu*. Il y a eu des *Moralistes*, pour parler avec l'Auteur, qui ont censuré cette pensée, parce qu'ils croyoient que l'aprobation qu'on donne à une chose, & l'aversion qu'on a pour une autre, ne viennent que des vuës d'un interêt raisonnable, qu'on prend en ce dont il s'agit. Ces Messieurs sont fort éloignez d'admettre des *Idées innées*, auxquelles ils croyent que

ce

ce qu'on dit du *Sens interne* & *du moral* a du rapport. Nos gens de bon goût, dit notre Auteur, nous parlent du sentiment, du goût, & du plaisir, que causent en nous la *Beauté* & l'*Harmonie*, la vue des bonnes Peintures, & la lecture d'une belle Poësie. Pourquoi ne pourrons-nous pas avoir du goût de la Beauté du caractere & des mœurs d'un honête homme? Je ne sai si nous n'avons pas rendu notre Philosophie, aussi bien que la Religion, pour ne l'avoir pas assez ménagée, si austere & si peu propre à gagner du terrain; qu'un honête homme ne peut guère l'approuver, & que ceux, qui ne la connoissent point, ont de la peine à souffrir la description, qu'on leur en fait; tant nous differons des honêtes gens de l'Antiquité, dont la Philosophie faisoit tout le plaisir, & le délassement, après avoir travaillé aux affaires publiques?

Ce Volume est composé de deux Parties; dans la premiere desquelles l'Auteur explique & défend, comme il dit, les principes de Mylord *Shaftesbury*; & dans l'autre il montre que

que les idées du Bien & du Mal Moral ſont établies, conformément aux ſentimens des Anciens Moraliſtes; à quoi eſt joint un Eſſai d'introduire un calcul Mathematique, dans des ſujets de Morale.

I. DANS la I. Partie il entreprend d'abord, dans la I. Section, de montrer qu'on a certaines Facultez de s'appercevoir de certaines choſes, diſtinctes de ce qu'on en ſent, par la perception des Sens. 2. Il traite de ce qu'il nomme *une originale & abſolue beauté*. Elle nait, ſelon l'Auteur, de l'*Uniformité* mêlée avec la *Varieté*; ce qu'il montre par des exemples tirez des Ouvrages la *Nature* & de ceux de l'Art. Il y a ici diverſes choſes qui ſont communes à cet Auteur & à Mr. *De Crouſaz* qui dans la premiere Partie, Ch. III. de ſon Traité *du Beau*, fait conſiſter les caracteres réels & naturels du Beau dans la Varieté, dans l'Unité, dans la Régularité, & dans la Proportion. Ces deux Auteurs ont ici diverſes choſes communes, ſoit que leur méditation les ait fait tomber dans les mêmes penſées; ſoit que celui, qui a travaillé le dernier, ait profité du travail de celui qui avoit le premier publié

blié un Traité *du Beau*, quoi qu'il ne le diſe point.

3. Il traite de la Beauté des Théorêmes, ou des Veritez univerſelles démontrées, qui ont une Beauté diverſe de la premiere, & qui ne laiſſent pas néanmoins d'avoir une Varieté ſurprenante, jointe à l'Uniformité. 4, 5. Il eſt traité de la Beauté, qu'on nomme *comparée & rélative*, par rapport à l'Original, qu'elle repréſente. Cet Original peut être quelque objet, qui eſt dans la Nature, ou quelque Idée établie par les hommes. Telles ſont les Statues, & les Peintures, auxquelles toutes les règles de la Sculpture & de l'art de peindre ſont gardées. Tels ſont encore les Ouvrages d'Eſprit, comme les Poëmes, & tous ceux, que l'execution heureuſe de ce, qu'on s'étoit propoſé de faire, rend recommendables &c.

6. On parle de l'Univerſalité du ſentiment de la Beauté, qu'on trouve dans tous les hommes; quoi qu'il y ait de la varieté, à cauſe de la diverſité des lumieres & de l'éducation des hommes. Il y a bien des choſes, où les hommes varient, & il ſemble que l'éducation & les coûtumes

en

en sont cause. Pour ne pas parler des peuples tout à fait barbares, les Chinois ne trouvent pas notre Musique bonne, & nous nous moquons de la leur. Ils n'ont pas, comme nous, des Jardins, avec des Allées d'Arbres plantez en droite ligne, & des Parterres réguliers; & l'on assure que la confusion & le desordre des leurs leur plaisent davantage, comme étant conformes à la Nature, que toute la régularité des nôtres. Leurs Beautez, à l'égard des visages des hommes & des femmes, ne sont pas les mêmes, que parmi nous. Leurs yeux petits & ronds, & leurs barbes, qui ressemblent à celle des Chiens & des Chats, ne nous plaisent nullement. Il y a bien plus de difference entre les Blancs & les Negres, & néanmoins chacun trouve de la Beauté en ceux de son païs.

7. Aussi l'Auteur fait il plusieurs remarques, dans la section suivante, sur la force de la coûtume, de l'exemple & de l'Education sur nos Sens Internes. Il soûtient que le sentiment de la Beauté, qui vient de la faculté naturelle, qu'on a de l'appercevoir, est anterieur à la coûtume, à l'éducation & à l'exemple.

Mais

Mais nous ne nous ſouvenons point de l'effet, que les objets faiſoient ſur nous, avant que nous euſſions formé aucune habitude, ni rien appris de ceux qui nous élevoient, ou de ceux que nous avons fréquentez. Sans cela, il eſt comme impoſſible de dire quels pouvoient être nos ſentimens naturels, touchant la Beauté.

8. On traite enſuite de l'importance de ce Sens Interne, par lequel on s'apperçoit de la Beauté, & des raiſons pour leſquelles il a été donné aux Hommes. L'Auteur dit que la plûpart d'entre eux, détournez par leurs occupations, traitent cette ſorte d'idées de ſonges d'une imagination échauffée, que tout homme ſage doit mépriſer, & rechercher des choſes plus ſolides, que de ſimples imaginations. Mais il ajoûte qu'un peu de réflexion leur pourra apprendre, que les biens, dont nous jouiſſons par nos *Sens Internes* ſont auſſi naturels, auſſi réels, auſſi ſatisfaiſans & auſſi ſenſibles, que quelque autre plaiſir que ce ſoit, & que ce ſont les fins principales, pour leſquelles nous recherchons des richeſſes & de l'autorité: „ Comment, *dit il*, ſont elles avantageuſes? Pourquoi nous „ren-

„ rendent-elles heureux, & nous font
„ elles du bien? Pas autrement qu'en
„ donnant du plaiſir à ce qui ſent
„ en nous. Ces Facultez, par leſ-
„ quelles nous reſſentons du plaiſir,
„ en jouïſſent. Sont-ce ſeulement les
„ Sens exterieurs? Nullement. Cha-
„ cun voit que peu de Richeſſes & de
„ Pouvoir nous peuvent fournir plus
„ de plaiſir, que nos Sens extérieurs
„ n'en peuvent joüir. Nous ſavons
„ qu'une petite portion de ces *biens*
„ rendent ſouvent ces perceptions
„ plus ſenſibles, qu'une plus grande
„ abondance; ce qui ſatisfait nos de-
„ ſirs, & qui eſt néceſſaire dans la
„ jouïſſance de tout ce que nous ſou-
„ haitons. L'Auteur juge que ceux-
„ là même, qui rejettent les Sens in-
„ terieurs, dont il parle, font voir,
„ par leur conduite, qu'ils ſe con-
„ duiſent conformément à ces Sens,
„ lors qu'ils le peuvent; puis qu'ils
„ ſont amoureux de tout ce qu'on
„ appelle *beau*, & qu'ils le recherchent
„ en tout.

Pour ce qui regarde la fin, pour laquelle les Sens Interieurs nous ont été donnez, à ce qu'il dit, nous n'avons que faire de chercher ſi l'Etre, qui peut tout & qui ſait tout, trouve

qu'il

qu'il y a quelque perfection, dans les Formes régulières, à agir par des voies générales & à connoître par Théorêmes. En effet, nous ne sommes pas capables de soudre de semblables questions. Il seroit aussi inutile de rechercher, si les autres Animaux peuvent discerner de l'Uniformité & de la Régularité, que nous ne voyons pas en certaines choses, & s'ils ne s'en apperçoivent pas, de la même maniére que nous. Ce n'est pas une chose, que nous puissions savoir. Il avouë qu'il faut se renfermer en un sujet, où l'on a quelque raison de croire qu'on peut aller plus loin, & chercher seulement „ si nous pourrions trouver quelques „ raisons dignes du Grand Auteur de „ la Nature; pour lesquelles il ait mis „ cette liaison, entre les objets régu„ liers, & nos perceptions, qui cau„ se en nous du plaisir, lors que nous „ les voyons; ou quelles raisons il „ a pu avoir, pour créer le monde, „ tel que nous le voyons, plein de „ Régularité & d'Uniformité, que „ nous y remarquons par tout.

Sur cette question, nôtre Auteur remarque 1. que la maniére de connoître, par des Théorêmes généraux

& d'agir par des causes universelles, est plus proportionnée à des Esprits bornez, comme les nôtres : 2. que des Objets, dans lesquels on voit de l'Uniformité jointe à de la Varieté, sont plus faciles à comprendre & à retenir, que des Objets irréguliers ; 3. que de ces deux Propositions il s'ensuit que les Etres, dont l'entendement & le pouvoir sont bornez, s'ils agissent par raison & pour leur propre interêt, doivent agir de la maniere la plus simple, chercher des Théorêmes généraux, & s'appliquer à des objets réguliers, s'ils sont aussi propres pour l'usage, que les irréguliers; afin d'éviter la peine, qu'il y auroit de travailler sur châque objet d'une maniere differente, à quoi il n'y auroit point de fin : 4. mais qu'il ne s'ensuit pas, que, parce qu'il seroit de nôtre interêt que cela fût ainsi, Dieu ait fait les choses, de cette maniére. Peut-être que Dieu nous auroit pû faire autrement, & attacher le plaisir, que nous avons à considerer ses Ouvrages, à des Natures toutes differentes. Nous pourrions présumer cela, de la Beauté de tant d'Animaux divers, qui donnent en effet quelque plaisir à ceux, qui les considerent;

mais

mais chacun eſt bien plus frappé de la beauté de ceux, qui lui appartiennent, que de celle des Animaux d'une autre ſorte; qui excite rarement des deſirs, hors de ſon eſpece. Cela fait qu'il eſt probable que le plaiſir ne réſulte pas ſeulement de la forme de ce qu'on voit; autrement l'imagination de chaque Eſpece en ſeroit également frappée. La conſtitution préſente de l'Univers paroît être, telle que nous la voyons, pour la conſervation de ſa régularité, & n'eſt nullement un effet d'une néceſſité; mais du Choix de l'*Agent Supreme*, qui nous a donné les Sens, que nous avons: 5. qu'on peut conclurre de tout ce qu'il a dit, que, ſuppoſé que la Divinité ſoit ſi bonne, qu'elle ait lié certaines actions, ou certaines ſpéculations, avec un Plaiſir ſenſible, outre l'avantage raiſonnable, qu'on en peut tirer; c'a été une néceſſité morale, que ſa Bonté a établie, que les Sens Internes des Hommes, tels qu'ils ſont, fuſſent réjouïs par l'Uniformité mêlée avec la Varieté. Si le contraire étoit vrai, ou que nous priſſions du plaiſir aux objets irréguliers, & aux veritez particuliéres, qu'il nous faudroit recher-

cher par de differentes voyes; tous les Etres raiſonnables ſeroient perpetuellement mécontens; au lieu que la maniére, dont nous jugeons des choſes, par l'Analyſe, diminue nôtre peine, & calme nos eſprits.

Pour ce qui eſt de l'autre Queſtion, pourquoi Dieu a trouvé à propos d'agir, par les Voies les plus ſimples, & ſelon des Voies générales, & de répandre, par toute la Nature de l'Uniformité, de la Proportion & de la Reſſemblance? nôtre Auteur répond qu'il y a *peut être* (il auroit pû, ce me ſemble, parler plus poſitivement, *ſans danger de ſe tromper*) quelque excellence réelle, dans cette maniere d'agir; mais que nous devons dire probablement, que puis que la *Divinité*, pour les raiſons rapportées ci deſſus, nous a donné le ſentiment de la Beauté; la même Bonté a déterminé ce Grand Architecte, à offrir à nos yeux le vaſte Théatre de l'Univers, en maniére qu'il plût à ſes Spectateurs; particuliérement ſi l'on ſuppoſe qu'il a voulu y paroître auſſi ſage & auſſi bienfaiſant, qu'il eſt puiſſant. L'Auteur ajoûte quelque autre choſe, ſur cette matiére, & paſſe enſuite à la conſideration du

Bien

Bien & du Mal Moral; desquels nous parlerons, dans le Tome XXV.

Il pourra sembler à bien des gens, que l'Auteur de cet Ouvrage, qui ne nous est point connu, a pris trop de détours, pour nous apprendre que la Régularité & la Varieté doivent être jointes ensemble, dans un objet, pour qu'il paroisse beau; non seulement à nos yeux, mais encore à cette Faculté, qu'il nomme un *Sens Interieur*, & que l'on appelle, si je ne me trompe, *le bon Goût*. Nous naissons & nous vivons dans un lieu, où l'on voit la Régularité & la Varieté mêlées ensemble par tout. Que l'on considére seulement deux, ou trois Especes d'Etres, on y verra l'une & l'autre éclatter si vivement à nos yeux; qu'on ne pourra pas douter que l'Auteur de Toutes Choses ne se soit proposé de les faire briller à nos Sens. Si l'on considere les Plantes, on trouvera, dans toutes, certaines choses, qui leur sont communes, & d'autres qui leur sont particulieres. Ce sont toutes des corps creux, dont une des extrémitez est dans la terre, d'où elles tirent un suc, qui entrant dans leurs fibres les nourrit par là, les aggrandit, & leur fait pous-

pouſſer des branches plus ou moins grandes, des feuilles & des fruits, & autres choſes ſemblables, qui ſont dans toutes les Plantes. Mais il y a une difference plus ou moins grande, dans ces Etres, par rapport à leurs parties, à leurs feuilles, & à leurs fruits. Tout cela convient conſtamment, en certaines parties communes, & diſconvient en d'autres. Il en eſt de même des Animaux de toutes les ſortes, qui, dès les plus petits juſqu'aux plus grands, ont quelque choſe de commun & quelque choſe, qui les fait diſtinguer. Ils ont tous un principe de mouvement interieur, depuis les plus vils Inſectes aux Animaux qu'on nomme les plus parfaits, ſans en excepter aucun. Ils ſe nourriſſent tous de certains ſucs, ou de certaines matiéres; qui ſe digerent dans leurs corps, & ſe répandent dans toute leur étendue, par les Veines & les Arteres, pour les faire ſubſiſter, pendant quelque tems. Tout cela ſe provigne à peu près de même, & perit, après un certain tems, de vieilleſſe; s'il n'intervient quelque force étrangére, qui interrompe les ſucs nutritifs, qui les ſoûtiennent. Il y a entre ces Animaux une

Ana-

Analogie conſtante, ſelon laquelle on trouve que les parties eſſentielles, qui les compoſent, leur ſont communes; quoi qu'en figure & en diſpoſition des parties de leurs corps, elles varient, pour ainſi dire, à l'infini. Tous les animaux ſe nourriſſent par la bouche, ou par la gueule; & cette nourriture deſcendant dans leur eſtomach, le plus ſubſtantiel ſe change en leur ſang; ou en ce qui leur tient lieu du ſang & le reſte en fort, en forme d'excrement. Tous croiſſent juſqu'à une certaine grandeur, vivent juſqu'à un certain tems, & meurent enſuite ou par accident, ou de vieilleſſe.

Cependant il y a, comme l'on ſait, une prodigieuſe varieté d'Animaux, de toutes les eſpeces, depuis les Inſectes, à toutes ſortes de Poiſſons, d'Oiſeaux, de Bêtes à quatre pieds, & d'Hommes. Cette diverſité & cette analogie, qu'il y a entre les Habitans de la Terre, tant raiſonnables, que deſtituez de raiſon, font un effet admirable ſur l'eſprit de ceux, qui ſavent profiter d'un ſpectacle ſi beau & ſi grand; & ils ne peuvent rien concevoir de plus magnifique, qu'une ſi grande régularité mêlée à une

varieté infinie; ſoit qu'ils reconnoiſſent ce qui eſt beau, par un Sens particulier; ſoit que ce ſoit par leur Raiſon, qu'ils s'élevent à une ſi ſublime ſpéculation.

On peut encore s'élever plus haut & admirer les diſtances prodigieuſes du Soleil & des Planetes, qui l'environnent, & leurs mouvemens, qui depuis pluſieurs milliers d'années ſont toûjours les mêmes, quoi qu'ils ſe faſſent dans une eſpece de *Vuide*. La régularité & la varieté de ces mouvemens du Soleil & des Planetes, autour de leurs Axes, avec une rapidité preſque inconcevable; ſont encore plus admirables, dans les mouvemens réguliers des Planetes, *dans* leurs Orbites, autour du Soleil, à proportion de leurs diſtances du centre de leurs révolutions, ſans qu'il y arrive aucun deſordre. S'il y avoit de la confuſion, ou du deſordre, qui ſe mît dans ces grands corps, de ſorte qu'ils ſe heurtaſſent les uns les autres, ou que les Planetes tombaſſent dans le Soleil; toutes les beautez de nôtre Syſteme Solaire periroient avec tous ceux qui l habitent, & au lieu de l'ordre, qu'on y voit, on n'y remarqueroit qu'un Chaos; ſi l'on pouvoit être

im-

impunément spectateur d'un changement aussi terrible, que celui-là, comme une partie des Hommes le feront. On pourra alors comparer l'Ordre & le Desordre, & comprendre combien la Régularité est aimable, lors qu'elle est jointe à la Varieté; sans autre sens interieur que la Raison. Mais en voilà assez, sur la premiere partie de ce Volume; nous parlerons de l'autre, dans le Tome suivant.

ARTICLE VII.

TRAITE' DES LOIX *Civiles & Ecclesiastiques faites contre les* HERETIQUES, *par les Papes, les Empereurs, les Rois & par l'Eglise de Rome; avec un Discours contre la* PERSECUTION. *Traduits de l'Anglois.* A Geneve chez Du Villars & Jaquier, M. DCC. XXV. in 8. pagg. 402.

SUR la fin du Regne de Charles II. Roi de la Grande Bretagne, comme on voyoit que la Couronne alloit tomber entre les mains du Duc d'York, qui s'étoit declaré

Catholique Romain; on prit peur, avec raison, qu'il ne s'appliquât à rétablir le Catholicisme en Angleterre. Là-dessus plusieurs Théologiens Anglois crurent qu'il étoit bon de réveiller les peuples, qui ne s'apercevoient pas assez du danger, où ils alloient tomber, sous son gouvernement. On recommença à écrire contre l'Eglise Romaine, & à montrer ce qu'on auroit à craindre, sous un Souverain, qui se déclareroit pour elle.

Un habile homme, que l'on ne nomme pas, fit là-dessus l'Ouvrage, dont on a lû le titre, pour faire comprendre aux Protestans de la Grande Brétagne, que *c'étoit une* maxime de l'Eglise Romaine d'employer la violence, pour exterminer ceux qu'elle appelle *Hérétiques*; qu'elle avoit déclaré ses sentimens là-dessus, dans plusieurs Conciles & par une pratique constante, conforme à cela, & qu'il n'y avoit aucune Puissance de cette Religion, qui eût le pouvoir d'en user autrement, & de tolérer les Hérétiques; sans être par-là excommuniée, *ipso facto*, comme on parle. Cet Ouvrage fut publié en ce tems-là, sans

nom

nom & a paru de même en M. DCC. XXIII. en Anglois, avec une belle Préface, compoſée par Mylord Archevêque de Cantorberi, ſous le nom de l'*Editeur* de ce Livre.

Quelcun entreprit de traduire cet Ouvrage en François & le fit; mais comme il y a bien des gens, qui traduiſent de l'Anglois, ſans le bien entendre, & même ſans ſavoir aſſez de François, pour ſe faire lire, ni même bien comprendre la matiere; cette Verſion, & celui qui l'avoit faite, ſe trouverent être dans le cas. Ceux entre les mains de qui tomba le Manuſcrit de cette Traduction de cet Ouvrage, s'en apperçurent & jugerent qu'il ne la falloit pas imprimer, ſans la retoucher. Ils l'envoyerent pour cela à Geneve, où on revit cet Ouvrage, & dont on traduiſit de nouveau une bonne partie, avant que d'entreprendre de l'imprimer, comme on le verra dans l'Avertiſſement; après quoi on l'a publié.

Quoi que la doctrine des Perſecuteurs ait été mille fois réfutée, ſurtout en ces derniers tems, & que l'on puiſſe dire qu'elle a été tout à fait terraſſée, & que perſonne ne

la puiſſe ſoûtenir ; ſans renoncer aux principes même du Chriſtianiſme & de l'Humanité ; on a cru que l'affaire arrivée en Pruſſe, dans la Ville de Thorn, demandoit qu'on fît honte à ceux qui l'approuvent, ou qui la pourroient approuver, d'un ſentiment auſſi déteſtable, que celui-là.

Ce Volume eſt compoſé de trois pieces, dont la premiere eſt une Préface de l'Editeur, qui eſt Mr. l'*Archevêque de Cantorbery* ; la ſeconde le Traité de l'Auteur, contre la Perſecution ; & la troiſiéme un Traité du même, où il fait l'Hiſtoire des Loix faites, dans l'Egliſe Romaine, contre les Héretiques. C'eſt proprement la derniere de ces pieces, qui fait le corps de ce Volume ; mais les deux, qui le précedent, ne laiſſent pas d'être eſſentielles au deſſein, qu'on s'eſt propoſé, dans l'Hiſtoire des Loix, qui ordonnent de perſécuter les Héretiques. Ainſi nous mettrons ici, en peu de mots, la principale matiere de ces trois Ouvrages.

I. Mr. l'Archevêque de Cantorbery, qui a fait la préface n'eſt nullement de ceux, qui veulent qu'on traite ceux, de qui l'on a reçu des in-

injures, comme on en a été traité. Il s'attache d'abord à prouver que ceux des Anglois, qui sont de l'Eglise Romaine, & qui voudroient se contenter de croire & de professer leurs sentimens, sans tâcher de les répandre, par des moyens violens, & par de mauvaises pratiques; devroient être plûtôt les objets de la pitié des Protestans, que de leur haine; puis qu'on doit en user envers ceux, qui se trompent, en matiere de Religion, comme à l'égard de ceux en qui le Cerveau est mal disposé. Dès qu'ils sont tranquilles, & qu'ils ne font mal à personne, on ne les enferme point. Mais quand ils veulent mal-traiter les autres, on tâche de les prévenir, en les enfermant & même en les enchainant. Ainsi quelles que puissent être les Erreurs des Catholiques Romains, on doit les laisser en repos, & permettre qu'ils servent Dieu, chez eux, comme ils croyent le devoir faire. Mais dès qu'ils commencent à menacer & à attaquer les autres; on doit s'opposer à eux, & les mettre hors d'état d'insulter qui que ce soit.

S'ils croyent la Transsubstantiation, & s'ils adorent ce qu'ils mangent;

pendant qu'ils n'empêchent pas les autres de dire qu'ils ne le croyent pas, & qu'ils n'exigent pas d'eux qu'ils adorent ce qu'ils croyent n'être pas adorable ; on doit ſe contenter de les réfuter par des raiſons, & de prier Dieu, qu'il les éclaire.

Mais lorſque des gens de cette ſorte veulent contraindre les Proteſtans de croire la Tranſſubſtantiation, ou d'en faire profeſſion, qu'ils les traitent d'Héretiques, & attaquent, pour cela leur liberté, leurs biens & leurs Vies ; les Proteſtans ont droit de travailler à leur propre ſûreté, & d'appeller à leur ſecours le Gouvernement & les Loix.

On peut mépriſer les *Cenſures*, qu'ils nomment ſpirituelles, & continuer tranquillement à ſuivre les lumieres de ſa conſcience. Mais lorſque ces Cenſures entraînent, après elles, la confiſcation du Corps & des Biens, & même la mort ; il n'eſt plus poſſible de ne pas regarder une Religion, qui en uſe ainſi, avec horreur.

Néanmoins s'ils ſe contentoient d'en uſer ainſi, hors du Royaume, & ſi dans la grande Bretagne ils obéiſſoient fidelement aux Loix Civiles ;

lés; on devroit les laiſſer joüir des Privileges, dont les autres Sujets y joüiſſent. Mais s'ils cabalent contre le Gouvernement, & qu'ils travaillent à le détruire; c'eſt au Gouvernement de s'oppoſer à eux, s'il ne veut pas trahir l'Etat & perdre le ſacré Dépôt qui lui a été confié.

Quand on a agi contre eux, ſur ce principe, du tems de la Reine Elizabeth; ce n'a pas été pour les contraindre de renoncer par force, à leur Religion; mais pour empêcher qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres de l'Etat, & n'employaſſent la violence contre les Proteſtans; comme ils l'avoient fait, ſous le regne de Marie. C'eſt ce que l'on montre clairement, comme on pourra le voir, dans l'Original.

Si l'on punit quelques uns de ceux, qui eurent part aux Conſpirations, qui ſe firent contre Eliſabeth; ce fut pour cela ſeul, qu'ils furent punis, & non pour les dogmes de leur Religion. Auſſi Charles II. lors qu'il fut rétabli, accorda-t-il la liberté de Religion aux Non-Conformiſtes & s'il les condamna, par une Déclaration, du 10. de Janvier MDCLXI. contre les Aſſemblées illégitimes, ſous pré-

prétexte de Religion; ce ne fut qu'après le soulevement d'un nommé *Fenner* & de sa Cabale, qui disoient qu'ils ne faisoient rien *qu'au nom du Seigneur*.

Les Catholiques Romains ont d'autant moins de raison de se plaindre qu'on les persecute, quand on ne permet pas qu'ils fassent des Assemblées; que l'on a fait de semblables Défenses aux Non Conformistes Protestans, sous le Regne de Charles, & celui de son Frere. Mais depuis la Révolution, on leur a donné la liberté de s'assembler; sans néanmoins faire aucune nouvelle Loi, contre les Partisans de l'Eglise Romaine. On sait que le Roi *Guillaume* exhorté indiscretement, par quelcun, à persecuter les Irlandois, il lui répondit généreusement, *qu'il étoit venu dans la Grande Bretagne, non pour persecuter les Papistes, mais pour délivrer les Protestans.*

Depuis ceux qui se sont déclarés pour le Roi Jaques II. & pour le Prétendant d'aujourd'hui, se plaignent de ce qu'on les persecute, dès qu'on prend des mesures, pour les empêcher de nuire à ceux qui sont pour la révolution, & pour ses heu-

reu-

renſes ſuites. Mr. l'Archevêque dit très-bien là deſſus qu'on en peut tirer un bon argument contre la Perſécution; parce que les plus grands Perſécuteurs ſont les plaintes les plus ameres, contre la Perſecution; lors qu'ils ne ſouffrent en effet, qu'à cauſe de leur eſprit de faction & de révolte. Mais il a auſſi bien raiſon de ſe moquer de ces gens-là, qui croyent avoir le privilege de perſecuter les autres juſqu'à la mort; pour des erreurs, comme ils le croyent eux-mêmes, purement ſpéculatives; & qui prétendent ne pouvoir pas être punis des peines les plus légeres, pour de mauvaiſes actions, & pour des complots tramez, dans la vûë de trahir un Gouvernement, qui protege leurs biens & leurs perſonnes.

Le Traducteur a mis enſuite un aſſez long paſſage du Chevalier *Richard Blackmore* dans la Préface de ſon Hiſtoire de la Conſpiration faite en MDCXCV. contre la perſonne & le Gouvernement du Roi *Guillaume* III. où il décrit fort bien les Jacobites Proteſtans, & leurs mauvaiſes pratiques, ſous le Gouvernement d'à préſent. Nous ne pouvons pas nous y arrêter.

II. APRE'S cela, vient un Traité complet de la Perſécution, en matieres de Religion; quoi qu'il ſoit intitulé: *Preface de l'Auteur, ou Diſcours contre la Perſécution*

L'Auteur déclare d'abord que ſon deſſein étoit de confirmer les Proteſtans, dans leur Religion, par une démonſtration ſi ſenſible de la fauſſeté de la Romaine, qu'elle ſoit de la portée de toutes ſortes de perſonnes C'eſt en prouvant que cette Egliſe fait ſouffrir de cruels traitemens à ceux, qu'elle nomme *Héretiques*, & que cela eſt contraire à l'eſprit de Chriſtianiſme, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, aux principes & à la pratique de l'Egliſe des premiers ſiecles, lors qu'elle étoit dans ſa plus grande pureté.

1. Bruler, maſſacrer & exterminer tous ceux, qui dans la Religion ne penſent pas comme nous, & que nous appellons, à cauſe de cela *Héretiques*, quoique d'ailleurs ils meinent une vie tranquille & paiſible, eſt une choſe évidemment contraire au véritable eſprit du Chriſtianiſme. C'eſt ce qu'on fait voir clairement, par la réponſe que Jeſus-Chriſt fit à ſes Apôtres, qui lui demandoient s'il vouloit qu'ils fiſſent deſcendre le feu du Ciel, ſur

un

un bourg de la Samarie, qui avoit refuſé de l'y recevoir, parce qu'ils paroiſſoient aller à Jeruſalem, Luc IX, 54 *& ſuiv.* ſur quoi il cenſura ſes Apôtres & leur dit : *Vous ne ſavez de quel eſprit vous êtes, car le Fils de l'Homme n'eſt pas venu pour perdre les Ames de Hommes, mais pour les ſauver.* Les Samaritains, comme on le montre, étoient véritablement Schiſmatiques & Héretiques, au lieu que les Proteſtans ne le ſont pas. La permiſſion, que les Apôtres demandoient, étoit bien plus propre à convaincre les Samaritains, que ne peuvent l'être les ſupplices, dont l'Inquiſition ſe ſert; puis que les Diſciples de Jeſus-Chriſt ne demandoient pas d'aller eux-mêmes maſſacrer ces Samaritains; mais ſeulement de prier Dieu qu'il conſumât ces gens-là, par le feu du Ciel. Une vengeance céleſte auſſi éclattante que celle-là auroit, ſelon toutes les apparences, guéri les autres Samaritains des faux préjugez, qu'ils avoient contre les Juifs, & les auroit convaincus de la miſſion divine de Jeſus Chriſt. Il n'en eſt pas de même des perſécutions, que l'Egliſe Romaine exerce, qui ſont executées par les hommes. On preſſe vigoureuſement

ment ce raisonnement, en se servant des remarques, que l'Archevêque *Tillotson* a fait sur ce passage, dans un de ses Sermons.

2. Les Miracles de Jesus-Christ n'étoient pas des Miracles destructifs. Ils tendoient tous à faire du bien aux hommes. C'est pour cela, qu'il ne punit pas les Scribes & les Pharisiens, qui séduisoient la Nation Juive, & qui attribuoient ses miracles à Beelzebul (Matth. XII, 24), & s'étoient rendus par là coupables du péché irrémissible. Quel prétexte peut-on alléguer aujourd'hui, pour justifier la voie de la rigueur, qu'on n'ait pû faire valoir alors, avec plus de raison?

3. Si on disoit que, du tems des Apôtres, les Héretiques étoient moins pernicieux, & que les Séducteurs n'étoient pas fort à craindre; on pourroit reconnoître que l'on se trompe, en cela, par ce qui est dit, dans les Ecrits des Apôtres, touchant ces Anciens Imposteurs. Voyez Act. XX, 29, 30. 2. Pier. II, 1, 2. 1. Tim. IV, 1, 2. 2. Tim. II, 17, 18. &c. Il paroît par-là que ces gens là étoient très-méchans. Les Apôtres étoient en état de confondre & de

livrer

livrer à la mort tous ces Héretiques, ces Faux Prophetes & ces Séducteurs; comme S. Pierre le fit, pour punir l'avarice d'Ananias & de Saphire; s'ils avoient cru que leur Maître vouloit qu'ils punissent ceux, qui pourroient tomber dans l'erreur, & qui ne voudroient pas se soumettre aux décisions de ses Disciples. Ils se contentérent d'exhorter les Chrétiens de demeurer fermes dans la doctrine, qu'ils avoient reçuë d'eux.

Les peines miraculeuses, dont ils punirent, non des opinions, mais des crimes; comme de *livrer à Satan*, pour lui donner le pouvoir de causer une maladie, dans le corps des Pécheurs pour le salut de leurs Ames; ces peines, dis-je, auroient été, comme il semble, bien plus efficaces, pour détourner les peuples de l'erreur. Cependant ils ne le firent point, ce qui est une preuve évidente, qu'ils ne vouloient pas guérir ceux qui étoient dans l'erreur, par des peines temporelles. L'Illustre *Tillotson* a très bien remarqué que faire mourir ceux, qu'on nomme Héretiques, c'est, autant que cela est au pouvoir des Persécuteurs, les envoyer en Enfer, le plûtôt qu'il soit possible, autant que

cela

cela eſt en eux. Ils n'ont pas honte de dire à un Héretique, en le condamnant: *jam committimus animam tuam Diabolo:* nous remettons vôtre ame au Diable.

4. On montre en effet que les plus anciens Peres, pendant que les Empereurs furent Payens, blâmerent la perſecution & qu'ils avoient raiſon; mais en admettant la cenſure, qu'ils en font, comme fondée ſur le Lois immuables de l'Evangile; il faut blâmer la conduite de ces mêmes gens-là, quels qu'ils ſoient, lors qu'ils ont démenti les maximes, qu'ils avoient auparavant reconnues, quand elles leur étoient favorables. Par exemple, lors que les Evêques de l'Orient implorerent le ſecours d'Aurelien, Empereur Payen, pour chaſſer Paul de Samoſate, Evêque d'Antioche, de la Maiſon Epiſcopale, où il demeuroit à Antioche; il faut avouër qu'ils deshonorerent la Religion Chrétienne. *Euſebe* dit (Liv. VII. c. 30.) *que cet homme ne voulant pas ſortir de la maiſon de l'Egliſe, l'Empereur Aurelien ayant été prié, il fut chaſſé de l'Egliſe par un Magiſtrat Seculier, avec la derniere infamie.* En ſuppoſant Paul coupable, on ne ſauroit louër

louër les Evêques de la Syrie, d'avoir imploré le secours d'un Empereur Payen ; qui apparemment envoya des Soldats, pour le mettre dehors ; ou au moins lui ordonna de sortir. On peut encore remarquer là dessus que Paul avoit eu la faveur de *Zenobie*, qu'*Aurelien* prit dans Palmyre. Tout cela donne mauvaise opinion des Orientaux, en les supposant d'ailleurs Orthodoxes. Nous ne remarquons ceci, en cet endroit ; que pour avertir que, si l'on veut se conduire sagement, il ne faut pas prendre pour juges les Peres, entre l'Eglise Romaine & nous, en cette controverse. D'ailleurs dès que Constantin fut maître de l'Empire, il ferma les Temples des Payens, & leur défendit le culte public de leurs Dieux ; comme on le voit dans les Loix qu'il fit contre eux, dans le Livre XVI. du *Code Theodosien*. Ce n'est pas mon dessein de m'arrêter à cela, ce que j'en dis ici n'est que pour avertir les Lecteurs de ne pas se fier, en tout, aux sentimens des premiers siecles.

6. L'Auteur continue néanmoins à employer l'autorité des Anciens Chrétiens, pour montrer que cet

Esprit

Esprit sanguinaire & persécuteur n'est pas moins contraire aux Principes & à la Pratique de l'Ancienne Eglise, qu'il l'est à l'Ecriture. Il seroit à souhaiter que cela fût vrai, & il faut reconnoître que l'Auteur produit divers passages de l'Antiquité, où la Persécution est blâmée, auxquels tous les honêtes gens doivent applaudir. Mais il y en a quelques-uns, qui ne font pas de si grand poids, que les autres; parce qu'ils ont été écrits en un tems, auquel les Payens étoient encore les maîtres, & qu'il étoit de l'interêt des Chrétiens de parler ainsi; comme sont les passages de *Tertullien* & de *Lactance*.

Constantin donna d'abord de bons avis aux Chrétiens, dès que les controverses de l'Arianisme commencerent; mais il se prêta depuis tantôt à l'un des Partis & tantôt à l'autre. *Constanse* fit voir, sous l'un & sous l'autre, des Evêques déposez & bannis; & le peuple d'Alexandrie fit bien du desordre, & des séditions, à cette occasion, où Dieu sait si les Orthodoxes n'eurent pas autant de part, que les Héterodoxes. *Julien*, qui connoissoit l'humeur des Chré-

Chrétiens, ſut bien en profiter, puis qu'il n'y avoit point de meilleur moyen d'empêcher qu'ils ne ſe réuniſſent contre lui, que de les exhorter à vivre en paix & de leur accorder une égale liberté. Il avoit éprouvé, à ce que dit *Ammien Marcellin* Liv. XXII. C. 5. qu'il n'y avoit point de bêtes feroces, ſi ennemies les unes des autres, que les Chrétiens de diverſes opinions l'étoient entre eux. *Diſſidentes Chriſtianorum Antiſtites, cum plebe diſciſſa, in palatium intromiſſos movebat, ut civilibus diſcordiis conſopitis, quiſque, nullo vetante, Religioni ſuæ ſerviret intrepidus. Quod agebat ideò obſtinatè, ut, diſſentiones augente licentiâ, non timeret unanimantem poſtea plebem; nullas infeſtas hominibus beſtias, ut ſunt ſibi ferales plerique Chriſtianorum, expertus.* Ceux qui ont un peu étudié l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ſavent les diſputes, qu'il y eut depuis entre les *Neſtoriens* & les *Eutychiens*; entre les Monothelites & ceux qui ſoûtenoient, avec raiſon, qu'il y a deux volontez en Jeſus-Chriſt; entre les défenſeurs du culte des Images & ceux qui ne les vouloient pas ſouffrir &c. On peut conce-

voir par là que, si quelques gens de bien ont blâmé la persécution, que ces deux Partis se faisoient réciproquement, selon qu'ils avoient le dessus; ce n'a nullement été le sentiment commun des Chrétiens, qu'il se falloit supporter & voir si on ne pourroit point s'accommoder ensemble.

J'aprouve fort, au reste, qu'on cite avec éloge ceux qui ont dit quelque chose, en faveur de la charité Chrétienne. Mais il ne la faut chercher pure & complete, que parmi les Apôtres. Quelques-uns soûtenoient bien qu'il ne falloit pas faire mourir les *Hérétiques*, comme S. *Augustin*; qui étoient d'ailleurs très-disposez à faire toutes sortes d'*avanies* à ceux à qui ils donnoient ce nom odieux. Il n'y a qu'à voir là-dessus la III. Partie du *Commentaire Philosophique* de Mr. *Bayle*, où il a réfuté les Lettres que S. *Augustin* a écrites en faveur de la Persécution. Aussi se servit-on, avec succès, de ces mêmes Lettres, pour engager *Louis* XIV. Roi de France, qui avoit de la peine à se résoudre à maltraiter ses Sujets Réformez. Ainsi il auroit été mieux de ne point faire d'honneur à S. *Augustin* de ce qu'il ne

ſouhaitoit pas qu'on fît mourir les Donatiſtes, pendant qu'il trouvoit bon qu'on les maltraitât.

§ III. La derniere piéce de ce Volume eſt une Hiſtoire des *Lois Civiles & Eccleſiaſtiques*, faites *contre les Héretiques*, par l'Egliſe Romaine; par où l'on voit que ſa Théorie, comme ſa Pratique, eſt de perſecuter, en toute maniere, ceux qu'elle nomme Héretiques. L'Auteur a démontré que c'eſt la pratique conſtante de l'Egliſe Romaine fondée ſur les Canons de divers Conciles, & autoriſée de quantité de Papes; ce qui fait qu'aucun Prince Catholique ne peut promettre, en bonne conſcience, de tolerer les Proteſtans. Après cela on peut bien aſſurer que ceux, qui ſe diſent Proteſtans, & qui ſouhaitent néanmoins d'avoir un Roi Catholique, ne ſe ſoucient guère de la Religion Proteſtante, ni de la Liberté de leur Païs. Nous ne pouvons pas nous étendre, ſur cette Piece, qui mérite d'ailleurs d'être lûë, dans toute ſon étendue.

ARTICLE. VIII.

I. SERMONS *ſur divers Textes de l'Ecriture Sainte, pour les Jours de Fêtes, par* JAQUES SAURIN, *Paſteur à la Haie. Tome* V. A la Haie chez Huſſon in 8 pagg. 515. avec la Dédicace & la Table.

IL y a plus d'un an, que ce Volume de Sermons de Mr. *Saurin* a paru; & ſi je n'en ai pas parlé plûtôt, c'eſt qu'il n'eſt tombé, que depuis peu de tems, entre mes mains. Il ſeroit trop tard d'en *entretenir* à préſent le Public, parce qu'ils ont été lûs de tout le Monde; & d'ailleurs il faut finir ce Volume, dont l'impreſſion & les materiaux étoient trop avancez, pour donner à ces Sermons toute l'étendue qui leur ſeroit duë. On ſait ce que nous avons dit ailleurs des autres Volumes des Sermons de l'Auteur, & il n'eſt pas beſoin qu'on le rediſe.

On remarquera ſeulement que ceux-ci ont été demandez à l'Auteur, pour l'édification de perſonnes, qui vivent

vent en des lieux, où elles n'en peuvent pas avoir chez eux, d'une autre maniere.

Il y en a douze, dont le 1. eſt pour le Dimanche avant Noël, ſur Eſaïe IX, 5, 6. *L'Enfant nous eſt né, le Fils nous a été donné* &c. le 2. pour le Jour de Noël, ſur le *Cantique de Simeon*, Luc. II, 24. & ſuiv: le 3. pour le premier Dimanche des ſemaines de la Paſſion, ſur les derniers diſcours de Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres, Jean XIV, XV. & XVI: le 4. eſt pour un des Dimanches de la paſſion & roule ſur la priere de Jeſus-Chriſt, Jean XVII: le 4. eſt ſur la paſſion même, dont l'hiſtoire ſe trouve Matth. XXVII, 45. juſqu'au 53: le 6. eſt ſur la réſurrection de Jeſus Chriſt, & pour le jour de Pâque, Pſ. CXVIII. 15, 16: le 7. eſt ſur la Foi de ceux qui n'ont point vû Jeſus-Chriſt, après ſa réſurrection, & qui n'ont pas laiſſé de la croire, Jean XX, 29: le 8. pour le jour de l'Aſcenſion, Epheſ. II. 4, 5, 6: le 9. eſt pour le Jour de la Pentecôte, ſur le premier diſcours de S. Pierre, Act. II, 37: le 10. pour un jour de Jeûne célebré

dans les Provinces Unies le 23. de Novembre, 1720 sur Mich. VI, 9: le 11. sur l'éternité de Dieu, 2. Pierre III, 8: le 12. enfin est pour un jour de Communion, sur Mal. I, 6, 7.

Il n'étoit pas possible de dire davantage, de ces Sermons, qui sont d'ailleurs trop connus, pour s'y étendre.

II. *L'Etat du Christianisme de France, divisé en trois parties*, ou *Lettres adressées aux Catholiques Romains, aux Protestans Temporiseurs & aux Deistes. Par le même.* A la Haie chez Husson, in 8. pagg. 112. Ceci n'est que le commencement d'un Ouvrage, qui doit avoir des suites; sur tout si les François Catholiques, ou Temporiseurs, ou Deistes y répondent. Alors il sera tems d'en parler, mais ces 7. feuilles, que l'on a publiées ici, y ont trop fait de bruit; pour ne pas dire qu'on doit publier, tous les mois, quelques feuilles, sur le Catholicisme, après quoi on s'adressera aux autres.

AVER-

AVERTISSEMENT.

IL y a quelcun, qui m'eſt inconnu, qui s'eſt aviſé d'envoyer, par la Poſte, des corrections qu'il voudroit que je publiaſſe, ſur des fautes, comme il croit, d'imprimerie, ou d'inadverience, ou plûtôt, s'il veut m'en croire, d'une attention trop grande, pour les choſes; qui empêche ſouvent qu'on ne prenne le ſoin de l'expreſſion, qu'on pourroit en prendre, ſi l'on ne parloit que de bagatelles, & ſi l'on avoit plus de loiſir. Je l'avertis ici que je laiſſe le ſoin aux Lecteurs, qui entendent les choſes & la Langue, mieux qu'on ne fait en Suiſſe (car je crói que c'eſt de là d'où ſont venues deux Lettres, que les Libraires ont reçûes) où l'on ne ſe pique pas communément de ces ſortes de choſes, le ſoin de corriger dans leurs Exemplaires ce qu'ils trouveront à propos. Ainſi il peut s'aſſurer qu'on laiſſera ſes Lettres à la Poſte, s'il écrit davantage. A Amſterdam le 20. de Decembre 1725.

INDEX
DES
PRINCIPALES MATIERES
contenues dans le Tome XXIV. de la Bibliot. Anc. & Mod.

A

Abucaras de l'Union des deux Natures de Jesus-Christ 76 & suiv.
Adam, si son Péché a été imputé à sa posterité. 182. & *suiv.*
S. *Adalbert*, sa vie. 48.
Adalhaïde Imperatrice. 49.
Adon, Evêque de Vienne. 37.
Algummim arbres des Indes, qui portent de la gomme. 71. & *suiv.*
Anastase, son Traité contre les *Juifs*. 79. 40.
Ancien Testament cité en faveur du Nouveau. 300. & suiv. que N. S. l'a cité pour cela, en des passages obscurs, & qu'il en est croyable. 303. mais qu'on ne doit pas se fier aveuglément, en cela, aux Docteurs des siecles suivants. *Ibid.*
Andronicus, sa dispute avec un Juif. 264. & *suiv.*
Annales de France, quel Livre c'est. 15.
Anselme, Evêque de Luques, son livre contre Guibert. 55.

Anſelme, Moine, ſa deſcription de la Judée 290. ce qu'il dit de la Statue de ſel. 293. & ſuiv.
Arbres, remarques ſur ces Plantes. 62. qu'ils ne naiſſent que de graines. 64. & ſuiv.
Arbre, ſignifications métaphoriques de ce mot. 66. & ſuiv. 70.
Augsbourg, Concile qui s'y tint. 47.

B

Bâle, Bohemiens qui y parlerent, & leurs Adverſaires. 267. & *ſuiv.*
Barlaams, Grecs qui avoient écrit pour & contre les Latins. 265.
Beauté, en quoi elle conſiſte. 422. & ſuiv. S'il faut un Sens particulier pour la connoître. 427.
van *Beuning*, ſes négotiations en France. p. 135. & ſuiv. 136.
Bohemiens demanderent des ôtages, pour aller au Concile de Bâle. 272. leurs ſentimens. 274.
Bohemiens confus dans leurs ſentimens. 286.
S. *Boniface*, Apôtre de l'Allemagne, ſa Vie. 55.
Burchard, Evêque de Wirtsbourg, ſa vie. 46.
Burchard, ſa deſcription de la Terre Sainte. 252.
Burkhard, ſon Recueuil de Canons. 55.

C.

Catholiques Romains, raiſons qu'on a de ſe défier d'eux, en Angleterre. 444.

Certain doit être diſtingué de l'Incertain. 174 & ſuiv. 177.

Charles-Magne, ſa genéalogie. 27.

Charles-Magne, office pour ce Prince. 245.

Charles Magne, ſa vie. 42.

Charlier (*Gilles*) harangue à Bâle contre les Bohemiens. 177. ce qu'il dit, touchant les Courtiſanes 272. & *ſuiv.*

Cherubins, que les Juifs ne les adoroient point. 10.

Chriſtianiſme fondé ſur l'Ancien Teſtament. 299.

Chriſtine Reine de Suede, particularitez qui la regardent. 147.

Chronique depuis J. C. juſqu'à l'an 1167. 246.

Comiques Grecs & Latins, Jeurs licences dans leurs vers. 372. & *ſuiv.*

Conſtance, Concile de cette Ville inexcuſable, pour avoir engagé *Sigiſmond* à rompre ſon Sauf-conduit. 269.

Cromwel vouloit réduire l'Angleterre & les Provinces Unies, en une ſeule République. 114.

Euneus (*Pierre*) ſes Lettres & leur ſtyle. 151. & ſuiv. diverſes choſes qui le regardent. 154. *& ſuiv.*

D

Daniel, qu'il a prédit la venue du Meſſie, & ſon regne. 307. & ſuiv. 308. & ſuiv. 311. Daniel toûjours reconnu par les Juifs. 314. qu'il a certainement parlé du Meſſie. 323. *& ſuiv.*

Déduction, pour la juſtification des EE. de H. 561. & 91.

Didier, Evêque de Vienne. 37.

Dudaim, quels fruits c'étoient 74. *& ſuiv.*

E

S. *Eberhard*, Evêque de Saltsbourg. 247.

Eberhard., ſes Annales. 267.

Egilon, Abbé de S. Udalric. 238.

Ste. *Eliſabeth.* fille d'un Roi de Hongrie. 455.

Emmeram., ſa vie. 50.

Engilheim., Synode, qui y fut tenu. 47.

Ste. *Erendrude*, 247.

S. *Erminold*, Abbé. 254.

Eſpions dans les Cours étrangeres. 127.

Euſebe, mal-traité par *Nicephore.* 2. ſa Lettre à *Euſebie.* 4. ſon ſentiment

ſur le corps glorifié de Jeſus-Chriſt. 5.

F

Fabricius (*Jean*) s'eſt trompé à l'égard l'A. de la B. A. & M. 90. & ſuiv.

Fils de l'Homme remarques ſur cette expreſſion. 329. & ſuiv. *les* preuves, que Jeſus-Chriſt donnoit qu'il étoit le *Fils d'Homme*, ou le Meſſie. 732.

Foie, ſes maladies. 217. & ſuiv.

Folmarus accuſé de Neſtorianiſme. 245.

Frameinſperg (Rodolfe) ſon voyage dans la Terre-Sainte. 266.

Frideric Barberouſſe, ſa Croiſade. 249.

G.

Gelfes, leur Hiſtoire. 250.

Grotius (*Pierre*) Ambaſſadeur en Suede. 144. & *ſuiv.*

Grecs réfutez par quelques Latins. 253.

Guillaume de Baldenſel, ſa deſcription de la Terre Sainte 265.

Gunther, Auteur d'une Hiſtoire de Conſtantinople, ſous Baudouin. 512.

S. *Gunther* de Thuringe. 50.

Gwido, Legat de S. A. 254.

H

Halitgaire, ſon *Pénitentiel* 16. & *ſuiv.* 19.

19. & ſuiv.
Herman, Evêque d'Augsbourg. 258.
S. *Hartwitk*, Evêque de Saltsbourg. 247.
Hebreux, remarque ſur leur ſtyle. 60. & ſuiv.
Henri I. Empereur, ſa Vie 240.
Henri III. Empereur, ſa Vie. 50.
Hepheſtion de la meſure des vers. 375. Remarques diverſes ſur cet Auteur. Ib. & ſuiv.
Héretiques, livre touchant l'opinion de quelques uns. 42.
Hermannus Contractus, ſa Chronique. 51. & ſuiv.
Hiller (*Matthieu*) ſes Ouvrages. 58.
Hippolyte, Evêque de Thebes. 48.
Homere, Antiquitez qu'on trouve dans ce Poëte. 409. & ſuiv.
Homicides, leur pénitence canonique. 22.
Homme, en quel état créé. 169. & *ſuiv.*
Homme, créature pleine de myſteres. 222. & ſuiv.
Homme créé fragile. 178. mais non dans la néceſſité de pecher. 179.
Humbert, Evêque de la Forêt Blanche, ſa réponſe aux Grecs. 53.
Hus (*Jean*) eut la foibleſſe de ſoûtenir la Tranſſubſtantiation, qu'il avoit

voit rejettée. 270.
Hyssope, remarque sur cette plante. 78. s'il faut chercher dans cette plante des significations typiques. 80. & *suiv.*

I

Jean de Raguse, harangue à Bâle contre les Bohemiens. 276.
Jesus-Christ, si l'on en peut faire des images, que l'on adore. 11. & seqq.
Jesus-Christ prédit dans Daniel, & que les Juifs s'attendoient là-dessus à la venuë du Messie, lors que J. C. vint. 305.
Insectes, remarques sur ces animaux. 401. & suiv.
Images, leur culte défendu par *Nicephore*. 7. qu'elles n'ont pas été établies pour le peuple 8.
Joseph, remarques sur le passage, où il est parlé de Jesus-Christ, comme il est dans Anastase. 41.

K

Kalteisen (*Henri*) harangue à Bâle contre les Bohemiens 283.
S. *Kilien*, Martyr. 50.
Koloman & *Totnam* Martyrs. 50.

L

Lettres des Ambassadeurs utiles à l'Histoire. 104. & *suiv.*
Logique, maniere de l'enseigner. 202. & *suiv.*

Logique, son utilité. 189. & suiv.

M

Mal, comment entré dans le monde. 169. & suiv. que Dieu n'y a aucune part. 173.
Martyrologes mal disposez. 26.
Ste. *Mechtilde*. 250.
Médecine, choses qui regardent son histoire 214. & suiv. maniere de la cultiver. 216. & suiv.
Menologe des Grecs. 55. & suiv.
Mer, agitation extraordinaire de la Mer devant Marseille. 227.
Metellus, ses Poëties. 243.
Miracles feints. 261. & *suiv.*
Monoie Chrétienne, dont les Juifs ne pouvoient pas effacer l'empreinte. 39.

N

Nabuchodonosor, son songe expliqué. 307. & suiv. que sa vision regarde le Messie. 313.
Nicephore, Patriarche de Constantinople. 2 sa défense du culte des Images. 6. & suiv.
Notker, surnommé *Balbulus*, son Martyrologe. 43.
Notker, canonisé long-tems après sa mort. 295.

O

Otton, Comte de Suabe, Duc de Po-

Pologne &c. ſa vie. 241.

P

Payne deputé Bohemien à Bâle. 276.
Palmier, remarques ſur cet Arbre. 24.
Pannag, plante médicinale. 86. & *ſuiv.*
Pavie, Synode tenu en cette Ville. 26.
Peché Originel ce que c'eſt. 181. 184.
Pectorat traité de Stercorianiſte. 54.
Pénitence, où peine impoſée. 19.
Pénitentiaux, quels livres c'étoient. 16. 18.
Perſecution pour cauſe de Religion illicite. 416. & ſuiv. qu'il ne faut pas imiter les Chrétiens, qui l'ont employée depuis *Conſtantin*. 450. & ſuiv.
Photius, choſes qui le regardent 27. ſa Lettre au Roi des Bulgares. *Ibid.* & ſuiv. comment Dieu eſt par tout, ſelon lui. 28. ſa Théologie pleine de ſubtilitez. 30. & ſuiv. ſur la Trinité. 131. & *ſuiv.* ſur l'incarnation. 32. ce qu'il dit des volontez gnomiques. 33.
Phyſique conſiſte dans la connoiſſance des Phénomenes de la Nature. 199. & ſuiv.
Porphyre, ſa penſée touchant le Livre de Daniel, réfutée. 315 & ſuiv.

ſuiv. 319. & ſuiv.
Prêtre Sodomite, ſa pénitence 23. & *ſuiv.*
Prophetes, applications de divers endroits de leurs livres à Jeſus-Chriſt 355. & ſuiv.
Propheties, remarques ſur leur double accompliſſement. 357. *& ſuiv.*

Q

Quirinus Martyr feint, 244.

R

Raiſon, combien il eſt important de la cultiver. 190. & ſuiv.
Raiſonner bien, de quelle conſéquence cela eſt. 190. & ſuiv.
Regne & Royaume du Ciel, en quoi different ces expreſſions. 222. qu'il a été fondé, ſans le ſecours des hommes. 321. *& ſuiv.* Ce qu'on peut objecter à cela. 324. avec la réponſe. *Ib. & ſuiv.* que le tems le plus glorieux du regne du Meſſie n'eſt pas encore venu. 326.
Rhabanus Maurus, ſon Penitentiel. 24. *& ſuiv.* Stercoraniſte. 25. ſon Martyrologe. 26.
Rokiſane Bohemien inconſtant. 273. ſes opinions. *Ibid.*
Rokiſane ſa Conférence avec quelques Théologiens, devant le Roi de Boheme. 287. & ſuiv.

Royaume des Cieux, ſens de cette expreſſion. 301. 327.
S. *Rudbert*, Evêque de Saltzbourg. 247.
S. *Rupert*, Apôtre de la Baviere. 247.

S

Saltzbourg, monuments concernant cette Ville. 246. & ſuiv.
Saltzbourg, Synodes tenus en cette Ville, 264. & ſuiv.
Septante Interpretes, remarques ſur cette Verſion. 394. & ſuiv.
Sermo Lampubilis, ce que c'eſt dans *Cuſſiodore*. 14.
Sola Abbé Anglois. 24.
Stercoranifles, qui l'on nommoit auſſi. 25.
Sueron (*Henri*) ſes Annales. 256.
Suede, Rois deſcendants de la Famille de Vaſa. 149.
Suedois, comment, il falloit négocier avec eux. 144. & ſuiv.

T

Terre Sainte, hiſtoire des expeditions, qui y ont été faites. 267.
Thadmor ou Palmyre. 73.
Théodore d'Hagiopolis, & quelques un de ſes Ouvrages. 36.
Theodulfe, ſes Poëſies. 15.
S. *Thiemon*, Evêque de Wirtsbourg, ſa vie. 242.

Types, remarques ſur cette matiere. 341. & ſuiv. danger qu'il y a à les trop preſſer. 352. & ſuiv. qu'il y en a. 354.

V

Udalscale, ſes emportemens contre l'Empereur Henri V. 239.
Vices moraux, ſept ou huit. 18.
S. *Virgile* Apôtre de la Carinthie. 247.
S. *Vital* Abbé. 247.
Ulric Député Bohemien à Bâle. 275.
Volontez Gnomiques, en Jeſus-Chriſt, ſelon *Photius*. 34.
S. *Udalric*, ſon Monaſtere. 238.

W

Walafridus Strabus, ou *Strabo*. 247.
Walpurge (Ste.) 44.
Ste. *Walpurge*, examen d'un miracle qu'on lui attribuoit. 257. & ſuiv.
Wipo, Poëte du Onziéme ſiecle. 50.
de Witt (*Jean*) ſon éloge. 104. embarras où il ſe trouva à l'égard de la France. 105. *& ſuiv.*
Windberg, Monaſtere en Baviere. 251.

INDEX

Z

ach (Henri de) sa vie. 55.

FIN.

XIV. Tome de la Bibliotheque Anc. & Moderne.

/ERTISSEMENT

des Libraires.

ertit ceux qui ont souscrit, le Recueuil de *Canisius* & 'ont pas encore retiré leurs iplaires, qu'ils pourront les a- usqu'au 1. de Mars. 1726.

tit aussi ceux qui ont sous- our *le Code Diplomatique*, ou *le Grand Recueuil des Trai-* qu'il pourroit avoir huit Vo- au 1. Avril. 1726.